



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

LES
DONNÉES

Bilan de
campagne miel
2024



1. MÉTHODOLOGIE ET SOURCES DES DONNÉES.....	4
2. BILAN DE LA PRODUCTION DE MIEL EN 2024.....	6
2.1. Nombre d'apiculteurs déclarés.....	6
2.2. La production de miel.....	9
2.3. La production par miellée.....	13
2.4. Les rendements en miel.....	15
2.5. Le nombre de ruches mises à l'hivernage	17
2.6. Le taux de remise en production.....	19
2.7. La production de miel en transhumance.....	20
2.8. La production sous signe de qualité	23
2.9. Le conditionnement par les apiculteurs	24
2.10. Les circuits de distribution des apiculteurs	26
2.11.Tendance de commercialisation	30
2.12. Les stocks de miel.....	31
2.13. Investissements pour le stockage	32
2.14. Coût des emplacements.....	33
3. CARACTÉRISTIQUES DES STRUCTURES APICOLES ET PROFILS DES APICULTEURS ..	35
3.1. Temps d'activité et statut.....	35
3.2. Autres activités des exploitations apicoles	36
3.3. Répartition des apiculteurs selon leur genre.....	37
3.4. Statut juridique des exploitations	38
3.5. Main d'œuvre.....	40
3.6. Âge des apiculteurs	40
3.7. Année de démarrage de l'activité.....	41
3.8. Formation des apiculteurs	42
3.9. Appui technique	45
4. LA PRODUCTION DE MIEL BIOLOGIQUE EN 2024	48
4.1. Caractéristiques des exploitations apicoles en agriculture biologique.....	48
4.2. La production de miel biologique en France	49
5. LA PRODUCTION DE GELÉE ROYALE EN 2024.....	53
5.1. Caractéristiques des exploitations.....	53
5.2. La production de gelée royale.....	54
5.3. Le conditionnement de la gelée royale	55
5.4. La gelée royale biologique	55
6. LA PRODUCTION DE POLLEN EN 2024.....	58
6.1. Caractéristiques des exploitations de pollen et production	58
6.2. Les débouchés du pollen.....	60
7. LA PRODUCTION DE PROPOLIS EN 2024.....	62
7.1. Caractéristiques des exploitations de propolis et production	62
7.2. Les débouchés de la propolis	64
8. LES AUTRES PRODUITS DE LA RUCHES COMMERCIALISÉS.....	66
8.1. Poids du chiffre d'affaires des autres produits de la ruche.....	66

8.2. Les produits transformés à base de produits de la ruche.....	66
9. LES ACTIVITÉS D'ÉLEVAGE DE REINES, D'ESSAIMS ET DE POLLINISATION	68
10. L'ACTIVITÉ DE TOURISME APICOLE	71
11. FOCUS SUR LA CRISE DE 2023.....	72
11.1. La crise de commercialisation du miel en 2023 :.....	72
11.2. Les impacts de la crise.....	73
11.3. Les stratégies mises en place par les apiculteurs.....	74
11.4. Modifications des stratégies de vente	76
12. LA PRODUCTION, LE MARCHÉ ET LA CONSOMMATION DE POLLEN ET DE PROPOLIS EN FRANCE.....	78
12.1.Caractérisation de la production de pollen	78
12.1.1.Représentativité de l'échantillon d'enquête producteurs.....	78
12.2. Les chiffres-clés de la production de pollen en France	78
12.2.1. Volume de production	78
12.2.2. Profils des producteurs de pollen	78
12.2.3. Circuits de commercialisation et prix de vente	79
12.2.4. Intérêt de l'atelier pollen et rentabilité de l'atelier	79
12.2.5. Raisons de la mise en place de l'atelier pollen	79
12.2.6. Raisons de la non mise en place de l'atelier pollen	80
12.3. Caractérisation de la production de propolis	81
12.3.1. Représentativité de l'échantillon d'enquête producteurs.....	81
12.4. Les chiffres-clés de la production de propolis en France.....	81
12.4.1. Volume de production	81
12.4.2. Profils des producteurs de propolis.....	82
12.4.3. Circuits de commercialisation et prix de vente	82
12.4.4. Intérêt de l'atelier propolis et rentabilité de l'atelier	83
12.4.5. Format de commercialisation.....	83
12.4.6. Raisons de la mise en place de l'atelier propolis.....	83
12.4.7. Raisons de la non mise en place de l'atelier propolis.....	84
12.5. Caractérisation des échanges de pollen.....	85
12.5.1. Les flux d'importation.....	85
12.5.2. Les principaux pays producteurs.....	86
12.6. Caractérisation des échanges de propolis	88
12.6.1. Les flux d'importation.....	88
12.6.2. Les principaux pays producteurs.....	89
12.7. LES DÉBOUCHÉS ET LES USAGES DU POLLEN EN FRANCE.....	92
12.7.1. Type de produits fabriqués	92
12.7.2. Les débouchés du pollen en France	94
12.7.3. Organisation de l'approvisionnement en pollen français	95
12.7.4. Organisation de l'approvisionnement en pollen importé.....	96
12.7.5. Les conditions d'approvisionnement	96
12.7.6. Typologie des usagers.....	96
12.8. LES DÉBOUCHÉS ET LES USAGES DE LA PROPOLIS EN FRANCE	98
12.8.1. Type de produits fabriqués	98
12.8.2. Les débouchés de la propolis en France.....	100
12.8.3. Organisation de l'approvisionnement en propolis français.....	102

12.8.4.	Organisation de l'approvisionnement en propolis importée.....	102
12.8.5.	Les conditions d'approvisionnement.....	102
12.8.6.	Typologie des usagers	103
12.8.7.	Pollen : atouts, faiblesses, opportunités, menaces.....	105
12.8.8.	Propolis : atouts, faiblesses, opportunités, menaces.....	106
13.	LES ACHATS DE MIEL EN 2024.....	107
13.1.	Méthodologie du panel consommateur.....	107
13.2.	Profils des acheteurs de miel	107
14.	LES VENTES DE MIEL EN GRANDE DISTRIBUTION EN 2024	110
14.1.	Objectif et méthodologie de l'étude.....	110
14.2.	Les ventes de miel et de dérivés en France en 2024 en valeur et en volume .	110
14.3.	Les ventes de miel dominent toujours le marché par rapport aux dérivés en valeur et en volume	110
14.4.	Les ventes de miel et dérivés en valeur par circuits de distribution.....	111
14.5.	Les ventes de miel et dérivés en volume par circuits de distribution	111
14.6.	Les ventes de miel en volume et en valeur en fonction de la texture.....	112
14.7.	Les ventes de miel biologique et de miel conventionnel.....	113
14.8.	Les ventes de miel par miellées	115
14.9.	Les ventes par format.....	118
14.10.	Les ventes par origines	119
14.11.	Les prix moyen observés en 2024 sur le marché du miel.....	123
14.12.	Les prix moyens par miellés	124
14.13.	L'univers du miel en grande distribution.....	124
15.	BILAN DU COMMERCE EXTÉRIEUR DU MIEL EN 2024.....	129
15.1.	Objectif et méthodologie de l'étude.....	129
15.2.	Balance commerciale en volume et en valeur.....	129
15.3.	La consommation apparente de miel en 2024	130
15.4.	Les importations de miel en volume	130
15.4.1.	Les importations mondiales de miel en volume	130
15.4.2.	Les importations françaises de miel en volume.....	131
15.5.	Les importations de miel en valeur.....	133
15.5.1.	Les importations mondiales de miel en valeur.....	133
15.5.2.	Les importations françaises de miel en valeur	133
15.6.	Les exportations de miel en volume.....	135
15.6.1.	Les exportations mondiales de miel en volume.....	135
15.6.2.	Les exportations françaises de miel en volume	135
15.7.	Les exportations de miel en valeur	137
15.7.1.	Les exportations mondiales de miel en valeur	137
15.7.2.	Les exportations françaises de miel en valeur.....	138
16.	ANNEXES :	140

1. MÉTHODOLOGIE ET SOURCES DES DONNÉES

Cette publication a pour objectif de compiler l'ensemble des données issues des études FranceAgriMer et des données de la douane française disponibles pour l'année 2024 concernant la filière apicole française.

Les principales sources utilisées sont :

- Les données de l'Observatoire de la production de miel, de gelée royale, de pollen et de propolis édition 2025 (données 2024) permettant d'apporter annuellement des informations sur la production de miel, de gelée royale, de pollen et de propolis¹ ainsi que sur les apiculteurs ;
- Les données de l'étude la production, le marché et la consommation de pollen et de propolis en France ;
- Le panel distributeur NielsenIQ permettant de collecter les données relatives aux ventes de miel en grande distribution (en valeur et en volume) ;
- Le panel consommateur Worldpanel by Numerator donnant accès aux données d'achats des ménages français ainsi qu'aux profils des acheteurs de miel ;
- Les données de la douane française apportant des éléments relatifs aux importations et aux exportations de miel.

La production est évaluée grâce aux données recueillies via une enquête menée auprès d'apiculteurs (professionnels et amateurs), d'organisations de producteurs (OP) et de conditionneurs. Les réponses collectées sont ensuite analysées en statistique descriptive et extrapolées à partir des données de déclarations de ruche faites auprès de la DGAL.

L'Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche permet d'estimer et de mesurer :

- Les caractéristiques des exploitations apicoles françaises ;
- La production annuelle de miel et de gelée royale ;
- La répartition régionale de la production de miel ;
- La part du miel mis en pot par l'apiculteur et la part vrac ;
- Les différents circuits de distribution ;
- Les activités de diversification des apiculteurs ;
- Un focus spécifique sur les bioagresseurs ;
- Un historique des données depuis 2014.

La méthodologie se base :

- Sur une enquête auprès des apiculteurs via un questionnaire en ligne et des appels téléphoniques afin de disposer de données sociodémographiques, de données de production de miel et de gelée royale, de données sur la production par miellée, de données de commercialisation et d'informations sur les activités de diversification des apiculteurs. Cette enquête a eu lieu en février et mars 2025.
- Sur une enquête auprès d'organismes/syndicats de la filière apicole et de conditionneurs pour disposer de données de production de miel et de gelée royale par région. Cette enquête permet de réaliser un état des lieux des pratiques agricoles et des circuits de distribution par région. Elle permet également de recueillir des données de conditionnement du miel. Cette enquête a eu lieu février et mars 2025.

¹ Les données sur le pollen et la propolis ainsi que les données sur les DOM ont été intégrés dans cette nouvelle édition de l'observatoire et seront disponibles dans les prochaines éditions de cette étude

2. BILAN DE LA PRODUCTION DE MIEL EN 2024²

Dans le cadre de l'Observatoire de la production de miel et de gelée royale de FranceAgriMer, la production française de miel et de gelée royale est évaluée annuellement depuis 2014. Ce travail de recueil des données et d'analyse statistique est réalisé par le cabinet AgrexConsulting pour FranceAgriMer.

Depuis la mise en place de cette étude, les données collectées ont permis de mettre en évidence et de comprendre les variations des niveaux de production de miel pour chacune des années étudiées.

L'Observatoire se base sur une large enquête auprès d'apiculteurs déclarés à la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) du ministère en charge de l'Agriculture et d'organismes professionnels.

Ainsi en 2025, 4 002 apiculteurs ont répondu au questionnaire administré par le cabinet.

Les objectifs sont multiples :

- Quantifier les productions de miel, de gelée royale, de pollen et de propolis sur le territoire français et par région (DOM inclus) ;
- Identifier les caractéristiques des exploitations apicoles ;
- Mettre en lumière les changements et les enjeux liés à l'apiculture.

2.1. Nombre d'apiculteurs déclarés

Depuis sa mise en place, l'Observatoire de la production de miel et de gelée royale et des autres produits de la ruche recense le nombre d'apiculteurs et le nombre de ruches par exploitant officiellement déclarés en France (métropolitaine et DOM) auprès de la DGAL. Ces données sont issues de la base de télé-déclaration des apiculteurs.

Afin de faciliter l'analyse des données, il a été décidé de segmenter les exploitants en fonction du nombre de ruches possédées. Ainsi, les apiculteurs ont été regroupés en quatre catégories :

- Moins de 50 ruches ;
- De 50 à 149 ruches ;
- De 150 à 199 ruches ;
- De 200 à 399 ruches ;
- Plus de 400 ruches.

A partir de 2024 (données 2023), la segmentation concernant les apiculteurs ayant plus de 200 ruches a été ajoutée, seuil d'activité au-delà duquel un apiculteur est considéré comme professionnel selon la MSA³.

Au 31/12/2024, on dénombre 68 571 apiculteurs officiellement déclarés auprès de la DGAL. Le nombre d'apiculteurs progresse de 8,1 % par rapport à 2023.

Cette forte augmentation est davantage liée à une campagne de communication de la DGAL auprès des apiculteurs sur leurs obligations de déclaration qu'à une réelle augmentation du nombre d'apiculteurs.

² Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche- FranceAgriMer 2025

³ MSA : Selon la Mutuelle Sociale Agricole « Est assujetti en tant que chef d'exploitation l'apiculteur exploitant au moins 200 ruches (125 pour la Corse), en incluant les ruchettes et les nucléis »

Ainsi, 62 717 apiculteurs ont été recensés, pour les moins de 50 ruches, 2 758 apiculteurs pour les 50-149 ruches, 665 pour les 150 à 199 ruches, 1 525 pour les 200 à 399 ruches et 906 apiculteurs pour les plus de 400 ruches.

On compte 2 431 apiculteurs de plus de 200 ruches.

La catégorie des apiculteurs de plus de 50 ruches a augmenté de 3,4 % entre 2023 et 2024, ils sont désormais 5 854 en France (5 662 en 2023).

Disposant de l'effectif le plus conséquent, la catégorie des apiculteurs de moins de 50 ruches continue de progresser en 2024 (+ 8,6 % vs 2023). Cette catégorie regroupe principalement des apiculteurs amateurs mais également des agriculteurs disposant d'un atelier d'apiculture complémentaire à une autre activité.

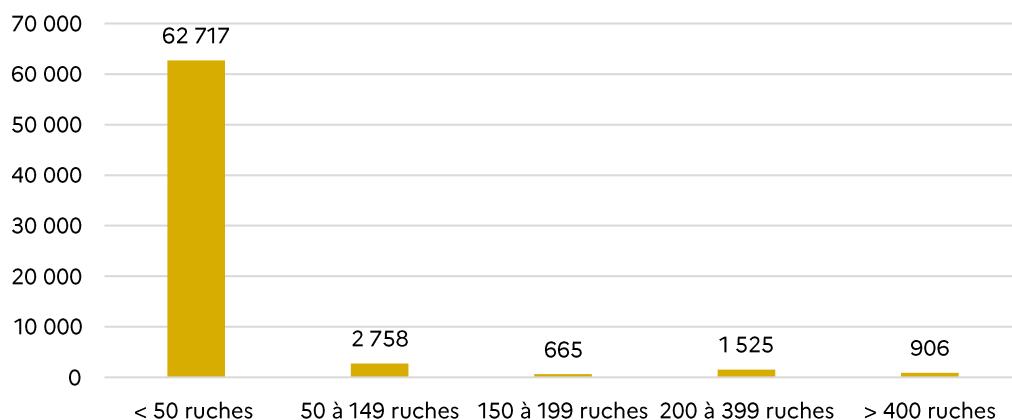
Les apiculteurs de 50 à 149 ruches sont passés de 2 660 à 2 758 (+ 3,7 %), les apiculteurs de 150 à 199 ruches de 714 à 665 (- 6,8 %), les apiculteurs de 200 à 399 ruches de 1 407 à 1 525 (+ 8,4 %) et les apiculteurs de plus de 400 ruches de 881 à 906 (+ 2,8 %).

Seule la catégorie des apiculteurs possédant de 150 à 199 ruches est en recul. Déjà en 2023, cette catégorie était la seule à être en recul.

La représentativité des catégories d'apiculteurs par rapport à l'effectif total se décompose ainsi et est similaire à l'année précédente :

- Pour les apiculteurs de moins de 50 ruches à 91 % de l'effectif total
- Pour la catégorie des 50 à 149 ruches à 4 %
- Pour la catégorie des 150 à 199 ruches à 1 %
- Pour la catégorie des 200 à 399 ruches à 2 %
- Pour les plus de 400 ruches à 1 %.

Nombre d'apiculteurs déclarés auprès de la DGAL par catégorie de taille au 31/12/2024



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

Évolution du nombre d'apiculteurs déclarés en 2019 et de 2022 à 2024

Nombre d'apiculteurs	31/12/2019	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
Total	62 445	62 744	63 415	68 571
Dont plus de 50 ruches	4 922 (7,9%)	5 620 (9,0%)	5 562 (8,9%)	5 854 (8,5%)

Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

La population d'apiculteurs se concentre essentiellement dans les régions du Sud de la France, avec en tête la région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) qui regroupe 20,4 % des apiculteurs français, suivi de la région Nouvelle - Aquitaine avec 11,6 % des apiculteurs et de l'Occitanie avec 10,2 % des apiculteurs. Dans la partie nord, c'est la région Grand-Est qui se positionne comme la deuxième région française en nombre d'apiculteurs avec 12,3 % des apiculteurs.

La population d'apiculteurs des DOM représente 1,4 % de la population totale des apiculteurs français.

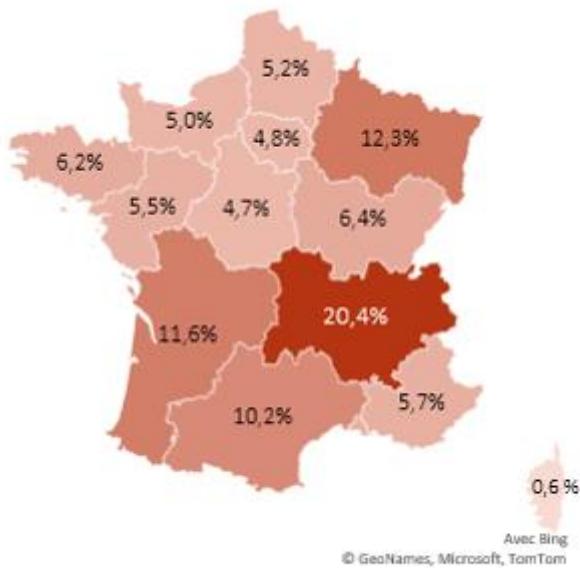
Le nombre d'apiculteurs est en progression de 8,1 %. Cette hausse est liée à une régularisation des déclarations plus qu'à une hausse réelle du nombre d'apiculteurs.

Nombre d'apiculteurs par région en 2023 et 2024 et évolution

Apiculteurs par région	2023	2024	évolution en % 2024 vs 2023
Auvergne-Rhône-Alpes	13 261	13 981	+ 5
Bourgogne-Franche-Comté	4 002	4 377	+ 9
Bretagne	3 951	4 230	+ 7
Centre-Val de Loire	2 929	3 253	+ 11
Corse	307	381	+ 24
Grand Est	8 146	8 437	+ 4
Hauts-de-France	3 195	3 535	+ 11
Ile-de-France	3 053	3 283	+ 8
Normandie	3 012	3 401	+ 13
Nouvelle - Aquitaine	6 996	7 982	+ 14
Occitanie	6 332	6 982	+ 10
Pays-de-la-Loire	3 386	3 804	+ 12
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3 899	3 931	+ 1
DOM	946	994	+ 5
Total	63 415	68 571	+ 8

Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer-Élaboration FranceAgriMer

Part des apiculteurs déclarés auprès de la DGAL par région en 2024 (68 571 apiculteurs)



Dom = 1,4%

Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

2.2. La production de miel

Les conditions météorologiques ayant impacté les campagnes de 2023 et de 2024 ont été très différentes. En effet en 2023 les conditions météorologiques ont été globalement favorables, la campagne a été marquée par une importante hétérogénéité entre et au sein même des régions.

La campagne apicole 2024 a été marquée par un printemps pluvieux, froid et venteux ayant lessivé le nectar et empêché les abeilles de butiner. Ces conditions climatiques difficiles ont retardé le début de la saison et compliqué la récolte.

En 2024, la production de miel s'est établie à 21 585 tonnes. Comparée à 2023, la production 2024 est en recul de 28 %. Pour rappel elle était de 29 857 tonnes en 2023.

Les apiculteurs de plus de 50 ruches concentrent 76 % des volumes de miel en 2024 et 58 % des volumes produits proviennent des exploitations de plus de 200 ruches.

Les apiculteurs de moins de 50 ruches ont réalisé 24 % du volume. Les apiculteurs ayant de 50 à 149 ruches ont réalisé 11 % du volume. Les apiculteurs de 150 à 199 ruches ont réalisé 6 % du volume, les apiculteurs de 200 à 399 apiculteurs ont produit 21 % du volume. Les apiculteurs de plus de 400 ruches ont réalisé 37 % du volume.

Toutes les catégories d'apiculteurs ont vu leur production reculer.

Ainsi, la production des apiculteurs de moins de 50 ruches est estimée à 5 160 tonnes (- 17 % vs 2023), celle des apiculteurs de 50 à 149 ruches à 2 472 tonnes (- 22 %), de 150 à 199 ruches à 1 354 ruches (- 29 %), de 200 à 399 ruches à 4 515 tonnes (- 32 %) et celle des apiculteurs de plus de 400 ruches à 8 083 tonnes (- 32 %).

Entre 2023 et 2024, la production de miel a diminué dans toutes les régions de France à l'exception de la région Occitanie (+ 9 %) et de la Corse (+ 26 %). Les régions qui enregistrent

le plus fort recul sont les régions Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est avec une baisse de près de 60 % pour chacune des deux régions.

La production de miel par région en 2023 et 2024 et évolution

Production de miel par région	2023	2024	évolution en % 2024 vs 2023
Auvergne-Rhône-Alpes	4 286	3 138	- 27
Bourgogne-Franche-Comté	2 957	1 169	- 60
Bretagne	1 131	612	- 46
Centre-Val de Loire	1 621	1 282	- 21
Corse	262	329	+ 26
Grand Est	4 173	1 703	- 59
Hauts-de-France	953	618	- 35
Ile-de-France	880	604	- 31
Normandie	881	632	- 28
Nouvelle - Aquitaine	4 067	3 184	- 22
Occitanie	4 242	4 640	+ 9
Pays-de-la-Loire	1 202	1 110	- 8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 734	2 265	- 17
DOM	468	301	- 36
Total	29 857	21 585	- 28

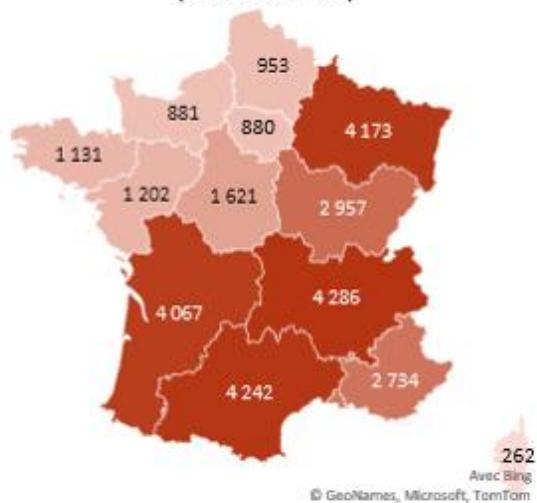
Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – élaboration FranceAgriMer

Seule la région Occitanie dépasse en 2024 le seuil de 4 000 tonnes de miel produit, alors qu'elles étaient quatre en 2023 (Grand-Est, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et AURA).

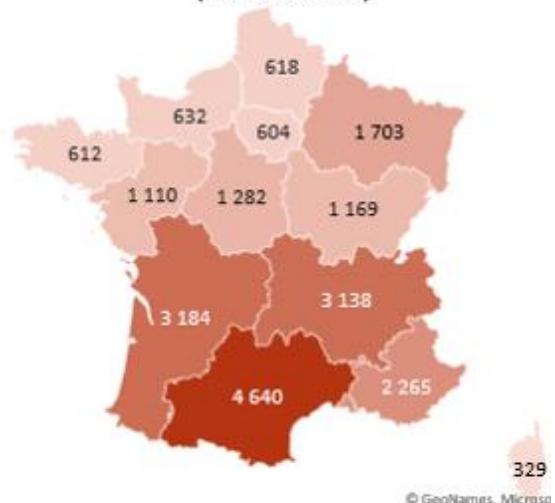
La production dans les DOM est en recul passant de 468 tonnes en 2023 à 301 tonnes en 2024. Dans le détail, c'est à La Réunion que la production est la plus conséquente avec 182 tonnes, suivie de la Martinique avec 57 tonnes, de la Guadeloupe avec 47 tonnes, de la Guyane avec 13 tonnes et de Mayotte avec 1 tonne.

Production nationale de miel en 2023 et en 2024

Production - tonnage 2023
(29 857 tonnes)



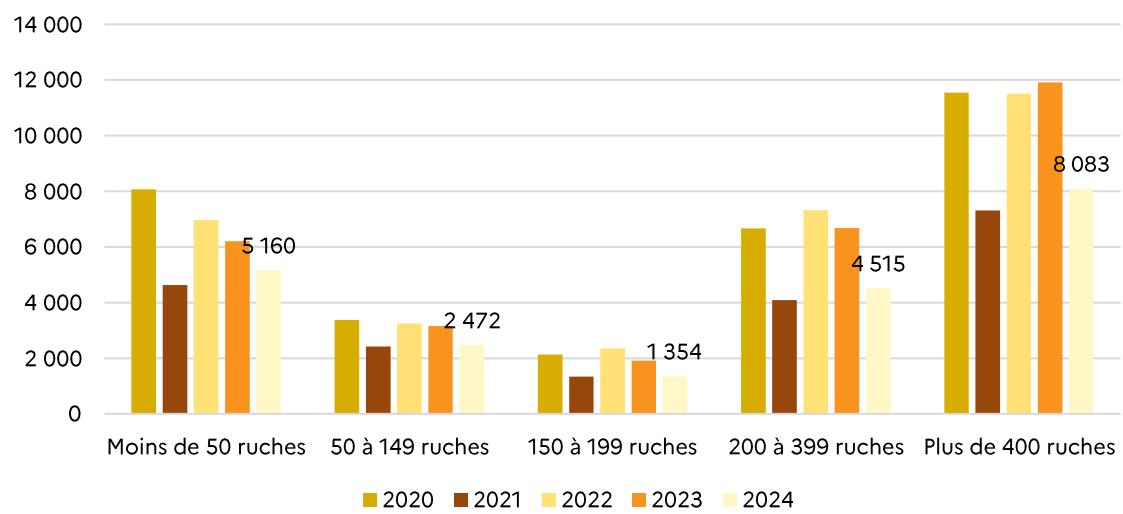
Production - tonnage 2024
(21 585 tonnes)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

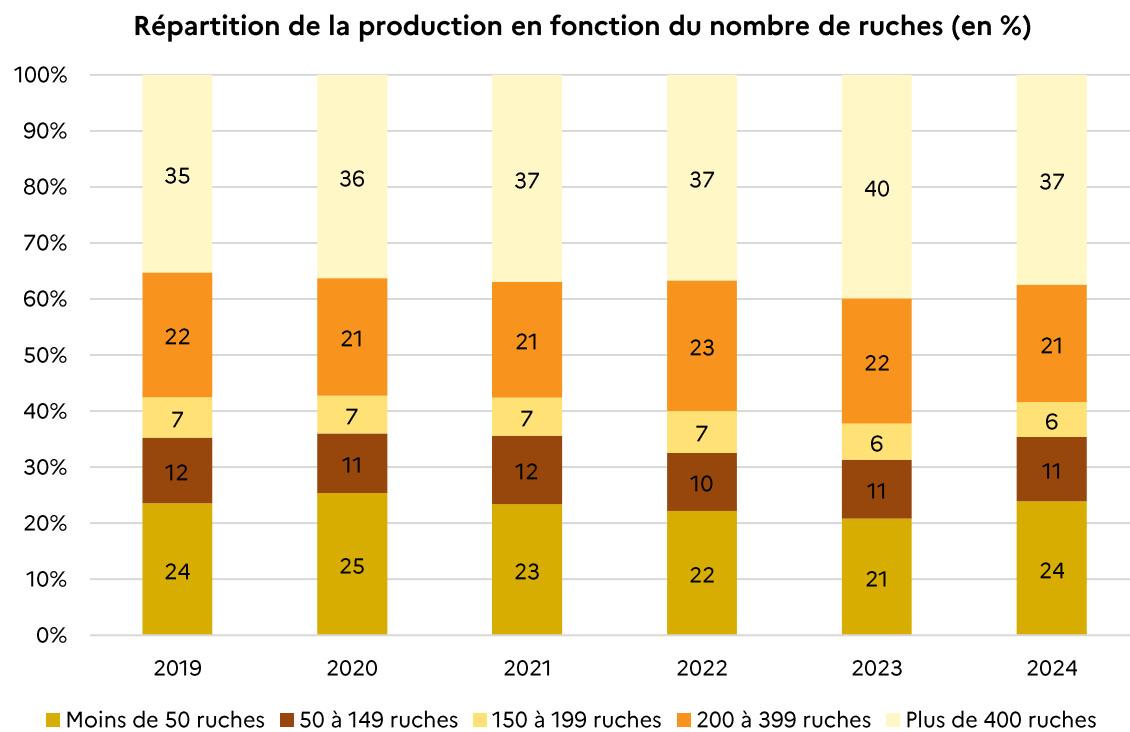
Évolution de la production de miel en volume en fonction du nombre de ruches de 2020 à 2024

Production de miel par taille d'exploitation (en tonnes)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

Évolution de la répartition de la production de miel en volume en fonction du nombre de ruches (en %)



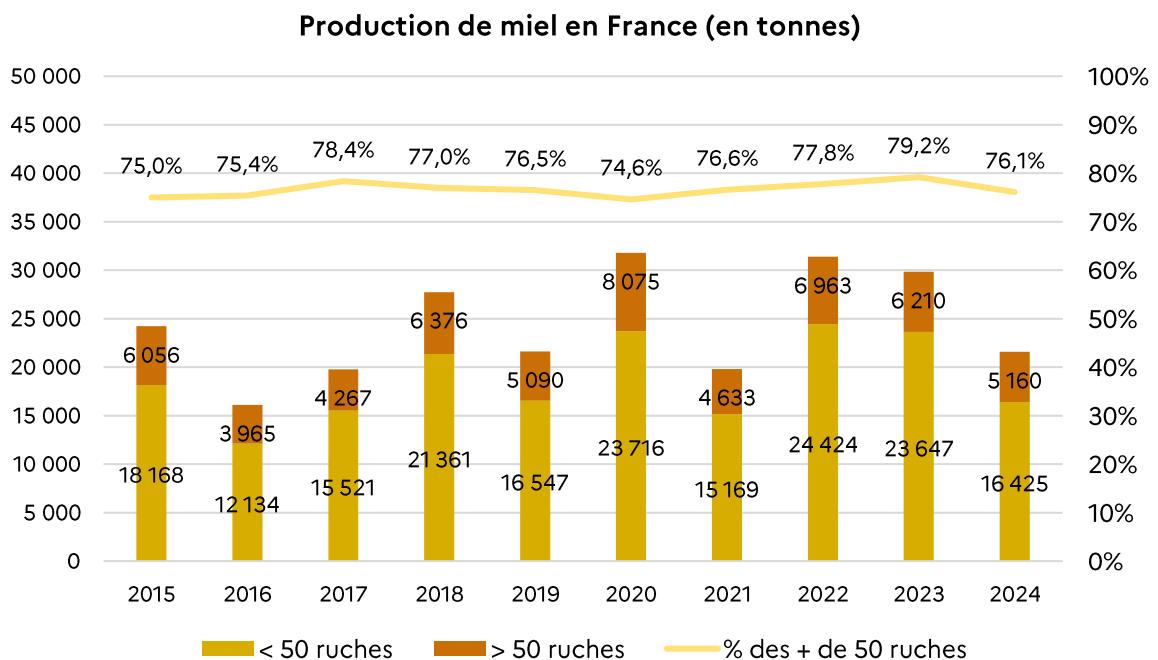
Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

Production de miel en France de 2019 à 2024

Tonnes	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total	21 637	31 791	19 802	31 387	29 857	21 585
Plus de 50 ruches	16 547 (76,5%)	23 716 (74,6%)	15 169 (76,6%)	24 424 (77,8%)	23 647 (79,2%)	16 425 (76,1%)

Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

Répartition de la production de miel en fonction de la taille du rucher



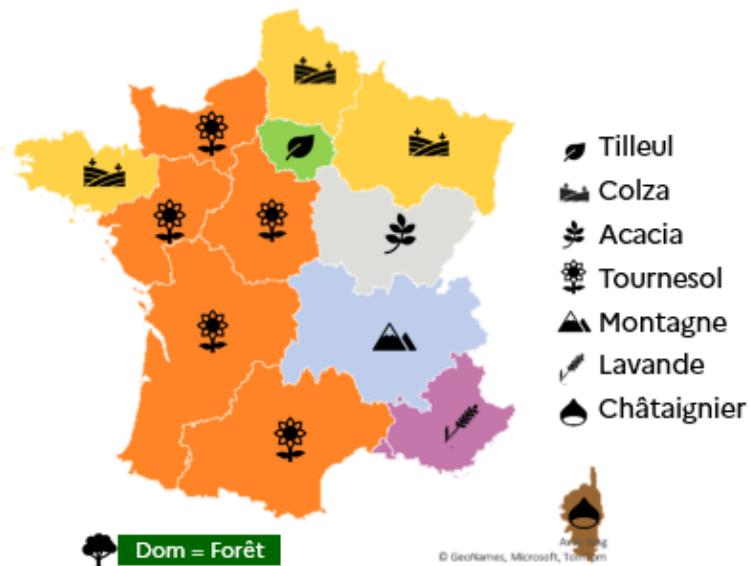
Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

2.3. La production par miellée

Le tournesol est la miellée la plus produite en France en 2024 (10,9 % des volumes). Compte tenu des mauvais résultats en colza, il se positionne exceptionnellement comme la première miellée en Normandie, Centre-Val de Loire et Pays de la Loire. La lavande se positionne comme la deuxième miellée (10,3 %), et a mieux résisté que les autres. C'est la première miellée en PACA, mais la culture a tendance à s'étendre sur tout le territoire. Le châtaignier obtient également de bons résultats (en Corse). L'acacia est en recul (3,9 % des volumes) cette année, mais obtient de bons résultats en Bourgogne-Franche-Comté. Les miellées de printemps ont été très mauvaises (9,6 % des volumes de toutes fleurs printemps, contre 25 % des volumes de toutes fleurs été).

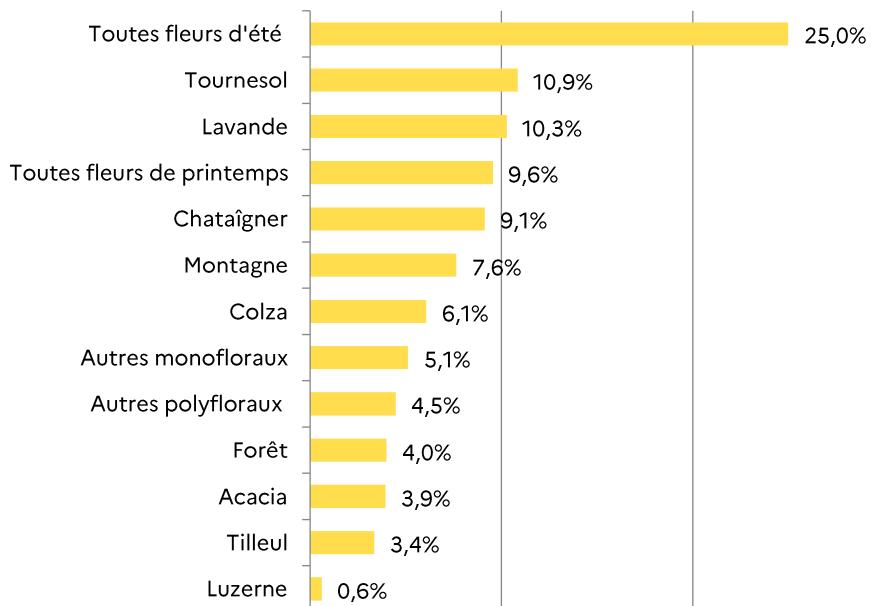
Répartition de la production de miel par miellées en fonction des régions

Première miellée par région en 2024
(hors polyfloraux et toutes fleurs)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

La production nationale par miellées en 2024 (21 585 tonnes)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

2.4. Les rendements en miel

Le rendement moyen pour 2024 atteint 15,2 kg par ruche en production, contre 22,5 kg en 2023. Cette forte baisse de rendement (- 32 %) explique la chute de production, malgré un taux de mise en production après hiver un peu plus élevé que l'an dernier et une évolution favorable du nombre de ruches sur le territoire. Le rendement moyen est l'un des plus bas constaté sur les 10 dernières années, seule la campagne 2021 avait été moins bonne. Néanmoins, comme tous les ans, on note un différentiel de rendement entre les différents profils d'apiculteurs. Les exploitations de moins de 50 ruches affichent un rendement de seulement 12 kg/ruche, contre 18,2 kg/ruche pour les plus de 400 ruches.

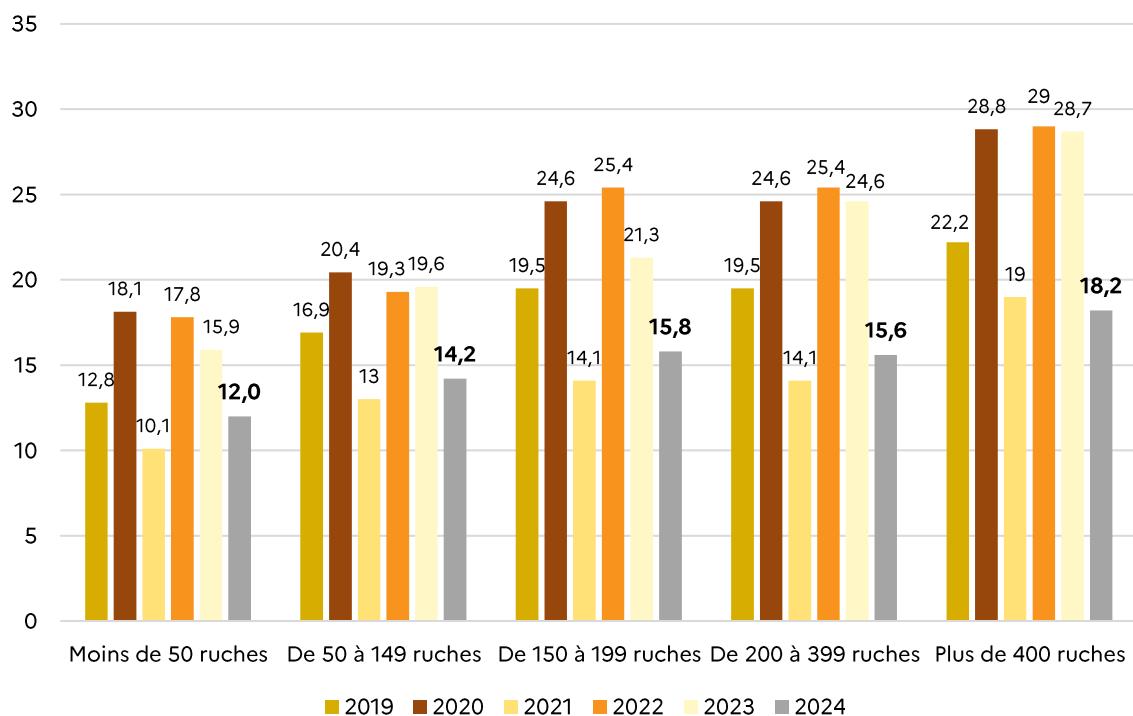
Les rendements restent très variables d'un apiculteur à l'autre et d'une région à l'autre.

Rendement (kg/ruche en production)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total	17,8	23,2	14,0	23,5	22,5	15,2
Plus de 50 ruches	22,2	25,7	15,8	25,8	25,3	16,6

Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

Le rendement est fortement corrélé à la taille des exploitations : les apiculteurs de moins de 50 ruches affichent un rendement de 12,0 kg/ruche en production, contre 14,2 kg pour la tranche 50-149 ruches, 15,8 kg pour les apiculteurs de 150-199 ruches, 15,6 kg pour les 200-399 ruches et 18,2 kg pour les apiculteurs de plus de 400 ruches.

Évolution des rendements moyens (kg de miel/ruche mise en production)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

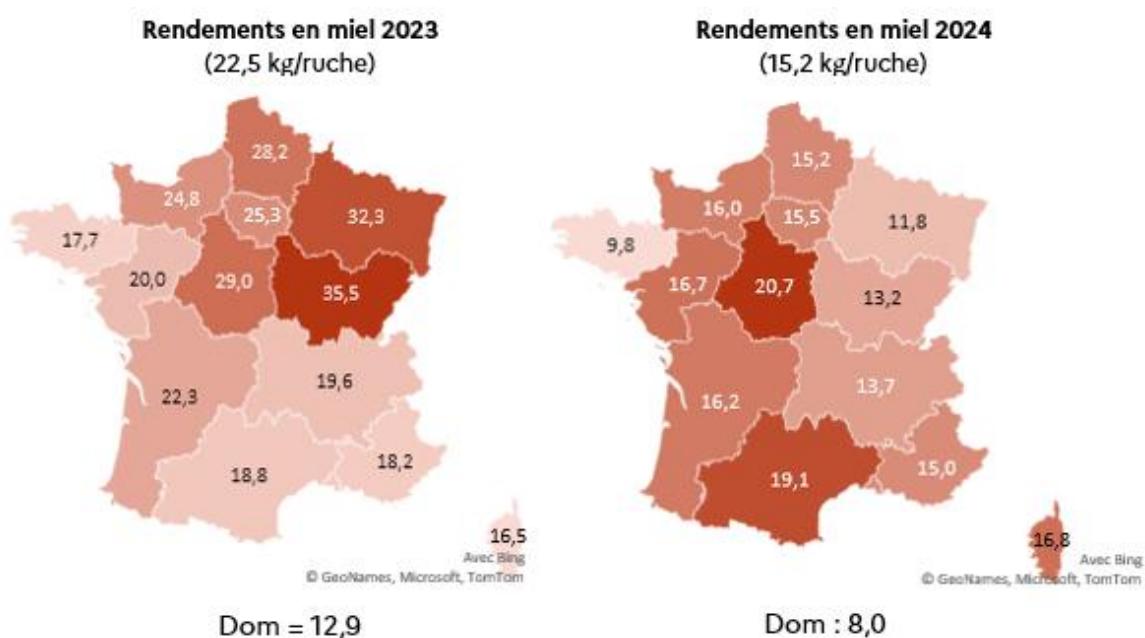
Les rendements ont très fortement chuté dans toutes les régions françaises. Les rendements se sont maintenus voir ont légèrement progressé dans une seule région (Corse).

En 2023 tout comme en 2022, la France était divisée en deux avec une partie au Nord bénéficiant des rendements les plus élevés et une partie au Sud ayant des rendements plus bas. En 2024, les rendements les plus élevé se concentrent sur une diagonale partant du nord de la France et allant au Sud et englobant la région Occitanie.

Les rendements les plus élevés sont observés dans la région Centre-Val de Loire avec 20,7 kg/ruche et en Occitanie avec 19,1 kg/ruche.

Les rendements les plus bas sont réalisés en Bretagne avec 9,8 kg/ruche.

Rendements moyens en miel par région en 2023 et 2024 (kg de miel/ruche mise en production)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

2.5. Le nombre de ruches mises à l'hivernage

Le nombre de ruches mises à l'hivernage a augmenté de 3,7 % pour la saison 2023/2024 passant de 1 792 420 à 1 858 646 ruches.

La DGAL a lancé une campagne de sensibilisation auprès des apiculteurs sur leurs obligations de déclaration, ce qui a fait progresser le nombre de ruches déclarées.

Le nombre de ruches détenues par des apiculteurs de plus de 50 ruches progresse pour s'établir à 1 317 546 ruches. La part des ruches détenues par les apiculteurs de plus de 50 ruches est en légère baisse et représente près de 71 % des ruches à l'hivernage.

Nombre de ruches mises à l'hivernage de la campagne 2019/2020 à la campagne 2023/2024

	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024
Nombre Total de ruches	1 740 646	1 808 088	1 755 356	1 792 420	1 858 646
Plus de 50 ruches	1 180 039	1 256 721	1 263 802	1 284 360	1 317 546
Part détenue par les plus de 50 ruches	67,80%	69,50%	71,90%	71,70%	70,90%

Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

L'activité apicole se concentre dans le sud de la France, notamment en région Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie et Nouvelle-Aquitaine où le nombre de ruches à l'hivernage est important. Le Grand-Est est également une zone de production importante, et elle totalise 174 742 ruches.

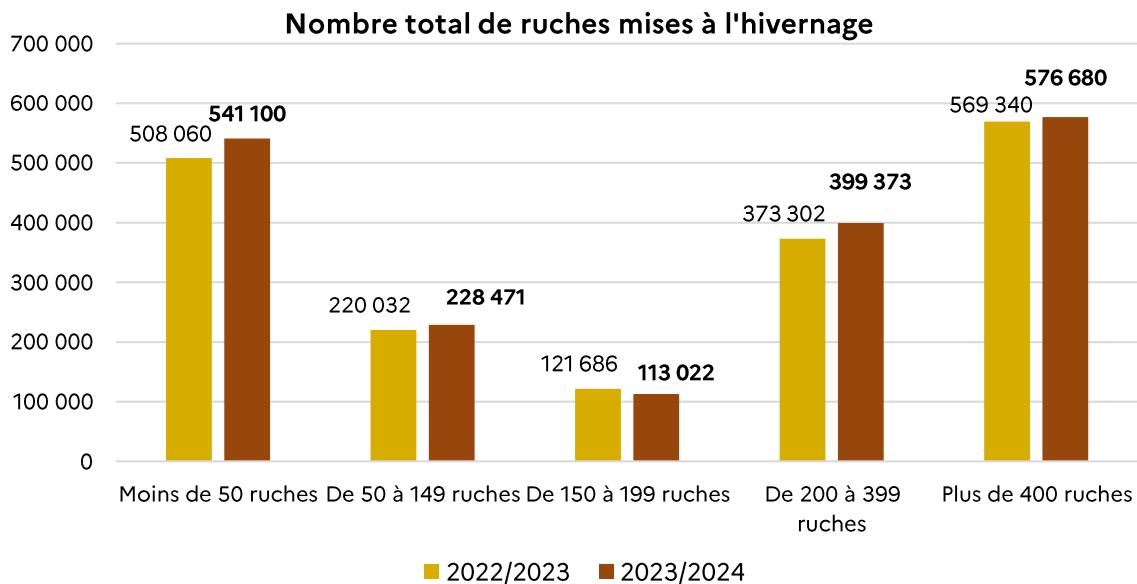
Les DOM disposent à l'hiver 2023/2024 de 44 792 ruches, soit 2,4 % des ruches françaises.

Nombre de ruches mises à l'hivernage par région en 2022/2023 et 2023/2024

	2023	2024	évolution en % 2024 vs 2023	Part en % en 2024
Auvergne-Rhône-Alpes	310 582	318 469	+ 2,5	17,1
Bourgogne-Franche-Comté	109 220	115 751	+ 6,0	6,2
Bretagne	85 669	86 824	+ 1,3	4,7
Centre-Val de Loire	74 467	81 908	+ 10,0	4,4
Corse	20 174	24 577	+ 21,8	1,3
Grand Est	178 563	174 742	- 2,1	9,4
Hauts de France	51 685	57 872	+ 12,0	3,1
Île-de-France	49 900	51 438	+ 3,1	2,8
Normandie	52 049	56 813	+ 9,2	3,1
Nouvelle - Aquitaine	243 076	252 841	+ 4,0	13,6
Occitanie	297 630	311 238	+ 4,6	16,7
Pays-de-la-Loire	87 384	95 266	+ 9,0	5,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	188 970	186 115	- 1,5	10,0
DOM	43 051	44 792	+ 4,0	2,4
Total	1 792 420	1 858 646	+ 3,7	100,0

Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2023 et 2024 — Élaboration FranceAgriMer

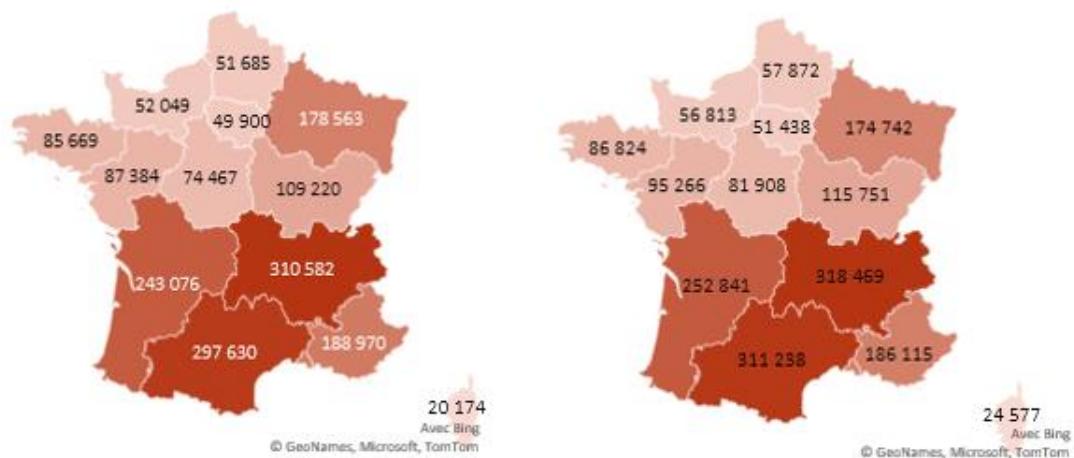
Nombre total de ruches mises à l'hivernage en 2021/2022 et 2022/2023



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

Nombre de ruches mises à l'hivernage en 2022/2023 et 2023/2024 par région

Nombre de ruches mises à l'hivernage en 2022/2023 (Nombre total : 1 792 420 ruches) **Nombre de ruches mises à l'hivernage en 2023/2024** (Nombre total : 1 858 646 ruches)



Dom = 43 051

Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

Dom = 44 792

2.6. Le taux de remise en production⁴

Le taux de mise en production après hivernage prend en compte:

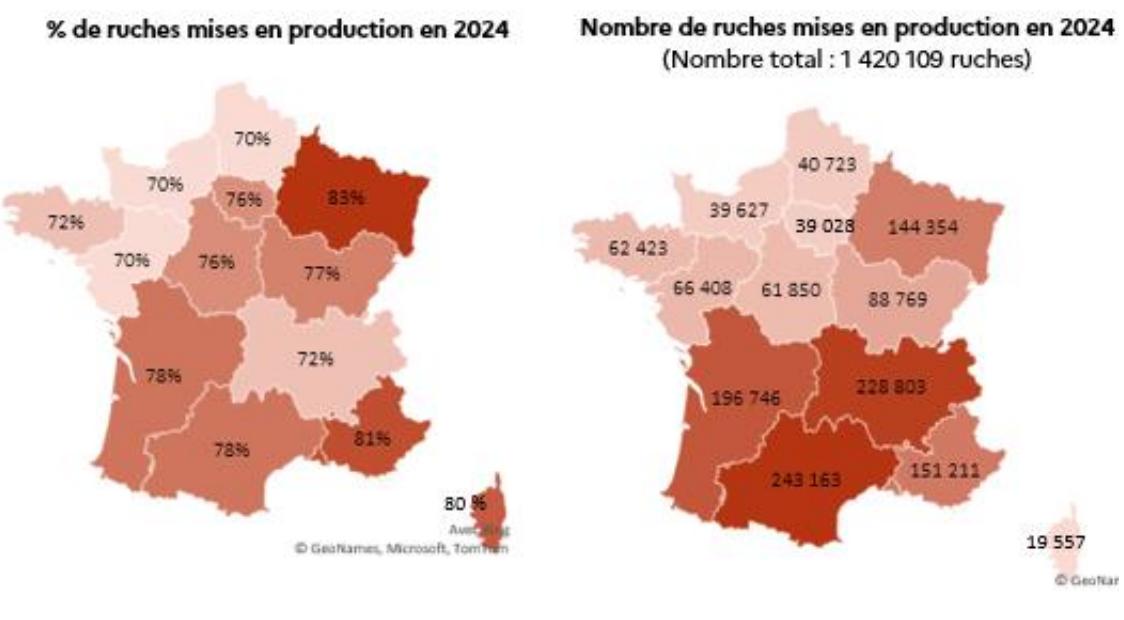
- La mortalité des ruches pendant l'hiver ;
 - Les colonies qui sont estimées « perdues » par les apiculteurs et qui ne sont donc pas mises en production dès le début du printemps.

Le taux de remise en production au printemps 2024 est de 76,4 %, soit 4 points de plus qu'en 2023.

Le taux de mise en production varie selon la taille des exploitations : les apiculteurs de moins de 50 ruches affichent des taux de remise en production plus élevés. Alors que les exploitations de plus de 50 ruches ont des taux de remise en production de l'ordre de 72 à 76 %.

Les apiculteurs amateurs sont parfois moins regardant sur l'état des colonies et remettent en production des colonies que les professionnels auraient considérées comme trop faibles.

Nombre de ruches mises en production en 2024



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

Le nombre de ruches en production est supérieur à celui de 2023, dans la mesure où le nombre de ruches en hivernage a augmenté ainsi que le taux de remise en production. La région Occitanie affiche le plus grand nombre de ruches mises en production, suivie des régions AURA et Nouvelle-Aquitaine.

Les régions Grand-Est et PACA affichent les plus hauts taux de mise en production (83 %) et (81 %), suivies par les régions Corse (80 %), Occitanie et Nouvelle-Aquitaine (78 %). A l'inverse, les taux de remise en production sont particulièrement bas dans le nord-ouest (70 à 72 %) dans les régions Hauts-de-France, Normandie, Bretagne, Pays de la Loire. Dans les

⁴ Le taux est calculé sur l'ensemble des apiculteurs, y compris ceux qui dédient une partie de leurs ruches à d'autres activités (production d'essaims ou de reines, pollinisation, etc.).

DOM, 84 % des ruches ont été mises en production, sachant qu'il n'y a pas de période d'hivernage.

Taux de mise en production au printemps de 2023 et 2024

	Taux de mise en production en 2023 (%)	Taux de mise en production en 2024 (%)
Moins de 50 ruches	76,80%	79,20%
50 à 149 ruches	72,40%	76,10%
150 à 199 ruches	72,30%	75,80%
200 à 399 ruches	71,70%	72,40%
Plus de 400 ruches	71,50%	76,80%
Ensemble des apiculteurs	72,30%	76,40%

Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

2.7. La production de miel en transhumance

La transhumance est une pratique très utilisée par les apiculteurs notamment professionnels qui consiste à déplacer toute ou partie du cheptel à plus ou moins 100 km du lieu de production. La pratique de la transhumance est nécessaire lorsqu'un apiculteur recherche un type de miellée particulier qui n'est pas disponible dans sa zone. Elle permet de diversifier la production et les miellées. L'objectif est ainsi de diversifier les miellées ou profiter d'un climat particulier. Plus la taille des exploitations est en augmentation, plus la part d'apiculteurs produisant du miel en transhumance progresse. Cette pratique requiert plus de technicité et plus d'organisation et concerne donc essentiellement les apiculteurs professionnels (plus des deux tiers des apiculteurs de plus de 150 ruches).

La transhumance est pratiquée par 7,3 % des apiculteurs français, essentiellement par les apiculteurs professionnels, puisqu'elle leur permet d'élargir leur gamme de miel. Ainsi, les apiculteurs de moins de 50 ruches ne sont que 4,1 % à transhumer contre 64,2 % des exploitants de plus de 400 ruches. D'une manière générale, les apiculteurs sont moins nombreux à transhumer en 2024.

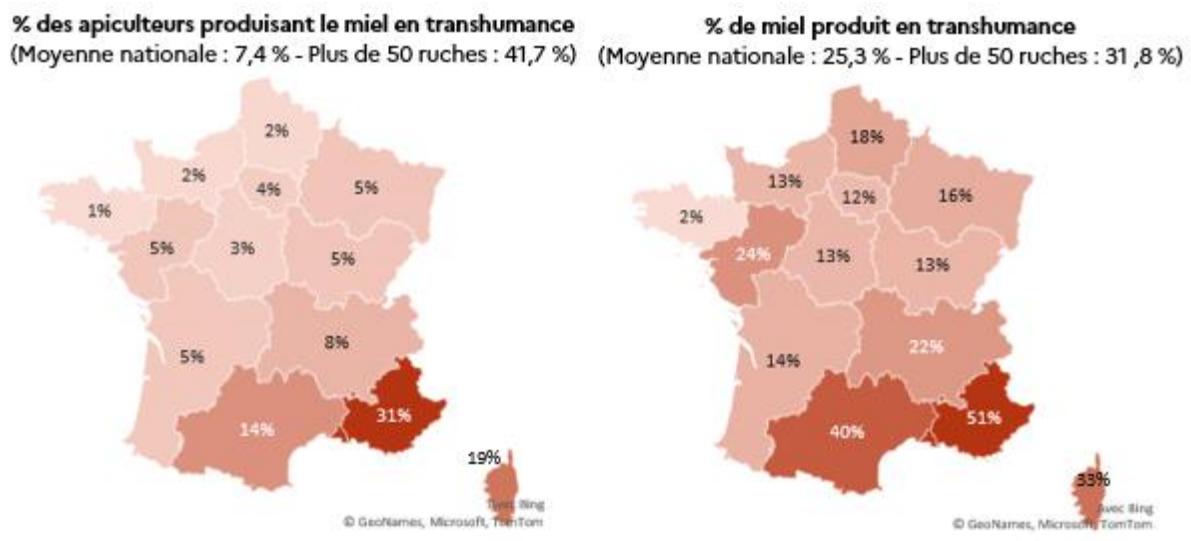
25,3 % de la production française de 2024 a été produite en transhumance. Cela représente 4,4 % des volumes des exploitations de moins de 50 ruches et jusqu'à 41,7 % des volumes pour les apiculteurs de plus de 400 ruches.

Néanmoins, en 2024, la part de production à plus de 100 km progresse. 51,9 % des volumes sont récoltés à moins de 100 km et 48,1 % à plus de 100 km. Pour les exploitations plus de 400 ruches, la part de transhumance à plus de 100 km atteint même 57 %.

On note des pratiques très disparates en termes de transhumance. Dans le sud de la France, elle est particulièrement développée dans les régions PACA et Occitanie, où respectivement 51 % et 40 % des volumes de miel sont produits en transhumance.

Dans le Nord de la France, les apiculteurs sont moins nombreux à transhumer. La récolte produite en transhumance représente en général 10 à 15 % de la production de la région, excepté en Bretagne où celle-ci est très faible (2 %), et dans les Pays de la Loire où elle est plus élevée (24 %).

Part des apiculteurs produisant en transhumance et production de miel en transhumance par région



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

La production en transhumance en 2024

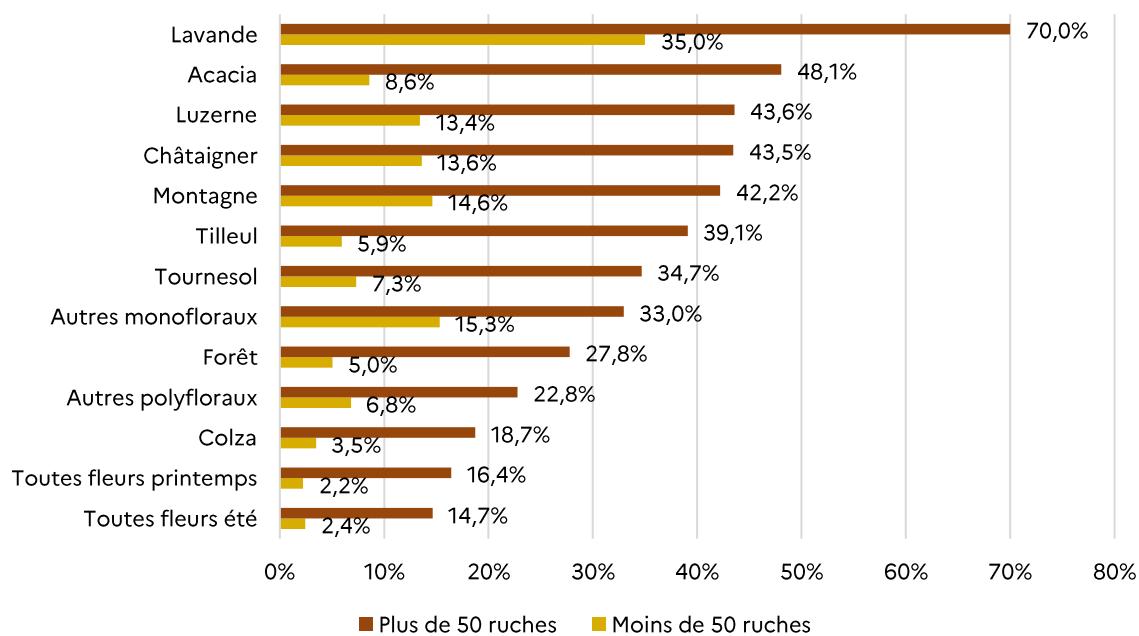
	% d'apiculteurs produisant en transhumance	% de la production en transhumance sur la production totale (%)	Dont transhumance de 50 à 100 km (%)	Dont transhumance à plus de 100 km (%)
Moins de 50 ruches	4,10%	4,40%	74,40%	25,60%
Entre 50 et 149 ruches	28,70%	15,00%	71,70%	28,30%
Entre 150 et 199 ruches	46,90%	23,00%	59,20%	40,80%
Entre 200 et 399 ruches	49,80%	26,00%	66,20%	33,80%
Plus de 400 ruches	64,20%	41,70%	43,00%	57,00%
Ensemble	7,30%	25,30%	51,90%	48,10%

Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

La lavande reste de loin la miellée la plus produite en transhumance : 70 % des apiculteurs de plus de 50 ruches produisent des miellées de lavande en transhumance (et 35 % des apiculteurs de moins de 50 ruches). Cela s'explique par l'importance de la transhumance dans la région PACA. Les miellées d'acacia, luzerne, châtaigner, montagne, sont produites en transhumance par plus de 40 % des apiculteurs de plus de 50 ruches. Le colza et les miellées toutes fleurs (été et printemps) font moins l'objet de transhumance (moins de 20 % des apiculteurs de plus de 50 ruches).

Part d'apiculteurs produisant chaque miellée en transhumance

Part des apiculteurs produisant chaque miellée en transhumance



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

2.8. La production sous signe de qualité

Quatre miels disposent d'une IGP en France : le miel d'Alsace, le miel de Provence et le miel des Cévennes et le miel de Tilleul de Picardie⁵.

Le Conseil d'État a validé la procédure visant à l'enregistrement en IGP de la dénomination « Miel des Landes ». La demande d'enregistrement en tant qu'IGP est en cours d'examen par la Commission européenne.

En France, moins de 1 % des apiculteurs produisent du miel IGP.

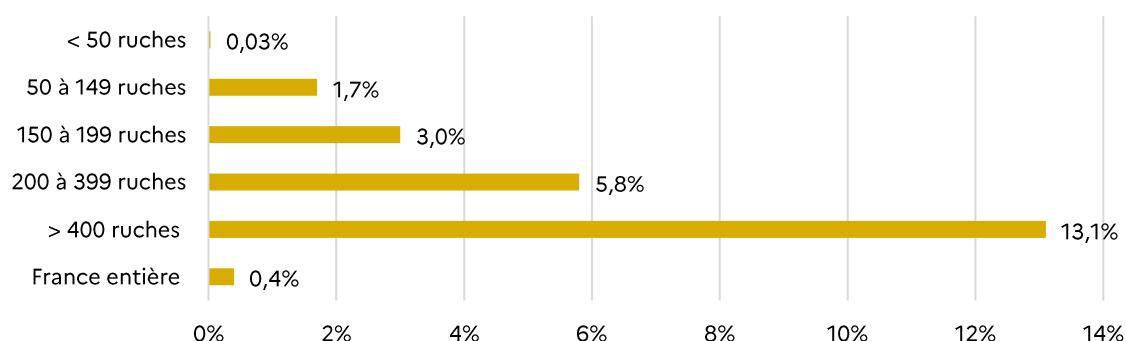
Les apiculteurs professionnels produisent davantage sous IGP (5,8 % pour la tranche 200-399 ruches et 13,1 % pour les plus de 400 ruches).

Deux miels disposent d'une AOC/AOP en France. Le Miel de Corse reflète la diversité florale de l'île, incluant le maquis, le châtaignier et les agrumes. Le Miel de Sapin des Vosges est issu du miellat des sapins blancs du massif vosgien, et concerne des volumes limités.

Les zones de production des AOP étant limitées, la part de producteurs sous AOP en France est faible.

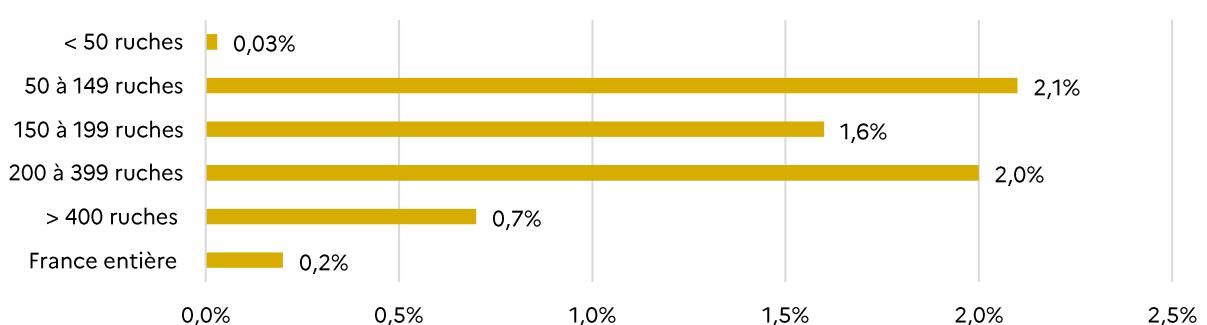
Seuls les apiculteurs de plus de 50 ruches produisent du miel sous AOC.

Part des répondants produisants en IGP



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

Part des répondants produisants en AOC/AOP



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

⁵ https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:L_202502275&qid=1762943954670

2.9. Le conditionnement par les apiculteurs

La part de miel mise en pot varie selon la taille des exploitations. Les moins de 50 ruches conditionnent leur miel en pot à hauteur de 94 % des volumes, contre seulement 42,6 % pour les plus de 400 ruches, qui privilégident d'autres circuits de commercialisation tels que la vente en gros.

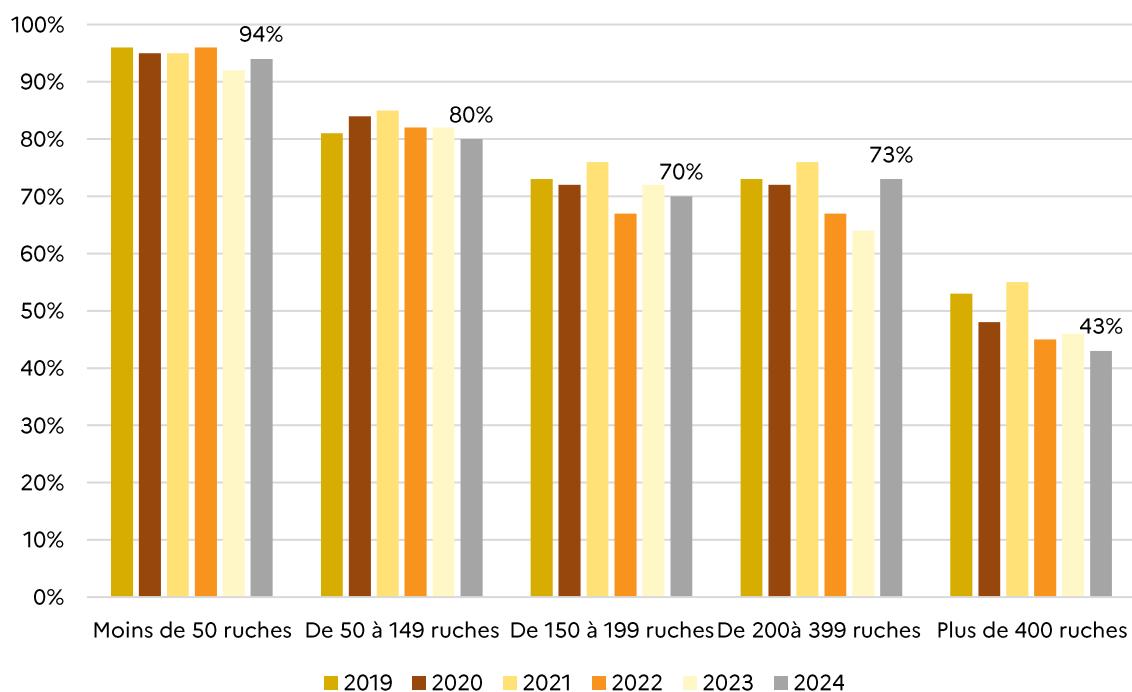
Globalement la part de miel conditionnée en pot augmente en 2024, la récolte étant limitée en volume, les apiculteurs ont proportionnellement davantage conditionné leur miel.

Part de miel conditionné en pot (% en volume)

Part conditionnée en pot (% en volume)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total	72,50%	70,50%	73,50%	67,00%	65,10%	67,50%
Dont plus de 50 ruches	65,10%	62,10%	67,10%	58,70%	58,10%	59,00%

Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

Part du miel conditionné en pot par l'apiculteur



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

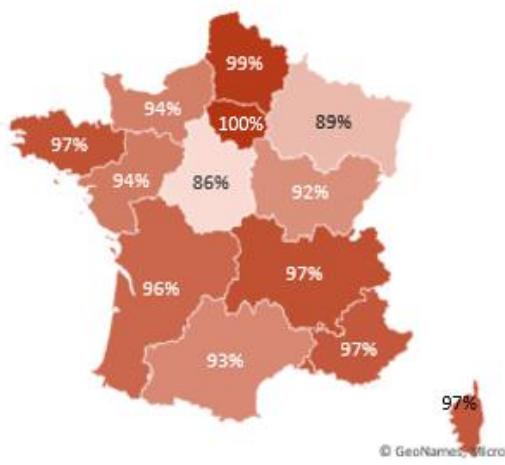
94,5 % des apiculteurs de moins de 50 ruches mettent leur production en pot. Les taux sont élevés dans toutes les régions. Seules le Centre-Val de Loire et le Grand Est affichent des taux inférieurs à 90 %. Cette proportion est beaucoup plus faible pour les apiculteurs de plus de 50 ruches (59 %).

Certaines régions sont davantage spécialisées dans la vente en pots (Normandie, Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne Franche Comté, PACA, Corse) et d'autres dans la vente en vrac ou demi-gros (Centre-Val de Loire, Occitanie, Grand Est).

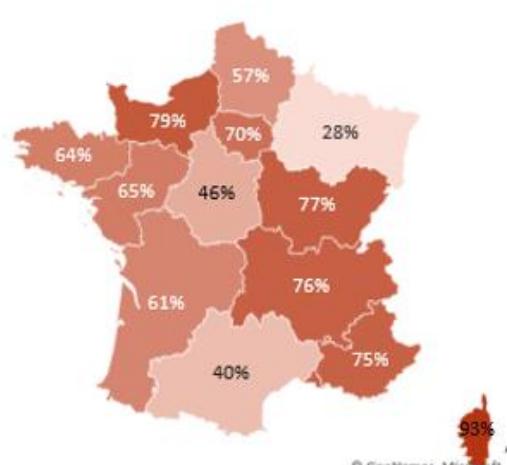
Les apiculteurs des DOM mettent la quasi-totalité de leur production en bouteilles ou en pots (pour les moins de 50 ruches 98 % de la production est mise en pot et pour les plus de 50 ruches 87 % des volumes sont mis en pot).

Part du miel mis en pot par l'apiculteur en 2024

Moins de 50 ruches
(Taux moyen 2024 : 94 %)



Plus de 50 ruches
(Taux moyen 2024 : 59 %)



Dom = 98 %

Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

Dom = 87 %

2.10. Les circuits de distribution des apiculteurs

La vente directe est le circuit de distribution principal, avec 41 % des volumes vendus, soit 4 points de plus qu'en 2023. En effet lors de la précédente campagne, suite à la crise, certains apiculteurs avaient réorienté une partie de leur production vers la vente directe, et ont poursuivi dans ce sens en 2024.

Les grossistes, conditionneurs et coopératives concentrent 18 % des volumes, soit 5 points de moins qu'en 2024.

Les apiculteurs commercialisent également auprès de différents détaillants ou distributeurs (magasins spécialisés, épiceries, GMS, magasins bio, etc.). Ce type de débouché représente environ 19 % des ventes.

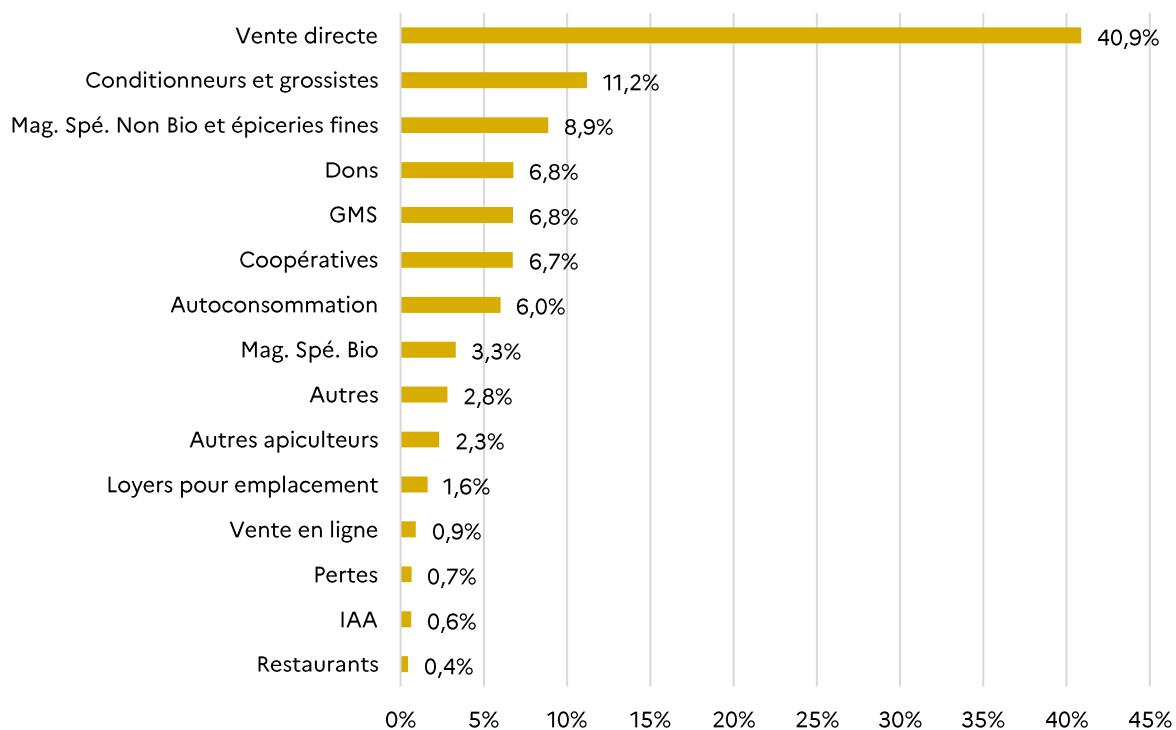
Les apiculteurs commercialisent également entre eux, ainsi 2,3 % des volumes sont vendus à d'autres apiculteurs, qui disposent de débouchés.

Les pertes sont chiffrées à 0,7 % et le miel qui sert au paiement des emplacements représente 1,6 % des volumes.

Une part importante du miel est autoconsommée (6,0 %) ou donnée (6,8 %), notamment chez les apiculteurs amateurs.

La vente en ligne est un canal en développement, mais reste encore limitée, l'organisation des expéditions est chronophage et nécessite parfois de la main-d'œuvre supplémentaire.

Circuit de commercialisation du miel en 2024 (21 585 tonnes)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

* La catégorie « Autres » correspond à des débouchés variés : boulangerie-pâtisserie, collectivités, comités d'entreprise, offices du tourisme, entreprises diverses (cadeaux), etc.

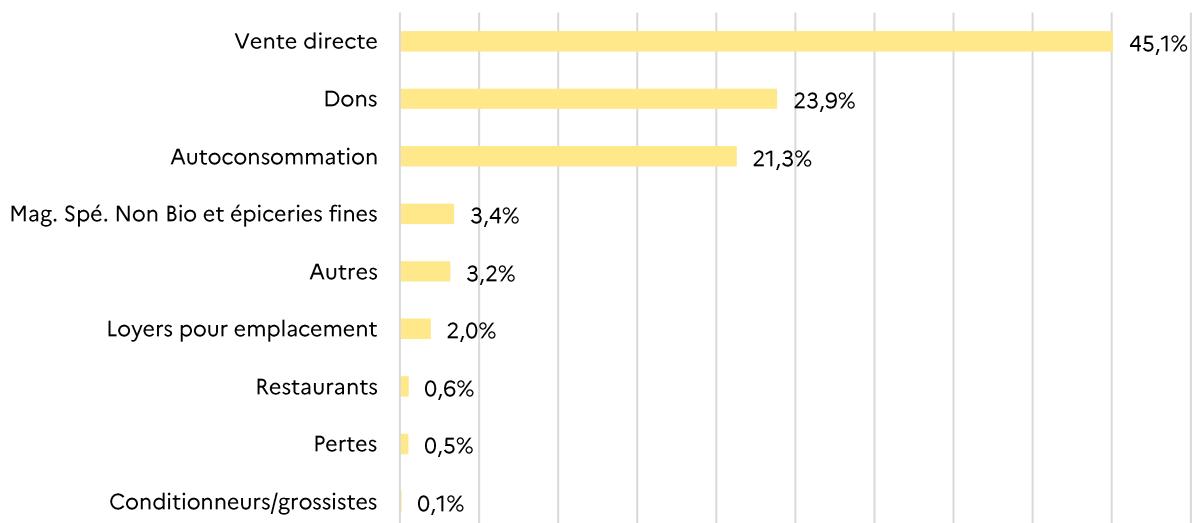
Les circuits de distribution sont très variables selon la taille des exploitations. En effet, la vente directe est davantage présente chez les apiculteurs de 50 à 150 ruches, elle atteint 61,9 % pour cette catégorie d'apiculteurs. Au-delà, cette proportion se réduit notamment avec environ 50 % de vente en directe pour les apiculteurs de 150 à 199 ruches ou de 200 à

399 ruches. Pour les apiculteurs de plus de 400 ruches, la vente directe ne représente plus que 25,4 % des débouchés.

Pour les apiculteurs de petite taille (moins de 50 ruches) la vente directe reste le principal canal de distribution, mais une part importante est destinée à l'autoconsommation (21 %) ou aux dons (24 %) en général, à la famille ou aux amis. Ce débouché est également présent chez les apiculteurs de 50 à 150 ruches, mais dans des proportions plus faibles (respectivement 3,7 % et 3,2 %).

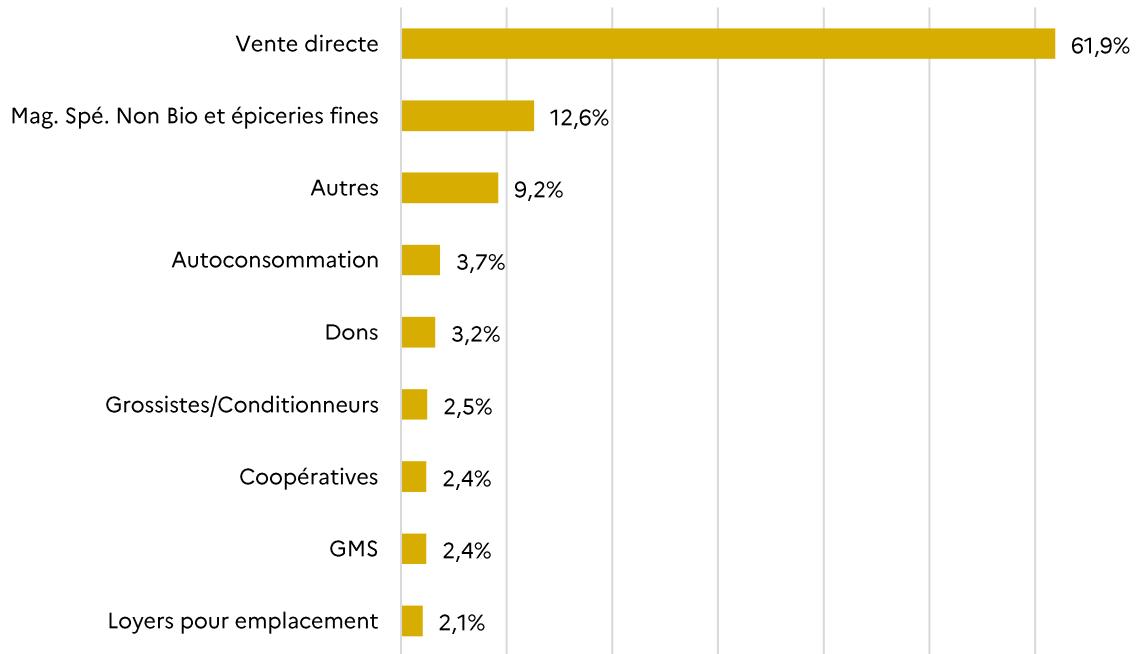
La vente en gros et en demi-gros n'est quasi pas développée chez les apiculteurs de moins de 50 ruches, en revanche, elle augmente avec la taille des exploitations. Elle est de 8,5 % pour les apiculteurs de 150 à 399 ruches, mais atteint 23 % pour les plus de 400 ruches. Les magasins spécialisés non bio et épiceries fines représentent un circuit important pour toutes les catégories de plus de 50 ruches (entre 9 et 12 %). Enfin, les GMS représentent un circuit non négligeable, accessible plutôt à partir de 150 ruches (10 % environ), puisque l'apiculteur doit disposer de lots suffisants pour capter des marchés.

**Circuits de commercialisation du miel pour les moins de 50 ruches
(5 160 tonnes en 2024)**



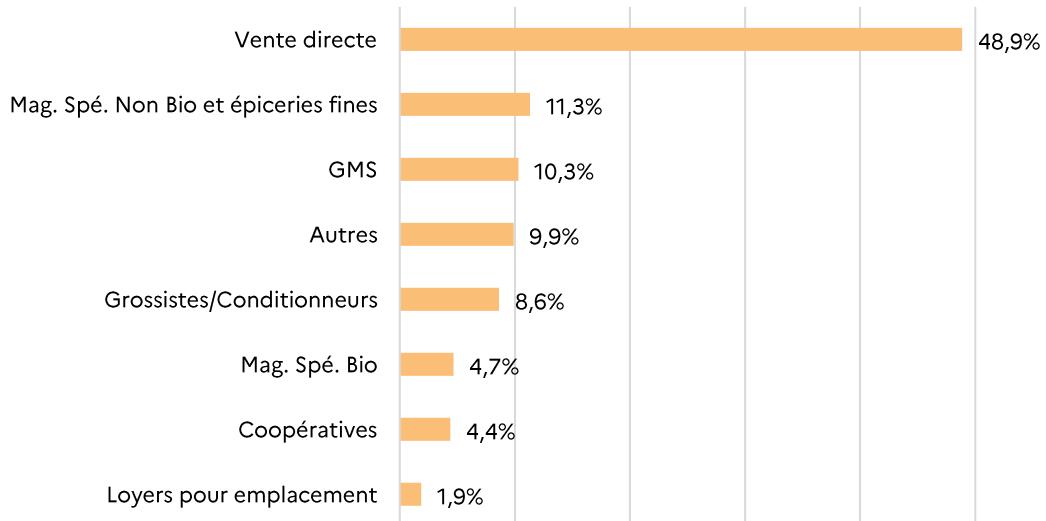
Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

**Circuits de commercialisation du miel pour les 50 à 149 ruches
(2 472 tonnes en 2024)**



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

**Circuits de commercialisation du miel pour les 150 à 199 ruches
(1 354 tonnes en 2024)**



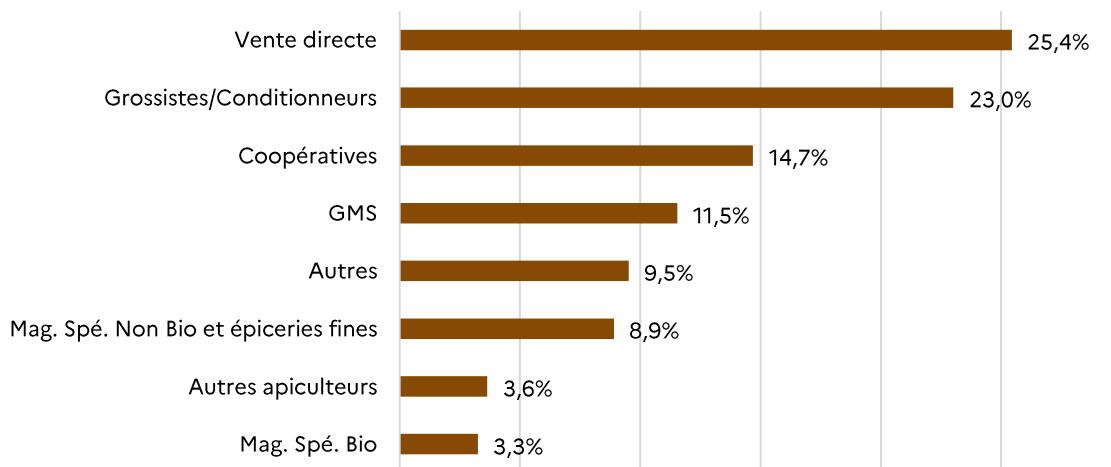
Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

Circuits de commercialisation du miel pour les 200 à 399 ruches (4 515 tonnes en 2024)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

Circuits de commercialisation du miel pour les plus de 400 ruches (8 083 tonnes en 2024)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

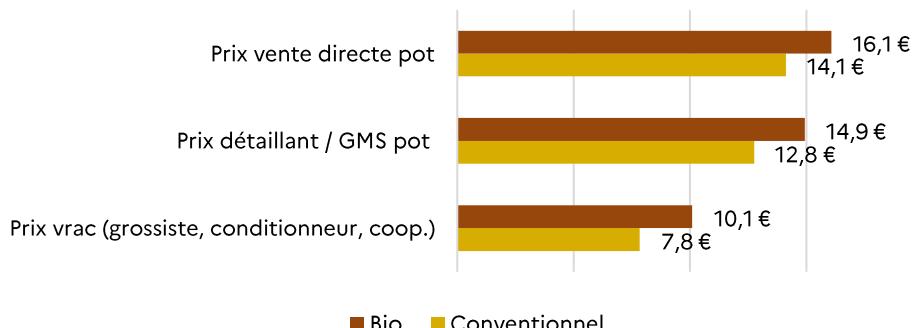
Nb : avant 2019 : la catégorie « autres » regroupait l'autoconsommation, les dons, les ventes à des proches, les ventes en épicerie fine, les ventes à des restaurants, etc. Depuis 2019, catégorie « autres » regroupe les restaurants, boulangeries, etc.

2.11. Tendance de commercialisation

Les difficultés de commercialisation des apiculteurs se sont poursuivies en 2024. Le prix du vrac a augmenté, après avoir atteint un niveau très bas en 2023. Néanmoins, les prix en vente directe semblent avoir baissé dans la mesure où, suite à la crise du vrac, de nombreux apiculteurs ont essayé d'augmenter leurs volumes sur ce segment. Cet afflux d'offre s'est traduit par une baisse de prix.

Le bio permet de valoriser le miel entre 2 € et 2,3 €/kg de plus qu'en conventionnel, en gros ou au détail. Comme en conventionnel, les prix du vrac ont augmenté par rapport à la campagne précédente, mais en pot ils ont connu une légère baisse.

Prix moyen par circuit de commercialisation en 2024 (€/kg)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

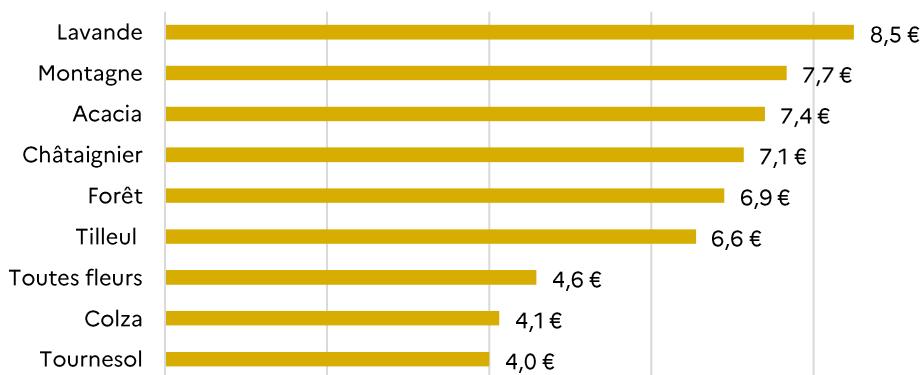
En vrac, on constate une hausse de prix sur certaines miellées.

La lavande reste toujours très bien valorisée (8,5 €/kg), à un niveau très proche de celui de la campagne précédente. Les miels de montagne et d'acacia sont également bien positionnés, à respectivement 7,7 €/kg et 7,4 €/kg.

Les miels toutes fleurs et de grandes cultures (luzerne, tournesol, colza) sont valorisés à moins de 5 €/kg, voire de 4 €/kg pour le colza et le tournesol. Comme l'an dernier, ce sont les miellées les moins bien valorisées.

La hausse de prix s'explique par une offre limitée sur la campagne.

Prix moyen par miellées (vrac €/kg)



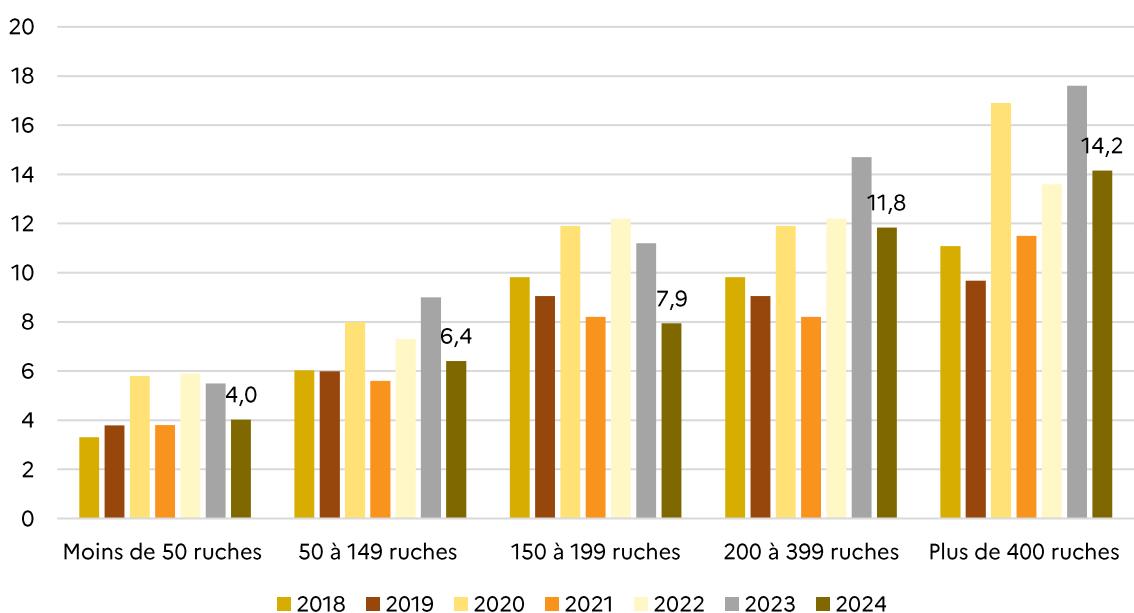
Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

2.12. Les stocks de miel

Après deux bonnes campagnes consécutives, les stocks de miel étaient au plus hauts, fin 2023, les apiculteurs ayant connu des difficultés pour écouler leurs productions. Suite à la récolte catastrophique de 2024, les stocks se situent désormais à 13 222 tonnes en fin de campagne. Ils représentaient ainsi 61 % du volume produit sur l'année.

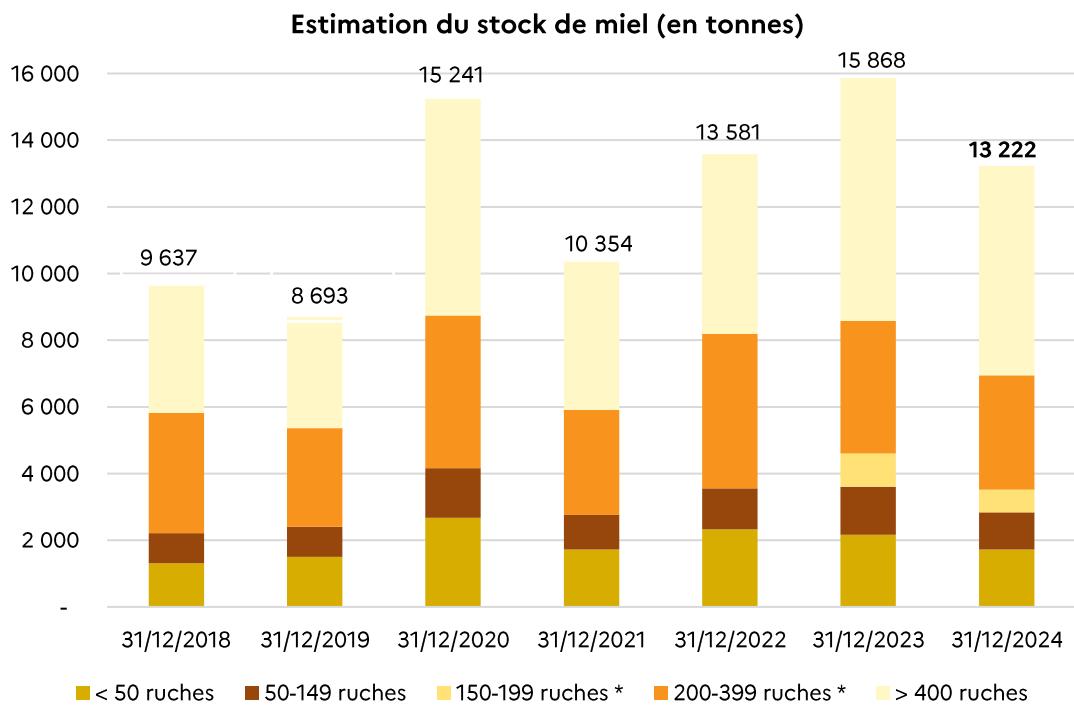
Les stocks à la ruche restent particulièrement élevés chez les apiculteurs professionnels. Ils sont estimés à 14,2 kg/ruche pour les apiculteurs de plus de 400 ruches et à 11,8 kg/ruche pour les producteurs de 200 à 399 ruches. Pour apiculteurs de moins de 50 ruches, les stocks sont beaucoup plus limités, ils atteignent 4 kg/ruche. Ainsi, une part importante des stocks (73 %) est détenue par les apiculteurs de plus de 200 ruches.

Évolution des stocks de miel en France de 2018 et 2024⁶ (kg/ruche)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

⁶ *Nouvelle catégorie 150-199 ajoutée en 2023. Avant 2023, les données de la catégorie 200-399 correspondent en réalité à la catégorie 150-399 ruches.



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

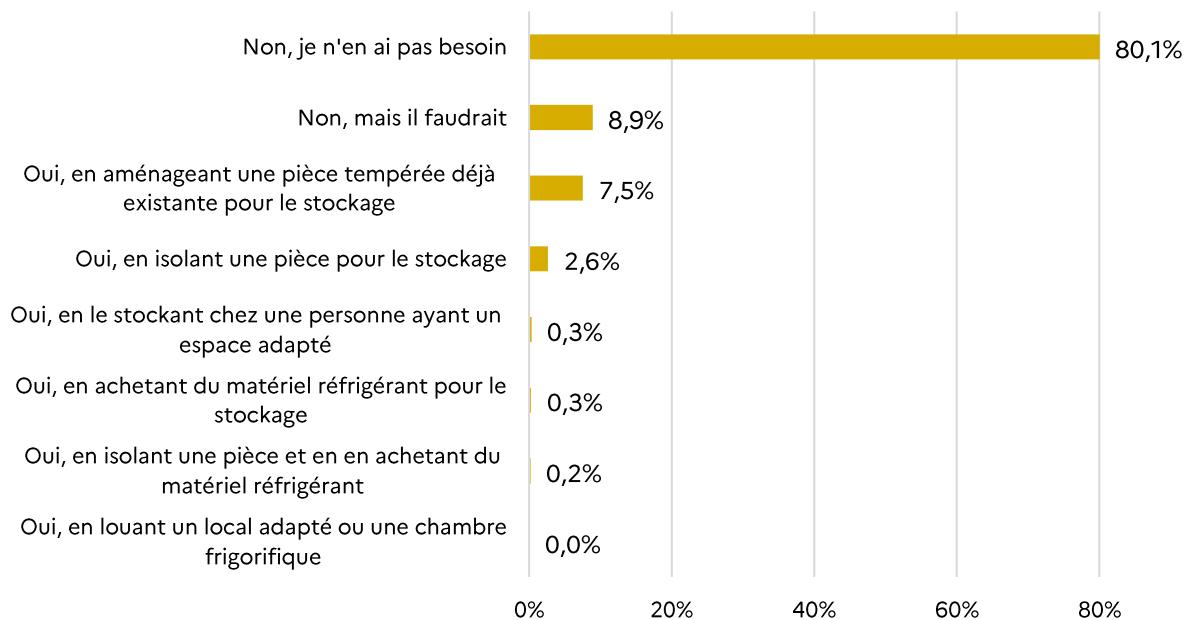
2.13. Investissements pour le stockage

La plupart des apiculteurs de moins de 50 ruches n'ont pas réalisé d'investissements pour le stockage (89 %). Les apiculteurs de plus de 50 ruches sont moins nombreux dans ce cas (67,5 %). Parmi eux, 24,8 % indiquent qu'ils auraient besoin d'investir.

Chez les apiculteurs de plus de 50 ruches, les principaux investissements concernent l'aménagement de pièces tempérées déjà existantes (11,8 %), ou l'isolation de pièces pour le stockage (15 %). L'achat de matériel réfrigérant reste moins fréquent (7,5 %).

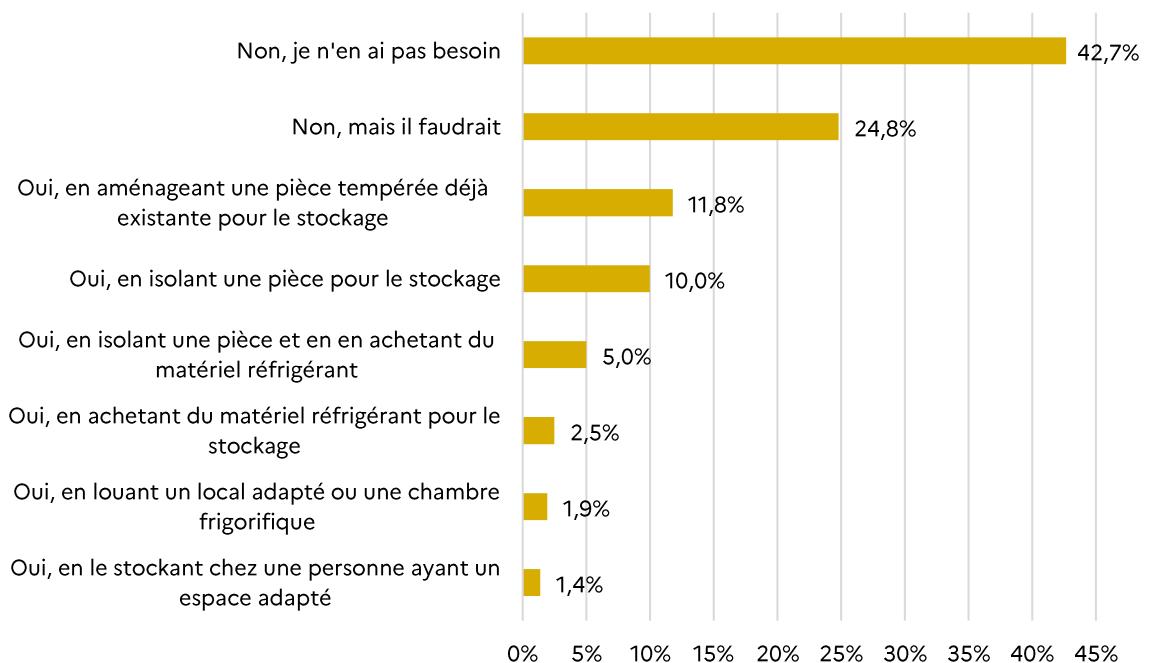
Les apiculteurs de moins de 50 ruches ne réalisent que très peu d'investissements pour le stockage, mais estiment pour certains que cela serait nécessaire (8,9 %). On note quelques aménagements/isolation de pièces déjà existantes (7,5 % et 2,6 %).

Investissements réalisés pour le stockage pour les moins de 50 ruches (plusieurs réponses possibles)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

Investissements réalisés pour le stockage pour les plus de 50 ruches (plusieurs réponses possibles)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

2.14. Coût des emplacements

Le paiement des emplacements se fait soit en euros soit en kg de miel. Les apiculteurs sont beaucoup plus nombreux à payer leurs emplacements en kg de miel : 33,6 % des apiculteurs de moins de 50 ruches et 83,4 % des plus de 50 ruches. Le paiement en euros est moins

répandu. Il ne concerne que 8,9 % des apiculteurs de moins de 50 ruches et 17 % des plus de 50 ruches.

Globalement 87 % des apiculteurs de plus de 50 ruches paient leurs emplacements (soit en euros, soit en miel, soit les deux).

Pour les apiculteurs de moins de 50 ruches, le coût moyen d'un emplacement atteint 1,17 kg/ruche contre seulement 0,53 kg/ruche pour les exploitations de plus grandes tailles. Mais cela ne concerne pas forcément toutes leurs ruches. Certains apiculteurs sont propriétaires de leurs terrains et d'autres en disposent gratuitement (souvent en échange de l'intérêt qu'a l'agriculteur en termes de pollinisation). En euros, les locations sont de l'ordre de 22 €/ruche (moins de 50 ruches) ou 13 €/ruche (plus de 50 ruches). Le nombre de ruches concernées est faible (6 à 7 % des ruches).

En moyenne, 1,6 % du miel récolté est consacré au paiement des emplacements.

Moyen de paiements des emplacements des apiculteurs en 2024 (plusieurs réponses possibles)

Taille d'exploitation	< 50 ruches	> 50 ruches
% d'apiculteurs qui paient en miel	33,60%	83,40%
% d'apiculteurs qui paient en euros	8,9%	17,0%
% d'apiculteurs qui paient un emplacement	38,4%	87,0%

Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

Coûts des emplacements des apiculteurs en 2024 (plusieurs réponses possibles)

Taille d'exploitation	< 50 ruches	> 50 ruches
Coût en miel (kg/ruche)	1,17 kg	0,53 kg
% de ruches concernées kg miel	27,1%	60,2%
Coût monétaire (€/ruche)	21,99 €	13,35 €
% de ruches concernées €	5,9%	6,8%

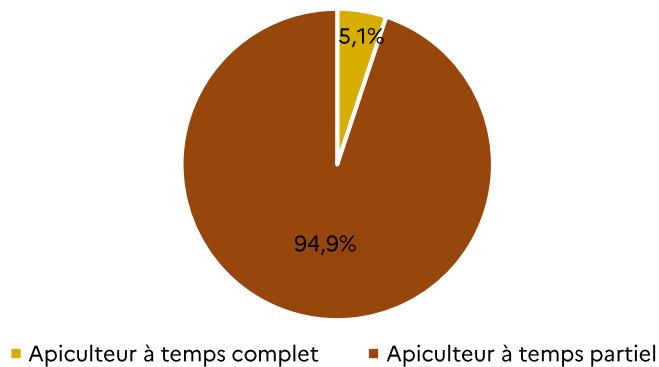
Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

3. CARACTÉRISTIQUES DES STRUCTURES APICOLES ET PROFILS DES APICULTEURS

3.1. Temps d'activité et statut

La majorité des apiculteurs exercent leur activité à temps partiel (pluriactifs agricoles ou non, retraités, amateurs, sans emplois). La pluriactivité est plus fréquente chez les apiculteurs de moins de 50 ruches, notamment chez les amateurs, retraités ou sans emplois.

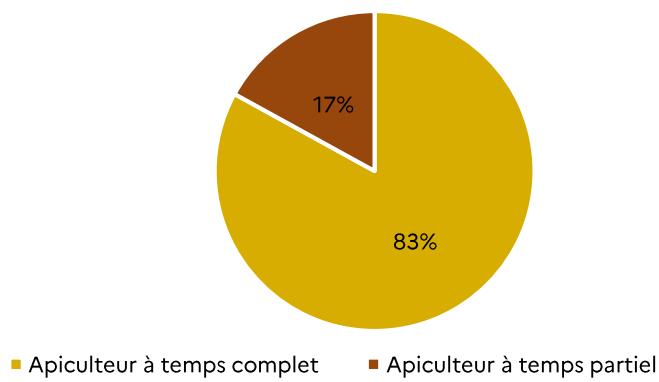
Statut des apiculteurs en 2024 (ensemble des apiculteurs)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

La gelée royale requiert une technicité supplémentaire, de ce fait, elle est exercée par une majorité d'apiculteurs à temps plein (83 %).

Statut des apiculteurs en 2024 produisant de la gelée royale



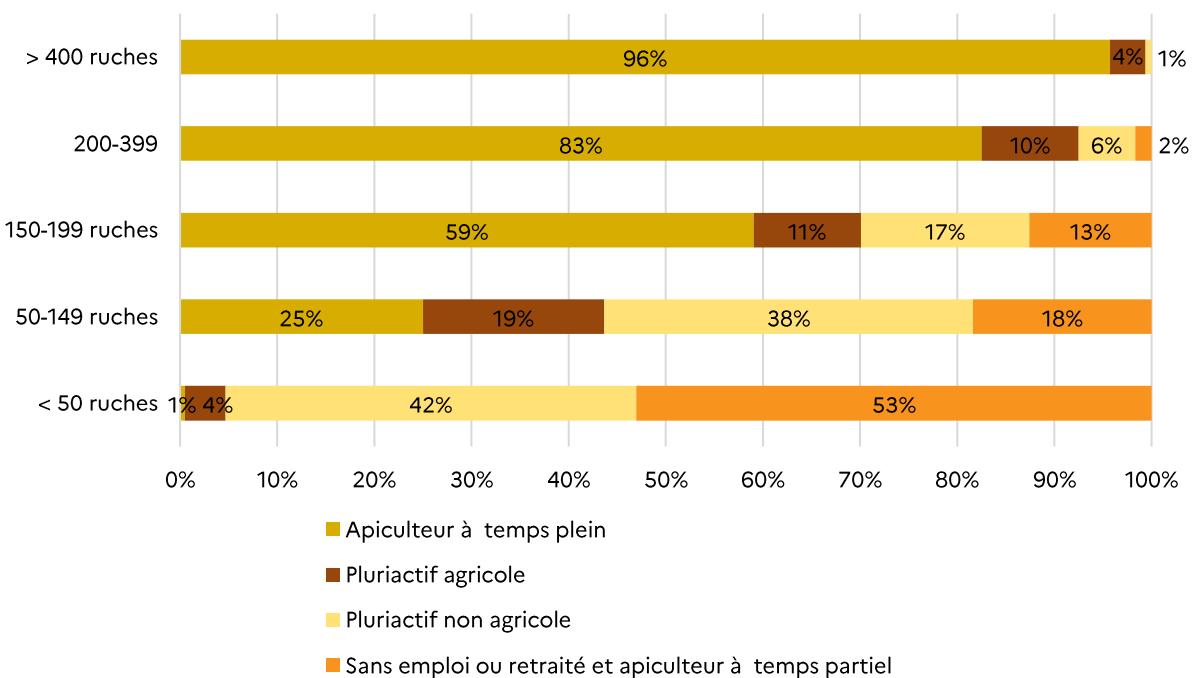
Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

Chez les apiculteurs de plus de 50 ruches, la pluriactivité décroît avec la taille de l'exploitation. Seulement 4 % des apiculteurs de plus de 400 ruches sont pluriactifs, et 17 % chez les apiculteurs de plus de 200 ruches.

Parmi les apiculteurs de plus de 50 ruches :

- 55 % indiquent exercer leur activité apicole à temps plein,
- 13 % sont pluriactifs, et exercent une autre activité agricole,
- 21 % sont pluriactifs, et exercent une autre activité non-agricole,
- 11 % exercent l'activité en tant qu'amateur, retraité ou sont sans emploi.

Statut des apiculteurs par taille de rucher

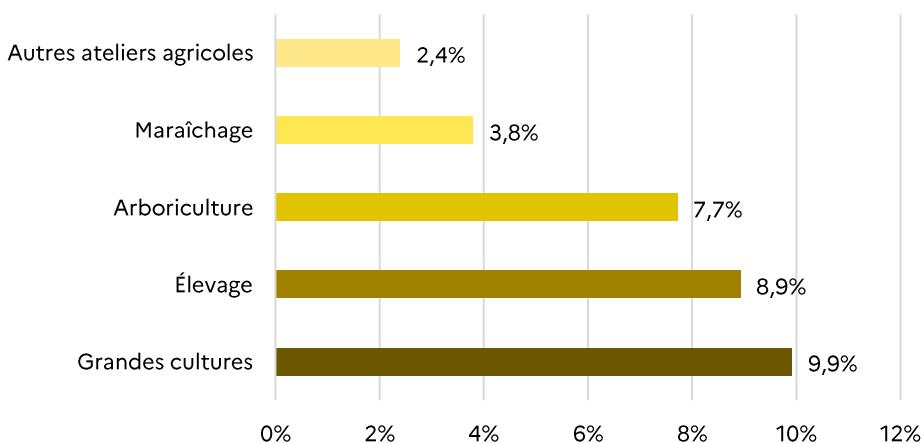


Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

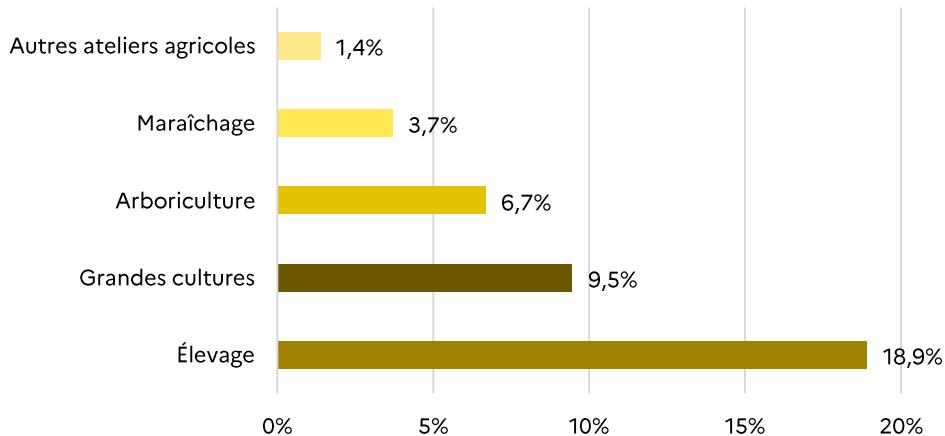
3.2. Autres activités des exploitations apicoles

Parmi les apiculteurs pluriactifs de plus de 50 ruches, 18,9 % ont indiqué avoir une autre activité d'élevage et 9,5 % disposent de grandes cultures sur l'exploitation. D'autres activités sont également évoquées, comme l'arboriculture (6,7 %), le maraîchage (3,7 %), ou la viticulture. Parmi les apiculteurs de moins de 50 ruches, les grandes cultures et l'élevage sont moins représentés, soit respectivement 9,9 % et 8,9 %. L'arboriculture et le maraîchage sont presque autant représentés que chez les plus de 50 ruches, soit respectivement 7,7 % et 3,8 %.

Autres ateliers de l'exploitation-parmi les pluriactifs (apiculteurs de moins de 50 ruches)



Autres ateliers de l'exploitation-parmi les pluriactifs (apiculteurs de plus de 50 ruches)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

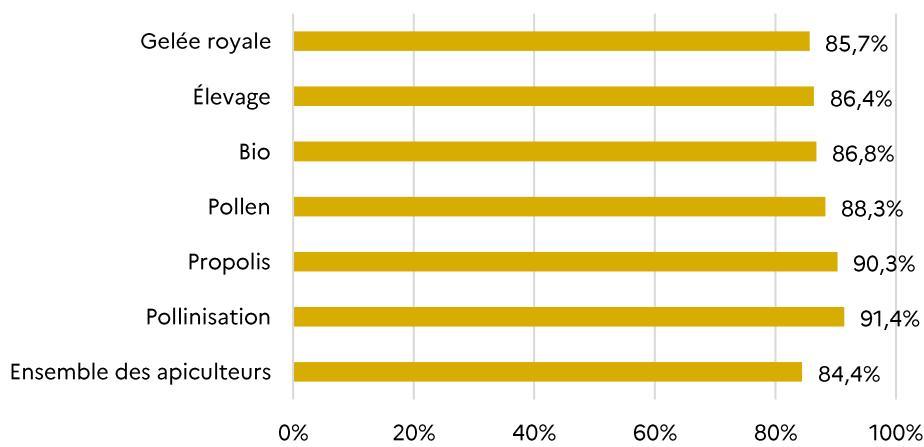
3.3. Répartition des apiculteurs selon leur genre

Les femmes restent peu nombreuses au sein des exploitations apicoles. La proportion de femmes varie en fonction de la taille des exploitations. 15,6 % pour les exploitations de moins de 50 ruches et 19,2 % pour les exploitations de plus de 50 ruches.

Ces proportions sont inférieures à la part de femmes dans l'agriculture qui est proche de 30 %.

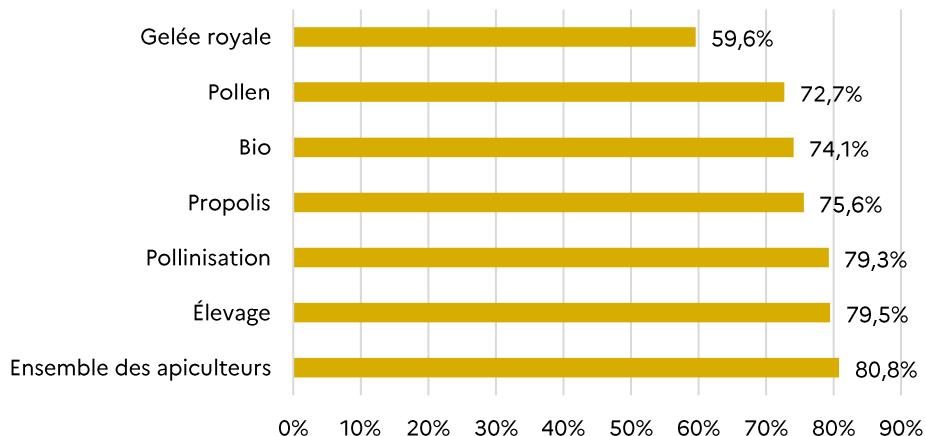
Dans les exploitations de plus de 50 ruches, les femmes sont plus nombreuses parmi les producteurs de gelée royale (40,4 %), de propolis (24,4 %) et de pollen (27,3 %), mais également parmi les apiculteurs en agriculture biologique (25,9 %).

Pourcentage d'hommes parmi les apiculteurs, en fonction des activités (moins de 50 ruches)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

Pourcentage d'hommes parmi les apiculteurs, en fonction des activités (plus de 50 ruches)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

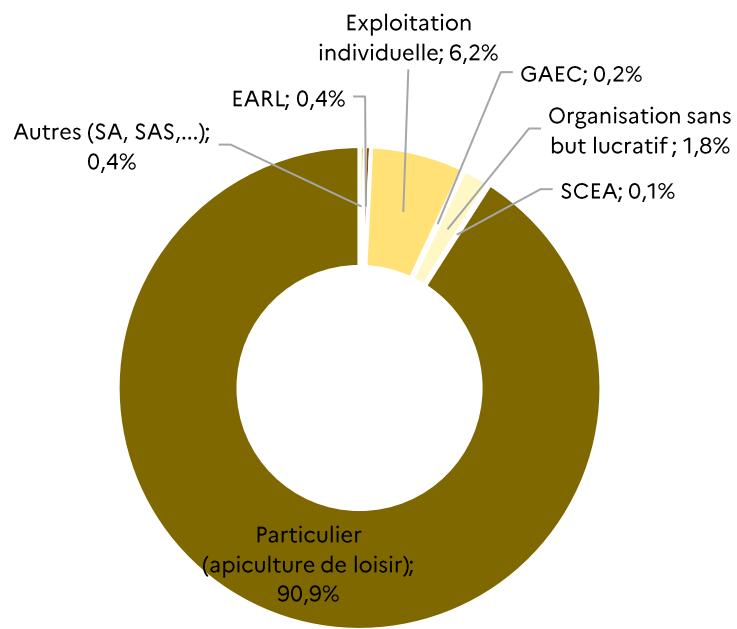
3.4. Statut juridique des exploitations

Parmi les apiculteurs de moins de 50 ruches, la plupart (90,9 %) sont des amateurs, sans statut. Certaines structures agricoles sont tout de même présentes sous forme d'exploitations individuelles ou sociétaires (EARL, GAEC, SCEA, etc.), mais de façon plus limitée. L'activité apicole est en général une activité de diversification, qui vient en complément d'une activité d'élevage ou de culture.

Parmi les apiculteurs de plus de 50 ruches, 72 % possèdent une exploitation individuelle. Une grande partie des apiculteurs exploitent en GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation Commun) soit 9,3 %, qui est la forme sociétaire la plus représentée. 3,5 % sont en EARL (Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée) et 1,2 % en SCEA (Société Civile d'Exploitation Agricole). Enfin, une partie non négligeable des apiculteurs sont des particuliers (8,8 %).

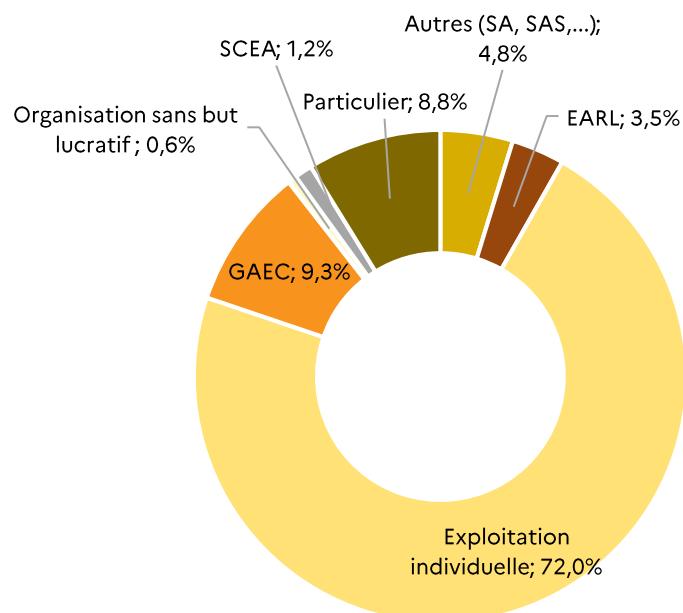
On note également la présence d'établissements à but non lucratif, il peut s'agir d'associations, d'établissements de formation, de collectivités, etc...

Apiculteurs moins de 50 ruches
(% total des répondants par catégorie)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

Apiculteurs plus de 50 ruches
(% total des répondants par catégories)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

3.5. Main d'œuvre

Le nombre d'ETP par exploitation augmente avec la taille des exploitations. Les exploitations de moins 50 ruches ne nécessitent que 0,2 ETP en moyenne, contre 2 ETP pour les structures de plus de 400 ruches.

Ainsi, les exploitations de plus de 200 ruches nécessitent généralement plus d'un temps plein (temps de commercialisation inclus).

Le nombre de ruches en hivernage gérées par ETP dépend également de la taille des exploitations. Pour les exploitations de grandes tailles (plus de 400 ruches), un ETP prend en charge en moyenne 238 ruches contre 44 ruches pour les exploitations de moins de 50 ruches.

Le temps de commercialisation occupe en moyenne 14 % du temps total passé sur l'exploitation, soit un peu moins que lors de la campagne précédente.

Nombre d'ETP par exploitation en 2024

Taille des exploitations	Nombre d'ETP / exploitation	Nombre de ruches en hivernage/ETP
Moins de 50 ruches	0,2	44,1
50 à 149 ruches	0,6	108,7
150 à 199 ruches	0,9	140,1
200 à 399 ruches	1,2	165,6
Plus de 400 ruches	2	238,3
Total	0,23	52,9

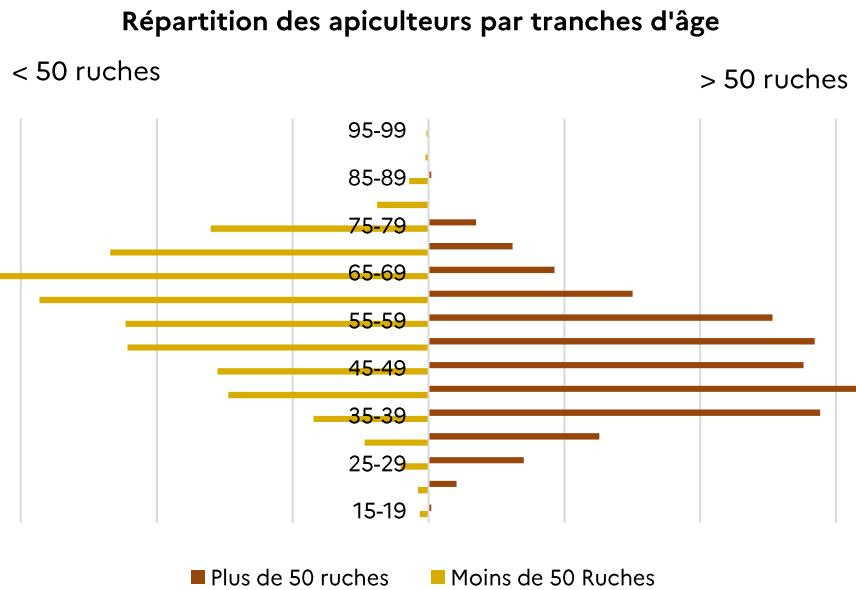
Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

3.6. Âge des apiculteurs

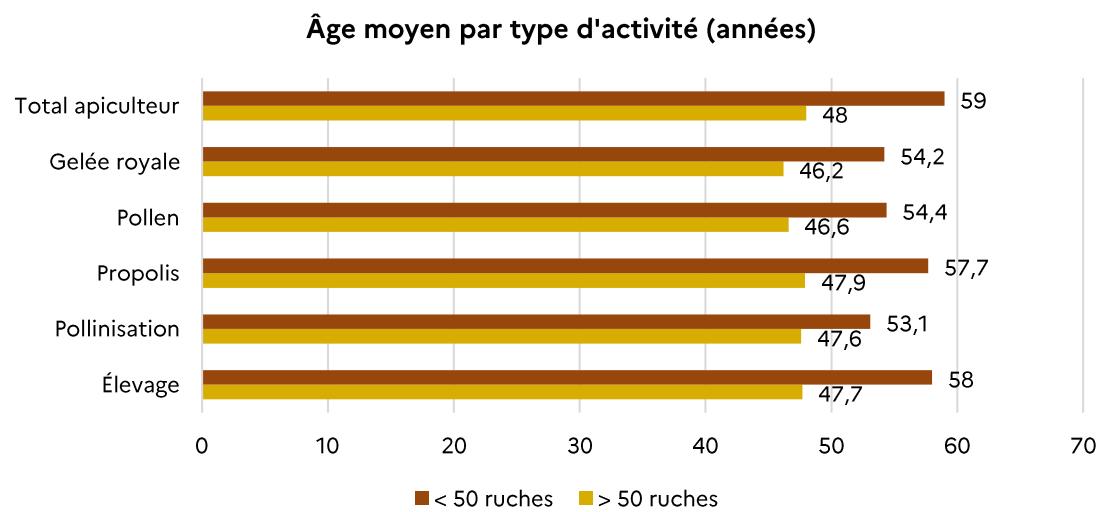
La tranche d'âge 65-69 ans est la plus représentée (17,5 %) pour les apiculteurs de moins de 50 ruches. Les apiculteurs de plus de 50 ruches quant à eux sont plus jeunes, la tranche 40-44 ans est davantage représentée (16,9 %).

L'âge moyen des apiculteurs de moins de 50 ruches est donc plus élevé (59 ans), l'apiculture étant pratiquée par de nombreux apiculteurs amateurs une fois à la retraite.

Chez les apiculteurs de plus de 50 ruches, les producteurs de gelée royale sont plus jeunes que la moyenne des apiculteurs (46 ans), c'est également le cas des producteurs de pollen (46 ans). Les apiculteurs produisant de la propolis, ou ayant une activité de pollinisation ou d'élevage ont un âge similaire à la moyenne des apiculteurs.



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

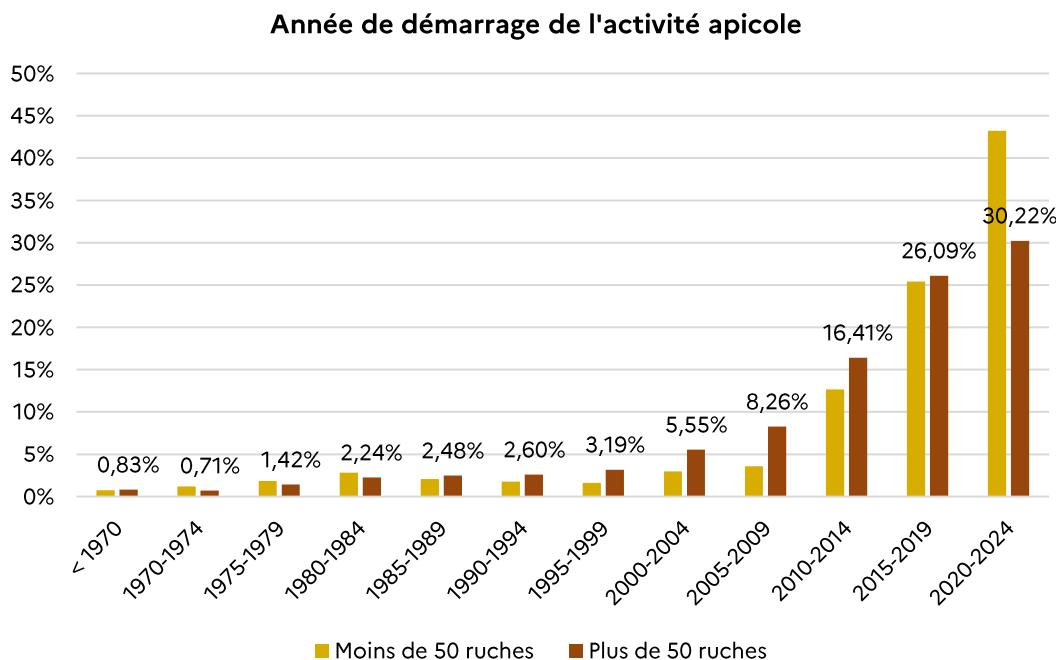


Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

3.7. Année de démarrage de l'activité

Plus de 30 % des apiculteurs de plus de 50 ruches ont débuté l'activité apicole entre 2020 et 2024. Ils sont également très nombreux à avoir démarré leur activité entre 2010 et 2020 (plus de 42 %). Néanmoins, certaines exploitations sont bien plus anciennes et se transmettent entre générations.

Malgré un âge moyen plus avancé, la plupart des apiculteurs de moins de 50 ruches (69 %) ont commencé l'apiculture au cours des 10 dernières années, souvent dans un cadre de loisir. De nombreux apiculteurs ont créé leur activité au moment de la retraite ou juste avant la retraite.



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

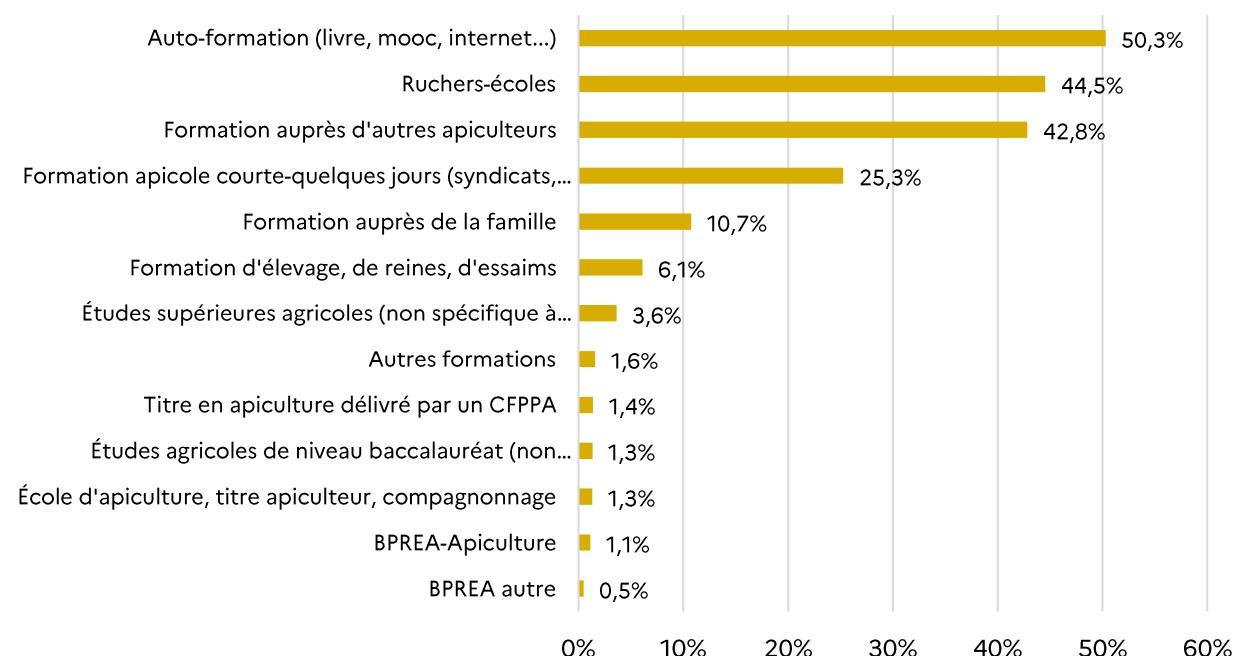
3.8. Formation des apiculteurs

Les apiculteurs de moins de 50 ruches se sont majoritairement auto-formés (50,3 %) ou ont suivi des formations courtes au sein des ruchers-écoles (44,5 %) ou encore auprès d'autres apiculteurs (42,8 %). Les formations courtes concernent également une part non négligeable des apiculteurs de moins de 50 ruches (25,3 %). 6,1 % des apiculteurs ont notamment suivi une formation spécifique sur l'élevage de reines ou d'essaims.

La formation auprès de la famille est par ailleurs courante (10,7 %), notamment dans le cadre d'exploitations familiales.

Les autres formations, et notamment les formations diplômantes (BPREA, CFPPA, etc.) sont peu représentées.

Formation des apiculteurs de moins de 50 ruches (plusieurs réponses possibles)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

L'autoformation est moins importante chez les apiculteurs de plus de 50 ruches (42,3 %), en revanche la formation auprès d'autres apiculteurs atteint un peu plus de la moitié des formations (soit 52,1 %).

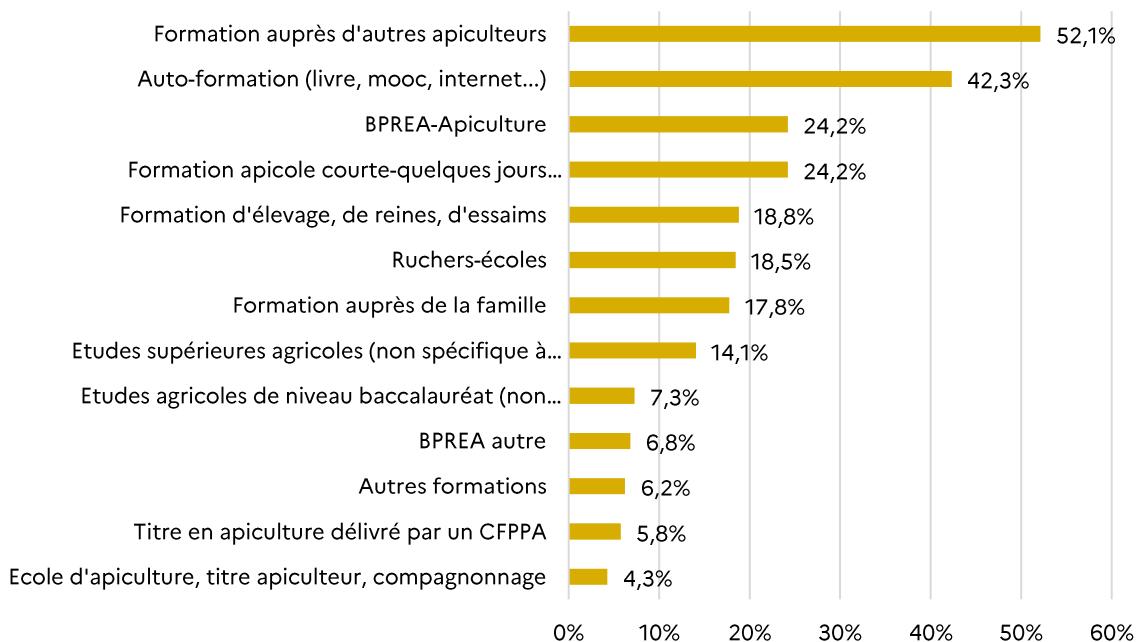
Le diplôme apicole le plus répandu est le BPREA, avec 24,2 % des apiculteurs de plus de 50 ruches ayant suivi un BPREA-Apiculture. 7,3 % des apiculteurs ont également suivi des autres diplômes / études agricoles.

Les formations apicoles courtes organisées par les syndicats ou les associations sont également fréquentes (24,2 %).

Plus de 18 % des apiculteurs ont suivi une formation d'élevage ou encore ont été formés en ruchers-écoles.

La formation auprès de la famille demeure moins importante que chez les moins de 50 ruches (17,8 %).

Formation des apiculteurs de plus de 50 ruches (plusieurs réponses possibles)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

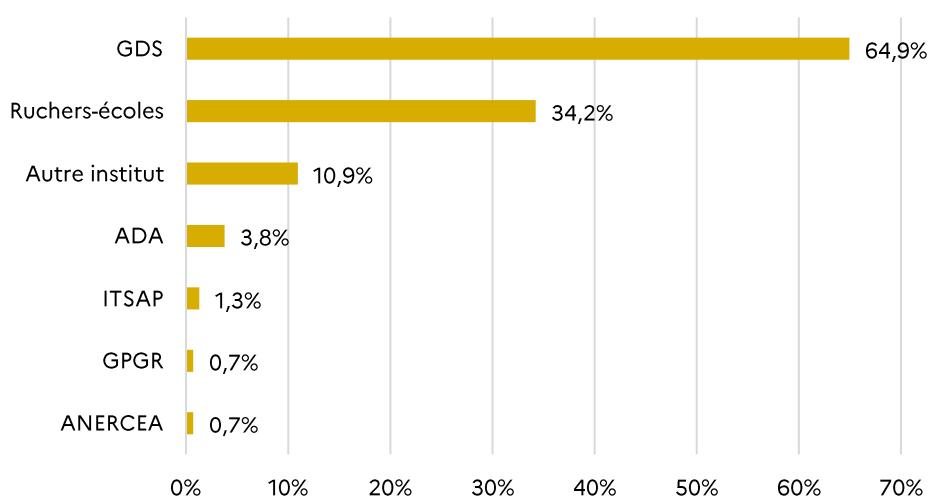
3.9. Appui technique

Pourcentage d'apiculteurs ayant bénéficiés d'un appui technique en 2024

	% en nombre
Apiculteurs de moins de 50 ruches	27,10%
Apiculteurs de plus de 50 ruches	37,40%

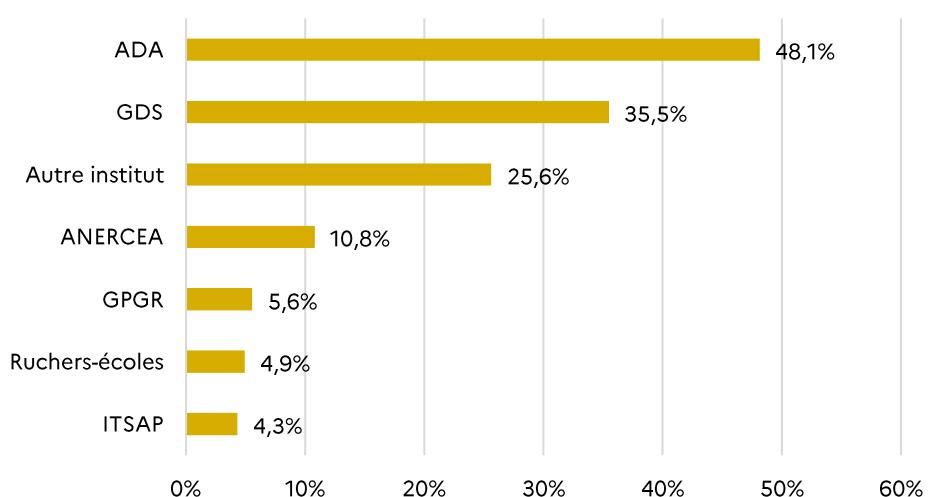
Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

Organismes sollicité en 2024 par les moins de 50 ruches – 16 996 producteurs (plusieurs réponses possibles)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

Organismes sollicité en 2024 par les plus de 50 ruches – 2 189 producteurs (plusieurs réponses possibles)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

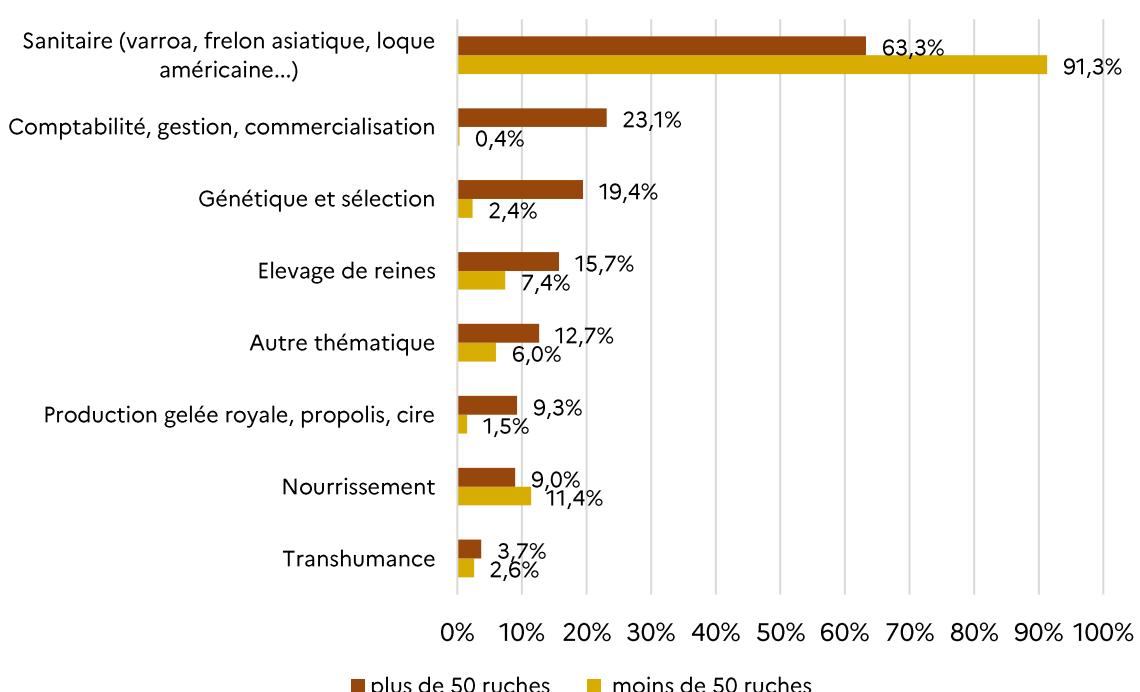
Les apiculteurs de plus de 50 ruches ont été plus nombreux à bénéficier d'un appui technique que les apiculteurs de moins de 50 ruches (37,4 % contre 27,1 %).

Les organismes sollicités varient selon le profil des apiculteurs.

Les apiculteurs de moins de 50 ruches sollicitent principalement les GDS⁷ (64,9 %), ou les ruchers écoles (34,2 %), mais beaucoup moins les ADA⁸ (seulement 3,8 %).

A contrario, près de la moitié des apiculteurs de plus de 50 ruches (48,1 %) sollicitent les ADA et 35,5 % les GDS. L'ANERCEA⁹ est elle aussi sollicitée notamment en ce qui concerne les problématiques liées à l'élevage.

Appui techniques en 2024



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

Les questions sanitaires demeurent un sujet primordial chez les apiculteurs dans le cadre d'un appui technique pour 91,3 % des apiculteurs de moins de 50 ruches et 63,3 % des structures de plus de 50 ruches, notamment au sujet du varroa et du frelon asiatique. Ces chiffres restent stables en dépit d'une saison moins marquée par ces problématiques.

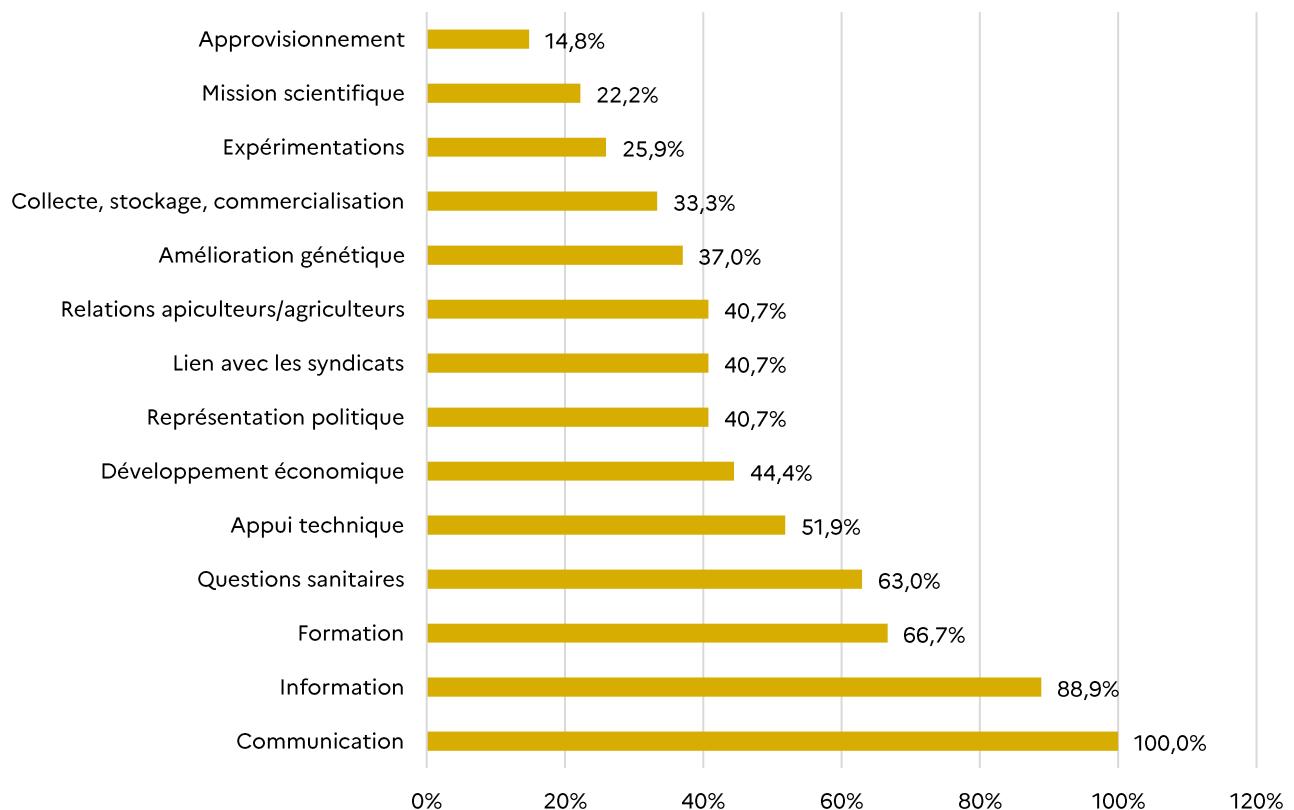
Les apiculteurs de plus de 50 ruches s'intéressent davantage aux problématiques économiques (commercialisation, comptabilité, gestion) que les apiculteurs de moins de 50 ruches, 23,1 % contre 0,4 %. La génétique et l'élevage de reines/essaims sont également des sujets d'intérêt fort. Les apiculteurs sollicitent aussi les organismes au sujet du nourrissement (10 % des apiculteurs) ou d'autres produits de la ruche (gelée royale, cire, propolis).

⁷ GDS : Groupement de Défense Sanitaire

⁸ ADA : Association pour le Développement de l'Apiculture

⁹ ANERCEA : association créée et gérée par des apiculteurs pour promouvoir l'élevage et la sélection de reines d'abeilles

Principales missions des organismes (syndicats, instituts technique, etc.) Plusieurs réponses possibles



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

Les principales missions des organismes impliqués dans la filière apicole restent relativement stables par rapport aux années précédentes.
La communication et l'information (plus de 80 %), ainsi que la formation (67 %), l'appui technique (52 %), les questions sanitaires (63 %), l'expérimentation (26 %) et les missions scientifiques (22 %), le développement économique (44 %)
La représentation politique et syndicale (41 %), la relation apiculteurs/agriculteurs (41 %)

4. LA PRODUCTION DE MIEL BIOLOGIQUE EN 2024

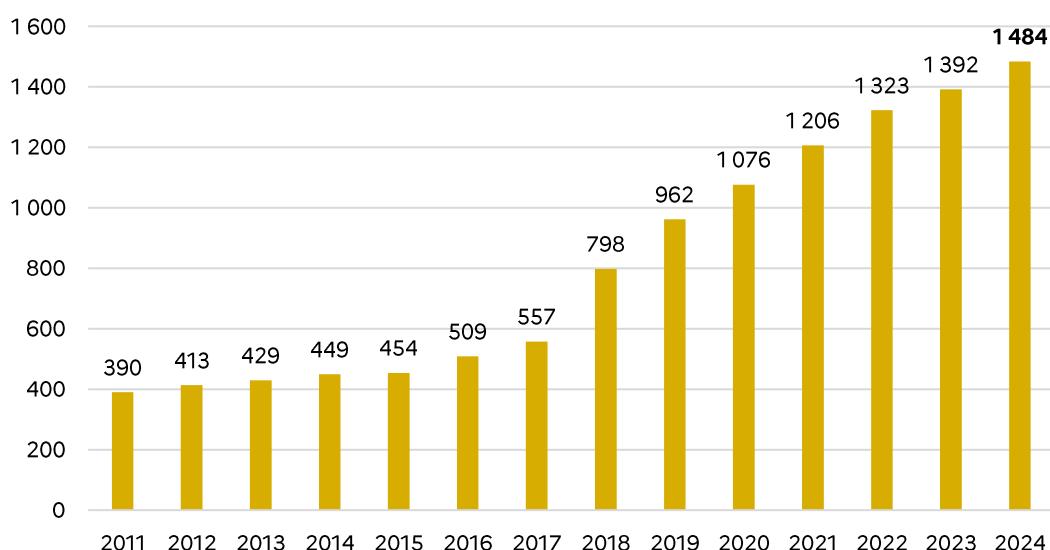
4.1. Caractéristiques des exploitations apicoles en agriculture biologique

En 2024, la filière apicole compte plus de 1 484 exploitations converties ou en conversion. Après une forte progression des conversions depuis 2018, les conversions sont moins nombreuses et certains apiculteurs bio arrêtent leur activité. Sur l'ensemble des apiculteurs de plus de 50 ruches 18,2 % sont bio.

Le nombre de ruches menées en bio se stabilise. On compte un peu plus de 245 000 ruches bio en France en 2024.

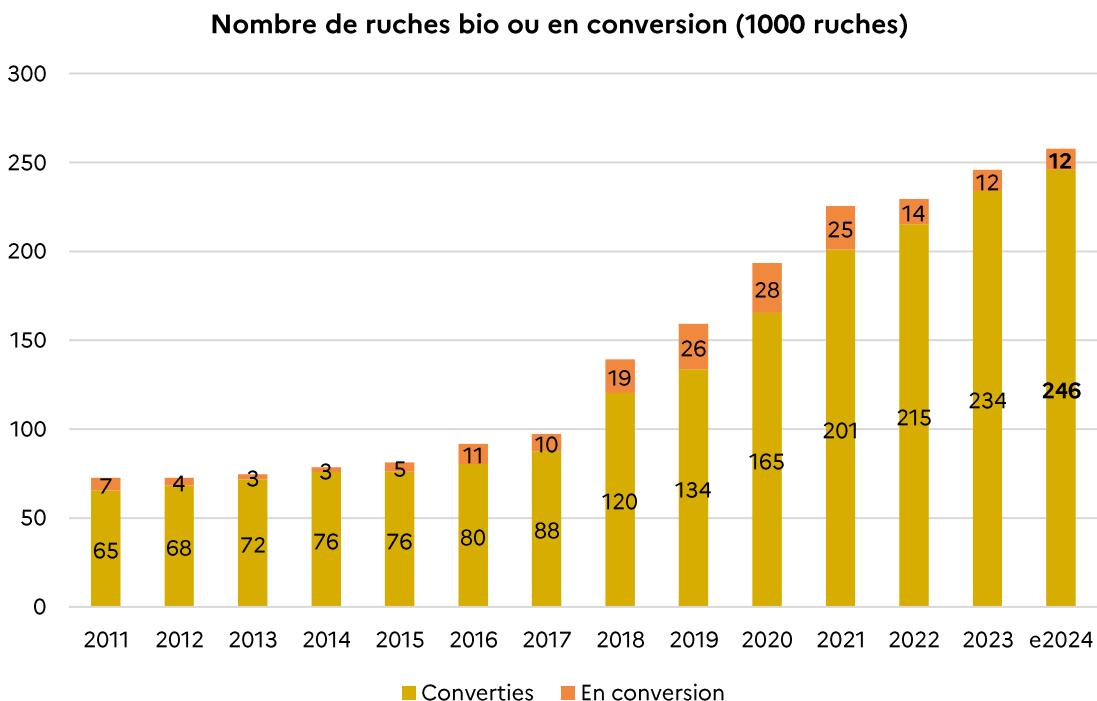
Il y a en moyenne 25,9 % de femmes parmi les producteurs de miel bio de plus de 50 ruches, c'est plus de 10 % de plus que pour l'ensemble des apiculteurs. Les producteurs de miel bio ayant plus de 50 ruches ont en moyenne 48 ans soit un âge similaire à l'ensemble des apiculteurs.

Nombres d'exploitations apicoles biologiques¹⁰



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

¹⁰ Source : Agence Bio



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

Poids des exploitations bio et/ou en conversion (% d'apiculteurs)

Plus de 50 ruches	2019	2020	2021	2022	2023	2024
% d'apiculteurs certifiés bio ou en conversion	19,80%	20,40%	20,80%	19,30%	18,60%	18,20%

Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

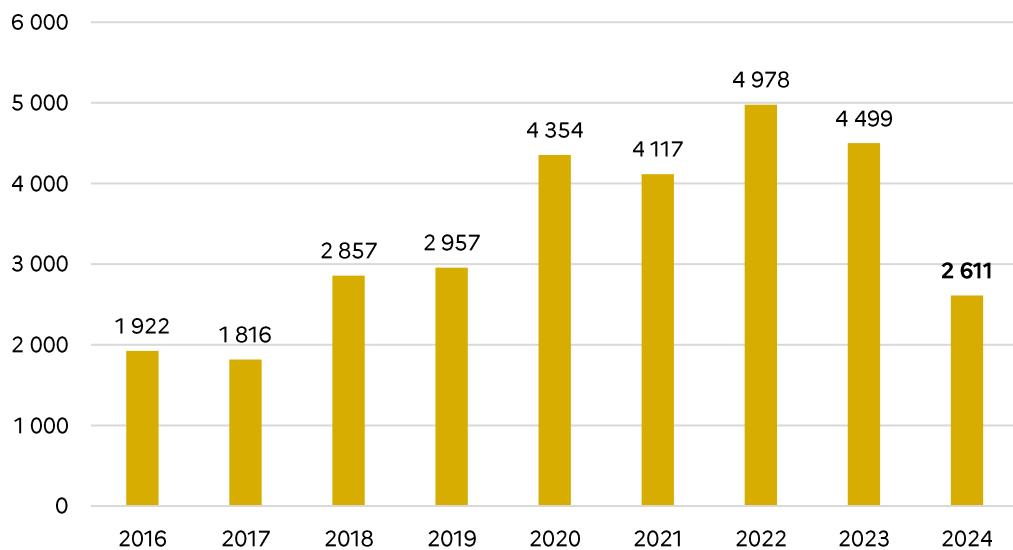
4.2. La production de miel biologique en France

Les données de production présentées correspondent aux volumes produits et ne tient pas compte des potentiels déclassements liés aux difficultés de commercialisation.

La production de miel biologique est en nette baisse en 2024, elle s'établit à 2 611 tonnes. Le nombre de ruches en hivernage progresse très légèrement, tout comme le nombre de ruches en production, mais les rendements ont été très faibles comme pour la production conventionnelle. Les rendements obtenus sont en net recul (14,6 kg/ruche en production). Ils sont proches des rendements obtenus en conventionnel.

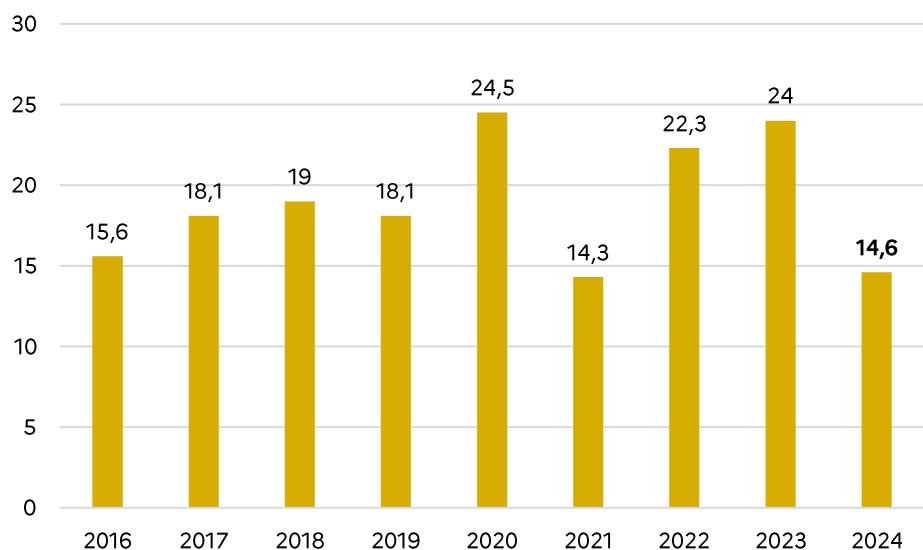
La production biologique représente 12,1 % des volumes de miel produit à l'échelle nationale. Cette proportion est plus importante pour les apiculteurs de plus de 50 ruches.

Évolution de la production de miel bio (en tonnes)



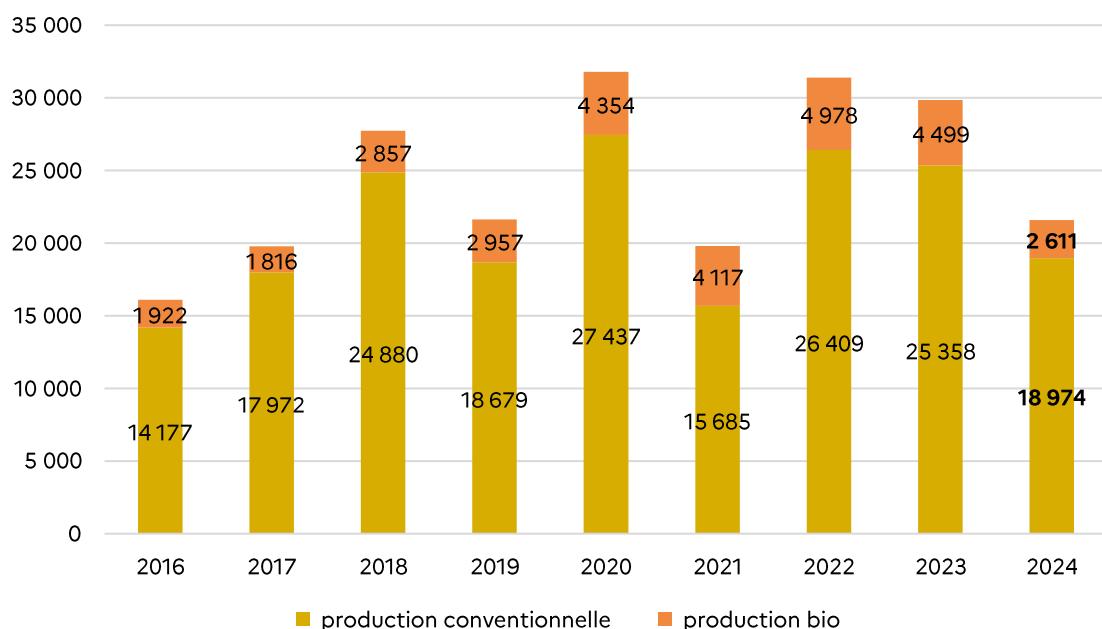
Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

Évolution du rendement de miel bio (kg/ruche en production)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

Évolution de la part de miel bio dans la production totale (en tonnes)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

Les apiculteurs de moins de 50 ruches sont seulement 0,7 % à produire du miel bio. La conversion à l'agriculture biologique nécessite une certification qui peut être plus coûteuse, de ce fait, peu d'apiculteurs amateurs font la démarche. La majorité des apiculteurs biologiques ont plus de 50 ruches. Ainsi, parmi cette catégorie, entre 14 % et 22,5 % des apiculteurs ont opté pour le mode biologique.

Part des apiculteurs produisant du miel bio

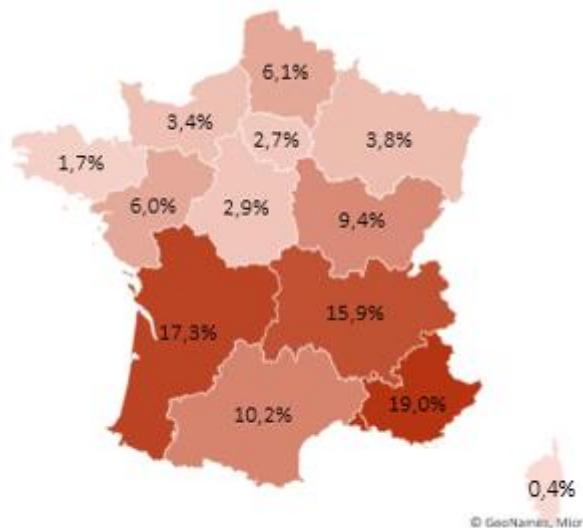
Nombre de ruches	% d'apiculteurs en Bio
Moins de 50 ruches	0,67%
Entre 50 et 149 ruches	14,03%
Entre 150 et 199 ruches	20,47%
Entre 200 et 399 ruches	21,99%
Plus de 400 ruches	22,56%
Total	2,16%

Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

Les régions du Sud concentrent une plus grande part des ruches bio en 2024 (19 % en PACA, 17,3 % en Nouvelle-Aquitaine, 15,9 % en AURA).

Les DOM concentrent 1,3 % des ruches bio et 3 % des apiculteurs bio.

Répartition des ruches bio en 2024



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

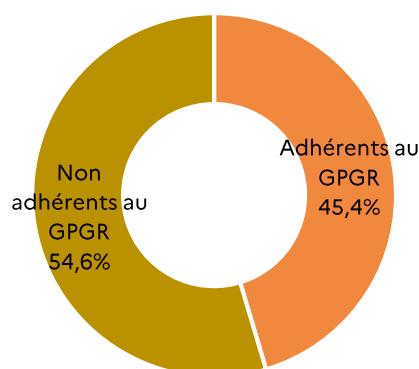
5. LA PRODUCTION DE GELÉE ROYALE EN 2024

5.1. Caractéristiques des exploitations

Les producteurs de gelée royale sont en grande majorité des apiculteurs de taille importante. Ainsi, moins de 0,1% des apiculteurs de moins de 50 ruches produisent de la gelée royale contre 3,5 % des apiculteurs de plus de 50 ruches. La majorité des producteurs de gelée royale ont ainsi plus de 200 ruches. Cette activité nécessite un investissement technique important et une certaine spécialisation.

Les femmes sont davantage représentées dans la production de gelée royale, leur proportion dépassant celle de l'apiculture. L'âge moyen des producteurs de gelée royale est proche de celui des apiculteurs. On estime qu'il y aurait plus de 280 producteurs de gelée royale en France. 45 % sont adhérents au GPGR¹¹.

Statut des apiculteurs produisant de la gelée royale



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

Profils des apiculteurs produisant de la gelée royale

Ensemble des apiculteurs produisant de la gelée royale	
Femmes	37,50%
Hommes	62,50%
Âge moyen	47 ans

Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

Part d'apiculteurs produisant de la gelée royale

% d'apiculteurs produisant de la gelée royale	
Moins de 50 ruches	0,10%
Entre 50 et 149 ruches	2,80%
Entre 150 et 199 ruches	1,70%
Entre 200 et 399 ruches	5,40%
Plus de 400 ruches	4,00%

Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

¹¹ GPGR : Groupement des Producteurs de Gelée Royale

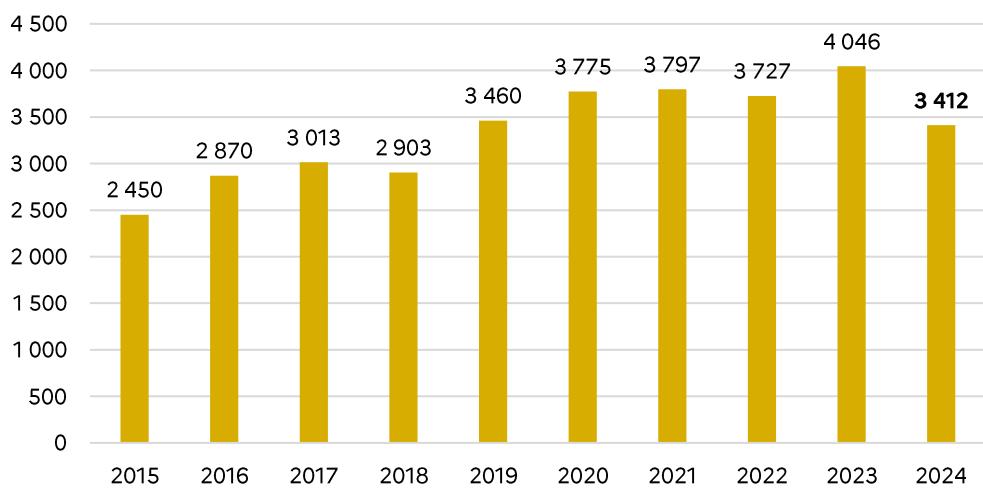
5.2. La production de gelée royale

En 2024, la production de gelée royale a fortement baissé par rapport à l'année précédente et atteint 3,4 tonnes, dont 2 111 kg produits par les adhérents du GPGR, soit 62 % de la production française. Le rendement en gelée royale atteint 630 g/ruche en production en 2024, soit 710 g/ruche pour les adhérents du GPGR, et 540 g/ruche pour les non adhérents. La gelée royale demande une technicité et des connaissances importantes, ainsi la production augmente avec l'ancienneté du producteur dans le métier.

Le nombre de ruches en production pour la gelée royale en 2024 était d'environ 5 400 ruches, stable par rapport à 2023.

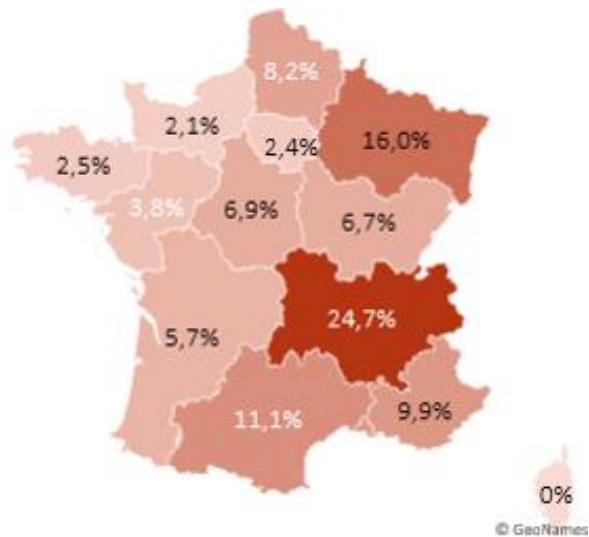
La production moyenne par producteur est de 12 kg de gelée royale, soit 4 kg de moins qu'en 2023.

Évolution de la production estimée de gelée royale de 2015 à 2024 (en kg)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

Répartition du nombre de ruches dédiées à la production de gelée royale



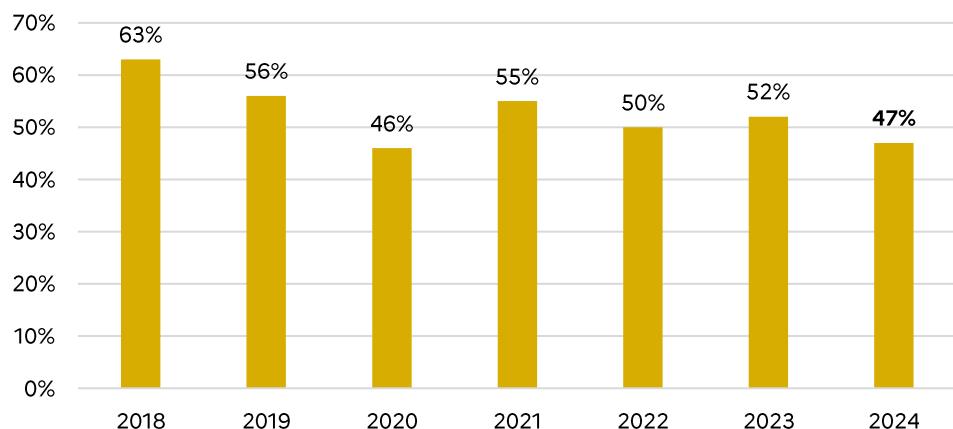
Source : Observatoire de la production de miel, de la gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

5.3. Le conditionnement de la gelée royale

La part de gelée royale conditionnée par l'apiculteur est d'environ 47 % en 2024. Elle a tendance à diminuer ces dernières années, elle était habituellement supérieure à 50 %.

Les producteurs de gelée royale sont aussi producteurs de miel, ils ont été également très impactés sur la production de miel. Près de 50 % des producteurs de gelée royale font état d'une campagne difficile et de difficultés de commercialisation.

Part de la gelée royale conditionnée (volume)

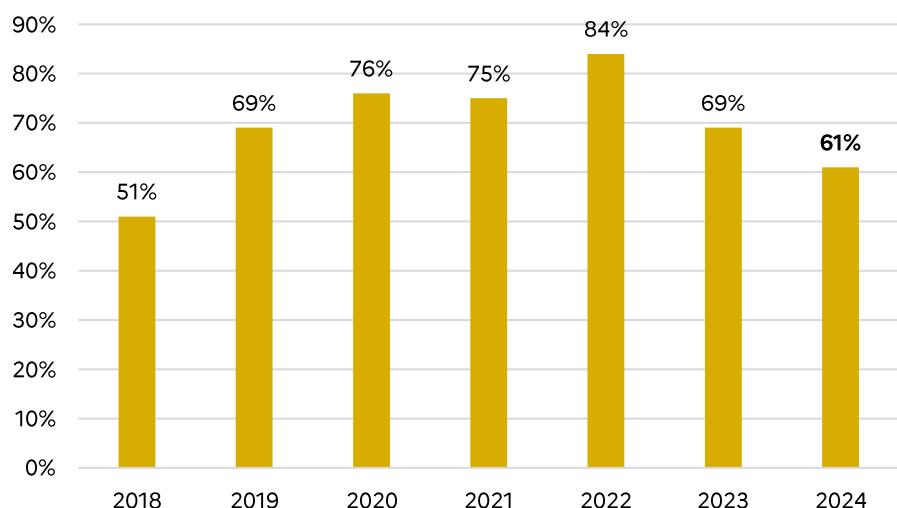


Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

5.4. La gelée royale biologique

Environ 61 % de la gelée royale produite en 2024 est biologique, elle était de 69 % en 2023. Même si les producteurs de gelée royale biologique sont moins nombreux que les producteurs de gelée royale conventionnelle, ils affichent souvent de meilleurs rendements et les ateliers sont de taille plus importante.

Part du volume de gelée royale biologique par rapport à la production totale



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

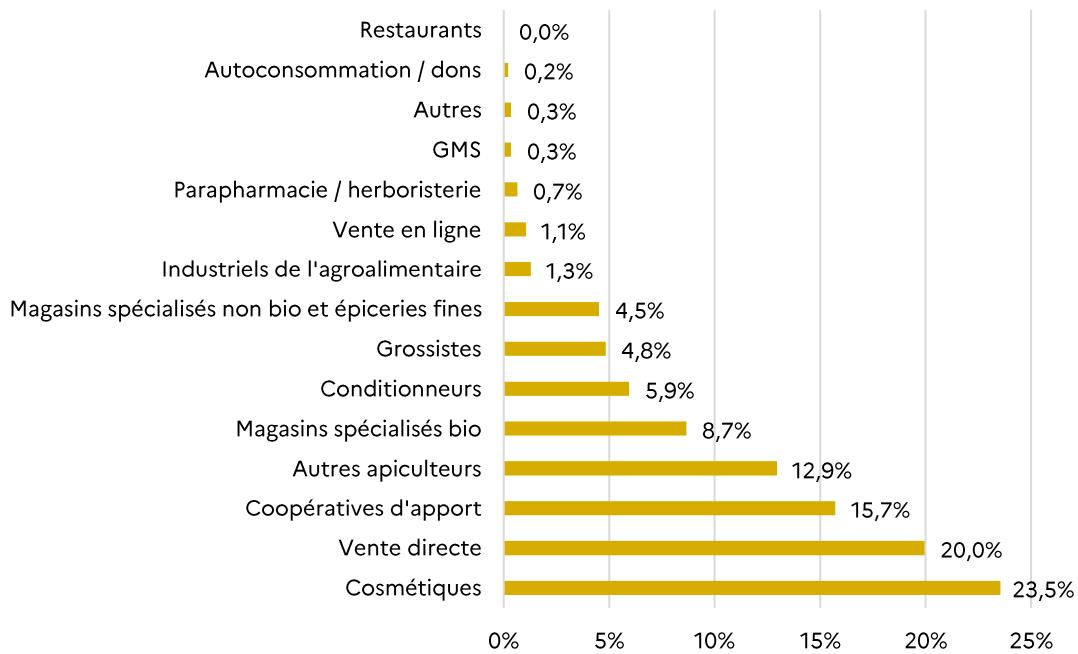
Les cosmétiques restent le débouché principal de la gelée royale, avec 23,5 % des volumes vendus pour ce secteur.

La vente directe demeure le deuxième débouché à 21 % (si on inclut la vente en ligne).

Les coopératives d'apport (15,7 %), conditionneurs (5,9 %) et grossistes (4,8 %) permettent la vente d'une bonne partie de la production.

D'autres apiculteurs (12,9 %) achètent aussi une partie de la gelée royale, notamment pour l'utiliser dans des produits transformés. Cette pratique est en augmentation.

Débouchés de la gelée royale (% du volume)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

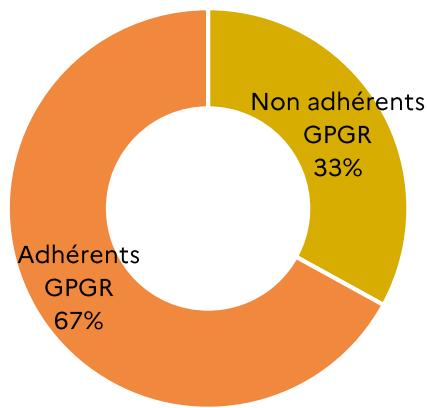
Les stocks de gelée royale en 2024 sont d'environ 1 134 tonnes, soit 33 % de la production de l'année.

Stocks de gelée royale au 31/12/2024

	Stock 2024 (kg)
Stock / ruche en production	0,22
Stock national	1 134
Stock / production 2024	33%

Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

Stocks de gelée royale au 31/12/2024



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

6. LA PRODUCTION DE POLLEN EN 2024

6.1. Caractéristiques des exploitations de pollen et production

La production de pollen varie selon la taille des exploitations apicoles. Entre 15 et 20 % des apiculteurs de plus de 150 ruches produisent du pollen. Ils sont beaucoup moins nombreux parmi les apiculteurs de moins de 50 ruches (1,9%). Au total, ce sont un peu plus de 2 000 apiculteurs qui récoltent du pollen. A noter qu'une partie du pollen est récolté, mais non commercialisé.

Parmi les producteurs de pollen, on compte 13 % de femmes et 87 % d'hommes. La moyenne d'âge est de 54 ans.

Part d'apiculteurs produisant du pollen

	% d'apiculteurs produisant du pollen
Moins de 50 ruches	1,90%
Entre 50 et 149 ruches	8,10%
Entre 150 et 199 ruches	15,70%
Entre 200 et 399 ruches	20,70%
Plus de 400 ruches	17,10%

Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

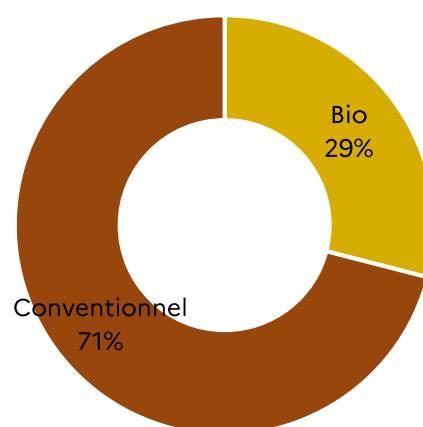
Profils des apiculteurs produisant du pollen

	Ensemble des apiculteurs produisant du pollen
Femmes	13,00%
Hommes	87,00%
Âge moyen	54 ans

Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

À l'échelle nationale, 29 % des producteurs de pollen sont convertis ou en conversion à l'agriculture biologique. Cette proportion est stable depuis 2023.

Part des apiculteurs produisant du pollen biologique (%)



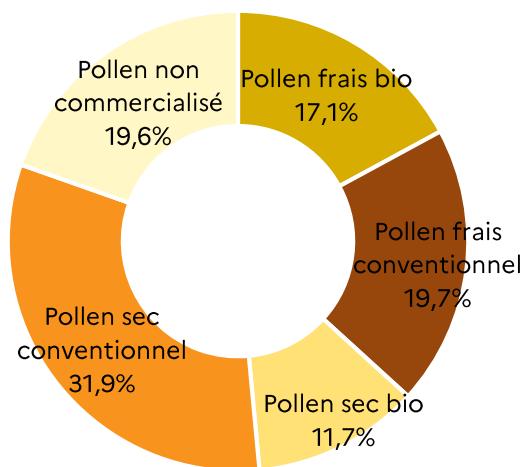
Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

Le pollen joue un rôle primordial dans le développement des colonies, il s'agit d'une des principales sources de nourriture des larves d'abeilles.

Il est récupéré à l'aide d'un peigne à pollen, placé à l'entrée des ruches, et est récolté une à plusieurs fois par semaine, sous forme fraîche. Une partie du pollen récolté n'est pas commercialisé (20 %), mais redonné aux abeilles. Le restant est commercialisé sous forme fraîche (36,8 %) ou sec (43,6 %). La forme sèche est plus développée, pour sa facilité de conservation. En effet, la forme fraîche, fragile, nécessite une conservation au réfrigérateur ou au congélateur. Néanmoins, le pollen frais devient de plus en plus demandé, puisqu'il présente des meilleures propriétés nutritives que sa forme sèche.

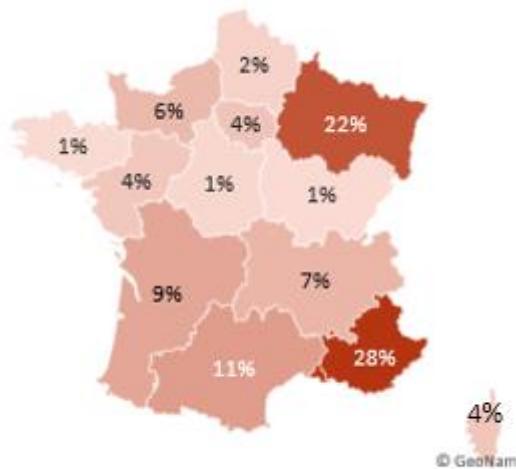
La production de pollen est estimée à 112 tonnes en 2024, dont 96 % produits par les apiculteurs de plus de 50 ruches.

Production de pollen (en %)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

Répartition de la production de pollen



Dom = 0,4%

Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

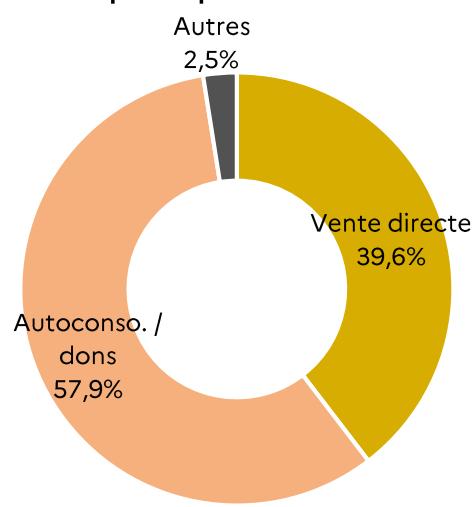
6.2. Les débouchés du pollen

La vente directe demeure le débouché principal du pollen pour les apiculteurs possédant plus de 50 ruches (75 %).

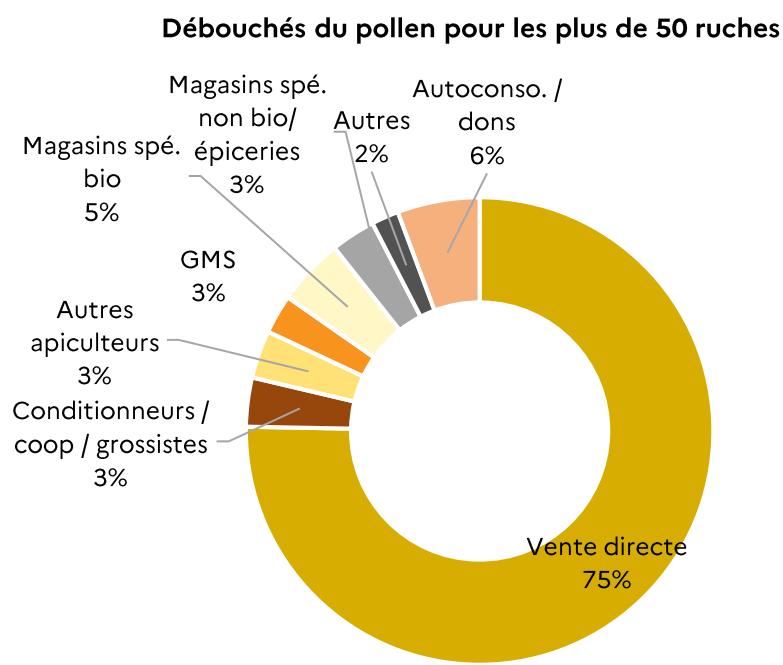
Pour les apiculteurs ayant moins de 50 ruches, l'autoconsommation / les dons constituent le principal débouché.

Les apiculteurs de plus de 50 ruches ont des débouchés beaucoup plus diversifiés comme la GMS (2,7 %), les magasins spécialisés bio et non bio (7,8 %) ou encore l'autoconsommation (5,7 %). La vente aux grossistes/conditionneurs/coopératives représente 3,4 %.

Débouchés du pollen pour les moins de 50 ruches



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

7. LA PRODUCTION DE PROPOLIS EN 2024

7.1. Caractéristiques des exploitations de propolis et production

La part d'apiculteurs de moins de 50 ruches produisant de la propolis reste faible en 2024 (1,7 %), contre 10,7 % pour les apiculteurs de plus de 50 ruches.

Part d'apiculteurs produisant de la propolis

	% d'apiculteurs produisant de la propolis
Moins de 50 ruches	1,70%
Entre 50 et 149 ruches	8,30%
Entre 150 et 199 ruches	17,10%
Entre 200 et 399 ruches	13,40%
Plus de 400 ruches	9,10%

Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

La part de femmes produisant de la propolis est d'environ 19,1 %, soit une proportion proche de l'ensemble de la population d'apiculteurs. L'âge moyen des producteurs de propolis est de 51 ans.

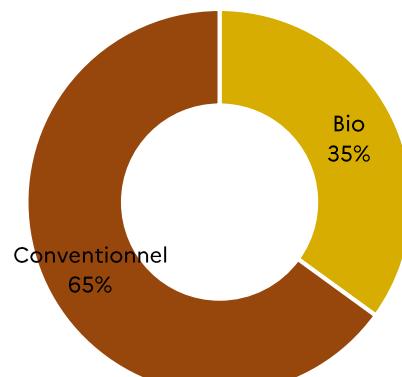
Profils des apiculteurs produisant de la propolis

	Ensemble des apiculteurs produisant de la propolis
Femmes	19,10%
Hommes	80,90%
Âge moyen	51 ans

Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

Sur l'échantillon, 35 % des apiculteurs produisant de la propolis sont convertis ou en conversion à l'agriculture biologique. La propolis biologique est principalement produite au sein des exploitations de plus de 150 ruches.

Part des apiculteurs produisant de la propolis biologique (%)

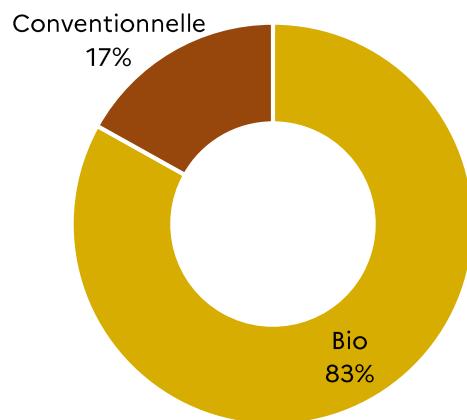


Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

La production de propolis est estimée à environ 5,2 tonnes en 2024, soit une production en augmentation d'une tonne en comparaison avec 2023. La majorité des volumes sont produits dans des exploitations bio. La propolis bio représenterait ainsi 83,1 % des volumes produits en France.

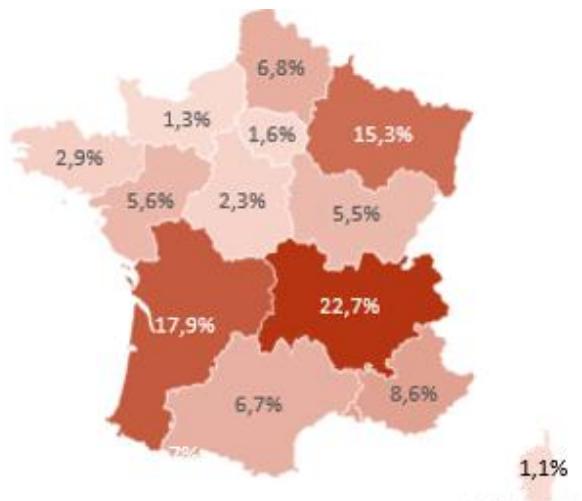
La répartition des volumes de production par zone géographique est à prendre avec précaution, l'échantillon de répondants étant assez disparate. Il se peut que quelques gros producteurs de propolis viennent biaiser la répartition. Néanmoins, la région Auvergne-Rhône-Alpes semble concentrer 23 % de la production de propolis. Le Grand Est et la Nouvelle-Aquitaine sont également des zones de productions importantes avec respectivement 15,3 % et 17,9 %.

Caractéristiques de la production de propolis (5 234 kg estimés)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

Répartition de la production de propolis



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

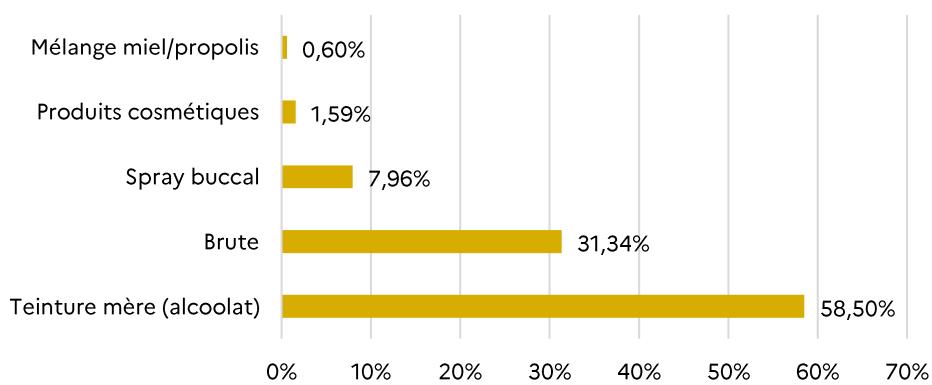
7.2. Les débouchés de la propolis

La propolis est essentiellement commercialisée sous forme de propolis brute ou de teinture mère. Chez les apiculteurs de moins de 50 ruches, c'est la forme de teinture mère (58,5 %) qui prédomine et ainsi que la forme brute (31,3 %). Chez les apiculteurs de plus de 50 ruches, la commercialisation sous forme brute représente 76,3 %, contre seulement 10,3 % pour la teinture mère.

Les apiculteurs de moins de 50 ruches produisent aussi des sprays buccaux et des produits cosmétiques.

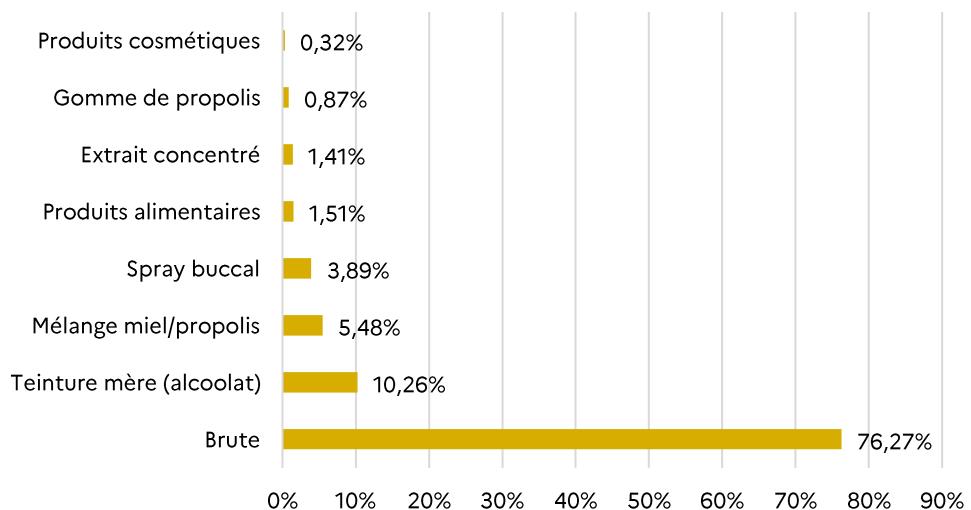
Les apiculteurs de plus de 50 ruches commercialisent également la propolis sous forme de mélanges miel/propolis, sprays buccaux, produits alimentaires, extraits concentrés, gommes de propolis, ou encore de produits cosmétiques.

Forme de commercialisation – Propolis - moins de 50 ruches (% en volume)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

Forme de commercialisation – Propolis - plus de 50 ruches (% en volume)

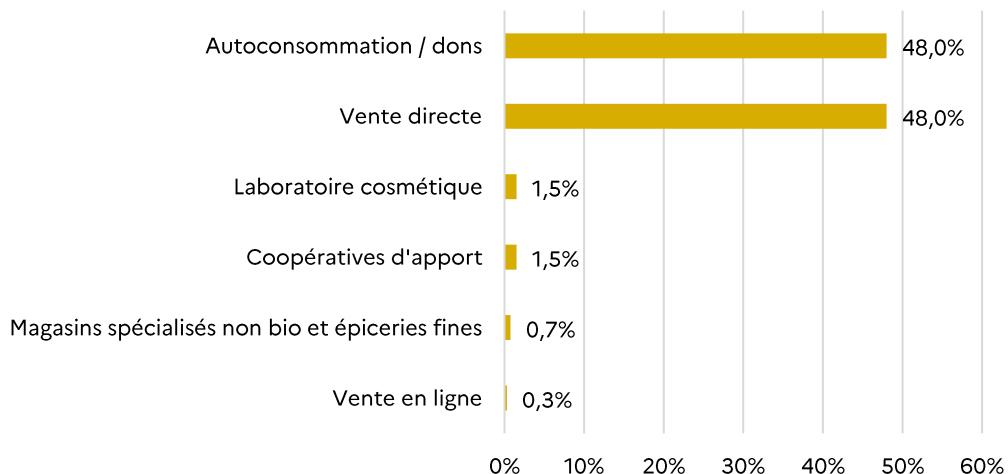


Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

Les apiculteurs de moins de 50 ruches destinent leurs volumes de propolis à la vente directe (48 %) et l'autoconsommation (48 %).

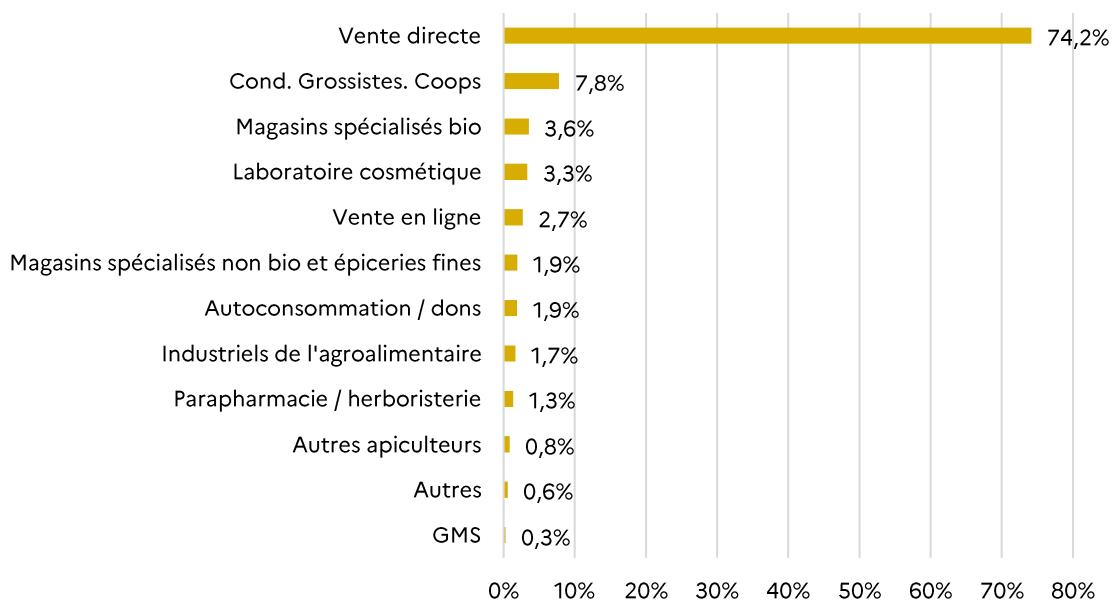
Les apiculteurs de plus de 50 ruches destinent leurs volumes majoritairement à la vente directe 74,2 %. Une partie plus limitée de la propolis est vendue à des conditionneurs/grossistes/coopératives (7,8 %), aux magasins bio (3,6 %), ou laboratoires cosmétiques (3,3 %). Mais on note également des ventes aux industriels de l'agroalimentaire, ou en parapharmacie/herboristerie.

Débouchés de la propolis- moins de 50 ruches (% en volume)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

Débouchés de la propolis- plus de 50 ruches (% en volume)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

8. LES AUTRES PRODUITS DE LA RUCHES COMMERCIALISÉS

8.1. Poids du chiffre d'affaires des autres produits de la ruche¹²

Le chiffre d'affaires des apiculteurs de moins de 50 ruches, issu des activités de diversification représente 1,26 % du chiffre d'affaires total en 2024. Il correspond à différentes activités avec principalement la vente de produits transformés à base de miel, de propolis ou à des activités d'élevage.

Pour les apiculteurs de plus de 50 ruches, l'activité d'élevage et les produits transformés à base de miel sont les principales sources de revenus de diversification (respectivement 5,7 % et 3,3 %). Le pollen et la propolis génèrent des compléments de chiffres d'affaires respectifs de 1,3 % et 1,4 %. Compte tenu de la baisse d'activité sur les ventes de miel, les activités de diversification sont en légère hausse cette année.

Part du chiffre d'affaires des activités de diversification en 2023

Apiculteurs commercialisant d'autres produits de la ruche	% du Chiffre d'affaires apiculteurs < 50 ruches	% du Chiffre d'affaires apiculteurs > 50 ruches
Cire	0,16%	0,34%
Pollen	0,10%	1,35%
Propolis	0,26%	1,41%
Produits transformés utilisant du miel	0,29%	3,29%
Produits transformés utilisant de la gelée royale	0,00%	0,16%
Activité de pollinisation	0,03%	0,62%
Activité d'élevage (apicole)	0,42%	5,67%
Total autres activités en % du chiffre d'affaires	1,26%	12,84%

Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

8.2. Les produits transformés à base de produits de la ruche

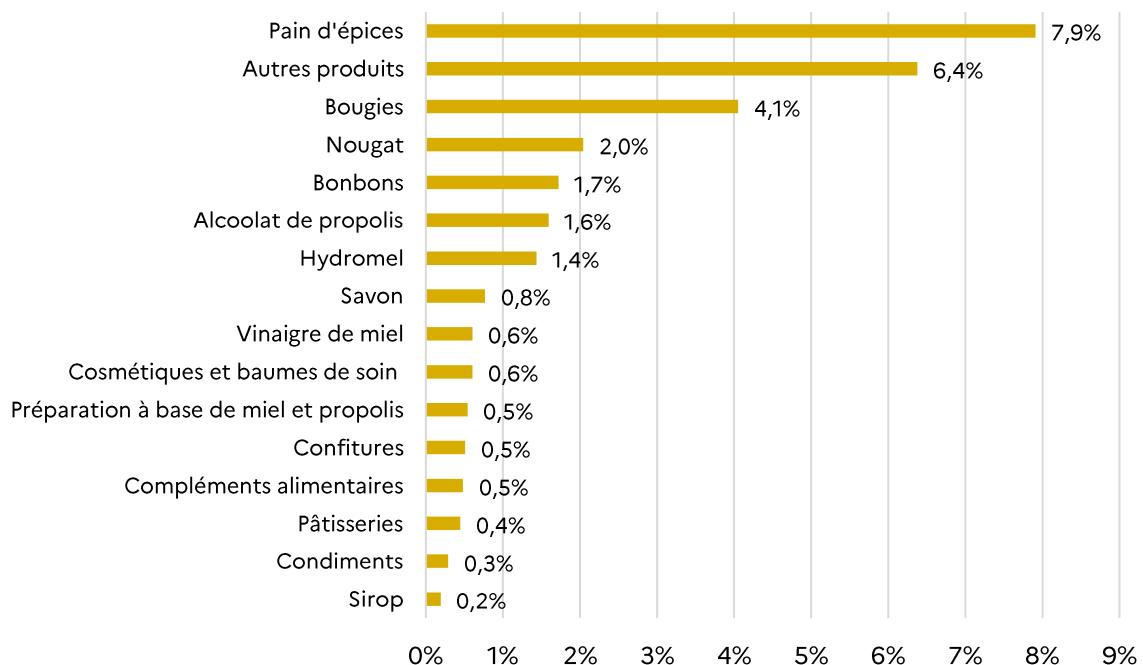
Le produit transformé le plus répandu est le pain d'épices. 7,9 % des apiculteurs de moins de 50 ruches et 26,6 % des apiculteurs de plus de 50 ruches en fabriquent.

Les apiculteurs de moins de 50 ruches produisent également des bougies (4,1 %), du nougat (2,0 %), ainsi que des bonbons (1,7 %). L'alcoolat de propolis (1,6 %) et l'hydromel (1,4 %) sont également courants.

Parmi les apiculteurs de plus de 50 ruches, la diversité des produits est plus importante. On retrouve fréquemment des bonbons (17,1 %), des bougies (13,3 %), du nougat (12,5 %), mais aussi des produits à base de propolis (alcoolat 12,3 %, mélanges miel/propolis 4,6 %), ou encore des produits d'hygiène ou de soin (savon 6,5 %, cosmétiques 2,9 %).

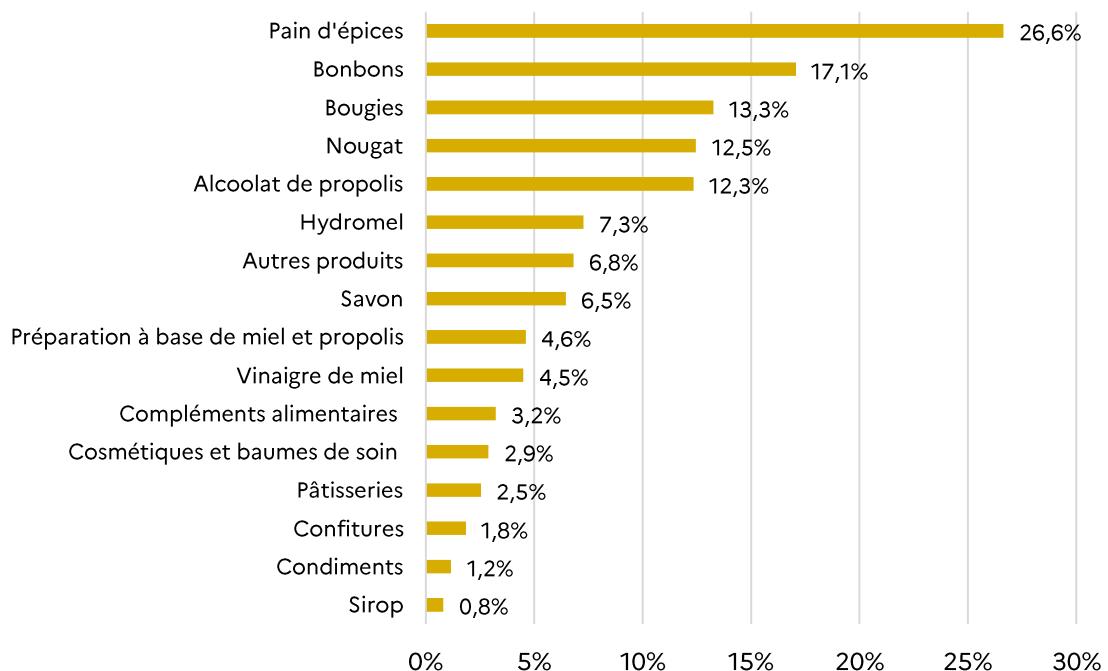
¹² Ces données reposent uniquement sur les apiculteurs en mesure de communiquer leurs chiffres d'affaires, et ils sont assez peu nombreux.

Part des apiculteurs de moins de 50 ruches produisant des produits transformés (plusieurs réponses possibles)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

Part des apiculteurs de plus de 50 ruches produisant des produits transformés (plusieurs réponses possibles)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

9. LES ACTIVITÉS D'ÉLEVAGE DE REINES, D'ESSAIMS ET DE POLLINISATION

De nombreux apiculteurs réalisent eux-mêmes une activité d'élevage (production d'essaims et/ou de reines) dans le but de compenser les pertes de colonies, essentiellement après l'hivernage. Certains d'entre eux commercialisent ensuite les surplus de cette activité.

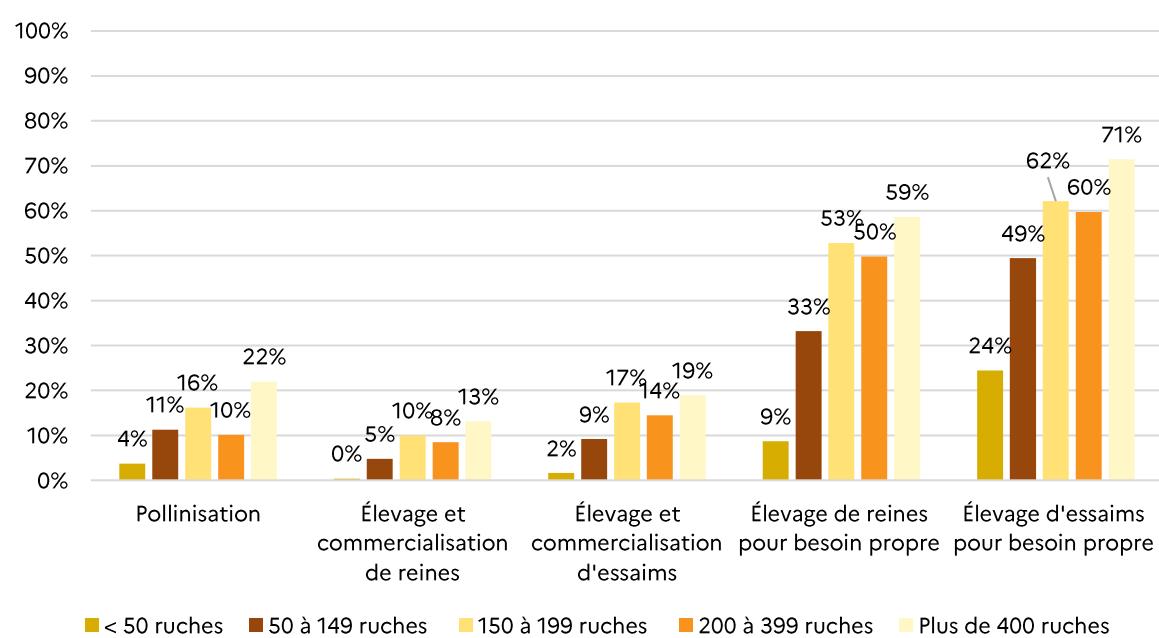
Les apiculteurs professionnels exercent pour la plupart une activité d'élevage d'essaims et de reines pour renouveler une partie leur cheptel (de 33 % à 71 %). Cela permet de contrôler la génétique du cheptel, de limiter l'introduction de bioagresseurs par l'achat d'essaims et pallier les pertes hivernales.

Une partie des apiculteurs pratiquent une activité d'élevage en vue de la commercialisation d'essaims (13 % des apiculteurs de plus de 50 ruches), ou des reines (8 %). Cette activité est plus rare chez les apiculteurs de moins de 50 ruches (respectivement 2 % et 0,4 %).

En moyenne les apiculteurs enquêtés produisent 0,28 essaim/ruche en production et 0,35 reine/ruche en production. Cette proportion est plus élevée chez les apiculteurs de plus de 50 ruches.

Les prestations de pollinisation concernent seulement 4 % des apiculteurs de moins de 50 ruches mais 16 % des apiculteurs de plus de 50 ruches.

Part des apiculteurs exerçant une activité d'élevage ou de pollinisation



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

La part d'apiculteurs réalisant des prestations de pollinisation augmente avec la taille de l'exploitation, ils sont seulement 3,7 % parmi les apiculteurs de moins de 50 ruches, contre 22 % des apiculteurs de plus de 400 ruches.

Part d'apiculteurs effectuant de la pollinisation

	% d'apiculteurs effectuant de la pollinisation
Moins de 50 ruches	3,7%
Entre 50 et 149 ruches	11,3%
Entre 150 et 199 ruches	16,2%
Entre 200 et 399 ruches	10,1%
Plus de 400 ruches	22,0%

Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

La proportion de femmes faisant de la pollinisation est inférieure à la proportion d'apicultrices. 10,0 % des apiculteurs pratiquant la pollinisation sont des femmes.
Les apiculteurs effectuant de la pollinisation ont en moyenne 50 ans.

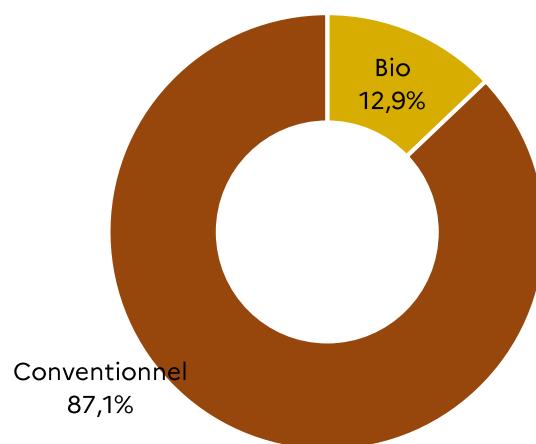
Profils des apiculteurs effectuant de la pollinisation

	Ensemble des apiculteurs effectuant de la pollinisation
Femmes	10,0%
Hommes	90,0%
Âge moyen	50 ans

Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

Les apiculteurs convertis à l'agriculture biologique sont assez peu nombreux parmi les exploitations qui réalisent des prestations de pollinisation (13 %).
La pollinisation est fréquemment effectuée au sein de parcelles semencières ou de vergers, généralement conduits de manière conventionnelle.

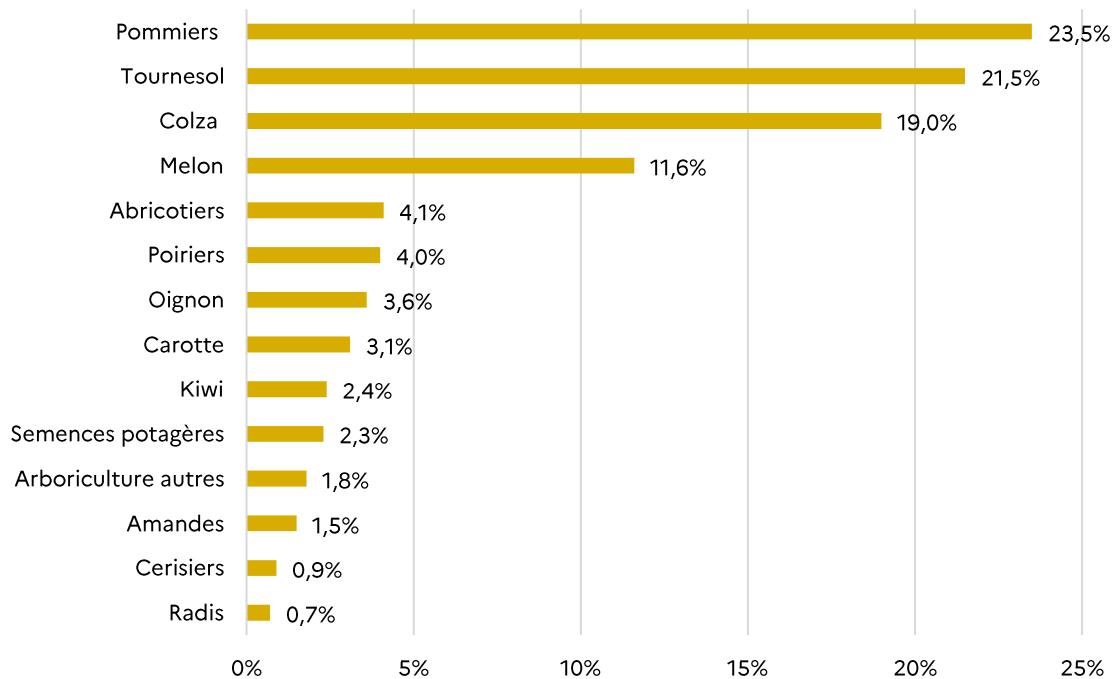
Part des apiculteurs bio effectuant de la pollinisation (%)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

Les principales cultures pollinisées restent les mêmes que l'an dernier, il s'agit de grandes cultures (tournesol et colza) et de vergers (pommiers, poiriers, abricotiers). On note également la présence de gros contrats de pollinisation pour le melon (11,6 % des surfaces). La pollinisation des semences potagères est également développée, ainsi que celle des cultures de carottes, de radis ou oignons.

Part des cultures pollinisées en 2024



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

La majorité des apiculteurs pollinisateur n'ont pas de contrat (69 %).

Part des contrats de pollinisation

	Part d'apiculteurs pollinisant avec contrat	Part d'apiculteurs pollinisant sans contrat
Moins de 50 ruches	29,3%	70,3%
Plus de 50 ruches	48,7%	51,3%
Total	31%	69%

Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

10. L'ACTIVITÉ DE TOURISME APICOLE

Une minorité d'apiculteurs propose des activités touristiques (9 %) pour attirer une nouvelle clientèle, sensibiliser le public et/ou développer une autre source de revenus. Les apiculteurs de plus de 50 ruches sont davantage engagés dans ce domaine (24 % contre 8 % des moins de 50 ruches).

Pour les apiculteurs de plus de 50 ruches, il s'agit majoritairement d'activités organisées de façon individuelle (60 %), contre 40 % d'activités mises en place dans un cadre collectif. A l'inverse, les apiculteurs de moins de 50 ruches sont plus nombreux à s'insérer dans des démarches collectives (56 %).

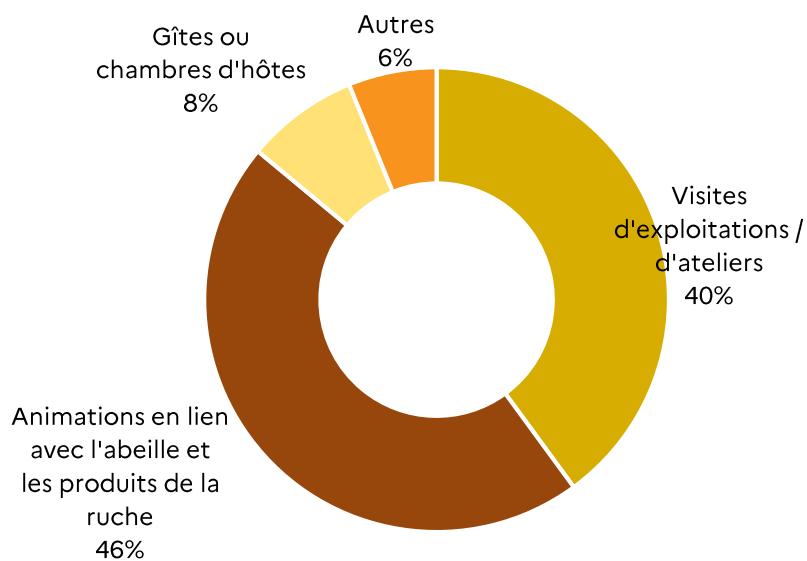
Les activités proposées sont majoritairement des animations en lien avec l'apiculture (46 %) et des visites d'ateliers ou d'exploitations (40 %). L'hébergement fait également partie du panel d'activités proposées (8 % des apiculteurs).

Part d'apiculteurs proposant des activités touristiques sur l'exploitation

	Part d'agriculteurs proposant une activité touristique
Moins de 50 ruches	7,9%
Plus de 50 ruches	24,4%
Ensemble	9,3%

Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

Activités touristiques proposées par les apiculteurs



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

11. FOCUS SUR LA CRISE DE 2023

11.1. La crise de commercialisation du miel en 2023 :

Dans le cadre de l'Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche, un focus d'intérêt pour la filière est réalisé lors de chacune des éditions de cette étude. Pour cette édition, le focus retenu, par les membres du comité de pilotage, devait mesurer les impacts de la crise de commercialisation de l'année 2023 et ses impacts sur les stratégies des exploitations apicoles.

La méthodologie retenue s'appuie sur une questionnaire quantitatif et qualitatif auprès de l'ensemble des apiculteurs.

Ainsi les apiculteurs enquêtés lors de l'édition 2024 de l'Observatoire, ont été également interrogés dans le cadre de ce focus.

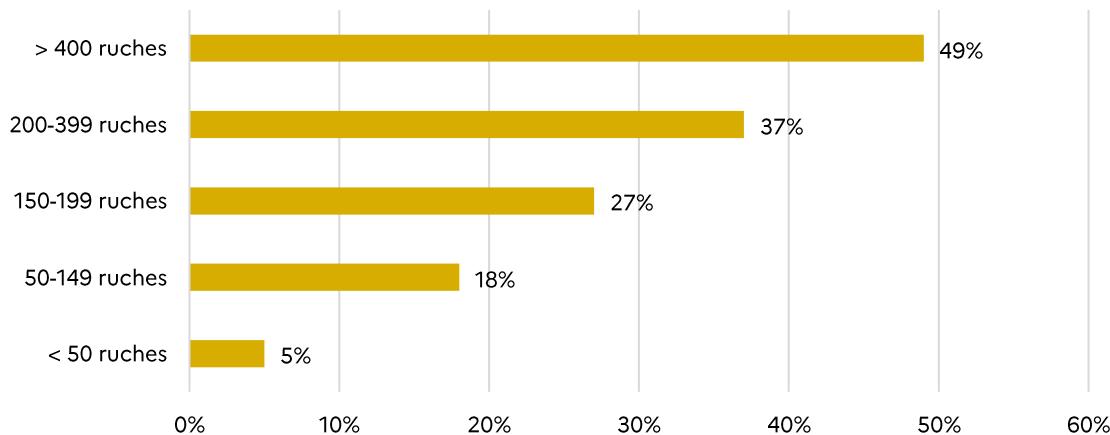
Cette enquête a permis d'obtenir 2 261 réponses d'apiculteurs sur ce sujet.

La période inflationniste qui a touché l'Europe à partir de 2022 a fortement impacté les exploitations apicoles.

8 % d'exploitations ont été directement impactées, et ont connu des difficultés de commercialisation pour différentes raisons (ruptures de contrat, ventes non-écoulées).

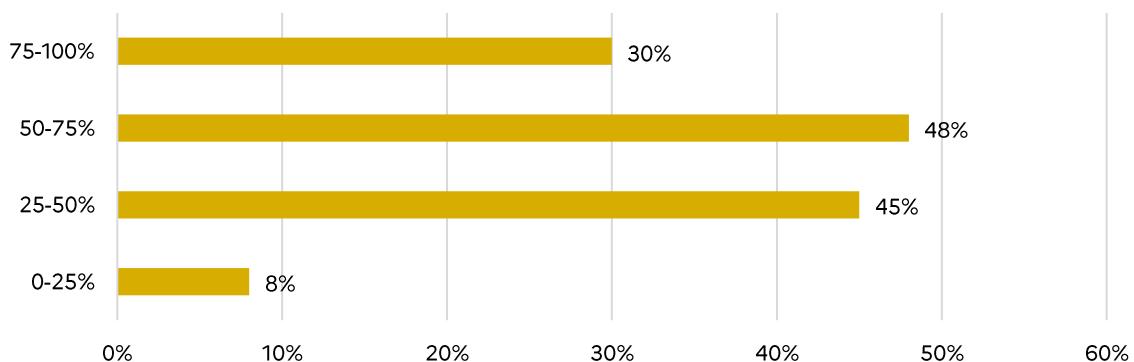
La part d'apiculteurs impactés est croissante en fonction de la taille des exploitations (jusqu'à 49 % des plus de 400 ruches). Les exploitations les plus touchées commercialisent entre 25 % et 75 % de leur production en vrac. Les relations entre les grossistes et leurs fournisseurs sont moins fortes que pour les producteurs spécialisés en vrac.

**Part des apiculteurs confrontés à des difficultés de commercialisation en 2023
(% parmi les répondants)**



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

Part des exploitations impactées par la crise selon la part commercialisée en vrac (% parmi les répondants)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

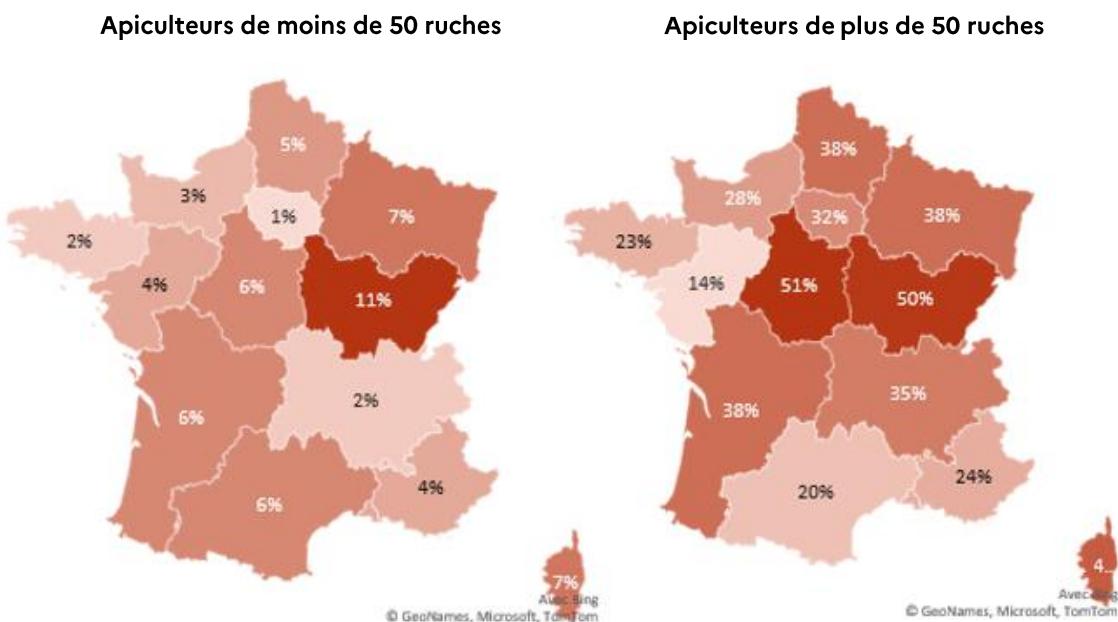
11.2. Les impacts de la crise

La crise a directement impacté la moitié des exploitations de plus de 50 ruches en Bourgogne-Franche-Comté et en Centre-Val de Loire.

Ces différentiels s'expliquent par la présence, dans certaines zones, d'importants grossistes qui ont peiné à renouveler les contrats avec leurs clients habituels, ou bien qui ont abaissé leurs prix d'achats aux producteurs locaux.

Le faible impact de la crise dans les régions du Nord-Ouest (Bretagne, Normandie, Pays de la Loire) s'explique par la faible proportion d'exploitations produisant en vrac.

Pourcentage d'apiculteurs impactés par la crise par région

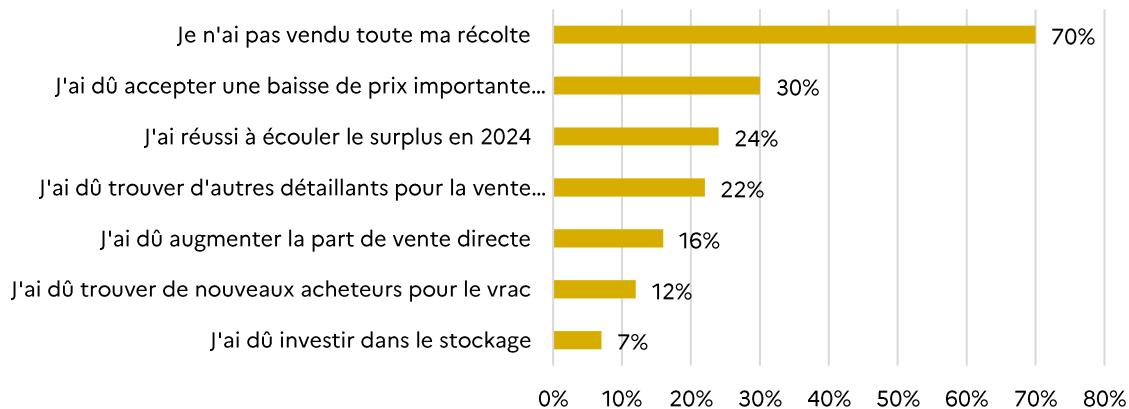


Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

Le principal impact de la crise a été qu'une partie de la production a été invendue (pour 70 % des apiculteurs).

Les producteurs ont également accepté des baisses de prix pour vendre leurs productions. Ils ont également adapté leurs circuits de distribution en réorientant du vrac vers de la vente directe ou de la vente en pot).

Impacts de la crise sur les exploitations (plusieurs réponses possibles)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

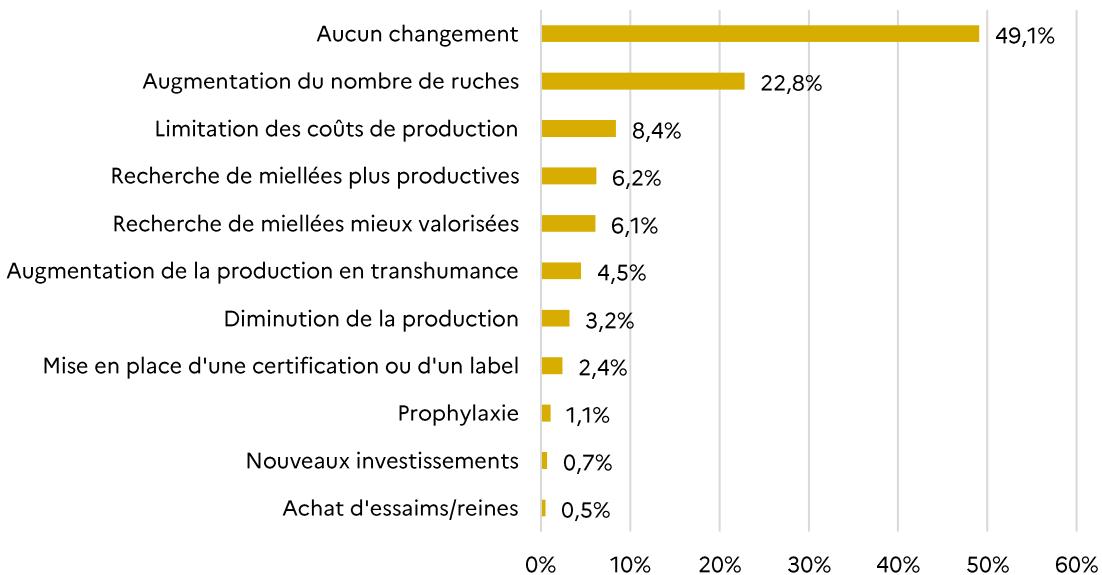
11.3. Les stratégies mises en place par les apiculteurs

49 % des apiculteurs n'indiquent aucun changement de stratégie.

Pour les apiculteurs ayant mis en place des stratégies, il s'agit de changements concernant l'augmentation du nombre de ruches (22,8 %), de changements de miellées en recherchant des miellées plus productives (6,2 %) ou mieux valorisées (6,1 %) ou de la production en transhumance (4,5 %).

La réduction des coûts de production (8 %, mais 22 % des producteurs de plus de 50 ruches) Les apiculteurs sont peu nombreux à évoquer la mise en place d'une certification ou d'un label.

Modification de stratégies de production (plusieurs réponses possibles)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

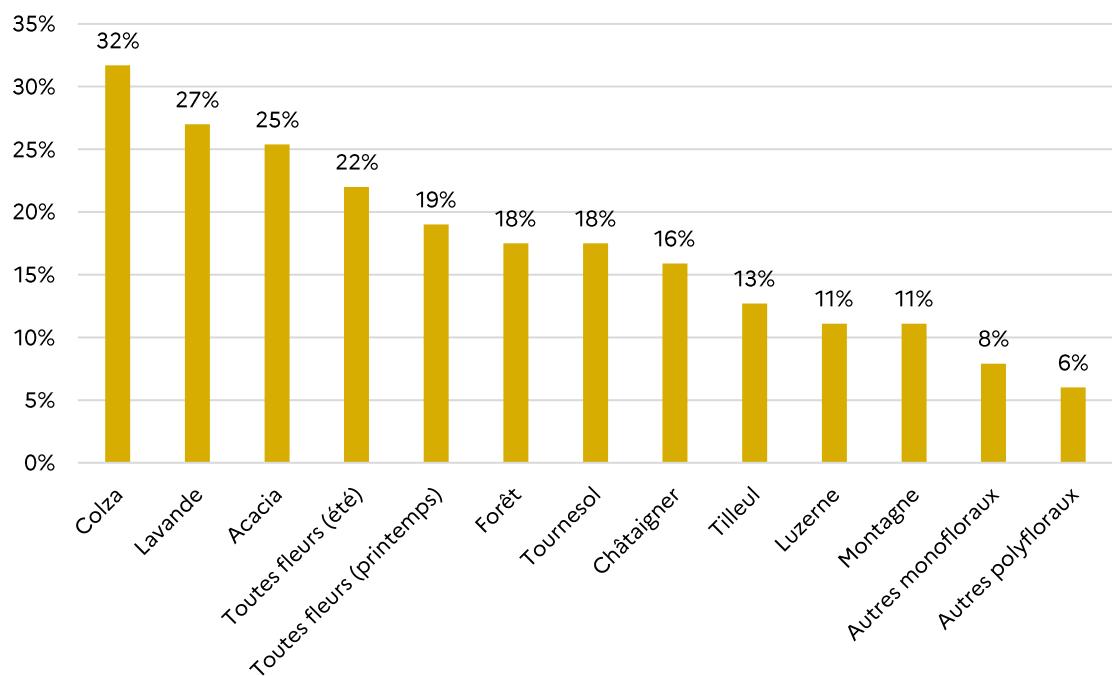
Parmi les apiculteurs recherchant des miellées plus productives, un tiers se tournent vers le colza. Il s'agit d'une miellée facilement mobilisable sur une grande partie du territoire. Les miels d'acacia et de lavande attirent plus d'un quart des exploitants touchés par la crise, en raison de leur productivité intéressante couplée à une bonne valorisation sur les marchés. Les miellées de luzerne et de montagne attirent moins d'exploitants en raison de leur faible productivité.

Parmi les miellées les mieux valorisées, les miels d'acacia et de châtaigner sont les plus prisés, avec un prix de vente moyen en vrac de 7,4 €/kg (acacia) et 7,1 € /kg (châtaigner).

En raison de son rendement instable, le miel de forêt reste avant tout recherché par les petits producteurs des régions dotées d'écosystèmes forestiers stables (Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Grand Est).

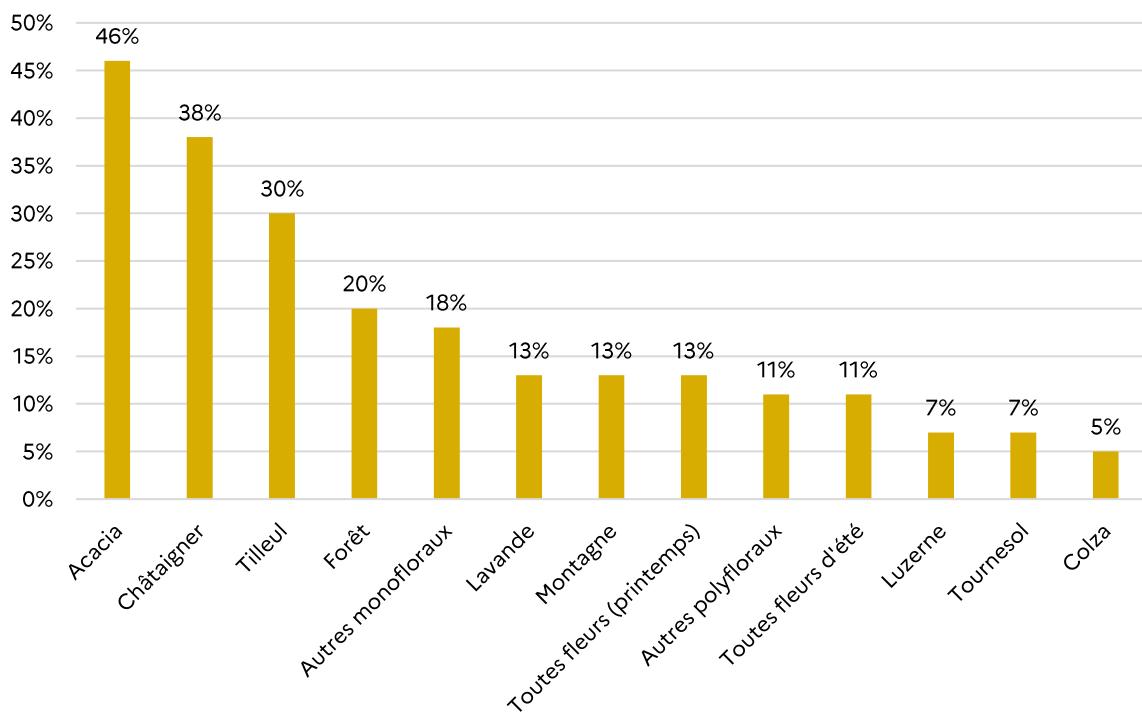
Le colza, la luzerne et le tournesol sont les miellées les moins prisées, en raison de leur faible potentiel de valorisation (environ 4 €/kg en moyenne).

Adoption de nouvelles miellées plus productives (parmi les apiculteurs ayant répondu oui à l'adoption de miellées plus productives)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

Adoption de nouvelles miellées mieux valorisées (parmi les apiculteurs ayant répondu oui à l'adoption de miellées plus productives)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

11.4. Modifications des stratégies de vente

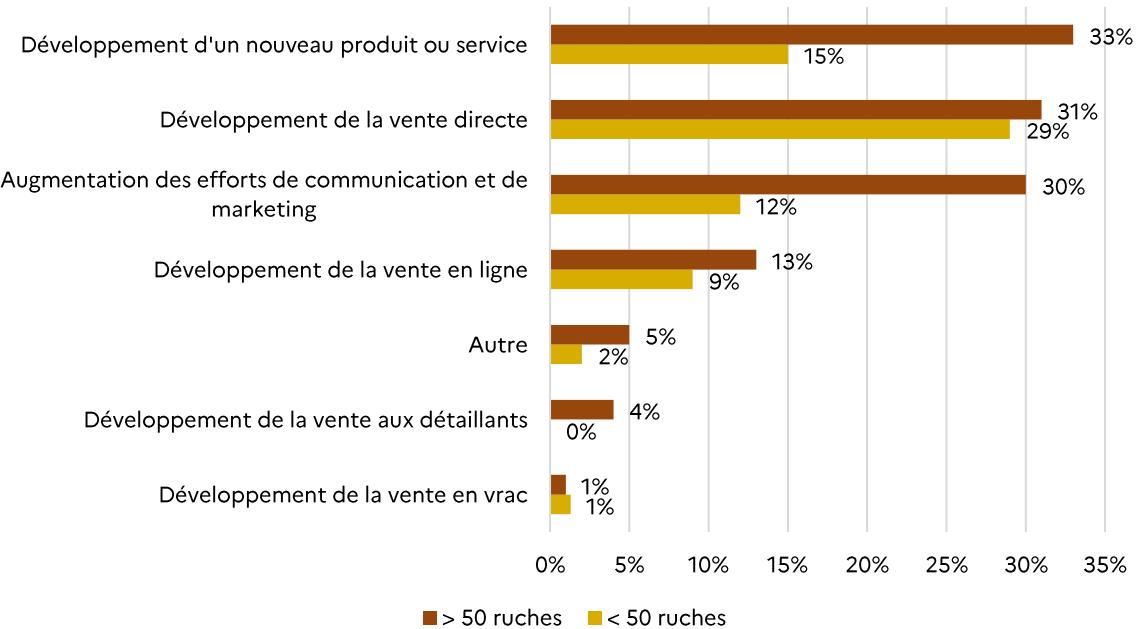
Le développement de nouveaux modes de vente et/ou de la stratégie marketing concerne au total 41 % des exploitations impactées par la crise, avec parmi eux une très large proportion d'exploitations de plus de 50 ruches, capables de mobiliser de plus importants moyens pour la communication.

Face aux mauvaises perspectives sur le marché du vrac, un tiers des répondants impactés par la crise renforcent la vente directe, souvent déjà existante. Un apiculteur sur dix affirme vouloir développer la vente en ligne, souvent inexiste avant l'arrivée de la crise. Seule une petite minorité d'apiculteurs se replient sur la vente aux détaillants.

28 % des apiculteurs ont développé de nouveaux produits, notamment des produits transformés (nougat, bonbons, pain d'épices et hydromel) qui permettent de réorienter la production vers la vente directe.

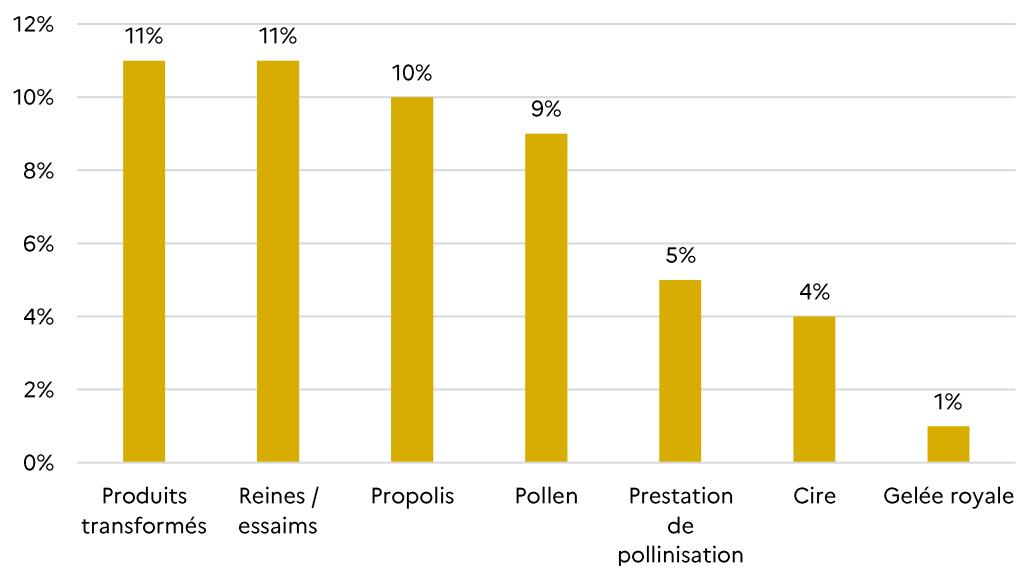
Si la vente de pollen et de propolis rencontre des avis favorables (10 % des répondants), les apiculteurs redoutent les freins à la commercialisation de ces produits en raison de la faible demande, souvent cantonnée à des négociants spécialisés.

Modification des stratégies de vente parmi les apiculteurs touchés par la crise (plusieurs réponses possibles)



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

Commercialisation de nouveaux produits ou services



Source : Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 – FranceAgriMer

12. LA PRODUCTION, LE MARCHÉ ET LA CONSOMMATION DE POLLEN ET DE PROPOLIS EN FRANCE

L'étude sur la production, le marché et la consommation de pollen et de propolis en France a été lancée en février 2024 et a été réalisée par le cabinet Ceresco en partenariat avec Apimédia. Cette étude a pour objectif de comprendre et d'évaluer les productions de pollen et de propolis en France.

Elle dresse un portrait de ces deux productions en France, des échanges (importations et exportations), des différentes voies de valorisation, des débouchés et des marchés en France. L'analyse identifie également les difficultés et les leviers associés au développement de ces filières et propose des premières recommandations pour accompagner leur structuration.

Cette étude s'articule autour de 3 grandes thématiques :

- 1- La description détaillée de la production de pollen et de propolis et de leurs producteurs
- 2- L'analyse des marchés du pollen et de la propolis au niveau national
- 3- L'analyse des débouchés et les utilisations du pollen et de la propolis

La méthodologie s'appuie pour la description de la production sur des enquêtes en ligne et des entretiens téléphoniques auprès des producteurs et des professionnels de la filière. Elle s'appuie pour les données sur les échanges sur des enquêtes auprès des experts et des acheteurs et sur une enquête auprès des acheteurs pour l'analyse des débouchés.

12.1. Caractérisation de la production de pollen

12.1.1. Représentativité de l'échantillon d'enquête producteurs

L'enquête réalisée sur la campagne 2024 par Ceresco et Apimedia a permis d'interroger 115 producteurs (soit par enquête en ligne (91 répondants), soit en entretiens (18 répondants) ou discussion par mail (10 répondants) pour des échanges plus approfondis), en ciblant autant les producteurs réalisant de gros volumes. Parmi eux, 58 apiculteurs collectent du pollen (dont 12 interrogés en entretiens), soit environ 4 % des producteurs de pollen pour environ 12,8 % des volumes collectés.

12.2. Les chiffres-clés de la production de pollen en France

12.2.1. Volume de production

La production de pollen en France est estimée à 80 tonnes dont 2/3 de pollen sec et 20 % de pollen produit en agriculture biologique.

De façon qualitative, la production se subdivise selon 2 grands critères, le type d'agriculture (méthodes conventionnelles ou agriculture biologique) et le type de conditionnement (pollen « sec » (séché) ou pollen « frais » (congelé)).

12.2.2. Profils des producteurs de pollen

On estime à 1 430 le nombre d'exploitants produisant du pollen soit 2,3 % des apiculteurs. La production de pollen est réalisée en majorité par les plus « gros » producteurs ayant plus de 400 ruches.

22 % des producteurs de pollen sont des femmes, chiffre similaire à l'ensemble des apiculteurs.

L'âge moyen des producteurs de pollen est de 47 ans, un âge légèrement plus jeune que l'ensemble des apiculteurs (50 ans). L'ancienneté est de 8,8 ans en moyenne avec 50 % des producteurs engagés depuis 5 ans ou moins.

Les producteurs de pollen se situent en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (14,4 %), Grand Est (14 %), Auvergne-Rhône-Alpes (10,6 %), Pays de la Loire (10,3 %) et Corse (9,8 %).

12.2.3. Circuits de commercialisation et prix de vente

La vente directe est largement citée comme le premier débouché de vente (en nombre de réponses).

Pour les plus gros producteurs, une commercialisation en semi-gros (essentiellement en sec) est souvent pratiquée).

Les prix de vente s'étalent sur une amplitude assez importante.

En sec les prix pratiqués varient de 6 €/kg à 150 €/kg. On note que les tarifs moyens sont souvent plus élevés lorsque les volumes de production sont moindres. On observe également un écart entre le tarif conventionnel et le bio (plus élevé).

En frais, les tarifs varient de 12 à 80 €. On observe également un écart entre le tarif conventionnel et le bio (plus élevé). L'écart de prix est plus marqué entre pollen frais et sec en agriculture biologique qu'en agriculture conventionnelle.

Les écarts de tri du pollen (forme de poudre), un coproduit que les plus gros producteurs peuvent valoriser dans des pâtes nutritives (1 tarif renseigné à 4 €/kg).

Les prix peuvent être également distingués en fonction du type de fleurs. Les tarifs les plus élevés proviennent du saule, de la ciste et du châtaigner et les tarifs les moins élevés proviennent des fruitiers, du pissenlit, des toutes fleurs et du colza.

Les producteurs interrogés n'ont pas exprimé de sentiment de trop forte concurrence. Certains ont plutôt évoqué un phénomène d'émulation. La concurrence est plutôt ressentie, le cas échéant, par le pollen importé dont les prix sont sensiblement plus bas.

12.2.4. Intérêt de l'atelier pollen et rentabilité de l'atelier

La part du chiffre d'affaires estimée par les apiculteurs au sein de l'exploitation est de 6,5 %. Les producteurs interrogés estiment que l'activité est globalement plutôt rentable, à condition qu'il n'y ait pas d'accident lors du stockage (fermentation, moisissure, teigne...).

Le temps de travail estimé au sein de l'exploitation correspond à 5,34 % du temps de travail. Globalement la part du temps passé est légèrement inférieure à la part du chiffre d'affaires, toutefois on observe une hétérogénéité des réponses (certaines exploitations ont une part du chiffre d'affaires plus basse que la part de temps passé, probablement en lien avec méthode de tri).

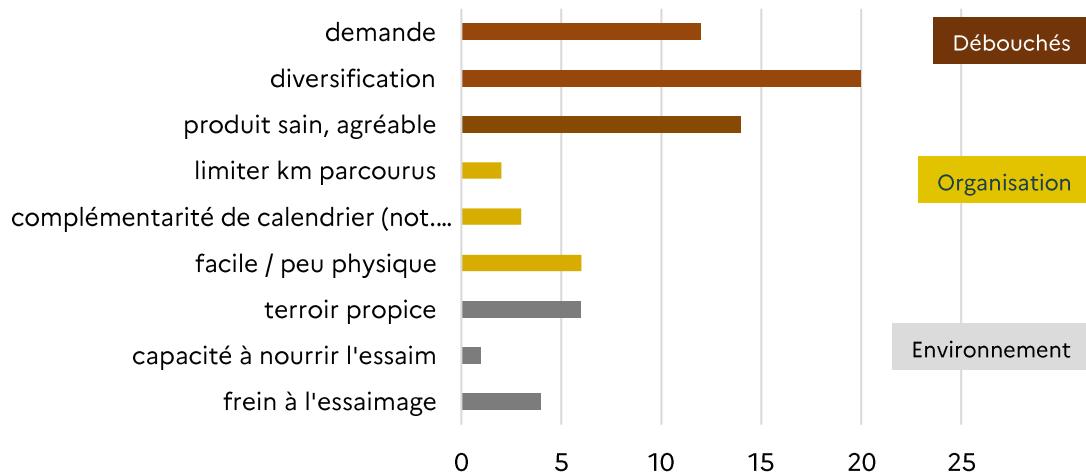
Le temps dédié à la production de pollen se concentre sur une période de production de miel, donc un temps contraint sur une période de forte charge de travail.

12.2.5. Raisons de la mise en place de l'atelier pollen

Les apiculteurs ont été interrogés sur leur intérêt global pour la mise en place d'un atelier pollen au sein de leur activité.

Les principales raisons évoquées de la mise en place de l'atelier pollen sont les débouchés, l'organisation et l'environnement.

Raisons évoquées de la mise en place de l'atelier pollen



Source : La production, le marché et la consommation de pollen et de propolis en France - FranceAgriMer-2024

L'intérêt d'une diversification de l'activité avec un atelier pollen est souligné, dans un contexte d'aléas pour la production de miel (variabilité importante de production selon les années, variabilité des prix, etc.).

C'est ensuite le produit pollen qui est mis en avant par les apiculteurs dans les raisons de mise en place de l'atelier. Les apiculteurs le considèrent comme un produit sain, agréable (plus particulièrement lorsqu'il s'agit de pollen frais), qui permet de répondre à une demande (notamment pour les apiculteurs pratiquant la vente directe et qui ont une demande segmentée).

L'organisation de l'exploitation est citée dans une moindre mesure, permettant à d'anciens transhumants de réduire leur kilométrage.

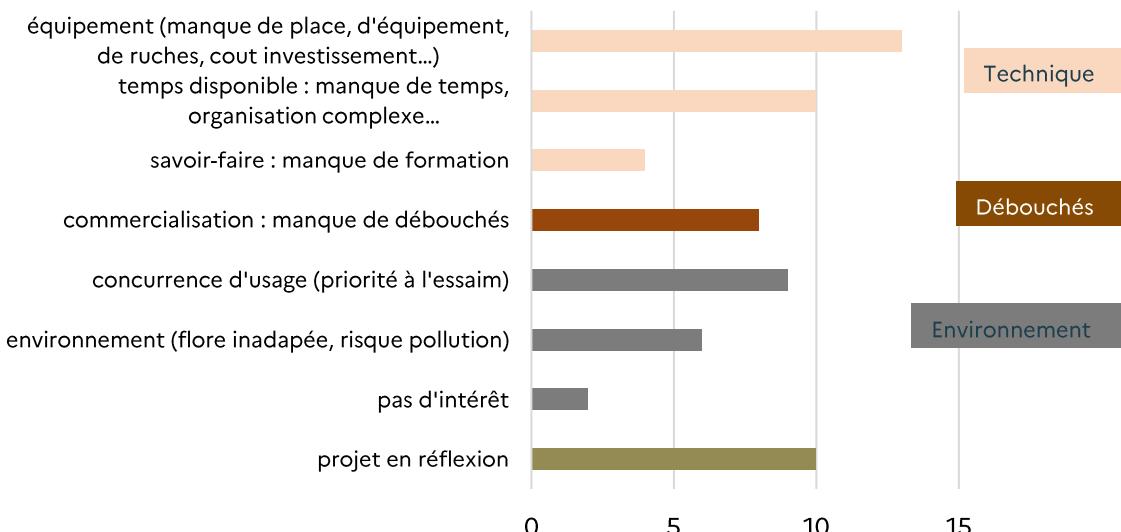
Dans certains cas, c'est aussi le potentiel de production de l'environnement de l'apiculteur qui est cité (zones riches en ciste, en châtaigner...).

12.2.6. Raisons de la non mise en place de l'atelier pollen

L'enquête a permis aux apiculteurs qui ne produisent pas de pollen de préciser les raisons de leur choix de ne pas développer cet atelier.

Les raisons évoquées sont de l'ordre du technique, concernent les débouchés et l'environnement.

Raisons évoquées de la non mise en place de l'atelier pollen



Source : La production, le marché et la consommation de pollen et de propolis en France - FranceAgriMer-2024

Les freins techniques apparaissent comme le premier facteur lié à l'absence d'un atelier pollen, d'une part concernant l'équipement et le coût associé, et ensuite sur le temps à consacrer à l'atelier en lui-même.

Les préoccupations environnementales et plus particulièrement la crainte d'impacter le bon développement de l'essaim et la nutrition du couvain apparaissent également marqués.

La question des débouchés (absence de demande) est également citée.

Une dizaine d'apiculteurs, soit près de 17 % des apiculteurs interrogés, ne produisant pas de pollen en 2024, évoquent une réflexion pour la mise en place de cet atelier, à plus ou moins long terme.

12.3. Caractérisation de la production de propolis

12.3.1. Représentativité de l'échantillon d'enquête producteurs

L'enquête réalisée sur la campagne 2024 par Ceresco et Apimedia a permis d'interroger 115 producteurs (soit par enquête en ligne (91 répondants), soit en entretiens (18 répondants) ou discussion par mail (10 répondants) pour des échanges plus approfondis), en ciblant autant que possible les producteurs réalisant de gros volumes. Parmi eux, 63 apiculteurs collectent de la propolis (dont 14 interrogés en entretiens), soit environ 5 % des producteurs de propolis pour environ 16,9 % des volumes collectés.

12.4. Les chiffres-clés de la production de propolis en France

12.4.1. Volume de production

Les données Observatoire 2024 donnent une estimation de la production globale française de propolis : près de 4,2 tonnes de propolis seraient collectées en France.¹³

Près de deux tiers (66 %) des volumes est récolté en bio, contre un tiers en conventionnel

¹³ Attention : Les données de l'observatoire FranceAgriMer ne sont pas exhaustives (déclaration non obligatoire) : on considère que la production déclarée est sous-estimée par rapport à la réalité. Les volumes réels pourraient être estimés entre 5 et 10 tonnes de propolis (hypothèse formulée en lien avec les éléments issus des acheteurs)

Près de 2 % des apiculteurs, soit 1 020 exploitants, produisent de la propolis en 2023. La production moyenne est d'environ 4,1 kg de propolis / apiculteur récoltant par an.

12.4.2. Profils des producteurs de propolis

29 % des producteurs de propolis sont des femmes, un chiffre plus élevé que la moyenne de l'ensemble (22 %).

L'âge moyen des producteurs de propolis est de 50 ans, un âge moyen similaire à celui de l'ensemble des apiculteurs.

Les producteurs interrogés ont un atelier propolis en moyenne depuis 6 ans (41 répondants) mais surtout la moitié des producteurs de propolis exerce depuis 5 ans ou moins.

Les régions prédominantes pour la production de propolis sont Auvergne-Rhône-Alpes (20 %), Grand Est (13 %), Bourgogne-Franche-Comté (12 %), Nouvelle-Aquitaine (12 %), PACA (12 %).

12.4.3. Circuits de commercialisation et prix de vente

Divers circuits de commercialisation sont utilisés par les producteurs de propolis.

La vente directe est largement citée comme le premier débouché de vente (en nombre de réponses).

Pour les plus gros producteurs, une commercialisation en gros (propolis brute) est souvent pratiquée.

L'échantillon enquêté en partie « production » indique (sur une base réduite de « gros » producteurs (moyenne échantillon 28 kg/an contre 4 kg/an en moyenne globale), que près de 45 % de leurs volumes sont commercialisés en vente directe.

La vente directe représente pour les apiculteurs de plus de 50 ruches près des deux tiers des débouchés (sous forme brute, en teinture mère et quelques produits transformés), et un tiers sous forme brute à des opérateurs qui nettoient, puis transforment la propolis.

La part de propolis commercialisée non transformée (aux grossistes) est largement plus importante en agriculture biologique qu'en agriculture conventionnelle.

Les prix de vente renseignés dans l'enquête (37 répondants) s'étalent sur une amplitude de prix assez importante.

En brut, les prix pratiqués varient de 100 €/kg à 500 €/kg, avec même quelques extrêmes (7 € et 6 600 €/kg) sur des petits volumes. En vente directe les prix sont plus élevés, tandis qu'ils s'établissent dans une fourchette entre 90 et 230 €/kg auprès des grossistes (les tarifs étant fixés après analyse et estimation du taux de propolis dans le produit envoyé).

En transformé (alcoolat), les tarifs fournis sont souvent exprimés sur des flacons de 10 à 20 ml. Les prix s'échelonnent de 100 à 1 000 €/kg. La concentration est toutefois variable permettant difficilement d'évaluer le prix de la propolis au sein du produit transformé. *Attention, il peut y avoir un biais de réponse sur ce point, les réponses confondant parfois le prix du produit final et la valeur de la propolis incluse.*

En transformé (propolis + miel), les tarifs s'échelonnent de 17 à 80 €/kg, avec en général une teneur entre 2 et 5 % de propolis.

Il n'y a pas d'effet « bio » sur les prix (prix en bio plus élevés qu'en conventionnel).

On observe parfois le contraire avec des prix plus élevés en conventionnel dans les préparations. Il n'y a que pour la vente en gros en brut que le différentiel de prix est plus « cohérent ».

Attention : les réponses fournies peuvent avoir plusieurs biais d'enquête : on suppose aussi que bien que les prix aient été demandés en HT, il peut y avoir des prix fournis TTC dans le

recueil. Il peut également y avoir une confusion des tarifs de la propolis au sein des préparations et du tarif des préparations en elles-mêmes. Enfin, les teneurs de propolis au sein des mélanges ne sont pas renseignées systématiquement.

12.4.4. Intérêt de l'atelier propolis et rentabilité de l'atelier

La part du chiffre d'affaires estimée par les apiculteurs au sein de l'exploitation correspond à 5,34 % du chiffre d'affaires total.

Les producteurs interrogés estiment que l'activité est globalement plutôt rentable.

Le temps de travail estimé au sein de l'exploitation correspond à 4,89 % du temps de travail de l'exploitation.

Globalement la part du temps passé est légèrement inférieure à la part du chiffre d'affaires, toutefois on observe une hétérogénéité des réponses (certaines exploitations ont une part du chiffre d'affaires plus basse que la part de temps passé, probablement en lien avec les méthodes de grattage).

Le temps dédié à la production de propolis se concentre sur une période hors production, ce qui permet aux apiculteurs de gérer plus facilement leurs emplois du temps. "du temps qui ne coûte pas cher"; « cela permet d'occuper un salarié en hiver»

12.4.5. Format de commercialisation

Au sein de l'échantillon d'enquête (48 répondants), la propolis est commercialisée globalement à 52 % sous forme brute et 46 % sous forme transformée, avec une petite part non commercialisée.

On observe une absence de vente chez les plus petits producteurs (consommation personnelle ou stockage).

Plusieurs structures interrogées affichent de petits volumes non commercialisés mais certaines sont en démarrage d'atelier, la production et la part de production commercialisée pourraient donc progresser si ces démarches se concrétisent.

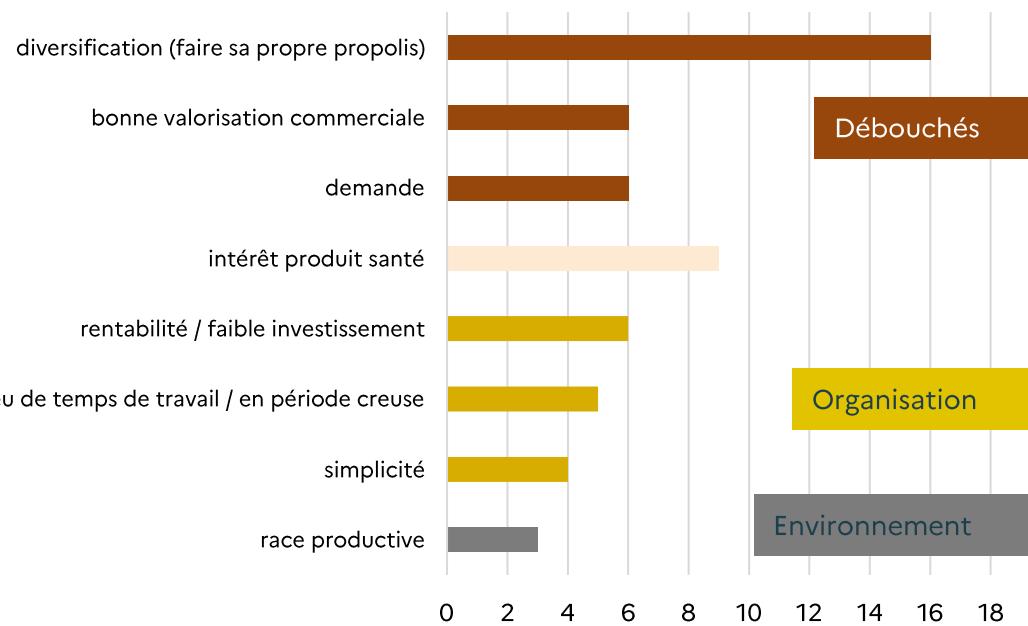
On note de gros écarts entre les petits producteurs qui transforment plus et les gros producteurs qui écoulent le gros des volumes auprès de conditionneurs.

Attention : il reste difficile de connaître les ratios entre production et commercialisation car selon le degré de nettoyage de la propolis brute, les volumes réellement commercialisés peuvent varier.

12.4.6. Raisons de la mise en place de l'atelier propolis

Les apiculteurs ont été interrogés sur leur intérêt global à la mise en place d'un atelier propolis au sein de leur activité.

Raisons évoquées de la mise en place de l'atelier propolis



Source : La production, le marché et la consommation de pollen et de propolis en France - FranceAgriMer-2024

L'intérêt d'une diversification de l'activité avec un atelier propolis est souligné, dans un contexte d'aléas pour la production de miel (variabilité importante de production selon les années, variabilité des prix). Pour les apiculteurs, la rentabilité est intéressante pour un sous-produit.

L'atelier propolis permet également d'améliorer la valeur ajoutée sans augmenter le nombre de ruches. Certains apiculteurs souhaitent produire leur propre propolis pour ne plus faire de revente. « *Vendre un produit dont je serais plus fier* »

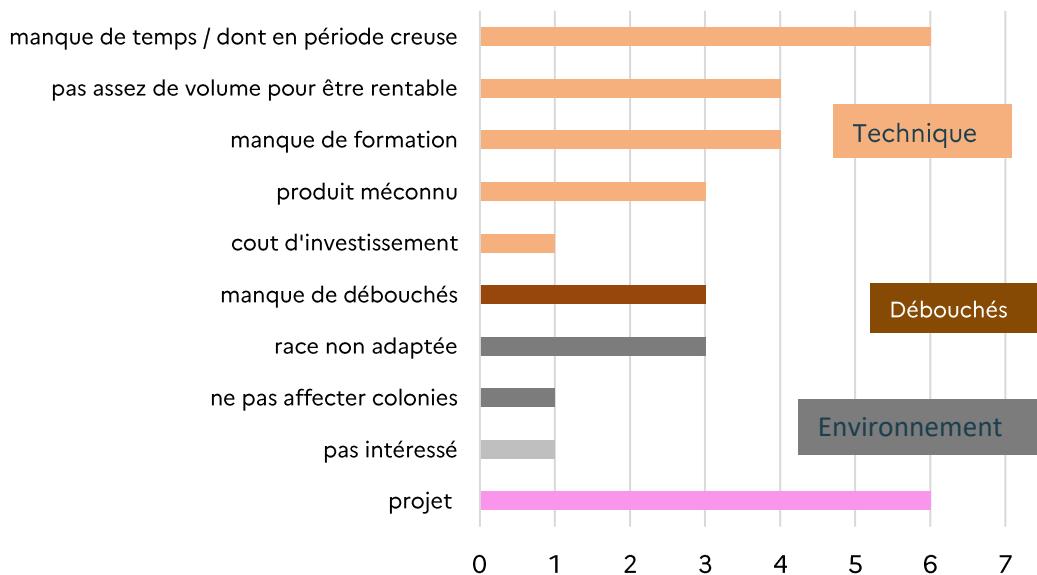
La demande existe à la fois en vente directe (la connaissance du produit est variable selon secteur géographique, urbain/rural, et les clients qui connaissent recherchent les aspects santé), et auprès de grossistes bio.

Les producteurs soulignent aussi la rentabilité de l'atelier d'un point de vue technique (faible investissement (rien pour le grattage, faible pour les grilles), faible temps passé et temps passé en période creuse, n'entrant pas l'activité miel en période de production. Le grattage est le plus fastidieux, et la transformation implique un peu d'investissement (flacons, alcool...), mais les prix valent souvent l'effort (corrects en gros, bons voire très bons en vente directe), et semblent meilleurs depuis quelques années.

12.4.7. Raisons de la non mise en place de l'atelier propolis

L'enquête a permis aux apiculteurs qui ne produisent pas de propolis de préciser les raisons de leur choix de ne pas développer cet atelier.

Raisons évoquées de la non mise en place de l'atelier propolis



Source : La production, le marché et la consommation de pollen et de propolis en France - FranceAgriMer-2024

Le manque de temps est la première raison évoquée, alors que le facteur temps fait au contraire partie des facteurs de choix favorables pour ceux qui s'engagent sur cet atelier. L'insuffisance de volumes impacte l'intérêt pour investir dans la formation et la transformation. La méconnaissance du produit fait également parti des motifs de non mise en place d'un atelier au sein de l'exploitation.

Le race d'abeille la plus répandue (la buckfast), produit peu de propolis.

Une demi-douzaine d'apiculteurs, soit près de 12 % des apiculteurs interrogés, ne produisant pas de propolis en 2024, évoquent une réflexion pour la mise en place de cet atelier, à plus ou moins long terme.

12.5. Caractérisation des échanges de pollen

13 des 18 acheteurs interrogés ont indiqué acheter du pollen.

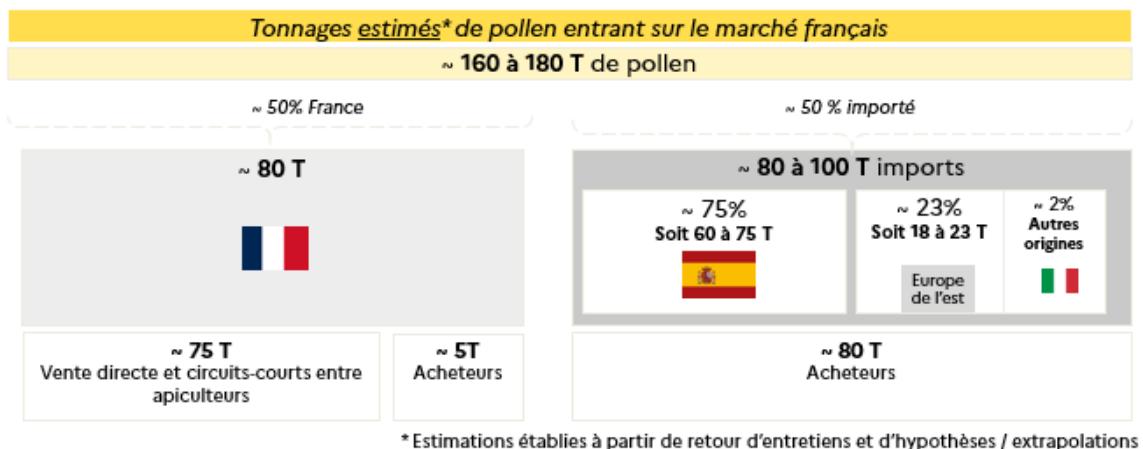
8 des 13 répondants ont précisé les volumes et la répartition de l'origine du pollen acheté.

12.5.1. Les flux d'importation

Le pollen importé représente environ 50 % des volumes disponibles sur le marché français, avec des imports estimés entre 80 à 100 tonnes.

Il n'a pas été identifié de réel exportateur de pollen au cours des entretiens.

Les échanges de pollen



Source : La production, le marché et la consommation de pollen et de propolis en France - FranceAgriMer-2024

12.5.2. Les principaux pays producteurs

Remarque : le pollen reste un produit souvent méconnu, les chiffres collectés ou incomplets traduisent ce phénomène même au sein des pays les plus producteurs.

a- L'apiculture en Espagne

L'Espagne est le premier pays apicole d'Europe, avec près de 3 millions de ruches, soit 16 % du total des ruches en Union européenne. Parmi celles-ci, 80 % des ruches sont considérées comme « professionnelles » (détenues par des producteurs de plus de 150 ruches) et avec quelques très grosses exploitations (plus de 3 000 ruches).

Elle compte 37 000 exploitations apicoles, avec un fort développement récent des exploitations apicoles (+ 55 % depuis 2010).

- Description de la filière pollen en Espagne et de ses acteurs

Avec une production estimée à environ 1 500 tonnes, l'Espagne est le 1^{er} pays producteur de pollen en Europe. L'Espagne a développé cette production depuis plusieurs décennies, elle est donc implantée durablement sur ce marché, dont elle contribue à fixer les prix.

Sa flore méridionale lui permet notamment une grande production de pollen de ciste, une spécialité très recherchée par les acheteurs pour ses spécificités gustatives et nutritionnelles. Elle dispose également d'une saison très longue.

Parmi les 37 000 exploitations apicoles du pays, environ 400 sont spécialisées sur la production de pollen, soit environ 1 %.

Les exploitations qui produisent du pollen sont souvent regroupées au sein de 5 à 6 grandes sociétés ou coopératives professionnalisées, qui représenteraient près de 80 % du marché. Ces organismes trient, nettoient, et analysent le pollen, et fournissent ainsi un pollen qualifié et de haute qualité.

On distingue deux grands profils géographiques. Dans les régions du nord, nord-ouest et des îles, on observe une importante densité d'apiculteurs de « hobby » avec des ruchers de plus petite taille.

Dans le centre et le sud/sud-est du pays, le degré de professionnalisation est plus élevé. La majorité des ruches et de la production est concentrée en Estrémadure, Andalousie, Castille et León et dans la région de Valence.

Le pollen est principalement produit dans le sud-ouest de l'Espagne, où les colonies bénéficient d'un démarrage très précoce, et peuvent donc récolter sur une flore printanière très pollinifère pour la suite de la saison. Il est parfois nécessaire de transhumer dans des régions moins sèches pour trouver des ressources en pollen abondantes.

On trouve à la fois du pollen sec et congelé sur le marché, cependant la part du pollen sec est largement prédominante, c'est le produit historique de l'Espagne, notamment pour le ciste.

Globalement l'offre espagnole est très diversifiée et assez différente de l'offre française. Les principaux débouchés sont l'alimentation humaine (compléments alimentaires), un peu comme en France, mais avec une forte orientation vers l'exportation en gros, par des opérateurs importants.

La présence du pollen espagnol sur le marché français est très importante et les volumes importés par la France sont très élevés, ils sont estimés entre 60 et 75 tonnes environ (estimation à partir des retours d'acheteurs).

b- L'apiculture en Roumanie

La Roumanie compte près de 1,8 millions de ruches, soit 12 % du total des ruches de l'Union européenne. Parmi celles-ci, 80 % des ruches sont considérées comme « professionnelles » (détenues par des producteurs de plus de 150 ruches). On note un fort développement des ruches depuis 2017-2018.

Elle compte 32 000 exploitations apicoles, dont environ 20 000 qui possèdent moins de 75 ruches. Il s'agit d'un tissu formé en majorité de tout petits producteurs.

La filière apicole se structure autour de 4 organisations de producteurs (OP) et 60 associations ou coopératives structurées.

- Description de la filière pollen en Roumanie et de ses acteurs

Il n'existe pas de données disponibles concernant l'estimation de la production.

La Roumanie a une grande tradition de l'usage de l'apithérapie, dont fait partie le pollen, aussi bien pour la médecine humaine que vétérinaire. L'apithérapie est quasiment reconnue au même titre que la médecine, d'où l'existence d'un marché local de production de tous les sous-produits de la ruche.

La production agricole étant essentiellement extensive « faute de moyens d'investir dans des phytos », d'importantes zones agricoles sont intégralement en agriculture biologique, ce qui permet à la filière apicole d'obtenir facilement ce type de label.

La Roumanie compte de nombreux petits producteurs apicoles, et cela se retrouve aussi dans la production de pollen.

La filière se structure autour quelques grossistes et coopératives structurants, qui exportent vers les pays d'Europe.

On trouve du pollen sec ; du pollen congelé, plutôt orientés vers les pollens polyfloraux.

Les principaux débouchés sont l'apithérapie, l'alimentation humaine (compléments alimentaires) ; le nourrissage des bourdons.

La place du pollen Roumain sur le marché français est importante.

On estime que la France importe de Roumanie entre 18 et 23 tonnes environ (estimation à partir des retours d'acheteurs).

c- L'apiculture en Italie

L'Italie compte près de 2,3 millions de ruches, soit 9 % du total des ruches de l'Union européenne. Le nombre de ruches progresse (+ 32 % entre 2019 et 2023).

Elle compte 19 600 exploitations apicoles professionnelles, avec un fort développement récent des exploitations apicoles avec plus 55 % depuis 2010¹⁴.

La filière miel se s'appuie notamment sur 12 organisations structurées au niveau national.

- Description de la filière pollen en Italie et de ses acteurs

Il n'existe pas de données disponibles concernant l'estimation de la production.

L'Italie présente de grandes quantités de pollen de châtaignier.

Plusieurs grandes coopératives professionnalisées trient, nettoient et analysent le pollen, fournissant un pollen de haute qualité.

On trouve du pollen sec et du pollen congelé.

Les principaux débouchés sont l'alimentation humaine (compléments alimentaires) et le nourrissement apicole.

La place pollen italien sur le marché français est moyenne voire faible.

Concernant les volumes importés, il n'y a pas d'estimation chiffrée des importations françaises possible à partir des acheteurs interrogés.

d- L'apiculture en Chine

La Chine est le premier pays apicole mondial avec près de 7 millions de ruches.

De nombreuses entreprises sont exportatrices de produits apicoles au-delà du miel. Une volonté de « promouvoir les échanges et la coopération entre l'industrie apicole chinois et la communauté internationale ».

- Description de la filière pollen en Chine et de ses acteurs

Nous n'avons pas de données disponibles concernant l'estimation de la production.

La Chine innove beaucoup sur le plan des technologies alimentaires et on trouve sur le marché des poudres de pollen (un extrait de pollen déshydraté par l'alcool), qui renferme donc les principes actifs du pollen avec de meilleures propriétés technologiques, en particulier pour les mélanges à destination de l'alimentation, de la cosmétique, de la parapharmacie, etc.

La région de Henan est plus particulièrement spécialisée dans la production de pollen.

Les exportations de pollen chinois sont principalement destinées à l'Asie (Corée, Japon) et l'Amérique du Nord (États-Unis, Canada), voire Mexique, Pologne. La France importe a priori du pollen en provenance de Chine et d'Asie du Sud Est, mais aucun des acheteurs interrogés ne l'ont mentionné dans leurs approvisionnements.

La place du pollen chinois sur le marché français est difficile à qualifier. En effet, aucun des acheteurs interrogés ne l'ayant mentionné.

12.6. Caractérisation des échanges de propolis

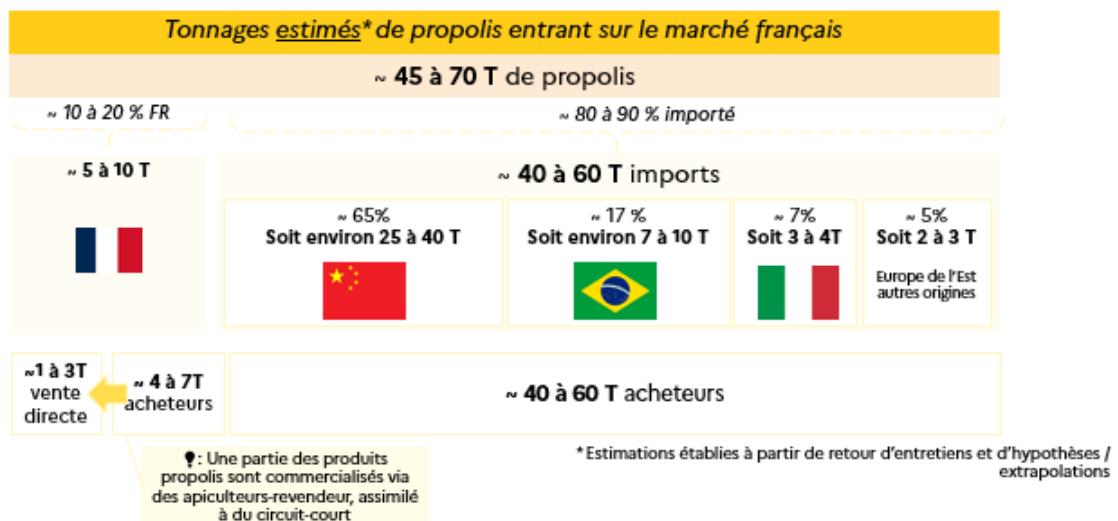
16 des 18 acheteurs interrogés ont indiqué acheter de la propolis et 12 des 16 répondants ont précisé les volumes et/ou la répartition de l'origine de la propolis achetée.

12.6.1. Les flux d'importation

Avec près de 5 tonnes, la production française représenterait environ 20 % des achats des usagers français. La Chine est le principal fournisseur, suivie par le Brésil. La propolis (brute ou transformée) importée représente 80 à 90 % des volumes disponibles sur le marché français avec des imports estimés entre 40 et 60 tonnes et près de 90 % de la propolis utilisée par les opérateurs intermédiaires de la filière (vente directe et circuits-courts exclus).

¹⁴ Source : ISMEA Mercati, 2024

Les échanges de propolis



Source : La production, le marché et la consommation de pollen et de propolis en France - FranceAgriMer-2024

12.6.2. Les principaux pays producteurs

a- L'apiculture en Chine

La Chine est le premier pays apicole mondial avec près de 7 millions de ruches. De nombreuses entreprises sont exportatrices de produits apicoles. Il existe une véritable volonté de « promouvoir les échanges et la coopération entre l'industrie apicole chinois et la communauté internationale », au-delà du miel.

• Description de la filière propolis en Chine

La production de propolis est estimée à environ 350 tonnes (chiffre de 2015).¹⁵

La Chine produit principalement de la propolis brune (*Populus*), comme en Europe, mais produit également de la propolis rouge.

La Chine s'est lancée dans la fabrication et l'exportation de propolis lyophilisée, ce qui va certainement accroître leur présence sur le marché, notamment pour les usages sous forme de galéniques¹⁶ sèches.

Il n'existe pas de données sur les exportations de propolis chinoise (car la propolis est confondue statistiquement avec les exports de pupes d'abeilles, d'extraits pollen et d'autres produits apicoles). On estime qu'une majorité des volumes est destinée au marché asiatique (Japon, Corée). La Chine est dans une démarche de renforcement de sa présence à l'international.

Des travaux sont engagés avec les pays producteurs et acheteurs, et la Chine est leader des réunions de travail « ISO » sur la normalisation de la propolis, et elle comptait une délégation à la conférence internationale propolis 2025 qui s'est tenu à Sao Paulo au Brésil.

La place de la propolis chinoise sur le marché français est importante.

On estime entre 25 et 40 tonnes environ de propolis importées en France (estimation à partir des retours d'acheteurs).

¹⁵ Attention, des cas de « contrefaçon propolis » à base de gomme de peuplier faussent les données de marché (ex : 1000 tonnes détectées)

¹⁶ Relatif à la préparation d'un médicament

b- L'apiculture au Brésil

Le Brésil compte près de 2,15 millions de ruches qui produisent près de 50 000 tonnes de miel, exporté à 90 % (notamment vers les États-Unis). Le cheptel apicole s'appuie notamment sur la race « Abeille africanisée », invasive depuis plusieurs décennies (très résistante), mais qui a dynamisé l'apiculture brésilienne.

Le Brésil compte environ 100 000 exploitations apicoles.

- Description de la filière propolis au Brésil

La production est estimée à environ 150 tonnes¹⁷ (données 2017).

On retrouve deux types de propolis, la verte et la rouge.

La quantité annuelle de propolis verte (Baccharis) produite est estimée à environ 100 tonnes. On estime que près de 4 000 apiculteurs collectent de la propolis sur environ 180 000 ruches. Près des trois quarts de la production de propolis brésilienne provient de la région du Minas Gerais.

La filière est structurée autour d'opérateurs, avec de nombreux laboratoires de recherche sur les propriétés de la propolis et d'importantes coopératives et grossistes spécialisés vers l'export.

Près de deux tiers de la production de propolis est exportée. Le marché asiatique et notamment japonais a historiquement permis l'émergence de cette production. Les principaux marchés d'export actuels sont la Chine (propolis verte), le Japon, la Corée du Sud, la Thaïlande, Taïwan, Les États-Unis et pour l'Europe, l'Allemagne, la Belgique, la France.

La place de la propolis brésilienne sur le marché français est moyenne.

Entre 7 et 10 tonnes environ de propolis sont importés en France (estimation à partir des retours d'acheteurs).

c- L'apiculture en Roumanie

La Roumanie compte près de 1,8 millions de ruches, soit 12 % du total des ruches de l'Union européenne. Parmi celles-ci, 80 % des ruches sont considérées comme « professionnelles » (détenues par des producteurs de plus de 150 ruches). On note un fort développement des ruches depuis 2017-2018.

La Roumanie compte 32 000 exploitations apicoles, dont environ 20 000 qui possèdent moins de 75 ruches. Il s'agit d'un tissu formé en majorité de tout petits producteurs.

La filière apicole se structure autour de 4 organisations de producteurs (OP) et 60 associations ou coopératives structurées.

- Description de la filière propolis en Roumanie

Il n'y a pas de données disponibles concernant l'estimation de la production.

La production agricole étant essentiellement extensive, et les méthodes apicoles plus traditionnelles, ces conditions permettent la production d'une propolis de bonne qualité (avec moins de résidus).

La filière miel se structure autour quelques grossistes intermédiaires qui exportent vers les pays d'Europe.

La Roumanie produit de la propolis brune provenant principalement de peupliers.

L'usage de la propolis a été grandement facilitée par une longue tradition en apithérapie, notamment au sein de l'institut roumain d'apiculture qui a été moteur dans ce domaine. Toute la gamme des produits de la ruche sont utilisés mais la propolis a une place

¹⁷ 2017, sebrae, [produção de própolis](#)

particulière puisque l'extrait de propolis est largement reconnu par la communauté médicale pour de nombreuses propriétés. La Roumanie a aussi beaucoup travaillé sur les méthodes d'analyse de la propolis afin de mieux la comprendre et la caractériser.

La place de la propolis roumaine sur le marché français est moyenne.

Entre 18 et 23 tonnes environ sont importés en France en provenance des pays de l'Est (estimation à partir des retours d'acheteurs; la répartition détaillée par pays n'est pas disponible).

d- L'apiculture en Bulgarie

La Bulgarie compte près de 740 000 de ruches, dont près de 35 % en agriculture biologique. Elle compte 7 000 exploitations apicoles, qui produisent 10 à 15 000 tonnes de miel et près de trois quarts de la production est exportée.

La filière apicole s'appuie sur 17 organisations de producteurs apicoles, mais la filière est peu structurée.

• Description de la filière propolis en Bulgarie

Les données concernant l'estimation de la production ne sont pas disponibles.

La production agricole étant essentiellement extensive et les méthodes apicoles plus traditionnelles, ces conditions permettent la production d'une propolis de bonne qualité (avec moins de résidus).

La filière miel se structure autour quelques grossistes intermédiaires qui exportent vers les pays d'Europe.

La Bulgarie produit de la propolis brune provenant de peupliers.

La place de la propolis Bulgare sur le marché français est moyenne.

Entre 18 et 23 tonnes environ de propolis sont importées en France en provenance des pays de l'Est (estimation à partir des retours d'acheteurs, la répartition détaillée par pays n'est pas disponible).

e- L'apiculture en Italie

L'Italie compte près de 2,3 millions de ruches, soit 9 % du total des ruches de l'Union européenne. Le nombre de ruches progresse avec un développement de plus 32 % entre 2019 et 2023.

L'Italie compte 19 600 exploitations apicoles professionnelles, avec un fort développement récent des exploitations apicoles (+ 55 % depuis 2010).¹⁸

La filière miel s'appuie notamment sur 12 organisations structurées au niveau national.

• Description de la filière propolis en Italie

Il n'y a pas de données disponibles concernant l'estimation de la production.

Il existe quelques coopératives et industriels spécialisés en propolis.¹⁹

L'Italie produit de la propolis brune.

La place de la propolis italienne sur le marché français est moyenne voire faible.

Moins de 1 tonne évoquée par les acheteurs interrogés est importée en France.

¹⁸ Source : ISMEA Mercati, 2024

¹⁹ Exemples : CONAPI (coopérative apicole, environ 600 producteurs), B Natural (entreprise spécialisée dans la valorisation de propolis, rachetée récemment par un industriel français)

12.7. LES DÉBOUCHÉS ET LES USAGES DU POLLEN EN FRANCE

13 des 18 acheteurs interrogés ont indiqué acheter du pollen et 8 des 13 répondants ont précisé les volumes et la répartition de l'origine du pollen acheté.

L'analyse et les chiffres présentés dans la suite du rapport s'appuient sur les réponses de cet échantillon d'acteurs.

Le nombre d'entretiens prévu dans le cadre de l'étude ne permet pas d'avoir une vision exhaustive des acteurs utilisateurs de pollen (certains acteurs potentiellement importants n'ont pas pu être interrogés ou n'ont pas communiqué de chiffres précis), cependant les informations collectées permettent de formuler des estimations raisonnables concernant les flux et les différents usages.

Dans le cas de la filière pollen, on estime que les entretiens réalisés dans les secteurs des magasins apicoles, des acteurs du miel, des laboratoires et du nourrissement ne permettent pas de déchiffrer ces segments de filière de manière exhaustive.

12.7.1. Type de produits fabriqués

L'usage du pollen peut se décliner sous 4 grandes catégories :

1-Compléments alimentaires :

Les compléments alimentaires sont définis comme «des denrées alimentaires dont le but est de compléter un régime alimentaire normal et qui constituent une source concentrée de nutriments ou d'autres substances ayant un effet nutritionnel ou physiologique »²⁰. Les étiquettes des compléments alimentaires peuvent ainsi comporter des allégations de santé, c'est-à-dire des indications précisant que la consommation de l'aliment peut avoir des bienfaits pour la santé. Ces produits sont destinés à être pris par voie orale et mentionnent une dose de prise. Ils peuvent être conditionnés sous forme de comprimés, gélules, pastilles, ampoules etc.

Le pollen est principalement consommé en tant que complément alimentaire, sous forme de pollen sec en pelote, de pollen frais ou bien sous forme transformées sèche (comprimés, poudres, gélules etc.) ou liquides (ampoules). Dans les formes transformées, les concentrations en pollen sont très variables, autour de 1 % dans les formes liquides jusqu'à près de 30 % dans certaines gélules.

2-Produits alimentaires :

Le pollen peut également être intégré dans des recettes alimentaires (c'est-à-dire hors compléments alimentaires), principalement dans des mélanges miel et pollen. La teneur en pollen est généralement inférieure à 5 %.

3-Cosmétique (rare) :

Plus rarement, le pollen peut être intégré dans des produits cosmétiques tels que des savons, des shampoings ou des lotions. D'après les entretiens réalisés, cet usage du pollen est anecdotique et les concentrations de pollen dans les produits sont très faibles.

²⁰ Décret n°2006-352 du 20 mars 2006 qui transpose la directive européenne n°2002/46/CE sur les compléments alimentaires commercialisés dans les pays de l'Union Européenne

4-Nourrissement apicole – alimentation animale :

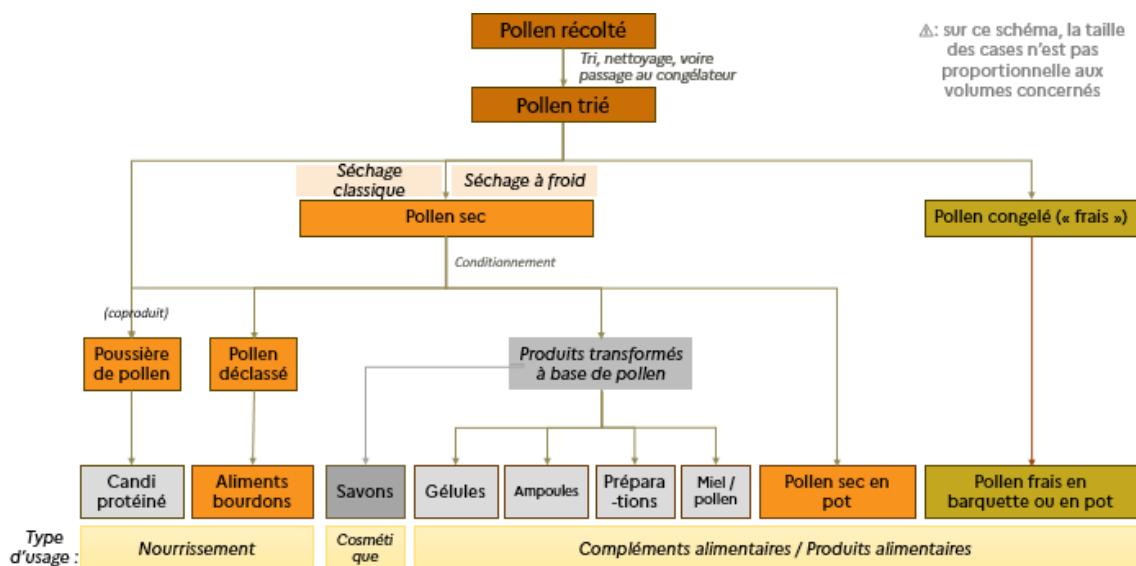
Le pollen sec peut enfin être utilisé pour nourrir les bourdons (sociétés spécialisées dans l'élevage de bourdons) et dans une moindre mesure les abeilles. Cet usage concerne principalement le pollen déclassé.

Concernant l'alimentation des bourdons, historiquement, des sociétés productrices de bourdons pour la pollinisation s'approvisionnaient en France pour acheter des pollens frais de qualité. Il semble que ce marché ait disparu. Les grosses entreprises d'élevage de Bourdons sont concentrées au nord de l'Europe (ex : Koppert aux Pays-Bas) ou dans les pays de l'est. Dans les serres, de petites quantités de pollen sont parfois distribuées aux bourdons en début de saison, mais cet usage reste minoritaire (très faibles volumes consommés).

Concernant l'alimentation des abeilles domestiques, plusieurs produits de nourrissement contiennent du pollen, mais concrètement seule la poussière de pollen, co-produit généré lors du processus de tri et nettoyage du pollen, peut être valorisée dans des aliments composés comme le candi protéiné à base de pollen (mélange eau, sucre et pollen). Le pollen est utilisé comme une source de protéines et la teneur en pollen varie entre 0,5 et 5 %. Le pollen présente un risque sanitaire s'il n'est pas désinfecté, car il peut amener au développement de loques, nosémoses, champignons chez l'abeille, une forme de désinfection, très utilisée en Australie par exemple, l'irradiation, n'est pas permise en Europe pour l'alimentation animale.

Certains éleveurs peuvent utiliser du pollen, provenant souvent de leurs propres ruches pour fabriquer des pâtes protéinées, par exemple, pour stimuler les colonies. Ces volumes sont intégrés comme une autoconsommation.

Les différents procédés de valorisation du pollen selon le type d'usage.



Source : La production, le marché et la consommation de pollen et de propolis en France - FranceAgriMer-2024

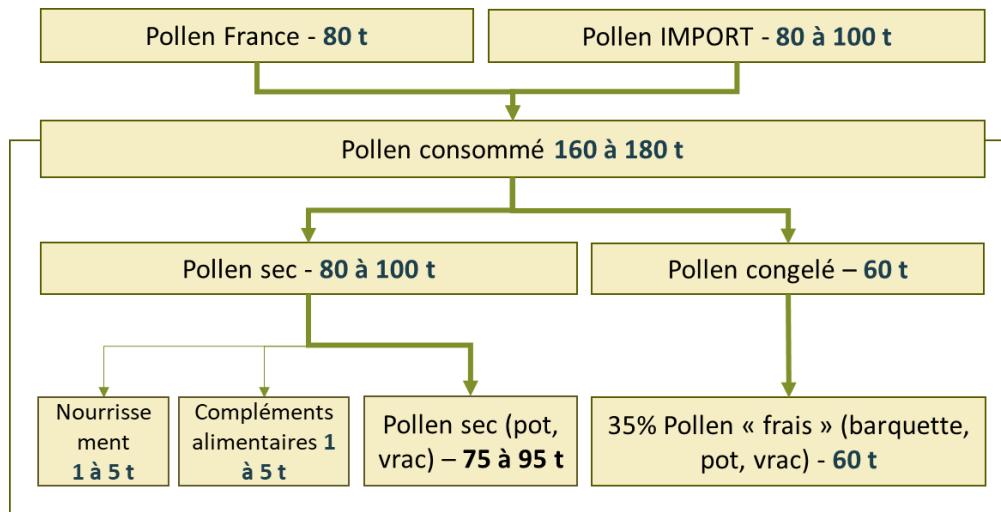
Précaution de lecture : la taille des cases n'est pas proportionnelle à l'importance relative de chaque produit sur le marché.

Certains usages sont a priori anecdotiques (comme l'usage en cosmétique).

Rappel : le nombre d'entretiens prévu dans le cadre de l'étude ne permet pas d'avoir une vision exhaustive des acteurs utilisateurs de pollen (certains acteurs potentiellement importants n'ont pas pu être interrogés ou n'ont pas communiqué de chiffres précis).

Certains secteurs sont renseignés de façon plus exhaustive que d'autres.

Les flux selon les usages



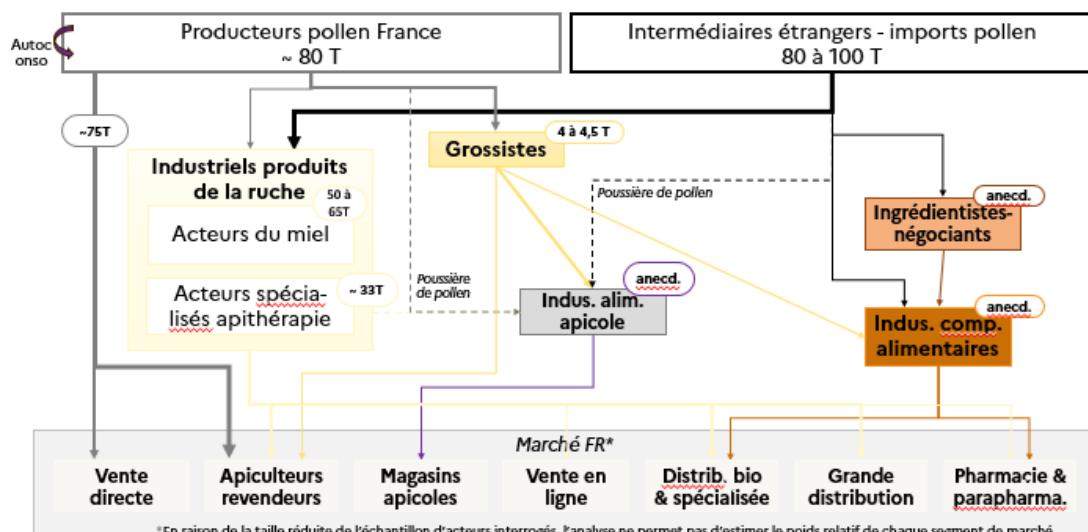
Source : La production, le marché et la consommation de pollen et de propolis en France - FranceAgriMer-2024

Il apparaît que la France produirait près de 50 % des 160 à 180 tonnes de pollen consommé dans le pays. Les grands usages se répartissent en 4 catégories :

- Le pollen brut sec qui serait majoritaire (près de 60 % de l'usage),
- Le pollen brut frais (près de 35 % des usages dont 55 % importation),
- Le nourrissage des bourdons/abeilles, (un chiffre difficile à consolider),
- L'usage en compléments alimentaires intégrant du pollen dans leur composition.

12.7.2. Les débouchés du pollen en France

Les circuits de distribution du pollen



Source : La production, le marché et la consommation de pollen et de propolis en France - FranceAgriMer-2024

La part de la vente directe ou en revente en circuits-courts via des apiculteurs est élevée, représentant des volumes importants qui ne transitent pas par les acheteurs et transformateurs de la filière.

Pour quelques catégories de ce schéma, on connaît le ratio entre production bio et conventionnelle :

- La production française est composée d'environ 25 % de pollen bio.
- La catégorie « frais » est composée de 60 % de pollen bio (dont 30 % origine France).

Les exportations sont estimées à un pourcentage très faible. Ce chiffre est avancé d'une part car l'exportation de pollen français n'a pas été citée en entretien, et d'autre part parce que les tarifs du pollen français et le niveau de qualité laissent à penser qu'il n'y a pas de marché export pour ce produit.

D'après les données de l'Observatoire 2024 de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche, au moins 78 tonnes de pollen sont produites en France. D'après les entretiens réalisés, moins de 10 % de ce pollen est commercialisé auprès d'opérateurs acheteurs de la filière française et plus de 90 % de la production française serait ainsi commercialisée en vente directe ou en circuits-courts (revente auprès d'apiculteurs revendeurs).

En effet, la majorité des volumes utilisés par les acheteurs de la filière est d'origine étrangère. On estime que 80 à 100 tonnes de pollen sont ainsi importées sur le marché français par différents opérateurs, soit environ l'équivalent de la production française. Le pollen est majoritairement originaire d'Espagne (environ 75 %), puis d'Europe de l'Est (environ 23 %), et parfois d'Italie.

Au total, 160 à 180 tonnes de pollen entreraient donc dans la filière française.

Outre la vente directe qui concerne environ 45 % des volumes de pollen sur le marché, le plus gros des volumes qui transite par des opérateurs intermédiaires concerne d'une part les « acteurs du miel » et d'autre part les « acteurs spécialisés apithérapie ». Ces deux types d'opérateurs traiteraient au total environ 50 % des volumes du marché, essentiellement sous forme de pollen brut (sec et frais). Les 5 % restant se répartissent entre les acteurs des compléments alimentaires (laboratoires généralistes ou laboratoires spécialisés en phytothérapie) et les acteurs du nourrissement. Nous estimons que les volumes dédiés au nourrissement sont plus importants que ceux dédiés aux compléments alimentaires.

Le nombre réduit d'acteurs interrogés au stade de la distribution et les données disponibles ne permettent pas d'estimer finement le poids relatif de chaque segment de marché pour ce dernier stade. Seule des données concernant les ventes en grande distribution sont disponibles, issues du panel NielsenIQ. Tous types magasins confondus, autour de 48 tonnes de pollen sont vendues en grande distribution en France.

12.7.3. Organisation de l'approvisionnement en pollen français

De façon générale, l'approvisionnement en pollen est très peu structuré, il existe très peu d'opérateurs intermédiaires (type coopératives ou grossistes, etc...) pour centraliser l'offre en pollen et assurer la mise en marché auprès des acheteurs de la filière. Les volumes de pollen français valorisés en dehors de la vente directe sont ainsi très limités, estimés à environ 5 tonnes. Les opérateurs qui s'approvisionnent en pollen français travaillent majoritairement en relation directe avec des apiculteurs qu'ils connaissent depuis plusieurs années et avec qui ils ont pu développer et améliorer la qualité de production (apiculteurs « fidélisés »). Les acheteurs interrogés travaillent avec un à une dizaine d'apiculteurs fournisseurs.

Les retours d'entretiens mettent en avant une demande globale de plus de volume de pollen origine France et une volonté de structurer l'approvisionnement en travaillant avec les apiculteurs français.

12.7.4. Organisation de l'approvisionnement en pollen importé

La très large majorité du pollen acheté par des opérateurs intermédiaires de la filière est importé. Les entreprises françaises s'approvisionnent auprès d'entreprises intermédiaires étrangères, qui centralisent l'offre de production de leur pays (coopératives, entreprises grossistes). Plusieurs entreprises exportatrices de ce type ont été citées en Espagne (ex : Honeygreen) et quelques-unes en Italie (ex : CONAPI). Ces intermédiaires assurent l'approvisionnement, la collecte, le tri, le nettoyage et l'analyse du pollen, ils garantissent plusieurs exigences de qualité du pollen commercialisé et sont appréciés par les acheteurs en raison de la sécurité de l'approvisionnement qu'ils apportent. Dans certains cas, les acheteurs français ont structuré une filiale d'approvisionnement à l'étranger, afin de sécuriser leur approvisionnement (cas d'un acteur spécialisé en apithérapie).

Pour autant, plusieurs acteurs français ont exprimé la volonté de réduire leur dépendance à ces approvisionnements étrangers (dont les prix de vente peuvent beaucoup fluctuer selon l'équilibre offre-demande, avec des stratégies de spéculation) et de davantage se tourner auprès d'acteurs français.

12.7.5. Les conditions d'approvisionnement

Une majorité d'opérateurs s'approvisionnent en pollen sec, en vrac et parfois pré-conditionné en pots ou en sachet (cas d'acheteurs-revendeurs). Quelques acteurs spécialisés recherchent du pollen frais (conservé congelé) et ont développé une gamme dédiée.

Les prix d'achat au producteur pratiqués varient de 17 à 20 €/kg pour du pollen d'origine espagnole, et de 25 à 30 €/kg pour du pollen origine France. En bio, le pollen origine France est acheté par certains acteurs entre 30 et 50 €/kg (pas d'information sur le pollen bio origine Espagne)²¹.

12.7.6. Typologie des usagers

On recense très peu d'acteurs assurant le rôle de « grossistes » ou d'intermédiaire pour la mise en marché du pollen en France (1 à 2 opérateurs repérés), pour des volumes estimés entre 4 à 4,5 tonnes.

Les acteurs du miel s'approvisionnent à hauteur de 50 à 65 tonnes et les acteurs de l'apithérapie à environ 33 tonnes. Pour les acteurs de l'alimentation apicole l'approvisionnement en volume est anecdotique.

Le secteur de l'alimentation apicole représentait historiquement un marché significatif pour l'utilisation du pollen, cependant il n'existe aujourd'hui plus ou très peu d'opérateurs français.

On distingue :

- L'utilisation pour le nourrissement en élevages de bourdon : le pollen est utilisé pour nourrir les colonies de bourdons qui sont élevées en vue d'être vendues à des agriculteurs serristes (bourdon de pollinisation). Il n'existe quasiment plus d'acteurs français sur ce marché, les principaux acteurs sont des entreprises basées aux Pays-Bas (exemple : Koppert). Ces derniers s'approvisionnent a priori en pollen à très bas prix (autour de 7 €/kg, pollen déclassé) en provenance principalement d'Europe de l'Est.

²¹Echantillon de répondants : 3 acheteurs ayant indiqué les prix d'achat aux producteurs.

- La fabrication de candi protéiné à base de pollen : la poussière de pollen, co-produit généré lors du processus de tri et nettoyage du pollen, est valorisée dans des aliments composés (mélange eau, sucre et pollen), où le pollen représente une source de protéines. On identifie un acteur français (Royal Care) et quelques acteurs étrangers (ENOLAPI en Italie).

Au stade de la distribution, seuls deux acteurs ont pu être interrogés, un opérateur de la distribution bio spécialisée et un opérateur du secteur des magasins apicoles. Cet échantillon réduit ne permet pas de bénéficier d'une vision exhaustive des circuits de distribution du pollen, mais les entretiens apportent de premiers enseignements sur le positionnement de ces deux types d'acteurs (cf focus ci-dessous).

Focus – distribution bio et spécialisée

Les volumes estimés sont a priori supérieurs à 3 tonnes.

La majorité du pollen est d'origine France, mais il existe une présence d'origine étrangère lorsque les magasins s'approvisionnent via des acteurs intermédiaires.

Les magasins achètent du pollen sec et frais à destination de l'alimentation humaine, déjà conditionné.

L'approvisionnement en direct auprès d'apiculteurs français (pollen sec), se fait souvent via de petits apiculteurs, qui sont en lien direct avec les magasins de leur territoire. Les centrales d'achat des enseignes peuvent aussi assurer une partie de l'approvisionnement, auprès d'apiculteurs plus importants ou regroupés.

La structuration et approvisionnement auprès de groupement d'apiculteurs – cas particulier de Biocoop (pollen frais), l'enseigne Biocoop a contribué à la structuration d'un groupe de 6 apiculteurs dans le Vercors pour s'approvisionner en pollen frais (financement d'investissements en congélateurs etc.).

L'approvisionnement auprès d'acteurs du miel et de l'apithérapie (pollen sec et frais), le pollen est soit d'origine France ou d'origine étrangère.

Le secteur de la distribution exige que les volumes fournis soient stables, les acheteurs sont vigilants face au risque de rupture d'approvisionnement.

Focus-magasins apicoles

Les volumes n'ont pas pu être estimés.

L'origine du pollen est principalement d'origine étrangère.

Les magasins apicoles achètent du pollen sec déclassé et des aliments à base de pollen (destinés au nourrissement / alimentation apicole)²².

Ils achètent également du pollen sec destiné à l'alimentation humaine, pour diversifier leurs gammes. Ils s'approvisionnent a priori auprès d'acteurs du miel ou de l'apithérapie.

Les autres secteurs de distribution tels que les pharmacies et parapharmacies, la grande distribution, la vente en ligne, les apiculteurs-revendeurs n'ont pas été interrogés.

En dehors de volumes en vente directe, la filière dépend fortement du pollen d'importation, issus de pays producteurs d'un pollen de qualité et compétitif.

Les acteurs mentionnent cependant le risque induit par cette dépendance, avec des stratégies d'exportateurs qui stockent et déstockent le pollen de manière opportuniste selon l'équilibre offre-demande et génèrent parfois une forte variabilité des prix.

²² Pas d'information recueillie concernant les fournisseurs.

Le contexte économique inflationniste pourrait être défavorable à la consommation de pollen (un produit au tarif élevé, axé sur le bien-être), en poussant les consommateurs à prioriser leur budget.

Cependant, on observe que plusieurs opérateurs, notamment la distribution bio, envisagent de développer les volumes d'approvisionnement en pollen.

En particulier, plusieurs acteurs cherchent à structurer des filières d'approvisionnement en pollen français :

- Biocoop soutient à la structuration d'un groupement de producteurs de pollen frais dans le Vercors.
- Des acheteurs sont intéressés pour contribuer à une réflexion « filière », qu'elle soit menée par les fédérations apicoles ou par FranceAgriMer.

12.8. LES DÉBOUCHÉS ET LES USAGES DE LA PROPOLIS EN FRANCE

16 des 18 acheteurs interrogés ont indiqué acheter de la propolis (dont 5 formes déjà transformées).

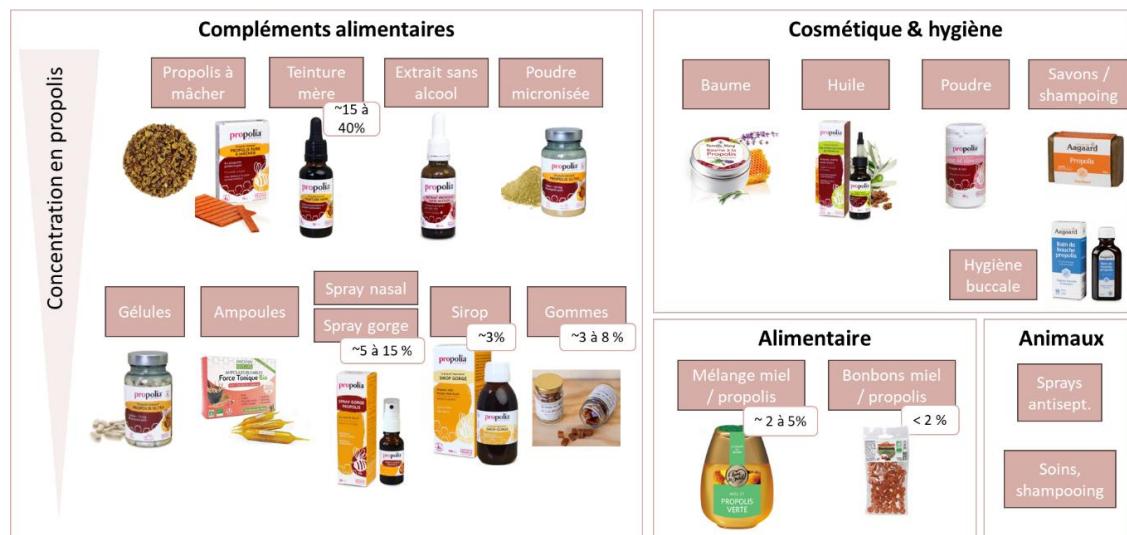
12 des 16 répondants ont précisé les volumes et/ou la répartition de l'origine de la propolis achetée.

L'analyse et les chiffres présentés s'appuient sur les réponses de cet échantillon d'acteurs. Le nombre d'entretiens prévu dans le cadre de l'étude ne permet pas d'avoir une vision exhaustive des acteurs utilisateurs de propolis (certains acteurs potentiellement importants n'ont pas pu être interrogés ou n'ont pas communiqué de chiffres précis), cependant les informations collectées permettent de formuler des estimations concernant les flux et les différents usages.

12.8.1. Type de produits fabriqués

Dans le cas de la filière propolis, on estime que les entretiens réalisés dans les secteurs des acteurs du miel, des laboratoires « compléments alimentaires » (notamment absence de laboratoire généraliste) et des laboratoires « cosmétique » ne permettent pas de décrire ces segments de filière de manière exhaustive.

Type de produits fabriqués



Source : La production, le marché et la consommation de pollen et de propolis en France - FranceAgriMer-2024

L'usage de la propolis peut se décliner sous 4 grandes catégories :

Compléments alimentaires :

La propolis est principalement consommée en tant que complément alimentaire, principalement sous des formes transformées, qu'il s'agisse de galéniques liquides (teintures mères, extraits liquides, sirops, ampoules...) ou sèches (poudre, gélules, gommes...). Elle peut également être consommée sous forme peu transformée (propolis à mâcher). Les concentrations en propolis sont variables, entre des produits relativement concentrés (concentration élevée dans la poudre micronisée, 15 à 40 % dans les extraits liquides et teintures mères, autour de 30 % dans certaines gélules) et d'autres moins riches (entre 5 et 15 % dans les sprays, moins de 5 % dans les sirops...).

Produits alimentaires :

La propolis peut être intégrée dans des recettes alimentaires (c'est-à-dire hors compléments alimentaires), principalement dans des mélanges miel et propolis (teneur en propolis entre 2 et 5 %) ou dans des bonbons miel et propolis (teneur en propolis inférieure à 2 %).

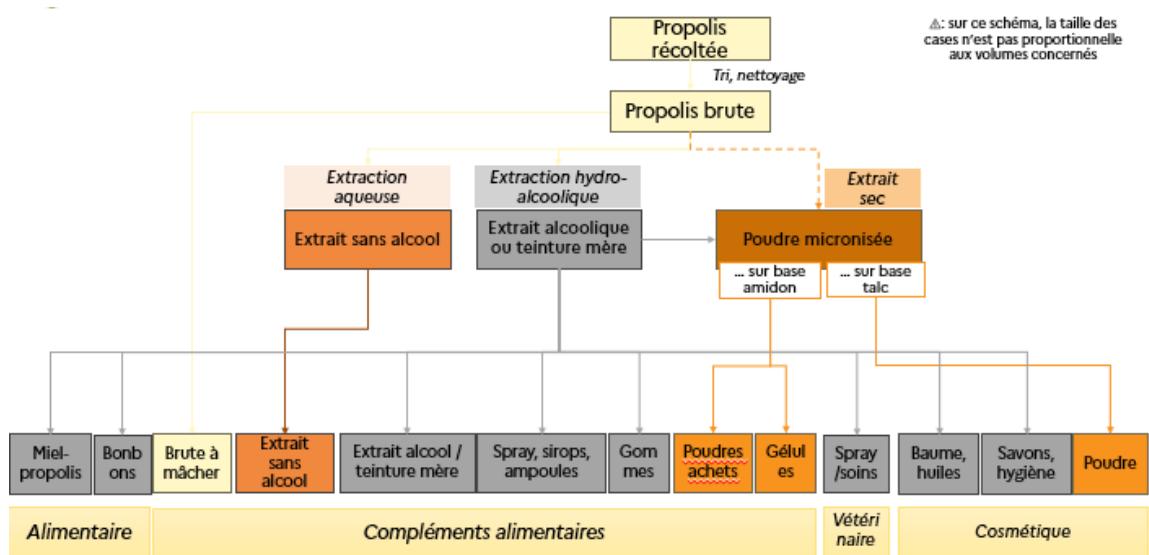
Cosmétique et hygiène :

La propolis peut être intégrée dans des produits cosmétiques tels que des savons, des shampoings, des poudres ou des soins pour la peau (baumes, sticks à lèvres...). Les concentrations en propolis dans les produits sont relativement faibles.

Soins pour animaux de compagnie :

Des produits antiseptiques ou cicatrisant contiennent de la propolis, ou encore des shampoings et soins cutanés.

Valorisation de la propolis selon le type d'usage

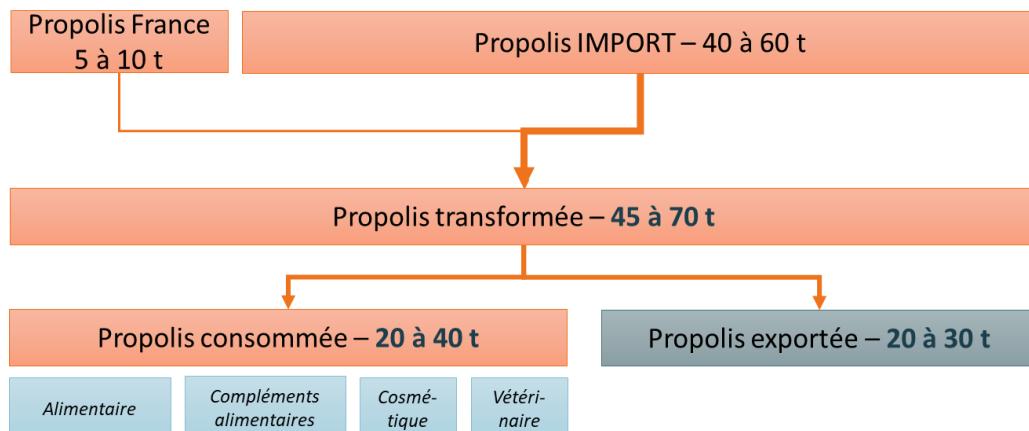


Source : La production, le marché et la consommation de pollen et de propolis en France - FranceAgriMer-2024

Précaution de lecture : la taille des cases n'est pas proportionnelle à l'importance relative de chaque produit sur le marché.

12.8.2. Les débouchés de la propolis en France

Estimation des flux de propolis selon les usages



Source : La production, le marché et la consommation de pollen et de propolis en France - FranceAgriMer-2024

L'estimation des flux de propolis dans la filière selon les usages a été construit à partir :

- Des données Observatoire 2024 de la production de miel, de gelée royal de pollen et de propolis et des produits de la ruche (FranceAgriMer) sur la production française (avec les données chiffrées renseignés sur la part du bio).
- D'extrapolation des éléments issus de l'enquête producteurs 2024 Ceresco-Apimedia sur les débouchés principaux.
- D'éléments chiffrés issus d'entretiens avec des acteurs acheteurs de propolis, réalisés en 2024 par Ceresco et Apimedia.

A noter : lorsque les volumes indiqués en entretien concernaient des produits transformés (extraits de propolis), ces volumes ont été traduits en « équivalents propolis brute » à partir du taux de concentration indiqué par l'opérateur.

De plus, les données collectées, parcellaires concernant les usages finaux de la propolis, ne permettent pas de reconstituer un schéma complet indiquant les parts relatives des produits finaux. La taille des cases représentées n'est pas proportionnelle à l'importance des différents produits finis sur le marché.

La France produit près de 15 % des 35 tonnes de propolis consommés dans le pays. On estime que la France produit 65 % de propolis bio, mais la part du bio dans la propolis d'importation n'est pas renseignée.

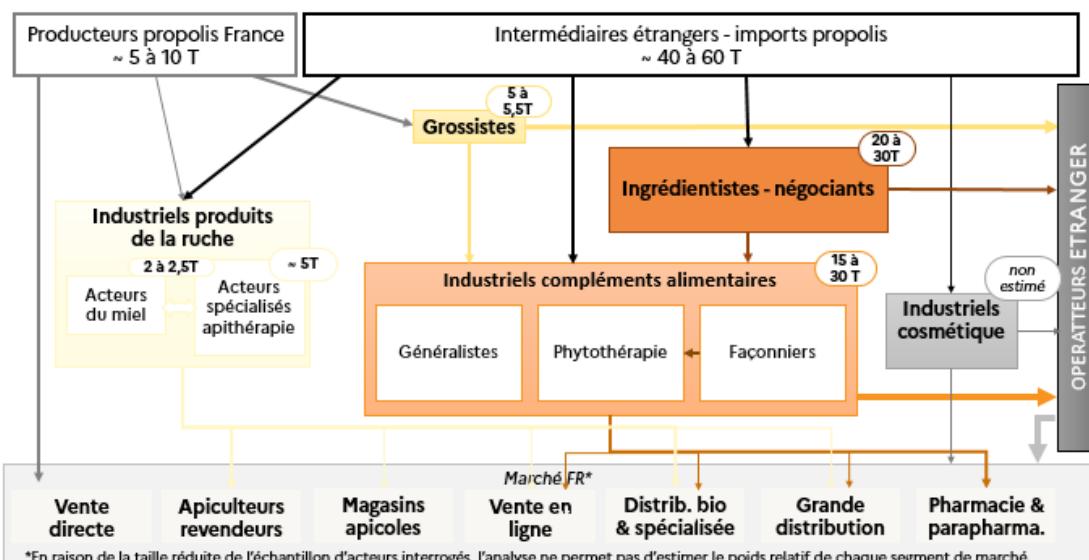
D'après l'Observatoire 2024 de la production de miel, de gelée royal de pollen et de propolis et des produits de la ruche de FranceAgriMer, près de 5 tonnes de propolis sont produites en France (propolis brune); en outre d'après les entretiens réalisés avec les acheteurs, la production française serait de l'ordre de 10 tonnes de propolis. La production représenterait ainsi 10 à 20 % de la propolis entrant dans la filière française. Sur les 5 à 10 tonnes produites en France, 1 à 3 tonnes seraient commercialisée en vente directe, et 4 à 7 tonnes vendue à des acheteurs intermédiaires. La répartition entre ces deux voies est cependant difficile à estimer, du fait de confusions possibles dans les déclarations des

apiculteurs à la fois producteurs et revendeurs²³ et du fait d'écart entre les volumes de production bruts déclarés, en comparaison aux volumes de propolis réels nettoyés.

Tous types de propolis confondus, on estime que 40 à 60 tonnes de propolis sont importées sur le marché français par différents opérateurs, sous forme non transformée ou sous forme d'extraits. La propolis est majoritairement originaire de Chine (environ 65 %), puis du Brésil (propolis verte principalement, environ 17 %), d'Italie (environ 7 %), d'Europe de l'Est ou d'autres origines (environ 5 %).

Au total, 45 à 68 tonnes de propolis entreraient donc dans la filière française.

Volumes de propolis par type d'usagers



Source : La production, le marché et la consommation de pollen et de propolis en France - FranceAgriMer-2024

Outre la commercialisation en vente directe, la production de propolis française est commercialisée en gros, collectée par des grossistes (peu nombreux) ou des industriels des produits de la ruche (principalement les acteurs spécialisés apithérapie). La propolis achetée par les grossistes est valorisée en partie auprès de transformateurs de la filière française mais aussi exportée vers des acheteurs étrangers. Les autres acteurs de la filière utilisent en large majorité de la propolis d'importation (brune, rouge ou verte).

Les laboratoires spécialisés en compléments alimentaires représentent la première part des volumes utilisés dans la filière (environ 40 à 60 %), ils s'approvisionnent via des intermédiaires exportateurs étrangers ou via des ingrédientistes et négociants français qui assurent l'approvisionnement à l'étranger et parfois une pré-transformation de la propolis importée. Une petite part de leur approvisionnement provient enfin de grossistes valorisant de la propolis française, mais les volumes sont limités. Une part des produits finis fabriqués par ces acteurs est commercialisée à l'étranger (ce pourcentage n'a pas pu être estimé). Le secteur des produits de la ruche représente entre 10 et 15 % des volumes de propolis utilisés, utilisant également de la propolis d'origine étrangère, hormis certains acteurs spécialisés en apithérapie qui conservent une petite part d'approvisionnement auprès d'apiculteurs français.

²³ Pour rappel, l'échantillon enquêté en partie « production » indique (sur une base réduite de gros » producteurs) que près de 45% de leurs volumes sont commercialisés en vente directe.

Enfin, des acteurs de la cosmétique utilisent a priori de la propolis dans leurs formulations, mais les flux n'ont pas pu être estimés.

Le nombre réduit d'acteurs interrogés au stade de la distribution et les données disponibles ne permettent pas d'estimer le poids relatif de chaque segment de marché pour ce dernier stade. Seule des données concernant les ventes de mélange miel et propolis (ou propomiel) en grande distribution sont disponibles, issues du panel NielsenIQ : tous types magasins confondus, environ 14 tonnes de propomiel sont vendues en grande distribution en France, avec une concentration en propolis comprise entre 2 et 7 %, ce qui représenterait entre 0,3 et 1 tonnes de propolis.

12.8.3. Organisation de l'approvisionnement en propolis français

De façon générale, l'approvisionnement en propolis est très peu structuré. Il existe très peu d'opérateurs intermédiaires (type coopératives ou grossistes...) pour centraliser l'offre en propolis et assurer la mise en marché auprès des acheteurs de la filière. Les opérateurs qui s'approvisionnent en propolis française travaillent majoritairement en relation directe avec des apiculteurs qu'ils connaissent depuis plusieurs années et avec qui ils ont pu développer et améliorer la qualité de production (apiculteurs « fidélisés »). Certains acheteurs travaillent en lien étroit avec leurs apiculteurs fournisseurs pour les former aux procédés de récolte de la propolis, afin de produire une propolis plus propre et de meilleure qualité.

Les acheteurs interrogés travaillent avec un à une dizaine d'apiculteurs fournisseurs (hormis 1 cas avec plusieurs dizaines de fournisseurs).

Les retours d'entretien mettent en avant une demande globale de plus de volume de propolis origine France, notamment en bio, et une volonté de structurer l'approvisionnement en travaillant avec les apiculteurs français.

12.8.4. Organisation de l'approvisionnement en propolis importée

Entre 80 et 90 % de la propolis achetée par des opérateurs intermédiaires de la filière est importée.

Les entreprises françaises s'approvisionnent auprès d'entreprises intermédiaires étrangères, qui centralisent la production de leur pays (coopératives, entreprises grossistes) et exportent de la propolis brute déjà nettoyée, triée et analysée (majorité des cas) ou parfois des extraits de propolis déjà transformée (liquides ou secs). A ce titre, l'exemple de la Chine a été cité, exportant depuis peu de la propolis lyophilisée vers le marché européen.

D'autres entreprises ont internalisé ou racheté des filiales à l'étranger pour sécuriser leur approvisionnement (cas au Brésil notamment).

Pour autant, plusieurs acteurs français ont exprimé la volonté de davantage se fournir en propolis française et de participer à des réflexions avec les producteurs et les acteurs de la filière. Pour ces opérateurs, l'encouragement des apiculteurs à la production de propolis passe par 3 éléments clé :

- Démocratiser le procédé de récolte
- Former à une récolte « propre »
- Démontrer la rentabilité de l'atelier

12.8.5. Les conditions d'approvisionnement

De nombreux acteurs achètent de la propolis brute, parfois triée, même non nettoyée (cas des grossistes, de certains acteurs de l'apithérapie ou d'ingrédientistes).

Le prix d'achat au producteur est souvent fonction de la teneur réelle constatée en propolis (après nettoyage) et peut donc être très variable.

En France²⁴, la propolis non triée est achetée entre 40 et 70 €/kg (conventionnel). Pour de la propolis avec un premier tri, les prix varient entre 100 et 250 €/kg en bio et entre 50 et 200 €/kg en conventionnel.

Pour la propolis étrangère²⁵, les prix cités varient entre 130 et 350 €/kg pour de la propolis verte brésilienne (pas de précision sur le bio), et entre 80 et 100 €/kg pour de la propolis brune chinoise.

Les volumes minimums de lots souhaités sont autour de 10 à 20 kg selon les acteurs (exception si propolis bio ou très qualitative); ces volumes de lot sont dictés par le coût d'analyse (400 à 800 €/lot).

12.8.6. Typologie des usagers

On recense très peu d'acteurs assurant le rôle de « grossistes » ou d'intermédiaire pour la mise en marché de la propolis en France (1 à 2 opérateurs repérés). Les volumes estimés entre 5 à 5,5 tonnes.

Les ingrédientistes et négociants dont les volumes estimés se situent entre 20 à 30 tonnes.

Les acteurs de l'apithérapie avec des volumes estimés d'environ 5 tonnes.

Les acteurs du miel avec 2 tonnes à 2,5 tonnes de volumes estimés.

Les industriels des compléments alimentaires avec des volumes estimés entre 15 à 30 tonnes

Le secteur de la cosmétique semble être un secteur utilisant de la propolis ; cette dernière apparaît parmi les ingrédients de certains soins (exemples : crèmes, baumes, sticks à lèvre). Aucun acteur de ce secteur n'a pu être interrogé lors de l'étude, ce qui ne permet pas d'estimer les volumes de propolis et les pratiques d'approvisionnement de ce secteur.

Parmi les acteurs spécialisés en apithérapie, plusieurs transformateurs proposent des produits d'hygiène et cosmétique à base de propolis et ont indiqué que les concentrations en propolis dans les produits sont relativement faibles.

Au stade de la distribution, seuls deux acteurs ont pu être interrogés, un opérateur de la distribution bio spécialisée et un opérateur du secteur des magasins apicoles. Cet échantillon réduit ne permet pas de bénéficier d'une vision exhaustive des circuits de distribution des produits à base de propolis, cependant ces entretiens et les entretiens réalisés avec les transformateurs (en amont) apportent des enseignements transversaux.

Distribution bio et spécialisée :

Les magasins proposent des produits finis type « compléments alimentaires » ou « hygiène », qu'ils achètent principalement aux acteurs spécialisés en apithérapie. Il existe à la marge une faible part d'approvisionnement de certains magasins en direct avec des apiculteurs.

D'après les transformateurs, la distribution spécialisée bio pesait historiquement beaucoup dans les débouchés des industriels, mais a beaucoup baissé depuis quelques années (contexte économique crise).

Magasins apicoles :

Les magasins proposent des produits finis type « compléments alimentaires » ou « hygiène », qu'ils achètent aux acteurs spécialisés en apithérapie.

Les magasins notent une baisse du nombre de références de produits à base de propolis.

²⁴Échantillon de répondants : 7 acheteurs ayant indiqué les prix d'achat aux producteurs.

²⁵ Échantillon de répondants : 5 acheteurs ayant indiqué les prix d'achat de propolis importée

Grande distribution :

Les magasins proposent principalement des produits type « mélanges miel / propolis ». Ce type d'acteurs exige une forte homogénéité et stabilité d'approvisionnement de la part de leurs fournisseurs.

Autres secteurs de distribution (non interrogés) :

Pharmacies et parapharmacies (principal débouché des industriels des compléments alimentaires), vente en ligne, apiculteurs-revendeurs.

La filière propolis est largement approvisionnée par de la propolis d'importation (choisie pour sa qualité, ses propriétés et son prix), mais la propolis française bénéficie tout de même d'une bonne image.

Plusieurs transformateurs recherchent des volumes de propolis origine France :

- Pour remplacer une partie de la propolis qu'ils importent (à condition de garanties et qualité équivalente)
- Pour éventuellement développer leur activité.

Le contexte économique inflationniste pourrait être défavorable à la consommation de propolis (un produit au tarif élevé, axé sur le bien-être), en poussant les consommateurs à prioriser leur budget (exemple observé avec la baisse du nombre de référence dans certains magasins apicoles). La distribution spécialisée a connu une forte croissance du secteur des compléments alimentaires depuis quelques années, qui tendrait à ralentir.

Cependant, les ventes augmentent sur d'autres circuits, notamment les ventes en ligne. A l'échelle globale du secteur, une étude consommateur réalisée par le SYNADIET²⁶ estime que les compléments alimentaires font partie des produits les moins dé-consommés face à la baisse du pouvoir d'achat, observant un phénomène de « sanctuarisation » de la santé. Plusieurs industriels continuent ainsi de développer leurs gammes de produits à base de propolis, considérant que le marché du complément alimentaire à base d'ingrédients naturels restera dynamique, en réponse à une recherche de naturalité de la part des consommateurs, et en lien avec une « crise » des médicaments aux molécules synthétiques. Le SYNADIET constate en effet des hausses des ventes continue depuis les années 2000 et note une amplification post-covid (+ 41 % de ventes en 2021) associée à une consommation de compléments alimentaires préventive, pour renforcer les défenses immunitaires. Si le cadre réglementaire évolue favorablement, la filière estime que le secteur pourrait tripler en valeur à l'horizon 2030.

²⁶ Syndicat national des compléments alimentaires ; enquête non publique réalisée par Harris Interactive (2023)

12.8.7. Pollen : atouts, faiblesses, opportunités, menaces

Forces

Technico-économiques :

- Une amélioration de la **connaissance technique** (guide ADA AURA souvent cité)
- Dans certains cas, une **complémentarité d'organisation** (si production de gelée royale, si proximité des ruches...)

Environnement :

- Certains **secteurs très propices** (châtaigneraies, ciste dans le sud...)

Commercialisation :

- Une option de **diversification** intéressante
- Un produit **plutôt demandé** : bonne réputation, intérêt pour origine France
- Diverses **segmentations** permettant de répondre à divers profils de demande (sec / frais, conventionnel / AB / SIQO)

Marché du pollen :

- Un **tissu d'entreprises acheteuses** de pollen relativement dynamique en France

Opportunités

Technico-économiques :

- Des initiatives de **structuration et d'outils partagés** (tri, séchage à froid... ex : AURA)
- Un développement des analyses et **connaissance produit**

Environnement :

Un important **potentiel de production** encore non-valorisé (ex : sud ciste)

Commercialisation :

La **mise en avant des qualités nutritionnelles** du pollen par des praticiens santé (traditionnelle et alternative)

Marché :

Une **volonté de plusieurs acheteurs** de structurer une filière **d'approvisionnement FR** afin d'être moins dépendant des imports

Faiblesses

Technico-économiques :

- Une barrière d'entrée sur **l'équipement** (choix des trappes, investissement congélateur...)
- Des questionnements **techniques** récurrents sur **l'entrave à la production de miel et la concurrence** avec le nourrissage de l'essaim
- Un amont **peu structuré** (quasi pas d'équipements collectifs de transformation)

Commercialisation :

- Un **marché mal connu** ne permettant pas aux producteurs de facilement se projeter
- Encore une **méconnaissance du produit** par les consommateurs

Environnement :

- Peu d'offre française sur le pollen monofloral, qui est mieux valorisé (part forte de l'importation)

Marché du pollen :

- **Pas de regroupement de l'offre**, limitant la capacité à s'adresser aux acheteurs de la filière
- Des acheteurs qui s'approvisionnent en large majorité via l'**importation**, issue de pays plus structurés

Menaces

Environnement :

- Problématiques de **pollution environnementale** (secteurs urbains, secteurs agricoles...) ; de maladies (maladie noire)
- **Réchauffement climatique et extrêmes** (sécheresses, pluie) : impactent la production de pollen

Commercialisation :

Des interrogations sur le lien entre pollen de consommation et **allergies** qui pourraient ralentir la consommation ?

Marché :

Le poids important de **pays importateurs** comme l'Espagne dont les décisions peuvent impacter tout le marché : font la "pluie et le beau temps"

Source : La production, le marché et la consommation de pollen et de propolis en France - FranceAgriMer-2024

12.8.8. Propolis : atouts, faiblesses, opportunités, menaces

Forces	Faiblesses
<p><u>Technico-économique :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Un faible investissement technique et financier pour la mise en place• Temps passé modéré et mobilisable pendant des périodes de creux d'activité• Un atelier de diversification intéressant dans un contexte de difficulté sur le miel ; une progression du nombre d'apiculteurs souhaitant se diversifier• Des travaux ADA reconnus, qui contribuent au développement de l'activité <p><u>Marché de la propolis :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Une bonne image de la propolis FR auprès des acheteurs de la filière• Des travaux scientifiques et de normalisation ISO menés à l'échelle internationale qui encouragent au développement de l'usage de la propolis	<p><u>Technico-économique :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Pour la propolis de grattage, une activité fastidieuse• Un cheptel majoritaire d'abeille d'espèce buckfast, qui produisent plus difficilement de la propolis• Peu de formation pour la transformation <p><u>Environnement :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Mauvaise maîtrise de la qualité de la propolis, notamment des polluants (HAP,...) <p><u>Commercialisation :</u> Un produit encore méconnu</p>
Opportunités	Menaces
<p><u>Technico-économique :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Une tendance au développement de cet atelier constaté <p><u>Commercialisation :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Une recherche par les grossistes de propolis bio, à des prix satisfaisants• La mise en avant de ce produit par des praticiens de santé (ex. test en CHU) et des travaux scientifiques prouvant les allégations <p><u>Marché de la propolis :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Un tissu d'acheteurs & transformateurs FR avec la volonté de développer l'approvisionnement FR (notamment AB)	<p><u>Technico-économique :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Des pratiques de transformation par l'apiculteur qui ne sont pas toujours de haute qualité / précision (risques de moisissures, de résidus...) <p><u>Commercialisation :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Des marges, chez les transformateurs, perçues comme trop élevées certains producteurs. Une meilleure répartition de la valeur apporterait probablement plus de producteurs <p><u>Marché de la propolis :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Positionnement croissant de la Chine sur le marché (notamment lyophilisé, qui pourrait séduire un certain nombre d'acheteurs)

Source : La production, le marché et la consommation de pollen et de propolis en France - FranceAgriMer-2024

13. LES ACHATS DE MIEL EN 2024

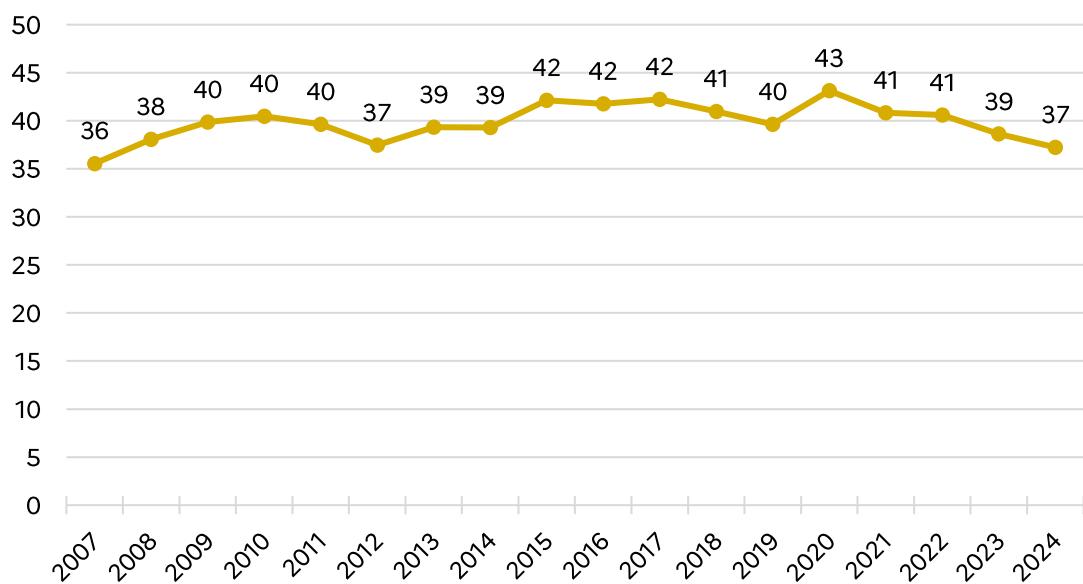
13.1. Méthodologie du panel consommateur

La société Worldpanel by Numerator enregistre les achats des ménages ordinaires français (France métropolitaine hors Corse) pour leur consommation au domicile principal. Un panel de 20 000 ménages déclare l'ensemble de ses achats pour sa consommation au domicile principal et ceci quel que soit le circuit d'approvisionnement considéré : grandes surfaces alimentaires, *hard discounts*, marchés, circuits spécialisés, *freeze centers*, sites de vente en ligne, etc. Ce panel ne prend pas en compte la consommation dans le circuit des cafés, hôtels et restaurants, ni les achats réalisés par les ménages dits collectifs (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes –EHPAD, hôpitaux, casernes, prisons, congrégations religieuses, etc.) ne sont pas non plus intégrés. Les achats pour offrir ou faits durant les vacances ne sont pas non plus enregistrés. Ce panel recense uniquement les achats pour une consommation à domicile.

13.2. Profils des acheteurs de miel

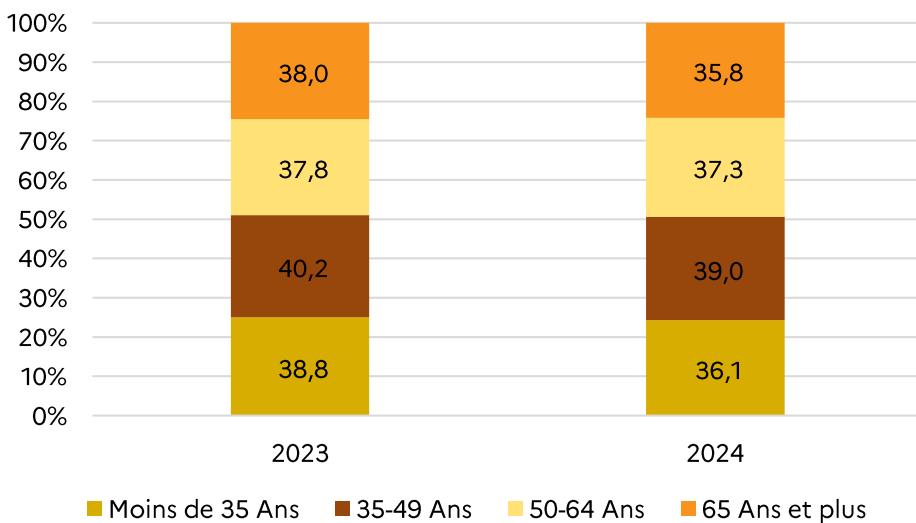
En 2024, 37,2 % des français ont acheté du miel, ils étaient 38,6 % en 2023. On observe un pic en 2020 où la part des acheteurs de miel avait atteint 43,1 % en lien avec la crise sanitaire du Covid, durant laquelle le miel a été un aliment fortement consommé. Avec la fin de l'épidémie et le retour à une situation sanitaire normale, la part des acheteurs de miel a diminué. Elle a ainsi perdu près de 6 points.

Taux de pénétration du miel



Source : Panel distributeur Worldpanel by Numerator, élaboration FranceAgriMer

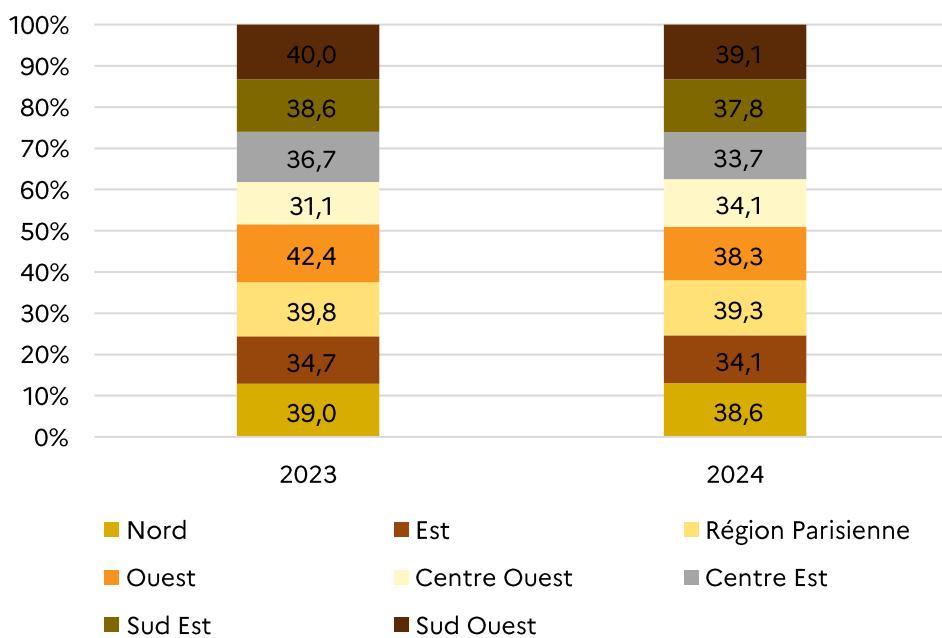
Âge des acheteurs de miel (en %)



Source : Panel distributeur Worldpanel by Numerator, élaboration FranceAgriMer

Toutes les catégories d'âge consomment du miel mais ce sont le 35-49 ans qui en consomment le plus avec 39,0 % de consommateurs dans cette catégorie. Ils sont suivis par les 50-64 ans ainsi 37,3 % des personnes de cette catégorie d'âge ont consommé du miel en 2024.

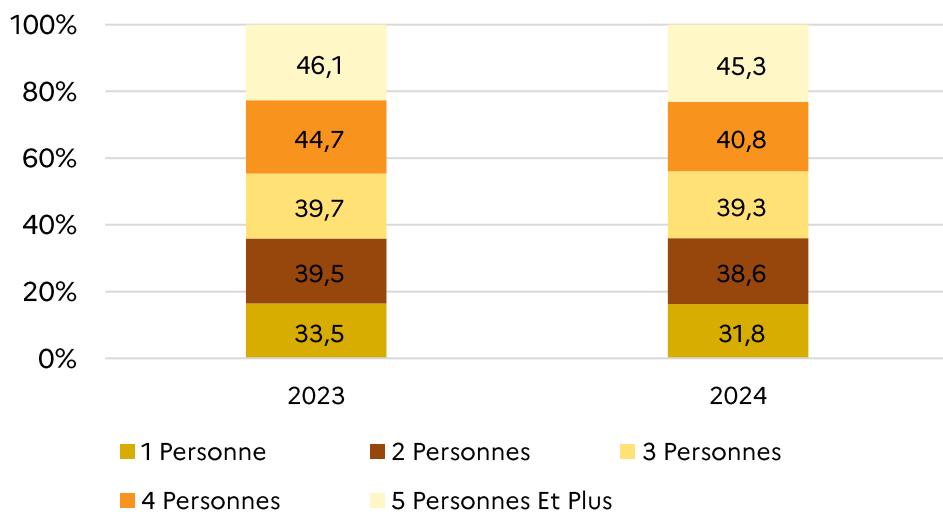
Régions d'origine des acheteurs de miel



Source : Panel distributeur Worldpanel by Numerator, élaboration FranceAgriMer

Les acheteurs de miel se situent principalement en région parisienne (39,3 %) et dans le sud-ouest (39,1 %) même si toutefois le miel est consommé dans toutes les régions de France.

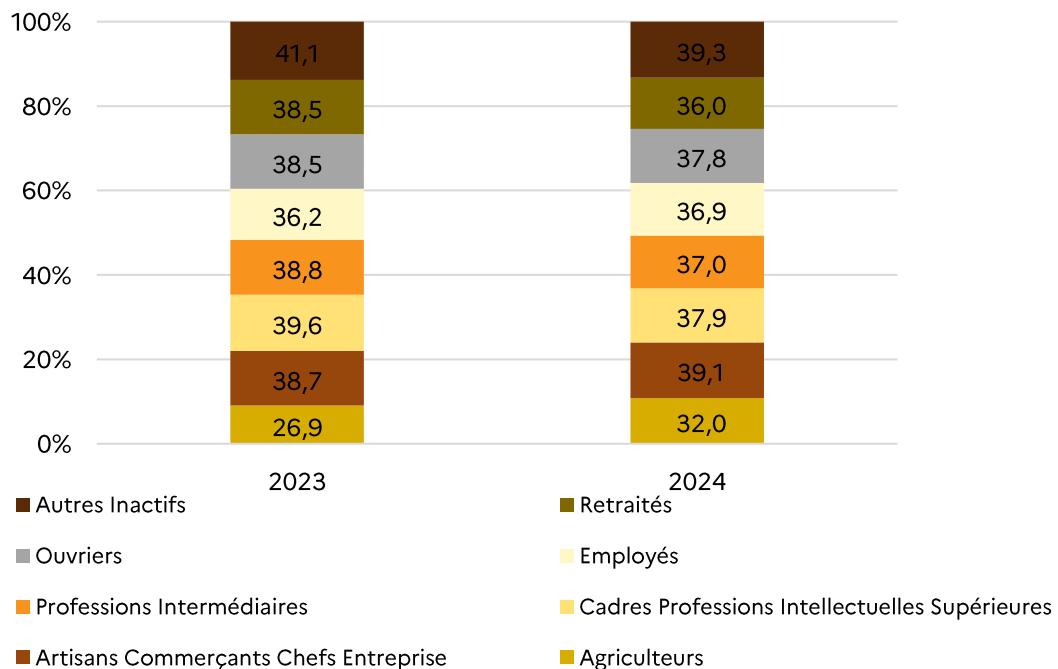
Composition des foyers acheteurs de miel (en %)



Source : Panel distributeur Worldpanel by Numerator, élaboration FranceAgriMer

Ce sont les foyers de 5 personnes et plus qui consomment le plus de miel (45,3 %), suivis des foyers de 4 personnes (40,8 %).

Catégories socio-professionnelles des acheteurs de miel (en %)



Source : Panel distributeur Worldpanel by Numerator, élaboration FranceAgriMer

Ce sont les autres inactifs et les artisans, commerçants et chefs d'entreprises qui consomment le plus de miel. À l'opposé, les agriculteurs avec 32,0 % de pénétration sont la catégorie socio-professionnelle qui consomme le moins de miel.

14. LES VENTES DE MIEL EN GRANDE DISTRIBUTION EN 2024²⁷

14.1. Objectif et méthodologie de l'étude

FranceAgriMer dispose depuis de nombreuses années d'un panel des ventes de miel en grande distribution (Grandes et Moyennes Surfaces y compris Enseignes à Dominante Marque Propre et magasins de proximité).

Ces informations fiables sur les ventes de miel en France se basent sur un système de collecte de données établie à partir des « sorties de caisse » reçues chaque semaine ainsi que des relevés en magasins (linéaire, promotions). Il permet d'estimer le poids des ventes de miel ainsi que ses évolutions.

Le panel repose sur l'exploitation des code-barres pour le référentiel produit.

14.2. Les ventes de miel et de dérivés en France en 2024 en valeur et en volume

En 2024, les ventes de miel et de dérivés²⁸ pour les circuits HMSM+PROXI+EDMP²⁹ ont représenté 224,72 millions d'euros.

Après avoir été en croissance en valeur en 2023 par rapport à 2022, les ventes de miels et de dérivés en HMSM+PROXI+EDMP sont en recul en 2024 avec une baisse de 1,53 %.

En volume, les ventes sont estimées à 18 923 tonnes, elles sont en recul de 1,23 %.

En 2024, les ventes de miels et de dérivés se sont moins bien valorisés.

Les effets de l'inflation ont moins impacté les ventes en 2024.

14.3. Les ventes de miel dominent toujours le marché par rapport aux dérivés en valeur et en volume

En volume, parmi les différentes catégories de produit vendu, ce sont **les miels** qui dominent toujours le marché par rapport aux **dérivés**.

18 923 tonnes de miel ont été vendu en 2024 en **HMSM+PROXI+EDMP**, en baisse de 1,23 % par rapport à 2023.

Les ventes de miel en volume ont représenté 98,56 % des ventes total de la catégorie et 96,93 % en valeur.

Les ventes de dérivés, en volume, sont estimées à 272 tonnes (- 17,33 %) et en valeur à 6,89 millions d'euros (- 16,69 %). Les ventes de dérivés ont représenté 3,06 % des ventes en valeur de la catégorie et 1,44 % des ventes en volume.

Parmi **les dérivés**, ce sont les mélanges de **miel et de gelée royale** qui dominent toujours les ventes avec 187 tonnes vendues en 2024 (- 17,26 % par rapport à 2023) pour une valeur estimée à 4,60 millions d'euros (- 10,04 % par rapport à 2023). Les ventes se font essentiellement en hypermarché (99 tonnes pour une valeur de 2,24 millions d'euros, en recul de 16,69 % en volume et de 16,81 % en valeur vs 2023) et en supermarché (69 tonnes pour une valeur de 1,82 millions d'euros, en recul de 20,94% en volume et de 22,32 % en valeur vs 2023).

Le pollen est le 2^{ème} produit le plus vendu de la catégorie en **HMSM+PROXI+EDMP**.

Les ventes de pollen représentent 41 tonnes pour 1,28 millions d'euros. Les ventes sont en hausse en volume (- 17,26 %) et en valeur (+ 18,03 %).

²⁷ Source : Panel distributeur miel et gelée royale NielsenIQ pour FranceAgriMer

²⁸ On entend par dérivés les produits suivants : miel et ginseng, miel et propolis, pollen, gelée royale pure, miel et gelée royale

²⁹ HM+SM+PROXI +EDMP = hypermarché ; supermarché ; proximité ; enseigne à dominante marque propre

Le mélange **miel et propolis** se place en 3^{ème} place avec 11 tonnes pour une valeur de 245 mille euros en **HMSM+PROXI+EDMP**.

Les ventes se font essentiellement en HM avec 7 tonnes pour 156 milles euros (- 28,97 % en volume et - 29,62 % en valeur vs 2022).

14.4. Les ventes de miel et dérivés en valeur par circuits de distribution

En **valeur**, les ventes de miel et de dérivés pour les circuits de distribution que sont les **hypermarchés et les supermarchés, les EDMP et la proximité** sont estimées à 224,72 millions d'euros (+ 1,53 % vs 2023) dont 88,72 millions d'euros pour les **hypermarchés** (- 0,42 %), 80,52 millions d'euros pour les **supermarchés** (- 2,67 %), 32,08 millions d'euros pour les EDMP (- 5,09 %) et 23,41 millions d'euros pour les magasins de proximité (+ 3,63 %).

Seul le circuit de vente de proximité a vu ses ventes en valeur progresser.

Néanmoins, le circuit des **hypermarchés** demeure le circuit le plus performant en 2024 suivi du circuit des **supermarchés**.

Les ventes de miel en valeur ont représenté 96,93 % des ventes total de la catégorie.

Les ventes de dérivés, en valeur, sont estimées à 6,89 millions d'euros (- 16,69 %). Les ventes de dérivés ont représenté 3,06 % des ventes en valeur de la catégorie.

Les ventes de miel et de dérivés en valeur par circuit de distribution

ventes en valeur en millions d'euros	TOTAL 2024	évolution 2024 vs 2023 en %	HYPER 2024	évolution 2024 vs 2023 en %	SUPER 2024	évolution 2024 vs 2023 en %	EDMP 2024	évolution 2024 vs 2023 en %	PROXIMITÉ 2024	évolution 2024 vs 2023 en %
miel et dérivés	224,72	-1,53	88,72	-0,42	80,52	-2,67	32,08	-5,09	23,41	3,63
miel	217,83	-0,96	84,98	0,46	77,99	-2,05	32,04	-5,18	22,81	3,97
dérivés	6,89	-16,69	3,74	-16,89	2,52	-18,97	0,03	154,43	0,60	-7,69

Source : Panel distributeur Nielsenq, élaboration FranceAgriMer

14.5. Les ventes de miel et dérivés en volume par circuits de distribution

En 2024, les ventes en volume du miel et des dérivés pour les circuits de distribution **HMSM+PROXI+EDMP** ont représenté 18 923 tonnes, en baisse de 1,23 % par rapport à 2023.

Dans le détail, ce sont les ventes de miel qui domine le marché.

Les ventes de miel ont représenté 18 650 tonnes et les ventes de dérivés sont estimées à 272 tonnes. La catégorie des dérivés est la catégorie qui est le plus en recul avec une baisse de 17,33 %.

Le circuit des **hypermarchés** domine toujours les ventes en 2024 avec 7 325 tonnes dont 7 167 tonnes de miel et 158 tonnes de dérivés.

Les ventes de miel et dérivés se font à 38,71 % dans les hypermarchés.

La part des ventes dans le circuit des hypermarchés est stable en 2024 par rapport à 2023.

En **supermarchés**, les ventes de miel et dérivés sont estimées à 6 152 tonnes (6 059 tonnes pour le miel et 92 tonnes pour les dérivés).

La part des ventes en supermarchés est de 32,51 %.

Dans le circuit des **EDMP**, les ventes de miel et dérivés sont estimées à 3 811 tonnes dont près de 3810 tonnes de ventes de miel et près de 2 tonnes pour les dérivés.

La part des ventes en EDMP est de 20,14 %.

Dans les magasins de **proximité**, les ventes de miel et dérivés sont estimées à 1 634 tonnes (1 615 tonnes pour le miel et 20 tonnes pour les dérivés).

La part des ventes dans les magasins de proximité est de 8,63 %.

Les ventes de miel et de dérivés en volume par circuit de distribution

ventes en volume en tonnes	TOTAL 2024	évolution 2024 vs 2023 en %	HYPER 2024	évolution 2024 vs 2023 en %	SUPER 2024	évolution 2024 vs 2023 en %	EDMP 2024	évolution 2024 vs 2023 en %	PROXIMITÉ 2024	évolution 2024 vs 2023 en %
miel et dérivés	18 923	-1,23	7 325	-0,77	6 152	-2,70	3 811	-1,40	1 634	2,90
miel	18 650	-1,02	7 167	-0,31	6 059	-2,43	3 810	-1,42	1 615	3,13
dérivés	272	-17,33	158	-17,71	92	-19,30	2	220,00	20	-9,09

Source : Panel distributeur NielsenIQ, élaboration FranceAgriMer

14.6. Les ventes de miel en volume et en valeur en fonction de la texture

Tout comme les années précédentes, le **miel liquide** demeure le principal type de miel vendu en termes de texture. Les ventes de miel liquide en 2024 sont de **11 477 tonnes** (- 0,26 % vs 2023). Il représente 61,54 % des ventes de miel en **HMSM+PROXI+EDMP**.

En **hypermarchés**, les ventes de **miel liquide** ont progressé de 0,24 % pour s'établir à 4 551 tonnes.

A contrario, les ventes de miel liquide en **supermarché** sont en replis (- 1,46 %). Elles sont de 3 508 tonnes en 2024.

Elles sont également en recul dans le circuit des **EDMP** (- 1,36 %) et atteignent 2 387 tonnes. Tout comme en hypermarchés, dans le circuit de la **proximité** les ventes de miel liquide sont en croissance (+ 4,26 %). Elles sont estimées à 1 029 tonnes.

Le **miel crémeux** est le **2^{ème} type de miel** le plus vendu en grande distribution.

Les volumes de miel crémeux vendus en grande distribution (hypermarché, supermarché, proximité et EDMP) sont estimés à 5 898 tonnes en 2024 (- 2,58 %) et représentent 31,62 % des ventes de miel.

Alors qu'en 2023, les ventes en volume de miel crémeux étaient majoritairement réalisées dans le circuit des supermarchés, en 2024, c'est dans le circuit des hypermarchés que le miel crémeux se valorise le mieux.

En 2024, 2 145 tonnes de miel crémeux se sont écoulées en hypermarchés (- 0,42 %)

Les ventes dans ce circuit représentent 11,50 % des ventes de miel.

Les ventes de miel crémeux ont reculé dans l'ensemble des circuits de distribution et notamment en supermarchés où le recul est de 3,89 % et en EDMP, c'est dans ce circuit que le recul est le plus marqué avec une baisse de 4,75 %.

Le **miel solide** avec 873 tonnes vendu en hypermarché, supermarché, Proxi et EDMP arrive à la **3^{ème} position** et représente 4,68 % des miels vendus. En 2024, on observe un recul de 10,64 % des ventes en volume du miel solide pour l'ensemble des circuits de distribution.

Avec 392 tonnes vendus en hypermarchés, ce circuit est le circuit où il se valorise le mieux, suivie de près par les supermarchés avec 318 tonnes.

Les ventes de miel solide sont en recul en hypermarchés (- 11,31 %), en supermarchés (- 9,92 %) et en EDMP (- 40,32 %). Seul le circuit de la proximité voit ses ventes de miel solide progresser (+ 5,88 %)

En 2024, les ventes de miel dont la texture est **indéterminée** sont estimées à 675 tonnes (+ 8,52 % vs 2023).

Les ventes de miel par texture en volume

ventes en volume en tonnes	TOTAL 2024	évolution 2024 vs 2023 en %	HYPER 2024	évolution 2024 vs 2023 en %	SUPER 2024	évolution 2024 vs 2023 en %	EDMP 2024	évolution 2024 vs 2023 en %	PROXIMITÉ 2024	évolution 2024 vs 2023 en %
miel et dérivés	18 923	-1,23	7 325	-0,77	6 152	-2,70	3 811	-1,40	1 634	2,90
miel liquide	11 477	-0,26	4 551	0,24	3 508	-1,46	2 387	-1,36	1 029	4,26
miel solide	873	-10,64	392	-11,31	318	-9,92	37	-40,32	126	5,88
miel crémeux	5 898	-2,58	2 145	-0,42	2 102	-3,89	1 202	-4,75	448	-0,67
miel indéterminé	675	8,52	237	-3,27	223	0,00	183	50,00	31	0,00

Source : Panel distributeur Nielseniq, élaboration FranceAgriMer

En valeur, ce sont également les **miels liquides** qui dominent le marché avec 128,58 millions d'euros, en baisse de 0,30 %. Les ventes de miel liquide représentent 57,22 % des ventes de miel.

Tout comme en volume, les ventes de miel se font principalement en hypermarché (52,79 M€ et 23,49 % de PDM). Les ventes en HM ont progressé de 1,66 %.

Le second circuit de distribution est le circuit des supermarchés avec une valeur estimée à 43,49 M€ (-0,50 %) pour une PDM de 19,35 %

Avec un repli de 7,66 %, les ventes en EDMP sont en 2024 de 18,81 M€. Elles représentent 8,37 % de PDM.

Les ventes dans le circuit de la proximité sont en hausse de 5,40 % et atteignent 13,66 M€ pour une PDM de 6,07 %.

Tout comme en volume, le miel crémeux est le second miel qui se valorise le mieux, les ventes se font à 40,20 % via les supermarchés, à 35,99 % via les supermarchés.

Tout comme le miel crémeux, le miel solide se valorise bien en supermarchés.

Les ventes de miel par texture en valeur

ventes en valeur en millions d'euros	TOTAL 2024	évolution 2024 vs 2023 en %	HYPER 2024	évolution 2024 vs 2023 en %	SUPER 2024	évolution 2024 vs 2023 en %	EDMP 2024	évolution 2024 vs 2023 en %	PROXIMITÉ 2024	évolution 2024 vs 2023 en %
miel et dérivés	224,72	-1,53	88,72	-0,42	80,52	-2,67	32,08	-5,09	23,41	3,63
miel liquide	128,58	-0,30	52,79	1,66	43,49	-0,50	18,81	-7,66	13,66	5,40
miel solide	13,92	-8,06	5,79	-10,37	5,99	-0,17	0,31	-88,93	2,37	7,73
miel crémeux	72,36	-2,98	26,04	-1,51	29,09	-0,31	11,59	-4,37	6,78	-1,02
miel indéterminé	9,86	3,68	4,10	-3,53	3,84	0,00	1,36	63,86	0,59	1,72

Source : Panel distributeur Nielseniq, élaboration FranceAgriMer

14.7. Les ventes de miel biologique et de miel conventionnel

En valeur et en volume, le miel conventionnel demeure le miel le plus vendu dans tous les circuits de distribution.

En 2024, on observe une chute des ventes de miel bio en valeur et en volume dans tous les circuits de distribution.

Ainsi en 2024, 16 841 tonnes de miel conventionnel ont été vendu. Les ventes de miel conventionnel sont restées stables par rapport à 2023.

Les ventes de miel conventionnel représentent 89,00 % des ventes de miel. La part de marché des ventes de miel conventionnel est identique à 2023.

C'est dans le circuit des HM que les ventes de miel conventionnel sont les plus importantes avec 6 562 tonnes de miel vendu. Les ventes dans ce circuit sont en progression de 1,02 %, et représente 38,96 % du miel conventionnel vendu.

Tout comme en 2023, les ventes de miel conventionnel sont en recul dans le circuit des supermarchés, néanmoins, le recul est moins marqué en 2024 (- 1,38 %).

Les ventes de miel conventionnel en SM sont estimées à 5 484 tonnes pour une part de marché de 32,56 %.

Le circuit des EDMP concourt à 19,93 % de PDM de la catégorie. Les ventes de miel conventionnel dans ce circuit sont également en recul (-1,44 %) et atteignent 3 356 tonnes.

Avec une PDM de 8,54 %, et 1 438 tonnes vendues le circuit de la proximité connaît en 2024 une bonne dynamique avec une progression des ventes de 4,20 %.

Le miel biologique connaît un recul très important en volume, avec une chute de 10,18 % de ses ventes tous circuits confondus.

Le recul visible dans tous les circuits de distribution est néanmoins plus marqué en hypermarché avec une chute de 14 % des ventes. Le recul est de 12,34 % en supermarchés, de 5,77 % en magasin de proximité et de 1,30 % dans le circuit des EDMP.

Les ventes de miel bio et conventionnel en volume

ventes en volume en tonnes	TOTAL 2024	évolution 2024 vs 2023 en %	HYPER 2024	évolution 2024 vs 2023 en %	SUPER 2024	évolution 2024 vs 2023 en %	EDMP 2024	évolution 2024 vs 2023 en %	PROXIMITÉ 2024	évolution 2024 vs 2023 en %
miel et dérivés	18 923	-1,23	7 325	-0,77	6 152	-2,70	3 811	-1,40	1 634	2,90
miel bio	2 082	-10,18	762	-14,00	668	-12,34	455	-1,30	196	-5,77
miel conventionnel	16 841	-0,01	6 562	1,02	5 484	-1,38	3 356	-1,44	1 438	4,20

Source : Panel distributeur NielsenIQ, élaboration FranceAgriMer

Tout comme en volume, la valeur est portée par les miels conventionnels. En 2024, le chiffre d'affaires de cette catégorie est de 195,69 millions d'euros. Le miel conventionnel représente 87,08 % du chiffre d'affaires total des miels vendus en grande distribution. Les ventes de miel conventionnel sont stables en 2024 par rapport à 2023.

C'est dans le circuit des hypermarchés que le miel conventionnel se valorise le mieux avec des ventes atteignant 77,45 millions d'euros. En 2024, les ventes de miel ont progressé de 1,84 %. En supermarchés elles sont en léger recul (- 0,75 %) et sont estimées à 70,54 millions d'euros.

Elles reculent également dans le circuit des EDMP (- 5,64 %), en revanche, elles sont en progression dans le circuit de proximité avec une hausse de 5,29 %.

Tout comme en volume, le miel bio est en recul en valeur. Elles sont estimées à 29,03 millions d'euros. Les ventes de miel bio sont en recul dans tous les circuits de distribution mais le recul est plus marqué en supermarché avec une baisse de 14,49 % et en hypermarchés avec une chute de 13,57 %. Le circuit des HM représente 38,82 % de PDM et le circuit des SM 34,34 % de PDM.

Alors que le miel conventionnel s'était bien valorisé en 2023 notamment dû aux effets de l'inflation qui avait perduré, en 2024, les effets de l'inflation sont moins perceptibles.

Les ventes de miel bio et conventionnel en valeur

ventes en valeur en millions d'euros	TOTAL 2024	évolution 2024 vs 2023 en %	HYPER 2024	évolution 2024 vs 2023 en %	SUPER 2024	évolution 2024 vs 2023 en %	EDMP 2024	évolution 2024 vs 2023 en %	PROXIMITÉ 2024	évolution 2024 vs 2023 en %
miel et dérivés	224,72	-1,53	88,72	-0,42	80,52	-2,67	32,08	-5,09	23,41	2,00
miel bio	29,03	-11,36	11,27	-13,57	9,97	-14,49	4,50	-1,53	3,29	-5,46
miel conventionnel	195,69	0,12	77,45	1,84	70,54	-0,75	27,58	-5,64	20,12	5,29

Source : Panel distributeur NielsenIQ, élaboration FranceAgriMer

14.8. Les ventes de miel par miellées

Les miellées toutes fleurs et acacia représentent en 2024, 87,23% des miels vendus en France en grande distribution.

Tout comme les années précédentes, le **miel toutes fleurs** domine toujours le marché avec 15 471 tonnes, et représentent 81,76 % du volume total de miel vendu (toutes miellées confondues) en hyper et en supermarchés, en Proxi et EDMP. Malgré un très bon positionnement les ventes de miel toutes fleurs continuent de reculer même si le recul est moins prononcé que l'année passée où il était de 3,33 %. En 2024, les ventes de miel toutes fleurs ont diminué de 0,57 %.

Les ventes de miel toutes fleurs sont en décroissance dans les circuits des supermarchés (- 3,02 %) et des EDMP (- 0,43 %), en revanche elles progressent dans le circuit de la proximité (+ 3,77 %) et sont stables en hypermarchés (+ 0,54 %).

Le miel d'acacia est la 2^{ème} miellée la plus vendue en grande distribution avec 1 036 tonnes en 2024. Les ventes de miel d'acacia sont en forte chute avec - 23,66%.

Le recul des ventes est observable dans tous les circuits à l'exception de la proxி où elles progressent (+ 12,36%).

Le recul est très marqué en EDMP avec - 40,32% néanmoins ce segment de marché ne pèse que 3,57 % des ventes totales de miel d'acacia.

Tout comme pour le miel toutes fleurs, les ventes se font majoritairement dans le circuit des hypermarchés.

Les ventes de miel par miellées en volume

ventes en volume en tonnes	TOTAL 2024	évolution 2024 vs 2023 en %	HYPER 2024	évolution 2024 vs 2023 en %	SUPER 2024	évolution 2024 vs 2023 en %	EDMP 2024	évolution 2024 vs 2023 en %	PROXIMITÉ 2024	évolution 2024 vs 2023 en %
miel et dérivés	18 923	-1,23	7 325	-0,77	6 152	-2,70	3 811	-1,40	1 634	2,90
toutes fleurs	15 471	-0,57	5 727	0,54	4 908	-3,02	3 486	-0,43	1 350	3,77
acacia	1 036	-23,66	555	-5,77	440	-1,35	37	-40,32	100	12,36

Source : Panel distributeur NielsenIQ, élaboration FranceAgriMer

Tout comme en volume, en valeur, le miel toutes fleurs se valorisent le mieux malgré une baisse de 0,74 %. Le miel toutes fleurs restent la miellée la plus performante de toutes les miellées vendues en grande distribution. Les ventes de miel toutes fleurs représentent 73,19 % de PDM.

Les miellées toutes fleurs et acacia réalisent à elles deux 82,82 % de PDM.

La 3^{ème} miellée la plus vendue est le **miel de terroirs** avec 721 tonnes (+ 5,28 % vs 2023), suivi par le **miel de lavande** dont les ventes ont progressé de 13,07 %.

Les ventes de miel par miellées en valeur

ventes en valeur en millions d'euros	TOTAL 2024	évolution 2024 vs 2023 en %	HYPER 2024	évolution 2024 vs 2023 en %	SUPER 2024	évolution 2024 vs 2023 en %	EDMP 2024	évolution 2024 vs 2023 en %	PROXIMITÉ 2024	évolution 2024 vs 2023 en %
miel et dérivés	224,72	-1,53	88,72	-0,42	80,52	-2,67	32,08	-5,09	23,41	3,63
toutes fleurs	164,47	-0,74	61,42	1,62	57,57	-2,64	27,82	-4,69	17,65	4,25
acacia	21,65	-1,10	9,08	-3,51	8,03	0,25	2,60	-7,14	1,94	15,48

Source : Panel distributeur NielsenIQ, élaboration FranceAgriMer

Les ventes en volume en HMSM, Proxi, EDMP en 2023 et 2024 et évolution

ventes en volume (en tonnes)	2023	2024	évolution 2024 vs 2023 en %
Toutes fleurs	15 560	15 471	-0,57
Acacia	1 357	1 306	-3,76
Terroirs	685	721	5,26
Lavande	360	408	13,33
Pin Sapin Forêt	192	196	2,08
Tilleul	126	128	1,59
Oranger	169	127	-24,85
Châtaigner	158	124	-21,52
Thym	138	114	-17,39
Eucalyptus	34	28	-17,65
Romarin	32	14	-56,25
Citronnier	16	12	-25,00
Bruyère	3	4	33,33

Source : Panel distribution NielsenIQ, élaboration FranceAgriMer

Les ventes en volume en HMSM, Proxi, EDMP (en milliers d'euros) en 2023 et 2024

ventes en valeur en milliers d'euros	2023	2024	évolution 2024 vs 2023 en %
Toutes fleurs	165 702	164 467	-0,75
Acacia	21 895	21 649	-1,12
Terroirs	9 620	9 894	2,85
Lavande	7 696	8 540	10,97
Pin Sapin Forêt	3 530	3 650	3,40
Châtaigner	3 065	2 502	-18,37
Tilleul	2 218	2 295	3,47
Thym	2 701	2 211	-18,14
Oranger	2 195	1 168	-46,79
Eucalyptus	553	447	-19,17
Romarin	537	280	-47,86
Citronnier	268	210	-21,64
Bruyère	73	77	5,48
Framboisier	6	8	33,33

Source : Panel distribution NielsenIQ, élaboration FranceAgriMer

14.9. Les ventes par format

Les formats **500 g à 749 g** restent les plus vendus en grande distribution (HMSM, Proxi, EDMP). Les ventes sous ces formats sont estimées à 9 626 tonnes, elles sont en retrait de près de 1 % et représentent **50,87 %** de PDM.

Parmi ces formats, c'est le format 500 g qui réalise la totalité des ventes avec 9 620 tonnes (99,94 % des ventes de la catégorie 500 g à 749 g). Les ventes sous ce format sont en recul en supermarché avec un recul de 4,53 %. A contrario, les ventes sous ce format sont en progression dans tous les autres circuits.

Les formats compris entre **250 g à 499 g** sont le 2^{ème} format le plus vendu en grande distribution avec 5 840 tonnes et représentent **30,86 %** de PDM. Les ventes sous ces formats sont en baisse de 1,68 % par rapport à 2023.

Parmi ces formats, c'est le format 375 g qui réalise les meilleures performances de la catégorie. Les ventes sous le format 375 g sont estimées à 2 650 tonnes (- 4,09 %) et représentent 45,38 % de PDM de la catégorie 250 g à 499 g et 14,00 % de PDM des ventes de miel.

Les ventes sous le format **250 g** réalisent les 2^èe meilleures performances de la catégorie et sont évaluées à 2 406 tonnes Parmi les formats les mieux valorisés, le format 250g est le seul format en progression en 2024 (+ 2,91 %) et représentent 12,71 % de PDM des ventes de miel en grande distribution.

Les formats de la catégorie des formats compris entre **750 g et plus** se placent à la 3^{ème} position des formats les plus vendus et représentent 3 409 tonnes de miel vendus (en baisse de 1,84 % et représente 18,02 % de PDM).

Ce sont les contenants d'1 kg qui permettent à cette catégorie d'être compétitive. Les ventes en contenants d'1 kg ont représenté 3 031 tonnes (- 1,94 % par rapport à 2023 et 16,02 % de PDM des ventes). Le format 1 kg représente 88,91 % de part de marché de la catégorie 750 g et plus.

Les hypermarchés réalisent les meilleures performances quel que soit les formats.

Les parts de marché réalisés par les différents circuits de distribution pour les formats 500g à 749g sont assez équilibré quel que soit le circuit analysé à l'exception du circuit de la proximité. En effet, le circuit des HM réalise une PDM de 31,45 %, celui des SM réalise une PDM de 30,93 % et le circuit des EDMP réalise une PDM de 30,09 %. Les ventes dans le circuit de la proximité représentent 7,53 %.

Les ventes de miel par format en volume

ventes en volume en tonnes	TOTAL 2024	évolution 2024 vs 2023 en %	HYPER 2024	évolution 2024 vs 2023 en %	SUPER 2024	évolution 2024 vs 2023 en %	EDMP 2024	évolution 2024 vs 2023 en %	PROXIMITÉ 2024	évolution 2024 vs 2023 en %
miel et dérivés	18 923	-1,23	7 325	-0,77	6 152	-2,70	3 811	-1,40	1 634	2,90
250 g à 499 g	5 840	-1,68	2 408	-0,91	2 073	1,17	571	-18,66	787	3,83
250 g	2 406	2,91	968	5,45	915	0,22	87	-8,42	436	5,83
375 g	2 650	-4,09	1 062	-1,85	893	2,76	431	-21,64	265	1,53
500 g à 749 g	9 626	-0,89	3 027	1,48	2 977	-4,52	2 896	0,03	725	1,40
500 g	9 620	-0,88	3 026	1,48	2 975	-4,53	2 894	0,07	725	1,40
750 g et plus	3 409	-1,84	1 869	-4,45	1 093	-4,87	326	27,34	120	6,19
1 kg	3 031	-1,94	1 700	-5,35	917	-4,28	314	29,22	100	7,53

Source : Panel distribution NielsenIq, élaboration FranceAgriMer

Tout comme en volume, les formats **500 g à 749 g** sont en valeur les formats qui se valorisent le mieux en grande distribution (HMSM, Proxi, EDM) avec 101,24 millions d'euros et **45,07 %** de PDM. Les ventes sous ces formats sont en baisse de 1,52 % par rapport à 2023.

Parmi ces formats, c'est le format 500g qui réalise la totalité des ventes avec 101,23 millions d'euros (99,94 % des ventes de la catégorie).

Les formats **250 g à 499 g** est le 2^{ème} format le plus vendu en grande distribution avec **39,38 %** de PDM. Les ventes sous ces formats représentent 88,49 millions d'euros et sont en baisse de 1,21 % par rapport à 2023.

Parmi ces formats, c'est le format 375 g qui réalise les meilleures ventes avec 40,06 millions d'euros de chiffre d'affaire (- 1,96 %), suivi du format 250 g dont les ventes sont estimées à 35,38 millions d'euros (+ 1,46 %).

Ainsi, les ventes sous le format 375 g représentent 17,83 % de PDM des ventes de miel.

Les ventes sous le format 250 g représentent 15,74 % de PDM des ventes de miel.

La catégorie des formats de **750 g et plus** est la 3^{ème} catégorie la plus vendue en 2024 et représente 33,77 millions d'euros et 15,03 % de PDM sur toutes les ventes de miel.

Comme en volume, ce sont les contenants d'1 kg qui tirent les ventes de cette catégorie. Les ventes de contenants 1 kg ont représentées 28,55 millions d'euros et 12,70 % de PDM. Le format 1 kg représente 84,54 % de part de marché de la catégorie 750 g et plus.

Les ventes de miel par format en valeur

ventes en valeur en millions d'euros	TOTAL 2024	évolution 2024 vs 2023 en %	HYPER 2024	évolution 2024 vs 2023 en %	SUPER 2024	évolution 2024 vs 2023 en %	EDMP 2024	évolution 2024 vs 2023 en %	PROXIMITÉ 2024	évolution 2024 vs 2023 en %
miel et dérivés	224,72	-1,53	88,72	-0,42	80,52	-2,67	32,08	-5,09	23,41	3,63
250 g à 499 g	88,49	-1,21	35,59	0,48	33,14	0,67	6,81	-23,14	12,94	4,69
250 g	35,38	1,46	13,81	4,70	13,89	-1,98	0,99	-15,38	6,69	5,69
375 g	40,06	-1,96	15,56	1,10	14,51	4,46	5,36	-25,45	4,61	5,01
500 g à 749 g	101,29	-1,52	34,04	0,24	35,17	-4,53	22,97	-0,52	9,11	1,67
500 g	101,23	-1,52	34,02	0,24	35,15	-4,54	22,95	-0,52	9,11	1,67
750 g et plus	33,77	-2,51	18,55	-3,23	11,95	-5,83	1,96	25,64	1,29	6,61
1 kg	28,55	-3,38	16,25	-4,41	9,54	-6,10	1,75	20,69	1,01	7,45

Source : Panel distribution NielsenIQ, élaboration FranceAgriMer

14.10. Les ventes par origines³⁰

Dans ce panel, les origines des miels sont segmentées en 2 grandes catégories : les miels ayant pour origine « **France** » et les miels ayant pour origine « **Autre** » regroupant les origines « hors UE, UE hors France, UE & hors UE ». Cette dernière origine correspond aux miels intra et extra-européens. Pour la catégorie de miel « France », les données détaillées donnent des informations précises sur l'origine (région française de provenance).

Avec 12 917 tonnes en 2024 et 68,26 % de PDM, le miel ayant pour origine « **Autre** » demeure le miel le plus vendu en France dans les circuits **HMSM, Proxi et EDM**. Elles sont en recul de 6,23 %.

Pour la catégorie des miels étrangers, tous les circuits de distribution sont en recul.

Le circuit des **hypermarchés** est le circuit qui représente la majorité des ventes tous circuits confondus de la catégorie des miels étrangers. Les ventes sont estimées à 4 937 tonnes. Le recul des ventes dans ce circuit est de 8,56 %, il s'agit du plus fort recul observé parmi les

³⁰ A partir du 1^{er} juillet 2022, l'étiquette des pots de miels mélangés conditionnés en France devra mentionner tous les pays d'origine par ordre d'importance. Décret n°2022-482 du 4 avril 2022 relatif au miel rendant obligatoire l'indication du nom des pays en mélange conditionnés sur le territoire national.

autres circuits de commercialisation. La part de marché des miels étrangers vendu en HM représente 26,09 % de l'ensemble des ventes de miel vendu en grande distribution et représente 38,22 % du total des ventes de miels étrangers de l'ensemble des circuits de distribution.

Avec 4 016 tonnes, le circuit des supermarchés est le 2^{ème} circuit de distribution du miel étrangers et représente 31,09 % des ventes de miels étrangers et 21,22 % de l'ensemble des miels vendus en grande distribution.

Parmi les miels étrangers, ce sont les miels « **Autres**³¹ » qui représentent la majorité des ventes en grande distribution avec près de 12 917 tonnes de miel vendus (- 6,23 % vs 2023). La part de marché du miel « autres » « autres » est évaluée à 62,56 % de l'ensemble des ventes de miel et à 91,65 % des ventes de miels étrangers.

Parmi les miels étrangers, le miel d'origine espagnole est le 2^{ème} miel la plus vendu en grande distribution avec 307 tonnes. Les ventes de miel espagnol sont en recul de 17,69 %, il représente 2,38 % des ventes de miels étrangers et 1,62 % de la totalité des miels vendu en grande distribution.

Les ventes de miel de Hongrie sont estimées à 168 tonnes, elles sont en recul de 13,40 %. Elles représentent 1,30 % de l'ensemble des miels étrangers vendus.

Avec 85 tonnes, les miels ayant une origine **Italie** représente moins de 1 % des miels étrangers vendus. Les ventes de miel en provenance d'Italie sont en recul de 19,05 %.

Le miel ayant pour origine « **France** » demeure à la 2^{ème} place des miels les plus vendus en grande distribution. Les ventes sont estimées à 6 006 tonnes. Elles sont en très forte progression (+ 11,55 %).

La part de marché des miels d'origine « France » représente un peu plus d'un tiers des ventes de miels vendus en grande distribution (31,74 %).

Ce sont dans les hypermarchés et dans les supermarchés que les ventes de miel avec une origine « France » sont les plus importantes avec 2 388 tonnes pour le HM (en hausse de 20,48 %) et 39,76 % de PDM des miels français vendus en grande distribution. Pour les SM, les ventes sont de 2 136 tonnes (+ 8,04 %) pour une PDM évaluée à 35,56 % des ventes de miels français.

Les ventes de miel par origine en volume

ventes en volume en tonnes	TOTAL 2024	évolution 2024 vs 2023 en %	HYPER 2024	évolution 2024 vs 2023 en %	SUPER 2024	évolution 2024 vs 2023 en %	EDMP 2024	évolution 2024 vs 2023 en %	PROXIMITÉ 2024	évolution 2024 vs 2023 en %
miel et dérivés	18 923	-1,23	7 325	-0,77	6 152	-2,70	3 811	-1,40	1 634	2,90
Autre	12 917	-6,23	4 937	-8,56	4 016	-7,61	2 897	-1,90	1 066	-0,84
Autre "Autres"	11 838	-5,32	4 444	-7,15	3 599	-6,57	2 831	-2,24	963	-0,52
Espagne	307	-17,69	134	-25,56	90	-18,92	56	16,67	27	-18,18
Hongrie	168	-13,40	40	-23,08	86	-18,10	9	12,50	33	17,86
Italie	85	-19,05	31	-20,51	44	-20,00	0		10	-9,09
France	6 006	11,55	2 388	20,48	2 136	8,04	914	0,11	568	10,72
Autres	886	12,01	386	27,81	339	8,65	104	-11,86	58	0,00
Bretagne	139	17,80	55	19,57	51	13,33	17	41,67	15	7,14
Sans région	4 096	12,28	1 556	18,33	1 467	7,55	624	8,52	449	14,25
Pyrénées	96	-5,88	31	6,90	46	39,39	12	-63,64	6	-14,29
Provence	283	12,30	103	0,98	94	5,62	71	54,35	14	-6,67

Source : Panel distribution NielsenIQ, élaboration FranceAgriMer

³¹ « Autres » signifiant que ces miels n'ont pas une appellation géographique définie

████████ : données non significatives

En valeur, pour les circuits HMSM, Proxi, EDMP, les miels ayant une origine « Autre » se valorisent également mieux que les miels d'origine « France ».

En 2024, les ventes sont estimées à 136,86 millions d'euros (en baisse de 8,08 %) et représentent **60,90 %** de PDM de l'ensemble des miels vendus.

Comme en volume, le miel ayant une appellation « Autre Autres »³² se valorisent le mieux avec 118,44 millions d'euros et 86,54 % de la catégorie des miels étrangers et 52,70 % de PDM de l'ensemble des miels vendus.

Le miel d'Espagne réalise de bonnes performances avec un chiffre d'affaires de 4,42 millions d'euros et représente 1,97 % de PDM de l'ensemble des miels vendus et 3,23 % des miels étrangers vendus. Les ventes de miels ayant une origine espagnole se sont moins bien valorisées en valeur avec un recul de la valeur de 22,05 %.

Le miel de Hongrie se place juste derrière le miel espagnol avec un chiffre d'affaires de 2,78 millions d'euros, la valeur du miel originaire de Hongrie est également en recul (- 2,03 %). Les ventes de miel hongrois représentent 2,03 % de PDM de l'ensemble des ventes de miel étrangers et 1,23 % de PDM de l'ensemble des ventes de miel.

Les ventes de miel originaire d'Italie pèsent pour 1,28 millions d'euros, les ventes sont en recul de 20,00 % et représentent 0,93 % de PDM des ventes de miels étrangers et 0,57 % des ventes de l'ensemble de miels.

Ce sont dans le circuit des **hypermarchés** que les ventes de miels étrangers réalisent les meilleures performances avec 53,89 millions d'euros de chiffre d'affaires, en recul de 9,93 %.

Le chiffre d'affaires des miels d'origine « **France** » est évalué à 87,86 millions d'euros et représente 39,09 % de PDM de l'ensemble des ventes de miel en grande distribution.

Dans cette catégorie, c'est le miel dit « sans région » qui se valorise le mieux avec 57,25 millions d'euros pour une PDM de 65,16 % de l'ensemble de la catégorie des miels français et 25,47 % de PDM de l'ensemble des miels vendus en grande distribution.

Alors qu'en 2023, le circuit des supermarchés réalisait les meilleures performances, en 2024, c'est le circuit des hypermarchés qui réalisent les meilleures performances.

Avec 34,83 millions d'euros et une PDM de 39,64 %, les ventes en hypermarchés sont en croissance de 19,04 %. Les ventes en supermarchés progressent de 8,69% pour s'établir à 33,78 millions d'euros.

Les ventes en EDMP sont en recul de 5,99 %, contrairement à tous les autres circuits où les ventes sont en croissance.

Les miels ayant une origine « Autres », c'est-à-dire n'ayant pas d'origine géographique précise sont la 2^{ème} catégorie de miels français la plus vendue.

³² « Autre Autres » signifiant que ces miels n'ont pas une appellation géographique définie

Les ventes de miel par origine en valeur

ventes en valeur en millions d'euros	TOTAL 2024	évolution 2024 vs 2023 en %	HYPER 2024	évolution 2024 vs 2023 en %	SUPER 2024	évolution 2024 vs 2023 en %	EDMP 2024	évolution 2024 vs 2023 en %	PROXIMITÉ 2024	évolution 2024 vs 2023 en %
miel et dérivés	224,72	-1,53	88,72	-0,42	80,52	-2,67	32,08	-5,09	23,41	3,63
Autre	136,86	-8,08	53,89	-9,93	46,74	-9,51	22,19	-4,64	14,04	-0,71
Autre "Autres"	118,44	-6,54	45,34	-7,79	39,52	-7,66	21,44	-5,09	12,13	-0,33
Espagne	4,42	-22,05	1,96	-28,47	1,43	-23,12	0,58	9,43	0,44	-16,98
Hongrie	2,78	-12,03	0,60	-23,08	1,44	-17,71	0,13	-7,14	0,61	22,00
Italie	1,28	-20,00	0,51	-21,54	0,63	-19,23	0,01	-66,67	0,13	-18,75
France	87,86	10,78	34,83	19,04	33,78	8,69	9,89	-5,99	9,37	10,89
Autres	13,61	12,29	6,12	31,05	5,32	8,79	1,23	-24,07	0,93	0,00
Bretagne	2,28	16,92	0,91	21,33	0,87	12,99	0,24	33,33	0,26	8,33
Sans région	57,25	11,84	21,52	16,64	22,32	8,40	6,20	5,98	7,21	14,44
Pyrénées	1,58	-4,24	0,47	6,82	0,59	0,00	0,18	-64,00	0,11	-8,33
Provence	5,45	7,71	2,09	0,00	1,93	0,00	1,01	46,38	0,34	-5,56

Source : Panel distribution NielsenIQ, élaboration FranceAgriMer

14.11. Les prix moyen observés en 2024 sur le marché du miel

prix moyen (<€/kg)	TOTAL 2024	TOTAL 2023	évolution 2024 vs 2023	HYPER 2024	HYPER 2023	évolution 2024 vs 2023	SUPER 2024	SUPER 2023	évolution 2024 vs 2023	EDMP 2024	EDMP 2023	évolution 2024 vs 2023	PROXIMITÉ 2024	PROXIMITÉ 2023	évolution 2024 vs 2023
miel et dérivés	11,88	11,91	0,25	12,11	12,07	-0,33	13,09	13,08	-0,08	8,42	8,74	3,80	14,32	14,22	-0,70
miel	11,68	11,68	0,00	11,86	11,77	-0,76	12,87	12,82	-0,39	8,41	8,74	3,92	14,12	14,01	-0,78
dérivés	25,3	25,16	-0,55	23,66	23,39	-1,14	27,21	27,33	0,44	19,81	26,21	32,31	29,79	29,41	-1,28
gelée royale pure	22,23	25,51	14,75	20,01	20,24	1,15	26,29	30,43	15,75	25,45	29,36	15,36	27,44	26,48	-3,50
pollen	31,33	28,86	-7,88	30,99	28,61	-7,68	31,51	29,02	-7,90	29,17	29,96	2,71	35,11	32,07	-8,66

prix moyen (<€/kg)	TOTAL 2024	TOTAL 2023	évolution 2024 vs 2023	HYPER 2024	HYPER 2023	évolution 2024 vs 2023	SUPER 2024	SUPER 2023	évolution 2024 vs 2023	EDMP 2024	EDMP 2023	évolution 2024 vs 2023	PROXIMITÉ 2024	PROXIMITÉ 2023	évolution 2024 vs 2023
miel et dérivés	11,88	11,91	0,25	12,11	12,07	-0,33	13,09	13,08	-0,08	8,42	8,74	3,80	14,32	14,22	-0,70
miel	11,68	11,68	0,00	11,86	11,77	-0,76	12,87	12,82	-0,39	8,41	8,74	3,92	14,12	14,01	-0,78
miel bio	13,94	14,13	1,36	14,78	14,72	-0,41	14,93	15,29	2,41	9,89	9,91	0,20	16,73	16,71	-0,12
miel conventionnel	11,62	11,61	-0,09	11,8	11,71	-0,76	12,86	12,78	-0,62	8,22	8,59	4,50	13,99	13,85	-1,00

prix moyen (<€/kg)	TOTAL 2024	TOTAL 2023	évolution 2024 vs 2023	HYPER 2024	HYPER 2023	évolution 2024 vs 2023	SUPER 2024	SUPER 2023	évolution 2024 vs 2023	EDMP 2024	EDMP 2023	évolution 2024 vs 2023	PROXIMITÉ 2024	PROXIMITÉ 2023	évolution 2024 vs 2023
miel et dérivés	11,88	11,91	0,25	12,11	12,07	-0,33	13,09	13,08	-0,08	8,42	8,74	3,80	14,32	14,22	-0,70
miel	11,68	11,68	0,00	11,86	11,77	-0,76	12,87	12,82	-0,39	8,41	8,74	3,92	14,12	14,01	-0,78
miel crémeux	12,27	12,32	0,41	12,14	12,27	1,07	13,30	13,34	0,30	9,64	9,6	-0,41	15,13	15,18	0,33
miel liquide	11,20	11,21	0,09	11,6	11,44	-1,38	12,35	12,28	-0,57	7,87	8,42	6,99	13,28	13,13	-1,13
miel solide	15,95	15,51	-2,76	14,77	14,62	-1,02	17,11	16,97	-0,82	8,55	7,7	-9,94	18,84	18,5	-1,80
miel indéterminé	14,62	15,29	4,58	17,32	17,33	0,06	17,07	17,18	0,64	7,45	6,85	-8,05	18,77	18,65	-0,64

Source : Panel distribution Nielseniq, élaboration FranceAgriMer

14.12. Les prix moyens par miellés

Prix moyen par miellées et évolution entre 2023 et 2024 (en €/kg)³³

Prix moyen (en €/kg)	2023	2024	évolution 2024 vs 2023 en %
Toutes fleurs	10,65	10,63	-0,19
Acacia	16,13	16,58	2,79
Bruyère	21,30	21,46	0,75
Châtaignier	19,40	20,23	4,28
Citronnier	16,65	17,32	4,02
Eucalyptus	16,02	16,11	0,56
Framboisier	21,80	22,57	3,53
Lavande	21,35	20,95	-1,87
Oranger	12,95	13,14	1,47
Pin Sapin Forêt	18,39	18,62	1,25
Romarin	16,64	19,54	17,43
Terroirs	14,05	13,72	-2,35
Thym	19,51	19,47	-0,21
Tilleul	17,53	17,87	1,94

Source : Panel distribution NielsenIQ, élaboration FranceAgriMer

14.13. L'univers du miel en grande distribution

Le nombre moyen de référence en HMSM+ Proxi+ EDMP est estimé à 16,04 en 2024 pour le miel, à 1,12 pour la gelée royale et à 1,07 pour le pollen.

³³ En HMSM, proximité et EDMP

Annexe : les ventes de miel en grande distribution en valeur en 2024³⁴

ventes en valeur en millions d'euros	TOTAL 2024	évolution 2024 vs 2023 en %	HYPER 2024	évolution 2024 vs 2023 en %	SUPER 2024	évolution 2024 vs 2023 en %	EDMP 2024	évolution 2024 vs 2023 en %	PROXIMITÉ 2024	évolution 2024 vs 2023 en %
miel et dérivés	224,72	-1,53	88,72	-0,42	80,52	-2,67	32,08	-5,09	23,41	3,63
miel	217,83	-0,96	84,98	0,46	77,99	-2,05	32,04	-5,18	22,81	3,97
dérivés	6,89	-16,69	3,74	-16,89	2,52	-18,97	0,03	154,43	0,60	-7,69
miel bio	29,03	-11,36	11,27	-13,57	9,97	-14,49	4,50	-1,53	3,29	-5,46
miel conventionnel	195,69	0,12	77,45	1,84	70,54	-0,75	27,58	-5,64	20,12	5,29
miel liquide	128,58	-0,30	52,79	1,66	43,49	-0,50	18,81	-7,66	13,66	5,40
miel solide	13,92	-8,06	5,79	-10,37	5,99	-0,17	0,31	-88,93	2,37	7,73
miel crémeux	72,36	-2,98	26,04	-1,51	29,09	-0,31	11,59	-4,37	6,78	-1,02
miel indéterminé	9,86	3,68	4,10	-3,53	3,84	0,00	1,36	63,86	0,59	1,72
toutes fleurs	164,47	-0,74	61,42	1,62	57,57	-2,64	27,82	-4,69	17,65	4,25
acacia	21,65	-1,10	9,08	-3,51	8,03	0,25	2,60	-7,14	1,94	15,48
250 g à 499 g	88,49	-1,21	35,59	0,48	33,14	0,67	6,81	-23,14	12,94	4,69
250 g	35,38	1,46	13,81	4,70	13,89	-1,98	0,99	-15,38	6,69	5,69
375 g	40,06	-1,96	15,56	1,10	14,51	4,46	5,36	-25,45	4,61	5,01
500 g à 749 g	101,29	-1,52	34,04	0,24	35,17	-4,53	22,97	-0,52	9,11	1,67
500 g	101,23	-1,52	34,02	0,24	35,15	-4,54	22,95	-0,52	9,11	1,67
750 g et plus	33,77	-2,51	18,55	-3,23	11,95	-5,83	1,96	25,64	1,29	6,61
1 kg	28,55	-3,38	16,25	-4,41	9,54	-6,10	1,75	20,69	1,01	7,45
Autre	136,86	-8,08	53,89	-9,93	46,74	-9,51	22,19	-4,64	14,04	-0,71
Autre "Autres"	118,44	-6,54	45,34	-7,79	39,52	-7,66	21,44	-5,09	12,13	-0,33
Espagne	4,42	-22,05	1,96	-28,47	1,43	-23,12	0,58	9,43	0,44	-16,98
Hongrie	2,78	-12,03	0,60	-23,08	1,44	-17,71	0,13	-7,14	0,61	22,00
Italie	1,28	-20,00	0,51	-21,54	0,63	-19,23	0,01	-66,67	0,13	-18,75
France	87,86	10,78	34,83	19,04	33,78	8,69	9,89	-5,99	9,37	10,89
Autres	13,61	12,29	6,12	31,05	5,32	8,79	1,23	-24,07	0,93	0,00
Bretagne	2,28	16,92	0,91	21,33	0,87	12,99	0,24	33,33	0,26	8,33
Sans région	57,25	11,84	21,52	16,64	22,32	8,40	6,20	5,98	7,21	14,44
Pyrénées	1,58	-4,24	0,47	6,82	0,59	0,00	0,18	-64,00	0,11	-8,33
Provence	5,45	7,71	2,09	0,00	1,93	0,00	1,01	46,38	0,34	-5,56

Source : Panel distribution NielsenIQ, élaboration FranceAgriMer

³⁴ La somme de chacune des catégories ne correspond au total des ventes de miel en valeur

Annexe : les ventes de miel en grande distribution en volume en 2024³⁵

ventes en volume en tonnes	TOTAL 2024	évolution 2024 vs 2023 en %	HYPER 2024	évolution 2024 vs 2023 en %	SUPER 2024	évolution 2024 vs 2023 en %	EDMP 2024	évolution 2024 vs 2023 en %	PROXIMITÉ 2024	évolution 2024 vs 2023 en %
miel et dérivés	18 923	-1,23	7 325	-0,77	6 152	-2,70	3 811	-1,40	1 634	2,90
miel	18 650	-1,02	7 167	-0,31	6 059	-2,43	3 810	-1,42	1 615	3,13
dérivés	272	-17,33	158	-17,71	92	-19,30	2	220,00	20	-9,09
miel bio	2 082	-10,18	762	-14,00	668	-12,34	455	-1,30	196	-5,77
miel conventionnel	16 841	-0,01	6 562	1,02	5 484	-1,38	3 356	-1,44	1 438	4,20
miel liquide	11 477	-0,26	4 551	0,24	3 508	-1,46	2 387	-1,36	1 029	4,26
miel solide	873	-10,64	392	-11,31	318	-9,92	37	-40,32	126	5,88
miel crémeux	5 898	-2,58	2 145	-0,42	2 102	-3,89	1 202	-4,75	448	-0,67
miel indéterminé	675	8,52	237	-3,27	223	0,00	183	50,00	31	0,00
toutes fleurs	15 471	-0,57	5 727	0,54	4 908	-3,02	3 486	-0,43	1 350	3,77
acacia	1 036	-23,66	555	-5,77	440	-1,35	37	-40,32	100	12,36
250 g à 499 g	5 840	-1,68	2 408	-0,91	2 073	1,17	571	-18,66	787	3,83
250 g	2 406	2,91	968	5,45	915	0,22	87	-8,42	436	5,83
375 g	2 650	-4,09	1 062	-1,85	893	2,76	431	-21,64	265	1,53
500 g à 749 g	9 626	-0,89	3 027	1,48	2 977	-4,52	2 896	0,03	725	1,40
500 g	9 620	-0,88	3 026	1,48	2 975	-4,53	2 894	0,07	725	1,40
750 g et plus	3 409	-1,84	1 869	-4,45	1 093	-4,87	326	27,34	120	6,19
1 kg	3 031	-1,94	1 700	-5,35	917	-4,28	314	29,22	100	7,53
Autre	12 917	-6,23	4 937	-8,56	4 016	-7,61	2 897	-1,90	1 066	-0,84
Autre "Autres"	11 838	-5,32	4 444	-7,15	3 599	-6,57	2 831	-2,24	963	-0,52
Espagne	307	-17,69	134	-25,56	90	-18,92	56	16,67	27	-18,18
Hongrie	168	-13,40	40	-23,08	86	-18,10	9	12,50	33	17,86
Italie	85	-19,05	31	-20,51	44	-20,00	0		10	-9,09
France	6 006	11,55	2 388	20,48	2 136	8,04	914	0,11	568	10,72
Autres	886	12,01	386	27,81	339	8,65	104	-11,86	58	0,00
Bretagne	139	17,80	55	19,57	51	13,33	17	41,67	15	7,14
Sans région	4 096	12,28	1 556	18,33	1 467	7,55	624	8,52	449	14,25
Pyrénées	96	-5,88	31	6,90	46	39,39	12	-63,64	6	-14,29
Provence	283	12,30	103	0,98	94	5,62	71	54,35	14	-6,67

Source : Panel distribution NielsenIQ, élaboration FranceAgriMer

³⁵ La somme de chacune des catégories ne correspond au total des ventes de miel en volume

Annexe : les ventes de miel en grande distribution en valeur cumul de P3 à P9 2024 et P3 à P9 2025³⁶³⁷

ventes en valeur en millions d'euros	P 9 2024 (cumul P3 à P9)	P 9 2025 (cumul P3 à P9)	évolution 2025 vs 2024 en % (cumul P3 à P9)	HYPER 2025 (cumul P3 à P9)	SUPER 2025 (cumul P3 à P9)	EDMP 2025 (cumul P3 à P9)	PROXIMITÉ 2025 (cumul P3 à P9)
miel et dérivés	149,87	150,85	0,65	59,54	53,73	21,60	15,92
miel	145,41	147,73	1,60	57,82	52,66	21,58	15,67
dérivés	4,45	3,12	-29,89	1,72	1,07	0,03	0,30
miel bio	19,37	19,12	-1,29	7,41	6,52	2,93	2,26
miel non bio	130,49	131,73	0,95	52,14	47,21	18,67	13,71
miel liquide	84,95	90,17	6,14	36,53	21,73	14,29	9,62
miel solide	9,67	7,94	-17,89	3,23	3,01	0,26	1,43
miel crémeux	48,68	46,66	-4,15	17,20	18,50	6,46	4,5
miel indéterminé	6,56	6,09	-7,16	2,58	2,50	0,59	0,42
toutes fleurs	109,06	110,11	0,96	41,05	38,36	18,48	12,21
acacia	13,98	14,73	5,36	6,22	5,46	1,70	1,34
250 g à 499 g	58,57	58,35	-0,38	23,41	22,02	4,21	8,71
250 g	22,38	24,26	8,40	9,71	9,17	0,87	4,51
375 g	27,13	25,39	-6,41	9,86	9,57	2,83	3,12
500 g à 749 g	66,81	67,33	0,78	22,51	23,23	15,38	6,21
500 g	66,77	67,29	0,78	22,50	23,22	15,37	6,21
750 g et plus	23,60	24,15	2,33	13,08	8,25	1,84	0,98
1 kg	20,19	20,85	3,27	11,52	6,73	1,80	0,79
Autre	91,75	90,84	-0,99	34,90	30,55	15,98	9,41
Autre "Autres"	79,50	80,36	1,08	30,04	26,35	15,81	8,16
Espagne	2,99	2,92	-2,34	1,39	1,03	0,11	0,39
Hongrie	1,91	1,64	-14,14	0,41	0,82	0,02	0,39
Italie	0,83	0,89	7,23	0,35	0,42		0,11
France	58,11	60,02	3,29	24,64	23,19	5,62	6,57
Autres	9,47	8,91	-5,91	4,16	3,75	0,38	0,62
Bretagne	1,56	1,46	-6,41	0,63	0,60	0,05	1,83
Sans région	37,51	40,48	7,92	15,86	15,49	4,02	5,10
Pyrénées	1,09	1,04	-4,59	0,30	0,57	0,70	0,07
Provence	3,68	3,27	-11,14	1,34	1,38	0,11	2,59

Source : Panel distribution NielsenIQ, élaboration FranceAgriMer

³⁶ Cumul P3 à P9 2024 : périodes se finissant au 08/09/2024

Cumul P3 à P9 2025 : périodes se finissant au 07/09/2025

■■■■■ : Données non significatives

³⁷ La somme de chacune des catégories ne correspond au total des ventes de miel en valeur

Annexe : les ventes de miel en grande distribution en volume cumul de P3 à P9 2024 et P3 à P9 2025³⁸

ventes en volume en tonnes	P 9 2024 (cumul P3 à P9)	P 9 2025 (cumul P3 à P9)	évolution 2025 vs 2024 en % (cumul P3 à P9)	HYPER 2025 (cumul P3 à P9)	SUPER 2025 (cumul P3 à P9)	EDMP 2025 (cumul P3 à P9)	PROXIMITÉ 2025 (cumul P3 à P9)
miel et dérivés	12 640	13 003	2,87	5 006	4 189	2 665	1 143
miel	12 467	12 844	3,02	4 910	4 140	2 664	1 130
dérivés	173	160	-7,51	96	50	1	13
miel bio	1 381	1 406	1,81	517	453	295	141
miel non bio	11 259	11 597	3,00	4 489	3 736	2 370	1 002
miel liquide	7 634	8 313	8,89	3 207	2 451	1 917	739
miel solide	619	501	-19,06	217	175	33	75
miel crémeux	3 955	3 766	-4,78	1 411	1 408	644	303
miel indéterminé	432	423	-2,08	171	156	71	24
toutes fleurs	10 293	10 586	2,85	3 891	3 326	2 415	954
acacia	839	889	5,96	381	296	143	68
250 g à 499 g	3 862	3 939	1,99	1 614	1 416	367	543
250 g	1 508	1 740	15,38	707	639	86	308
375 g	1 804	1 655	-8,26	665	589	224	177
500 g à 749 g	6 320	6 499	2,83	2 019	1 996	1 979	504
500 g	6 316	6 495	2,83	2 018	1 995	1 977	504
750 g et plus	2 423	2 488	2,68	1 328	759	310	91
1kg	2 169	2 249	3,69	1 213	651	307	78
Autre	8 735	8 959	2,56	3 318	2 719	2 180	742
Autre "Autres"	8 017	8 288	3,38	3 018	2 445	2 159	666
Espagne	210	223	6,19	99	80	16	29
Hongrie	115	100	-13,04	28	48	2	21
Italie	54	62	14,81	22	32	0	8
France	3 905	4 045	3,59	1 688	1 471	485	401
Autres	636	578	-9,12	266	242	31	39
Bretagne	95	85	-10,53	37	34	3	10
Sans région	2 606	2 842	9,06	1 135	1 017	370	320
Pyrénées	66	64	-3,03	20	33	8	4
Provence	158	190	20,25	68	67	44	11

Source : Panel distribution NielsenIQ, élaboration FranceAgriMer

³⁸ La somme de chacune des catégories ne correspond au total des ventes de miel en volume

15. BILAN DU COMMERCE EXTÉRIEUR DU MIEL EN 2024³⁹

15.1. Objectif et méthodologie de l'étude

Afin d'anticiper et de pouvoir être compétitif sur notre propre marché et sur les marchés extérieurs, la filière française apicole doit être en mesure de connaître le poids de ses importations et de ses exportations. Ainsi, FranceAgriMer dispose d'un accès aux données issues des douanes françaises qui permettent d'estimer la part des importations et des exportations de miel naturel. Le code SH 0409 de la Douane utilisé correspondant au miel naturel.

15.2. Balance commerciale en volume et en valeur

En 2024, la France a importé en volume plus de 33,7 milliers de tonnes de miel et a exporté près de 3,9 milliers de tonnes de miel. Le déficit de la balance commerciale en volume est de 29,7 milliers de tonnes.

Les exportations françaises de miel sont en recul de 11,4 % par rapport à 2023. Les importations sont quant à elles en progression en 2024, avec une hausse de 7,7 %.

Après s'être légèrement résorbée, la balance commerciale en volume s'est creusée en 2024. Elle a progressé de 11 %. La France a importé près de 3 000 tonnes de miel de plus en 2024 par rapport à 2023.

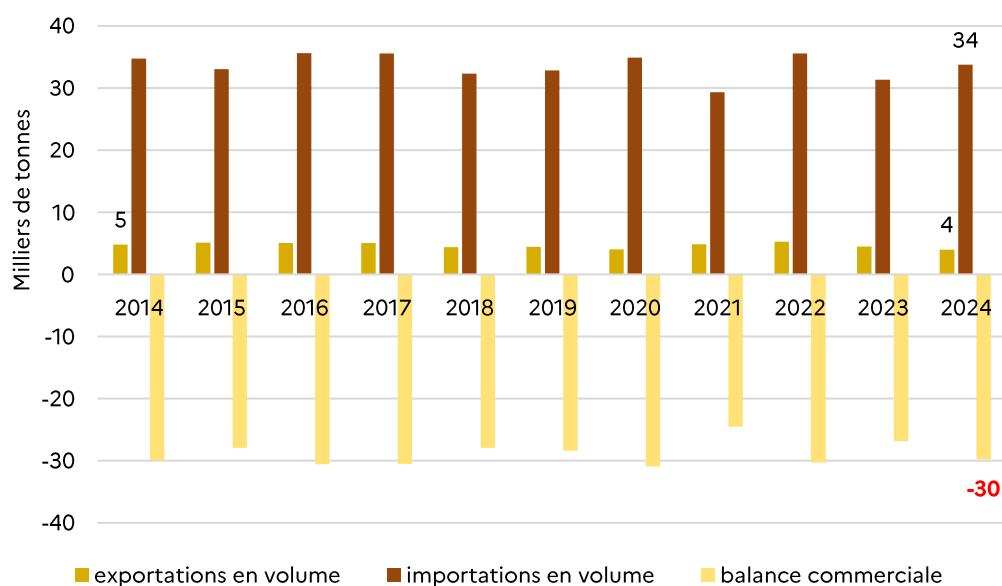
En valeur, la France a importé pour 102,0 millions d'euros et a exporté 26,4 millions d'euros. Le déficit de la balance commerciale est de près de 75,6 millions d'euros.

Les exportations sont en recul de 7,1 % vs 2023 et les importations de 4,9 %.

En 2024, en volume le déficit de la balance commercial française continue de se résorber, néanmoins elle reste déficitaire. Elle est en recul de plus de 3 millions d'euros par rapport à 2023.

Tout comme les années précédentes, la France reste très largement importatrice net de miel en valeur et en volume.

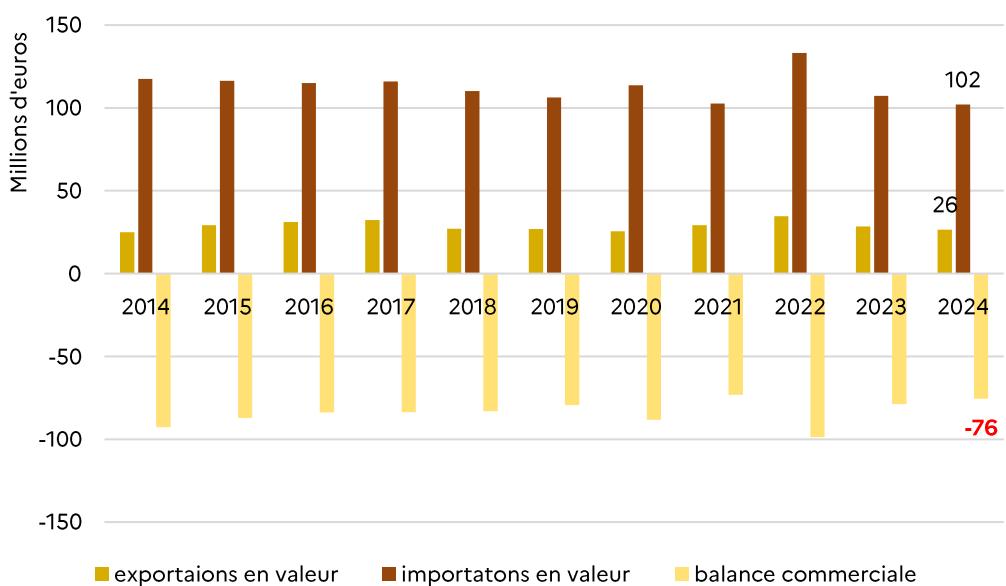
Évolution de la balance commerciale en volume



Source : Douane française, élaboration FranceAgriMer

³⁹ Source: Douane française, élaboration FranceAgriMer

Évolution de la balance commerciale en valeur



Source : Douane française, élaboration FranceAgriMer

15.3. La consommation apparente de miel en 2024

La consommation apparente⁴⁰ en 2024 est estimée à environ 46 milliers de tonnes.

Avec une production estimée à 21 585 tonnes, des importations évaluées à 33 732 tonnes, des exportations à 3 978 tonnes et des stocks à 13 222 tonnes, la France n'est pas en capacité de répondre à sa demande intérieure de miel.

La production française de miel ne suffit pas à couvrir une demande de plus en plus forte. Pour pallier l'écart entre consommation et production, la France a recours aux importations de miels en provenance de l'étranger.

15.4. Les importations de miel en volume

15.4.1. Les importations mondiales de miel en volume

En 2024, 788 583 tonnes de miel ont été importées au niveau mondial.

Les importations mondiales de miel sont en progression de 15,42 % en 2024 par rapport à 2023.

Les importations mondiales de miel sont les plus élevées depuis 2020.

Les importations de la quasi-totalité des grands pays importateurs sont en progression en 2024.

Avec 255 045 tonnes de miel importé, les États-Unis restent le 1^{er} pays importateur mondial. Les importations des États-Unis sont en hausse de 28,06 % et représente 32,34 % de part de marché. La part de marché (PDM) des États-Unis est en croissance en 2024 par rapport à 2023.

Comme les années précédentes l'Allemagne est le 2^{ème} pays importateur mondial du miel avec 72 740 tonnes (+ 12,05 %) de miel importé et une PDM de 9,22 %.

Le Royaume-Uni conserve sa 3^{ème} place de pays importateur avec 60 304 tonnes (+ 18,42 % et 7,65 % de PDM).

Le classement des 3 principaux pays importateurs mondiaux de miel reste inchangé par rapport à 2023.

⁴⁰ Consommation apparente = production + importations – exportations - stocks

Seules quelques pays voient leurs importations reculer. Pour l'Europe, les importations notamment de la Pologne, Irlande, Roumanie, Suède sont en recul.

On constate également un recul des importations de Chine. Néanmoins, la Chine n'est pas un grand importateur mondial. Avec 3 172 tonnes, en recul de 15,5 %, les importations de Chine ne représentent que 0,40 % des importations mondiales de miel en volume.

La France est le 7^{ème} pays importateur de miel en volume.

15.4.2. Les importations françaises de miel en volume

Après avoir été en baisse de 11,90 % en 2023, les importations de miel sont en hausse de 7,74 % en 2024. Les importations sont évaluées à 33 732 tonnes en 2024.

Evaluée à 50,85 %, la part de marché des miels en provenance d'un des pays de l'UE à 27 est en recul par rapport à 2023 (53,52 % de PDM). Les importations en provenance d'un des pays de l'UE à 27 sont estimées à 17 153 tonnes.

Parmi les pays non-européens, l'Ukraine demeure, tout comme en 2023, le 1^{er} pays fournisseur de la France avec 9 942 tonnes.

Les importations en provenance d'Ukraine ont bondi de 43,09 %. 29,47 % du miel importé par la France provient d'Ukraine.

Tout comme l'année passée, les principaux pays européens fournisseurs de la France sont l'Espagne, la Belgique, l'Allemagne et la Bulgarie.

L'Espagne reste le 2^{ème} pays fournisseur de miel de la France avec 6 027 tonnes en hausse de 6,54 %. Les importations en provenance d'Espagne représentent 17,87 % des approvisionnements de miel de la France.

La Belgique conserve sa 3^{ème} place de pays fournisseur en 2024. Avec 2 816 tonnes, les importations en provenance de Belgique sont stables par rapport à 2023. Elles représentent 8,35 % de PDM.

Les importations en provenance **d'Allemagne** sont en recul de 2,05 % et représentent 2 343 tonnes pour une PDM de 6,95 %. L'Allemagne occupe la 4^{ème} place.

Avec une croissance de 30,64 %, les importations en provenance de **Bulgarie** sont évaluées à 2 136 tonnes, la PDM est quant à elle de 6,33 %.

Les 5 principaux pays fournisseurs (Ukraine, Espagne, Belgique, Allemagne, Bulgarie) concentrent 68,97 % de PDM.

On remarque depuis 2021 l'arrivée du **Vietnam** comme pays fournisseur de la France. En effet les importations en provenance du Vietnam étaient inexistantes avant 2021 à l'exception de 2019 où elles étaient de 5 tonnes. Avec 1 630 tonnes, le Vietnam occupait la 9^{ème} place de nos pays fournisseurs en 2023. En 2024, le Vietnam se positionne à la 6^{ème} place des pays fournisseurs de la France avec 2 046 tonnes de miel importé. La PDM est évaluée à 6,07 % en 2024, elle était de 5,21 % en 2023.

La Chine, principal fournisseur de la France en 2022 avec 6 962 tonnes, se place en 2024 à la 10^{ème} place avec 712 tonnes (- 71,46 %) et 2,11 % de PDM (7,97 % en 2023).

Les importations en provenance du **Chili** augmentent de 363,64 % pour atteindre 714 tonnes et celles de **Nouvelle Zélande** progressent de 382,89 % pour 367 tonnes importées.

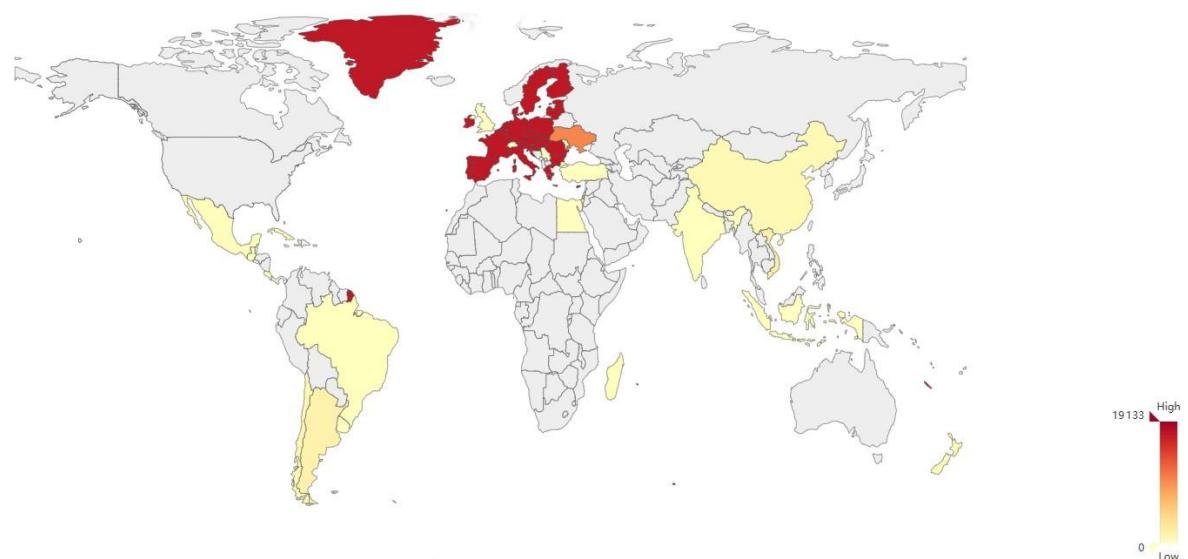
Parmi les 10 principaux pays fournisseur de miel de la France, seules les importations en provenance d'Allemagne, d'Argentine, de Hongrie et de Chine sont en baisse en 2024.

Les importations françaises de miel en volume par provenance (en tonnes)

	2010	2019	2020	2021	2022	2023	2024	évolution 2024 vs 2010 en %	évolution 2024 vs 2023 en %	PDM en % en 2024
Ukraine	0	6 609	4 687	6 500	5 592	6 948	9 942		43,09	29,47
Espagne	9 148	6 607	6 925	5 590	6 131	5 656	6 027	-34,12	6,56	17,87
Belgique	690	1 843	2 159	1 800	2 284	2 809	2 816	308,12	0,25	8,35
Allemagne	2 395	3 043	3 355	3 138	2 813	2 392	2 343	-2,17	-2,05	6,95
Bulgarie	518	918	1 661	1 672	2 381	1 635	2 136	312,36	30,64	6,33
Vietnam	0	5	0	140	907	1 630	2 046		25,52	6,07
Argentine	1 503	2 794	3 442	1 246	1 591	1 676	1 572	4,59	-6,21	4,66
Hongrie	2 678	2 489	1 893	956	1 362	1 693	1 547	-42,23	-8,62	4,59
Chine	2 689	2 187	3 124	2 298	6 962	2 495	712	-73,52	-71,46	2,11
Autres pays	5 919	6 347	7 667	6 008	5 515	4 374	4 591	-22	5	13,61
UE 27	16 998	17 650	19 133	16 264	18 066	16 756	17 153	0,91	2,37	50,85
Total	25 540	32 842	34 913	29 348	35 538	31 309	33 732	32,08	7,74	100,00

Source : Douane française, élaboration FranceAgriMer

Carte des provenances des importations françaises de miel en 2024 (en volume)⁴¹



Source : Douane française

NB : la provenance ne signifie pas forcément que le miel est produit dans le pays de provenance mais qu'il est importé en provenance de ce pays ; il peut dans certains cas être conditionné ou réexporté depuis le pays de provenance.

⁴¹ Plus la couleur est foncée, plus la France importe du miel de ce pays

15.5. Les importations de miel en valeur

15.5.1. Les importations mondiales de miel en valeur

En 2024, la valeur des importations mondiales de miel s'est élevée à 2,00 milliards d'euros, elles sont en hausse de 1,26 % par rapport à 2023.

Les États-Unis demeurent le premier pays importateur de miel mondial avec 570,84 millions d'euros de miel importé (+ 11,37 % vs 2023). La PDM des importations des États-Unis représente 28,41 % des échanges mondiaux.

L'Allemagne conserve sa 2^{ème} position avec 210,92 millions d'euros (- 0,96 %) et une PDM de 10,50 %, suivi du Japon avec 126,35 millions d'euros (- 5,56 % et 6,29 % de PDM). Le Royaume-Uni qui était le 5^{ème} pays importateur mondial en 2023, devient en 2024 le 4^{ème} pays importateur avec 114,68 millions d'euros (+ 11,07 % et 5,71 % de PDM).

La valeur des importations françaises a diminué de 6,87 % plaçant la France à la 5^{ème} place avec 102,02 millions d'euros et 5,08 % de PDM.

Les 10 principaux pays importateurs (États-Unis, Allemagne, Japon, Royaume-Uni, France, Belgique, Italie, Espagne, Arabie Saoudite, Pays-Bas) concentrent 72,21 % de part de marché pour une valeur totale de 1,450 milliards d'euros.

La France est le 5^{ème} pays importateur en valeur.

15.5.2. Les importations françaises de miel en valeur

Avec 101,95 millions d'euros de miel importé en 2024, la France voit ses importations en valeur reculer de nouveau en 2024 de 4,96 % après avoir chuté en 2023 de 19,45 % par rapport à 2022.

Les pays de l'**UE à 27** demeurent les principaux pays fournisseurs de la France avec des importations évaluées 67,56 millions d'euros, en baisse de 5,95 % et pour une PDM évaluée à 66,27 %. Néanmoins la part de marché des pays de l'UE est restée stable.

Avec une valeur estimée à 23,66 millions d'euros, les importations en provenance d'Espagne sont en hausse de 3,93 %. **L'Espagne** reste le principal pays fournisseur de la France, position qu'elle occupe depuis plus de 10 ans et voit sa PDM progresser. Elle était de 21,22 % en 2023, elle atteint 23,21 % de PDM en 2024.

L'Ukraine, 2^{ème} pays fournisseur de la France en valeur avec 17,39 M€ voit la valeur de ses importations augmenter de 28,44 % pour une PDM de 17,06 %, PDM en croissance par rapport à 2023.

L'Allemagne, conserve en 2024 sa 3^{ème} place avec 10,87 millions d'euros, néanmoins on remarque un recul de 14,62 % en 2024 par rapport à 2023. La PDM de l'Allemagne est de 10,66 %. Elle est en léger repli par rapport à l'année précédente.

Les importations en provenance de **Belgique** chutent de 8,43 % pour une valeur estimée de 10,75 millions d'euros.

Les importations en valeur de **Bulgarie** sont en progression et permettent à la Bulgarie de devenir en 2024 le 5^{ème} pays fournisseur de la France (6^{ème} en 2023). Sa PDM est en croissance par rapport à 2023 (5,16 % en 2023 et 6,19 % en 2024). Les importations sont en 2024 de 6,30 millions d'euros.

La Hongrie voit ses importations chuter de 24,14 % pour atteindre 6,27 millions d'euros et 6,15 % de PDM.

Comme en 2023, les importations en provenance de **Chine** sont en recul en 2024.

En 2023, le recul était de 68,68 % pour une valeur de 5,51 M€. Il est de 67,48 % en 2024 pour une valeur de 1,79 millions d'euros. La Chine se positionne comme 13^{ème} pays fournisseur de la France (7^{ème} en 2023). Sa PDM de 1,76 % (13,21 % en 2023).

La Vietnam avec 3,21 M€ (+ 12,68 % vs 2023) devient le 8^{ème} pays fournisseur de la France, il était 10^{ème} pays fournisseur en 2023. La PDM du Vietnam est en progression par rapport à 2023 à 3,15 %.

Les importations françaises de miel en valeur par provenance (en milliers d'euros)

	2010	2019	2020	2021	2022	2023	2024	évolution 2024 vs 2010 en %	évolution 2024 vs 2023 en %	PDM en % en 2024
Espagne	26 631	25 058	26 463	23 323	26 578	22 762	23 662	-11,15	3,95	23,21
Ukraine	0	11 602	7 701	13 945	15 043	13 542	17 392		28,43	17,06
Allemagne	8 627	13 263	14 460	12 412	13 547	12 736	10 873	26,03	-14,63	10,66
Belgique	2 313	6 732	7 642	6 575	10 199	11 747	10 756	365,02	-8,44	10,55
Bulgarie	1 626	3 022	4 653	6 047	8 909	5 530	6 307	287,88	14,05	6,19
Hongrie	9 083	10 478	8 633	5 167	7 176	8 262	6 267	-31,00	-24,15	6,15
Argentine	3 357	6 568	7 938	3 762	5 362	4 531	3 522	4,92	-22,27	3,45
Vietnam	0	32	0	218	1 854	2 851	3 212		12,66	3,15
Italie	3 093	4 240	5 078	4 770	6 216	2 882	2 772	-10,38	-3,82	2,72
Chine	3 947	4 975	7 043	5 555	17 594	5 510	1 791	-54,62	-67,50	1,76
Autres pays	14 267	20 311	24 085	20 782	20 697	16 918	15 401	7,95	-8,97	15,11
UE 27	54 304	70 358	75 883	66 804	81 013	71 834	67 564	24,42	-5,94	66,27
Total	72 943	106 283	113 696	102 557	133 174	107 271	101 955	39,77	-4,96	100,00

Source : Douane française, élaboration FranceAgriMer

NB : la provenance ne signifie pas forcément que le miel est produit dans le pays de provenance mais qu'il est importé en provenance de ce pays ; il peut dans certains cas être conditionné ou réexporté depuis le pays de provenance.

15.6. Les exportations de miel en volume

15.6.1. Les exportations mondiales de miel en volume

En 2024, les exportations mondiales de miel en volume se sont élevées à 822 399 tonnes. Après avoir été en repli en 2023, les exportations mondiales sont en progression de 16,39 % en 2024.

La Chine demeure le 1^{er} pays exportateur mondial de miel avec 169 573 tonnes de miel. Les exportations chinoises de miel sont en hausse de 11,10 % et sa PDM atteint 20,62 %. Malgré la hausse des exportations, la PDM de la Chine est en recul en 2024 par rapport à 2023 (21,60 %).

L'Inde conserve la 2^{ème} place des pays exportateur mondial de miel en volume avec 94 778 tonnes (- 3,56 %) et représente 11,52 % de PDM.

Avec une progression de 56,84 %, l'Ukraine occupe désormais la 3^{ème} place. L'Ukraine a exporté 85 812 tonnes de miel. Grâce à la hausse de ses exportations, l'Ukraine a vu sa PDM progressé passant de 7,74 % en 2023 à 10,43 % en 2024.

Malgré une croissance de 13,05 % **l'Argentine** perd sa 3^{ème} place et occupe en 2024 la 4^{ème} position. L'Argentine a exporté 85 454 tonnes de miel. Sa PDM est restée stable avec 10,39 % de part de marché (10,70 % en 2023).

Le Vietnam connaît la plus forte progression de ses exportations avec une hausse de 115,04 % situant le pays à la 5^{ème} place. Le Vietnam a exporté 47 109 tonnes pour une PDM de 5,73 %.

En 2023, les exportations en provenance du **Brésil** avait chuté de 22,56 % mais en 2024 celles-ci sont en forte croissance avec + 32,80 %. Néanmoins, le Brésil recule d'une place et occupe désormais la 6^{ème} place (5^{ème} en 2023) avec 37 931 tonnes et 4,61 % de PDM.

Au sein des pays européens, **la Belgique** retrouve sa 1^{ère} place de pays européens exportateur de miel avec 27 124 tonnes (- 0,42 %) et 3,30 % de PDM.

L'Espagne est en 2024 le 2^{ème} pays européen exportateur de miel avec 26 942 tonnes (- 2,95 %) et 3,28 % de PDM.

La France devient le 29^{ème} pays exportateurs de miel en volume. Elle recule de 4 places entre 2023 et 2024. Avec 3 978 tonnes de miel exporté, la France voit ses exportations reculer de 11,46 % pour une PDM de 0,48 %.

15.6.2. Les exportations françaises de miel en volume

La France a exporté 3 978 tonnes de miel en 2024. Les exportations sont en recul de 11,46 %.

Les exportations se font principalement à destination des pays de l'Union européenne à 27. En effet, la France a exporté 2 535 tonnes à destination d'un des pays de l'UE à 27. Les exportations à destination d'un des pays de l'UE à 27 sont en décroissance (- 20,28 %). La part de marché à destination de ces pays est estimée à 63,72 %. La PDM est en fort recul en 2024, elle était de 70,78 %. Elle retrouve son niveau de 2021 (63,72 %).

En 2024, le marché français se concentre autour de 4 pays européens proche géographique : la Suède, la Belgique, l'Espagne, l'Italie.

Les exportations à destination de **la Suède** sont en fort recul avec une chute de 35,55 %. Néanmoins la Suède demeure le 1^{er} pays de destination des exportations françaises de miel avec 774 tonnes. Les exportations à destination de la Suède représentent 19,49 % de PDM.

La Belgique occupe la 2^{ème} place avec 480 tonnes de miel importé (+ 16,22 % et 12,07 % de PDM).

L'Espagne occupe la 3^{ème} place avec 408 tonnes, en hausse de 18,60 % et représente 10,26 % de PDM. L'Espagne gagne des parts de marché (7,66 % de PDM en 2023).

Les exportations à destination de **l'Italie** reculent de 5,34 % pour atteindre 372 tonnes et 9,35 % de PDM.

Les États-Unis reste le 1^{er} pays non européen de destination des exportations de miel de France et accèdent à la 5^{ème} place avec 278 tonnes (+ 2,21 % et 6,99 % de PDM).

L'Allemagne recul de 5 places et se situe à la 7^{ème} place des pays de destination des exportations françaises avec 194 tonnes, en recul de 56,79 % et représente 4,88 % de PDM. La France perd des PDM vers l'Allemagne, la PDM était de 14,30 % en 2022.

Les exportations françaises de miel en volume par destination (en tonnes)

	2010	2019	2020	2021	2022	2023	2024	évolution 2024 vs 2010 en %	évolution 2024 vs 2023 en %	PDM en % en 2024
Suède	640	847	688	564	1 186	1 201	774	20,94	-35,55	19,46
Belgique	192	314	394	424	480	413	480	150,00	16,22	12,07
Espagne	837	467	585	336	479	344	408	-51,25	18,60	10,26
Italie	240	574	611	417	503	393	372	55,00	-5,34	9,35
États-Unis	86	330	230	306	335	272	278	223,26	2,21	6,99
Suisse	492	275	256	276	283	265	253	-48,58	-4,53	6,36
Allemagne	411	366	191	874	749	449	194	-52,80	-56,79	4,88
Royaume - Uni	263	115	59	221	166	104	137	-47,91	31,73	3,44
Japon	86	99	106	166	150	119	102	18,60	-14,29	2,56
Hongrie	8	57	30	108	2	92	25	212,50	-72,83	0,63
Autres pays	692	1 004	861	1 143	924	841	955	38,01	13,56	24,01
UE 27	2 769	2 962	2 715	3 086	3 651	3 180	2 535	-8,45	-20,28	63,73
Total	3 947	4 448	4 011	4 835	5 257	4 493	3 978	0,79	-11,46	100,00

Source : Douane française, élaboration FranceAgriMer

Carte des destinations des exportations de miel français en 2024 (en volume)⁴²



Source : Douane française

15.7. Les exportations de miel en valeur

15.7.1. Les exportations mondiales de miel en valeur

Les exportations mondiales de miel en valeur se sont élevées à 2,12 milliards d'euros en 2024, elles sont en hausse de 8,10 % par rapport à 2023.

Tout comme en 2022 et en 2023, **la Chine** est le 1^{er} pays exportateur mondial en valeur avec 245,07 millions d'euros, en baisse de 4,20 % et représente 11,53 % des exportations mondiales.

La Nouvelle-Zélande conserve sa 2^{ème} position avec 231,38 millions d'euros, en croissance de 3,40 %. Ses exportations représentent 10,89 % de PDM. La Nouvelle-Zélande produit essentiellement du miel de Manuka qui est un produit à forte valeur ajoutée.

L'Argentine se positionne à la 3^{ème} place comme en 2023. Les exportations en valeur de l'Argentine sont également en progression (+ 1,04 %) pour atteindre 171,27 millions d'euros. L'Argentine réalise 8,06 % de PDM mondiale.

Les exportations de **l'Inde** progressent également (+ 7,05 %) pour atteindre 169,06 millions d'euros et 7,95 % de PDM.

L'Ukraine demeure le 5^{ème} pays exportateur mondial (6^{ème} en 2022) avec 154,47 millions d'euros (+ 39,16 % et 7,27 % de PDM).

Malgré une baisse de la valeur de ses exportations de 4,80 %, **l'Allemagne** redevient en 2024 le 1^{er} pays exportateur européen, place qu'il avait cédée en 2023 à l'Espagne. L'Allemagne occupe désormais la 6^{ème} place des principaux pays exportateurs mondiaux. L'Allemagne a exporté pour 104,30 millions d'euros de miel pour une PDM de 4,91 %.

L'Espagne devient le 2^{ème} pays exportateur européen en 2024 (1^{er} en 2023). Ses exportations sont évaluées à 99,42 millions d'euros (- 6,95 % et 4,68 % de PDM).

Le Vietnam profite de la plus forte croissance avec une progression de 102,85 %. La valeur des exportations du Vietnam est de 65,72 millions d'euros et permet à ce pays d'obtenir 3,09 % de PDM. Le Vietnam occupe la 11^{ème} place.

Le plus fort recul est observé pour **la Pologne** avec un repli de 12,71 % pour une valeur de 34,42 millions d'euros et 1,62 % de PDM. La Pologne se situe à la 17^{ème} place.

⁴² Plus la couleur est foncée, plus la France exporte son miel vers ce pays

La France en 20^{ème} position (19^{ème} pays exportateur mondial en valeur en 2023) voit la valeur de ses exportations chuter de 7,10 % pour atteindre 26,42 millions d'euros et bénéficie d'une PDM de 1,24 %.

15.7.2. Les exportations françaises de miel en valeur

En 2024, la France a exporté 26,42 millions d'euros de miel. La France recule d'une place et se positionne comme le 20^{ème} exportateur mondial.

Les exportations françaises de miel en valeur ont reculé de 7,10 % et représentent 1,24 % de la valeur des exportations mondiales.

Depuis 2023, les exportations en valeur françaises sont en déclin.

Les pays de l'UE à 27 sont les principaux partenaires de la France avec 50,65 % de PDM, néanmoins la PDM des pays de l'UE à 27 est de nouveau en recul en 2024, elle était de 56,31 % en 2023 et de 58,74 % en 2022.

Les exportations françaises se font principalement à destination de la Belgique, des États-Unis, de la Suède, de la Suisse, de l'Espagne avec pour ces 5 pays 50,82 % de PDM.

Parmi les pays européens et malgré une baisse de la valeur de ses exportations (- 3,28 %), **la Belgique** devient le 1^{er} pays de destination des exportations en valeur avec 3,70 millions d'euros et 14,01 % de PDM.

La Suède qui était le principal pays de destination en valeur, recul de 2 places et se positionne en 3^{ème} place avec 2,41 millions d'euros. Les exportations en valeur ont chuté de 40,86 %. Il s'agit du plus fort recul observé en 2024 parmi les principaux pays clients de la France.

Les États-Unis, 1^{er} pays non européen destinataire de nos exportations, se placent à la 2^{ème} place avec des exportations en hausse en valeur de 1,30 % et qui atteignent 3,16 millions d'euros pour une PDM évaluée à 11,97 %.

La Suisse avec 2,17 millions d'euros (- 10,52 %) se place à la 4^{ème} place.

Les exportations en valeur vers **l'Espagne** augmentent de 14,47 % pour une valeur estimée de 1,98 millions d'euros et une PDM de 7,48 %.

L'Allemagne recule encore en 2024 et devient le 6^{ème} pays de destination avec 1,83 millions d'euros (- 13,20 %) et une PDM de 6,93 %.

Parmi les 10 principaux pays clients de la France, la Suède, l'Allemagne et l'Italie connaissent le plus fort recul en 2024.

Les exportations françaises de miel en valeur par destination (en milliers d'euros)

	2010	2019	2020	2021	2022	2023	2024	évolution 2024 vs 2010 en %	évolution 2024 vs 2023 en %	PDM en %
Belgique	1 364	3 156	3 967	3 788	4 646	3 828	3 702	171,41	-3,29	14,01
États-Unis	661	3 046	2 090	2 910	3 632	3 121	3 161	378,21	1,28	11,96
Suède	2 590	3 035	2 603	1 807	4 568	4 079	2 412	-6,87	-40,87	9,13
Suisse	2 875	2 296	2 145	2 317	2 467	2 430	2 174	-24,38	-10,53	8,23
Espagne	2 341	2 074	2 545	1 560	2 405	1 726	1 976	-15,59	14,48	7,48
Allemagne	2 237	2 459	1 723	5 069	4 514	2 111	1 832	-18,10	-13,22	6,93
Italie	1 145	2 673	3 141	1 695	2 849	1 942	1 440	25,76	-25,85	5,45
Japon	692	875	1 034	1 645	1 549	1 250	1 241	79,34	-0,72	4,70
Royaume-Uni	970	894	481	923	1 088	1 043	1 127	16,19	8,05	4,27
Émirats Arabes Unis	82	483	605	638	735	636	957	1067,07	50,47	3,62
Autres pays	3 491	5 955	5 105	6 940	6 061	6 272	6 400	83,33	2,04	24,22
UE 27	11 408	15 191	15 180	15 938	20 338	16 014	13 382	17,30	-16,44	50,65
Total	18 448	26 946	25 440	29 293	34 513	28 439	26 422	43,22	-7,09	100

Source : Douane française, élaboration FranceAgriMer

La baisse constatée en volume s'accompagne également d'un recul en valeur. Néanmoins, les exportations en valeur ont régressé plus lentement qu'en volume. En volume, les exportations ont reculé de 11,46 % tandis qu'en valeur le recul est de 7,09 %. Ainsi les exportations de miel français se sont un peu mieux valorisées en 2024 qu'en 2023.

16. Annexes :

Annexe 1 : Importations de la France et valeur unitaire en euros/tonnes de 2022 à 2024

Pays partenaires	2022			2023			2024		
	Valeur (€)	Quantité (T)	Valeur unitaire (€/T)	Valeur (€)	Quantité (T)	Valeur unitaire (€/T)	Valeur (€)	Quantité (T)	Valeur unitaire (€/T)
Monde	133 174 304	35 539	3 747	107 279 250	31 309	3 426	102 022 867	33 746	3 023
UE 27	81 013 502	18 066	4 484	71 841 730	16 756	4 287	67 583 415	17 158	3 939
Espagne	26 578 386	6 131	4 335	22 768 075	5 657	4 025	23 662 777	6 027	3 926
Ukraine	15 042 960	5 592	2 690	13 541 820	6 948	1 949	17 392 499	9 942	1 749
Allemagne	13 546 765	2 813	4 815	12 735 713	2 392	5 325	10 881 345	2 346	4 639
Belgique	10 198 647	2 284	4 465	11 746 754	2 809	4 182	10 756 199	2 816	3 820
Bulgarie	8 908 619	2 381	3 742	5 530 285	1 635	3 383	6 316 443	2 138	2 954
Hongrie	7 176 481	1 362	5 269	8 261 929	1 693	4 881	6 267 850	1 547	4 052
Argentine	5 362 090	1 591	3 371	4 531 293	1 676	2 703	3 523 121	1 572	2 241
Vietnam	1 853 515	907	2 044	2 851 322	1 630	1 749	3 212 754	2 046	1 570
Italie	6 216 326	1 020	6 093	2 883 879	451	6 401	2 774 076	398	6 976
Nouvelle-Zélande	2 523 451	74	33 930	2 768 460	76	36 452	2 641 542	367	7 193
Pays-Bas	674 355	223	3 020	1 196 764	437	2 740	2 047 496	544	3 762
Chili	1 201 632	278	4 329	576 132	154	3 738	1 863 659	714	2 611
Chine	17 593 700	6 962	2 527	5 509 847	2 495	2 208	1 792 010	712	2 516
Grèce	1 334 038	231	5 784	1 364 488	212	6 428	1 518 606	208	7 284
Roumanie	2 415 650	551	4 385	2 215 201	559	3 962	1 310 859	393	3 334
Cuba	2 242 401	752	2 982	1 681 277	563	2 986	1 293 577	441	2 936
Pologne	2 471 996	720	3 433	1 852 826	612	3 029	1 271 426	472	2 694
Mexique	1 598 289	367	4 352	1 824 942	537	3 396	945 548	306	3 094

Source : Douane française, élaboration FranceAgriMer

Annexe 2 : Exportations de la France et valeur unitaire en euros/tonnes de 2022 à 2024

Pays partenaires	2022			2023			2024		
	Valeur (€)	Quantité (T)	Valeur unitaire (€/T)	Valeur (€)	Quantité (T)	Valeur unitaire (€/T)	Valeur (€)	Quantité (T)	Valeur unitaire (€/T)
Monde	34 513 312	5 257	6 565	28 443 742	4 493	6 331	26 427 765	3 979	6 642
UE 27	20 338 146	3 651	5 570	16 018 600	3 180	5 037	13 387 332	2 536	5 279
Belgique	4 646 075	480	9 670	3 828 258	413	9 267	3 706 997	481	7 714
Etats-Unis	3 631 648	335	10 846	3 121 316	272	11 483	3 161 915	278	11 367
Suède	4 567 713	1 186	3 852	4 079 194	1 201	3 395	2 412 592	774	3 118
Suisse	2 466 953	283	8 708	2 429 741	265	9 156	2 174 158	253	8 582
Espagne	2 404 636	479	5 024	1 726 525	344	5 020	1 976 346	408	4 844
Allemagne	4 514 461	749	6 025	2 111 064	449	4 706	1 832 288	194	9 448
Italie	2 849 148	503	5 661	1 941 819	393	4 935	1 440 309	372	3 874
Japon	1 548 764	150	10 352	1 250 205	119	10 528	1 241 167	102	12 129
Royaume Uni	1 087 870	166	6 555	1 042 563	104	10 042	1 127 763	137	8 236
Emirats Arabes Unis	735 411	83	8 864	636 009	68	9 300	957 426	95	10 097
Pays-Bas	84 340	17	4 941	400 110	34	11 727	519 768	51	10 126
Singapour	350 062	46	7 558	298 831	37	8 013	442 754	55	8 009
Luxembourg	346 139	48	7 237	393 293	51	7 699	419 628	55	7 660
Chine	271 221	25	10 907	136 610	11	12 314	381 144	42	9 073

Source : Douane française, élaboration FranceAgriMer

Annexe 3 : Les exportations françaises de miel de janvier à octobre 2023/2024/2025 en volume

Pays partenaires	Rang	en volume (tonnes)			part de marché (%)		
		Janvier 2023 - Octobre 2023	Janvier 2024 - Octobre 2024	Janvier 2025 - Octobre 2025	2023	2024	2025
Monde		3 777	3 319	3 219	100	100	100
UE 27		2 712	2 151	1 897	71,8	64,81	58,93
Suède	1	1 033	662	731	27,37	19,98	22,73
États-Unis	2	234	211	373	6,2	6,37	11,60
Belgique	3	303	386	315	8,03	11,65	9,79
Espagne	4	294	352	307	7,79	10,62	9,55
Suisse	5	193	208	197	5,11	6,28	6,13
Italie	6	335	307	163	8,88	9,27	5,07
Royaume Uni	7	88	121	105	2,33	3,65	3,26
Émirats Arabes Unis	8	60	87	87	1,59	2,63	2,71
Allemagne	9	423	169	82	11,21	5,1	2,55
Vietnam	10	0	2	81	0	0,06	2,52
Japon	11	102	91	77	2,7	2,75	2,39
Bulgarie	12	21	46	65	0,56	1,39	2,02

Source : Douane française, élaboration FranceAgriMer

Durant la période janvier à octobre 2025, la France a exporté 3 219 tonnes de miel. Les exportations sont en baisse de 3,01 % par rapport à la même période en 2024. L'UE à 27 demeure le principal client de la France avec 1 897 tonnes en baisse de 11,81 % et représentant 58,93 % de PDM. La France perd des parts de marché à destination des pays de l'UE à 27.

La Suède reste le 1^{er} client de la France avec 731 tonnes exportées en 2025 (de janvier à octobre). Les exportations vers la Suède représentent 22,73 % des exportations françaises. Alors qu'elles avaient fortement reculées en 2024, les exportations sont de nouveau en hausse en 2025 avec une progression de 10,42 %. Les États-Unis occupent la 2^{ème} place avec une PDM de 11,60 % pour 315 tonnes exportées (+ 76,79 %).

La France voit ses exportations à destination de la Belgique reculer. La Belgique occupe sur cette période de l'année la 3^{ème} place avec 258 tonnes (- 7,19 %) et 10,11 % de PDM. Alors que les exportations à destination du Vietnam étaient inexistantes en 2023, elles atteignent 81 tonnes en 2025 (janvier à octobre), elles progressent de 3 950 %.

Annexe 4 : Les exportations françaises de miel de janvier à octobre 2023/2024/2025 en valeur

Pays partenaires	Rang	en valeur (euros)			part de marché (%)		
		Janvier 2023 - Octobre 2023	Janvier 2024 - Octobre 2024	Janvier 2025 - Octobre 2025	2023	2024	2025
Monde		23 700 125	21 916 279	21 725 211	100	100	100
UE 27		13 419 768	11 181 838	10 356 113	56,62	51,02	47,67
États-Unis	1	2 686 488	2 421 511	3 533 854	11,34	11,05	16,27
Belgique	2	2 979 426	3 018 143	3 051 390	12,57	13,77	14,05
Suède	3	3 560 899	2 075 525	2 279 071	15,02	9,47	10,49
Suisse	4	1 823 239	1 771 116	1 602 617	7,69	8,08	7,38
Espagne	5	1 517 552	1 615 317	1 481 223	6,4	7,37	6,82
Allemagne	6	1 805 541	1 516 169	974 440	7,62	6,92	4,49
Émirats Arabes Unis	7	562 177	854 920	951 787	2,37	3,9	4,38
Japon	8	1 079 722	1 108 878	882 155	4,56	5,06	4,06
Royaume Uni	9	875 602	994 319	838 829	3,69	4,54	3,86
Italie	10	1 678 669	1 204 902	791 694	7,08	5,5	3,64
Pays-Bas	11	250 910	493 061	563 233	1,06	2,25	2,59

Source : Douane française, élaboration FranceAgriMer

En valeur, les exportations françaises de miel sont évaluées en 2025 (de janvier à octobre) à 21,72 millions d'euros. Elles sont en légère hausse par rapport à la même période en 2024 (+ 0,87 %).

Tout comme en volume, les exportations en valeur proviennent d'un des pays de l'UE avec un PDM de 47,67 % et représentent 10,35 millions d'euros.

Les États-Unis occupent la 1^{ère} place avec 3,53 millions d'euros et une PDM évaluée à 16,27 % (en progression par rapport à la même période en 2024). Les exportations en valeur sont en progression de 45,94 %.

La Belgique avec 3,05 millions d'euros et une PDM de 14,05 % est le 2^{ème} pays de destination des exportations de miel en valeur de la France (1,10 %).

En valeur la Suède se situe à la 3^{ème} position avec 2,27 millions d'euros pour une PDM de 10,49 %. Les exportations en valeur ont hausse de 9,81 % par rapport à 2024.

- Annexe 5 : Les importations françaises de miel de janvier à octobre 2023/2024/2025 en volume

Pays partenaires	Rang	en volume (tonnes)			part de marché (%)		
		Janvier 2023 - Octobre 2023	Janvier 2024 - Octobre 2024	Janvier 2025 - Octobre 2025	2023	2024	2025
Monde		25 794	28 288	26 813	100	100	100
UE 27		14 150	13 480	13 215	54,86	47,65	49,29
Ukraine	1	4 603	9 493	8 729	17,85	33,56	32,56
Espagne	2	4 613	4 551	4 343	17,88	16,09	16,2
Belgique	3	2 302	2 300	2 094	8,92	8,13	7,81
Allemagne	4	2 078	1 911	1 727	8,06	6,76	6,44
Bulgarie	5	1 374	1 701	1 539	5,33	6,01	5,74
Hongrie	6	1 534	1 174	1 467	5,95	4,15	5,47
Argentine	7	1 520	1 331	1 325	5,89	4,71	4,94
Vietnam	8	1 363	1 779	1 029	5,28	6,29	3,84
Chili	9	154	499	819	0,6	1,76	3,05
Pays-Bas	10	400	439	694	1,55	1,55	2,59
Roumanie	11	496	300	470	1,92	1,06	1,75
Cuba	12	563	400	452	2,18	1,41	1,69
Chine	13	2 432	634	442	9,43	2,24	1,65
Mexique	14	503	273	334	1,95	0,97	1,25
Pologne	15	543	406	265	2,11	1,44	0,99
Italie	16	374	326	246	1,45	1,15	0,92

Source : Douane française, élaboration FranceAgriMer

La France importe plus qu'elle n'exporte. Ainsi de janvier à octobre 2025, la France a importé 26 813 tonnes de miel. Les importations françaises de miel sont en recul de 5,21 % par rapport à la même période en 2024.

Tout comme pour ses exportations, la France se tourne les pays de l'UE à 27 pour ses importations de miel.

Avec une PDM de 49,29 % (en hausse par rapport à 2024), les importations en provenance d'un des pays de l'UE à 27 sont estimées entre janvier et octobre 2025 à 13 215 tonnes, en baisse de 1,97 % vs 2024.

Malgré un recul de 8,05 %, l'Ukraine reste le 1^{er} pays fournisseur de la France avec 8 729 tonnes et 32,56 % de PDM.

L'Espagne qui est un pays de destination du miel français est également un pays de provenance pour la France. Ainsi l'Espagne se situe durant la période étudiée à la 2^{ème} place. La France a importé 4 343 tonnes de miel en provenance d'Espagne (- 4,57 %). La Belgique avec 2 094 tonnes est le 3^{ème} pays de provenance de miel sur le territoire national.

Après avoir été en croissance en 2024, la PDM du Vietnam est en recul en 2025 passant de 6,29 % de PDM à 3,84 % de PDM. Le Vietnam qui était le 5^{ème} pays de provenance des importations français sur la période janvier à octobre 2024 devient sur la même période en 2025, le 8^{ème} pays de provenance du miel en France. La France a importé de ce pays 1 029 tonnes (- 42,16 %).

Annexe 6 : Les importations françaises de miel de janvier à octobre 2023/2024/2025 en valeur

Pays partenaires	Rang	en valeur (euros)			part de marché (%)		
		Janvier 2023 - Octobre 2023	Janvier 2024 - Octobre 2024	Janvier 2025 - Octobre 2025	2023	2024	2025
Monde		90 304 139	83 317 901	80 970 813	100	100	100
UE 27		61 105 364	52 952 988	50 787 410	67,67	63,56	62,72
Espagne	1	18 949 216	17 925 820	17 362 071	20,98	21,51	21,44
Ukraine	2	9 453 138	16 526 093	15 689 100	10,47	19,83	19,38
Belgique	3	9 660 321	8 751 592	7 605 200	10,7	10,5	9,39
Allemagne	4	10 963 842	8 732 497	6 902 984	12,14	10,48	8,53
Hongrie	5	7 428 327	4 691 271	5 999 265	8,23	5,63	7,41
Bulgarie	6	4 720 890	5 007 348	4 850 397	5,23	6,01	5,99
Argentine	7	4 163 333	2 957 135	3 362 063	4,61	3,55	4,15
Nouvelle Zélande	8	1 823 087	1 919 666	2 337 612	2,02	2,3	2,89
Pays-Bas	9	1 022 160	1 704 682	2 318 204	1,13	2,05	2,86
Chili	10	576 098	1 305 497	2 115 194	0,64	1,57	2,61
Italie	11	2 407 591	2 232 571	1 867 020	2,67	2,68	2,31
Vietnam	12	2 440 887	2 789 333	1 649 465	2,7	3,35	2,04
Roumanie	13	2 023 190	1 009 030	1 372 732	2,24	1,21	1,7
Chine	14	5 327 538	1 548 581	1 287 171	5,9	1,86	1,59
Cuba	15	1 681 277	1 136 320	1 206 094	1,86	1,36	1,49

Source : Douane française, élaboration FranceAgriMer

Les importations de miel en valeur ont représenté en 2024 (de janvier à octobre) 80,97 millions d'euros. La valeur des importations est en recul par rapport à la même période en 2024 (- 2,82 %).

Tout comme en volume, les échanges se font principalement avec les pays de l'UE à 27.

Ainsi, la France a importé 50,78 millions d'euros de miel des pays de l'UE à 27, représentant 62,72 % de PDM (en recul par rapport à 2024). Les importations en valeur sont en retrait de 4,09 %.

Dans le tableau⁴³ présenté, seules les importations en provenance d'Hongrie, d'Argentine, de Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas du Chili, de Roumanie et de Cuba sont en progression.

Les importations d'Ukraine recul de 21,66 % pour une valeur estimée à 11,99 millions d'euros.

L'Espagne devient le 1^{er} pays fournisseur en valeur avec 17,36 millions d'euros (- 3,14 %) et une PDM de 21,44 %.

L'Ukraine est le 2^{ème} fournisseur de la France sur la période de janvier à octobre 2025 avec 15,68 millions d'euros (- 5,06 %).

La Belgique avec 7,60 millions d'euros (- 13,10 %), et une PDM estimée à 9,39 %, se positionne à la 3^{ème} place des pays fournisseurs de la France.

⁴³ Ce tableau ne comprend pas l'ensemble des pays partenaires de la France

Annexe 7 : Les exportations de la France de janvier à octobre en valeur/volume/valeur unitaire

Pays partenaires	Janvier-Octobre 2023			Janvier-Octobre 2024			Janvier-Octobre 2025		
	Valeur (€)	Quantité (T)	Valeur unitaire (€/T)	Valeur (€)	Quantité (T)	Valeur unitaire (€/T)	Valeur (€)	Quantité (T)	Valeur unitaire (€/T)
Monde	23 700 125	3 777	6 276	21 916 279	3 319	6 603	21 725 211	3 219	6 748
UE 27	13 419 768	2 712	4 949	11 181 838	2 151	5 198	10 356 113	1 897	5 459
États-Unis	2 686 488	234	11 488	2 421 511	211	11 480	3 533 854	373	9 466
Belgique	2 979 426	303	9 826	3 018 143	386	7 822	3 051 390	315	9 696
Suède	3 560 899	1 033	3 448	2 075 525	662	3 135	2 279 071	731	3 117
Suisse	1 823 239	193	9 468	1 771 116	208	8 496	1 602 617	197	8 129
Espagne	1 517 552	294	5 170	1 615 317	352	4 583	1 481 223	307	4 821
Allemagne	1 805 541	423	4 264	1 516 169	169	8 988	974 440	82	11 835
Emirats Arabes Unis	562 177	60	9 382	854 920	87	9 853	951 787	87	10 957
Japon	1 079 722	102	10 578	1 108 878	91	12 212	882 155	77	11 520
Royaume Uni	875 602	88	9 965	994 319	121	8 230	838 829	105	7 977
Italie	1 678 669	335	5 009	1 204 902	307	3 924	791 694	163	4 865
Pays-Bas	250 910	28	8 824	493 061	49	10 050	563 233	58	9 693

Source : Douane française, élaboration FranceAgriMer

On observe pour les 10 premiers mois de l'année, une baisse des exportations françaises en valeur et en volume, la valeur unitaire, c'est-à-dire, le prix en euros par tonne est quant à elle en progression sur la période janvier à octobre 2025 en comparaison à la période janvier à octobre 2024 (+ 2,19 %).

Par exemple, le prix en euros par tonnes du miel français à destination de l'Allemagne est estimé à 11 835 €/tonnes. Avec une progression de 31,67 %, le miel français s'est très bien valorisé en Allemagne. Néanmoins, nos exportations en volume sont en recul à destination de ce pays (- 51,18 %).

De même le miel français s'est très bien valorisé aux Emirats Arabes Unis, au Japon, mais tout comme pour l'Allemagne nos exportations en volume à destination de ces pays sont faibles et sont stables pour les EAU et en retrait pour le Japon (- 16,66 %).

Même si le prix de la tonne reste attractif, on observe un recul de la valeur unitaire pour les États-Unis (- 17,55 %), la Suisse (- 4,32 %), le Royaume - Unis (- 3,07 %).

Annexe 8 : Les importations de la France de janvier à octobre : valeur/volume/valeur unitaire

Pays partenaires	Janvier-Octobre 2023			Janvier-Octobre 2024			Janvier-Octobre 2025		
	Valeur (€)	Quantité (T)	Valeur unitaire (€/T)	Valeur (€)	Quantité (T)	Valeur unitaire (€/T)	Valeur (€)	Quantité (T)	Valeur unitaire (€/T)
Monde	90 304 139	25 794	3 501	83 317 901	28 288	2 945	80 970 813	26 813	3 020
UE 27	61 105 364	14 150	4 319	52 952 988	13 480	3 928	50 787 410	13 215	3 843
Espagne	18 949 216	4 613	4 108	17 925 820	4 551	3 939	17 362 071	4 343	3 998
Ukraine	9 453 138	4 603	2 054	16 526 093	9 493	1 741	15 689 100	8 729	1 797
Belgique	9 660 321	2 302	4 196	8 751 592	2 300	3 805	7 605 200	2 094	3 632
Allemagne	10 963 842	2 078	5 277	8 732 497	1 911	4 570	6 902 984	1 727	3 996
Hongrie	7 428 327	1 534	4 843	4 691 271	1 174	3 996	5 999 265	1 467	4 090
Bulgarie	4 720 890	1 374	3 436	5 007 348	1 701	2 944	4 850 397	1 539	3 151
Argentine	4 163 333	1 520	2 740	2 957 135	1 331	2 221	3 362 063	1 325	2 537
Nouvelle Zélande	1 823 087	52	35 344	1 919 666	47	40 541	2 337 612	60	39 280
Pays-Bas	1 022 160	400	2 557	1 704 682	439	3 882	2 318 204	694	3 340
Chili	576 098	154	3 737	1 305 497	499	2 616	2 115 194	819	2 584
Italie	2 407 591	374	6 443	2 232 571	326	6 843	1 867 020	246	7 601
Vietnam	2 440 887	1 363	1 791	2 789 333	1 779	1 568	1 649 465	1 029	1 603
Roumanie	2 023 190	496	4 082	1 009 030	300	3 359	1 372 732	470	2 920
Chine	5 327 538	2 432	2 191	1 548 581	634	2 444	1 287 171	442	2 915
Cuba	1 681 277	563	2 986	1 136 320	400	2 841	1 206 094	452	2 666

Source : Douane française, élaboration FranceAgriMer

S'agissant des importations françaises de miel, la France a importé moins de miel sur la période mais plus cher. En effet, la valeur unitaire est passée de 2 945 €/tonnes à 3 020 €/tonnes.

Ainsi les importations ont reculé de 5,21 % en volume et de 2,82 % en valeur sur la même période. Le prix de la valeur unitaire a quant à lui progressé de 2,53 %.

Malgré des volumes réduits (60 tonnes, en hausse de 25,68 %), le miel en provenance de Nouvelle-Zélande est le miel qui se valorise le mieux avec un prix atteignant 39 280 €/kg sur la période janvier à octobre 2025.

Les importations françaises en provenance d'Ukraine ont baissé de 8,05 % en volume et de 5,06 % en valeur. Les importations en valeur ont progressé moins vite qu'en volume. Néanmoins la valeur unitaire progresse de 3,25 % pour atteindre 1 797 € / tonnes.

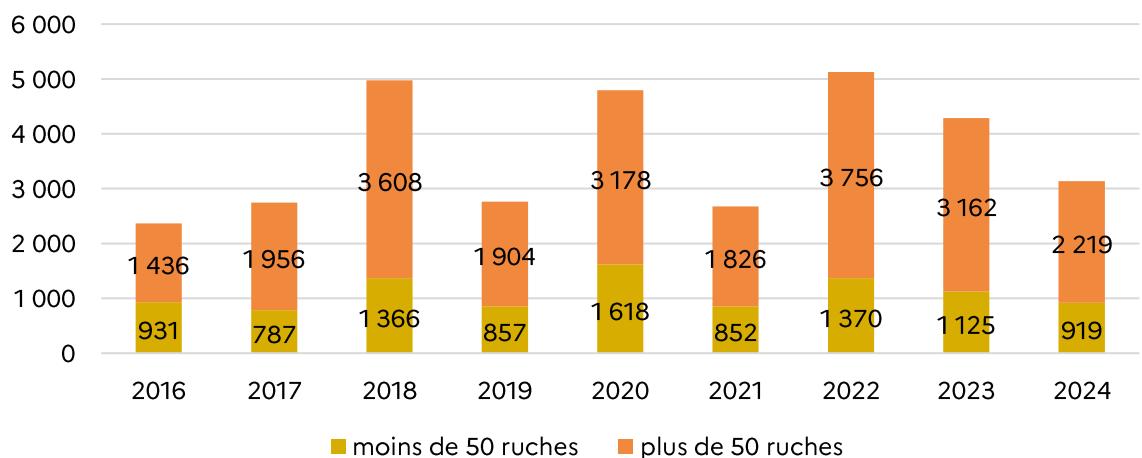
Le miel en provenance du Vietnam avec 1 603 €/tonnes et d'Ukraine avec 1 797 €/tonnes sont les miels importés ayant les prix les bas en euros par tonnes. De fortes quantités de miel Ukrainien et Vietnamien entrent en France à des prix très faibles.

Annexe 9 : Résultats de l'Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche – Par région

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES : Production de miel -> 3 138 tonnes

Évolution de la production de miel

Évolution de la production de miel (en tonnes)



Nombre d'apiculteurs, ruches et production de miel

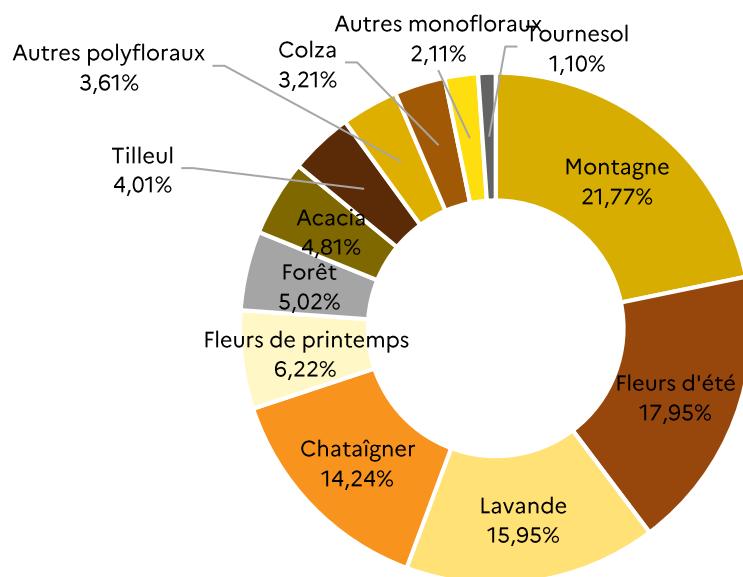
Taille (nb ruches à l'hivernage)	Nb apiculteurs déclarés à la DGAL	Nb de ruches de la région en production	Production de miel de la région (kg)
Moins de 50 ruches	12 979	81 247	918 906
50 à 149 ruches	467	28 675	354 909
150 à 199 ruches	107	12 647	184 080
200 à 399 ruches	280	50 288	770 995
Plus de 400 ruches	148	55 947	909 087
TOTAL	13 981	228 803	3 137 977

Rendements

Taille (nb ruches en hivernage)	Rendement régional (kg/ruche en production)	Rendement national (kg/ruche en production)
Moins de 50 ruches	11,3	12,0
50 à 149 ruches	12,4	14,2
150 à 199 ruches	14,6	15,8
200 à 399 ruches	15,3	15,6
Plus de 400 ruches	16,2	18,2
TOTAL	13,7	15,2

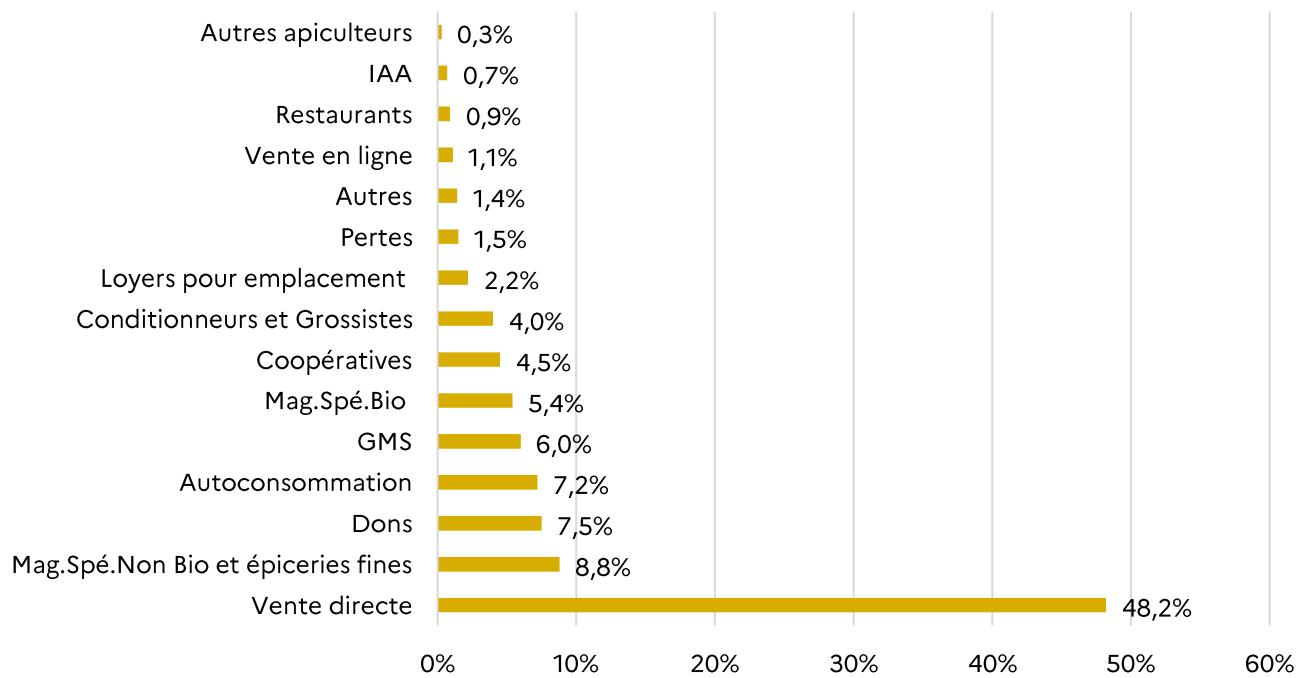
Miellées et circuits de commercialisation du miel

Principales miellées (% en volume)



Circuits de distribution

Circuits de distribution (% en volume)



Transhumance

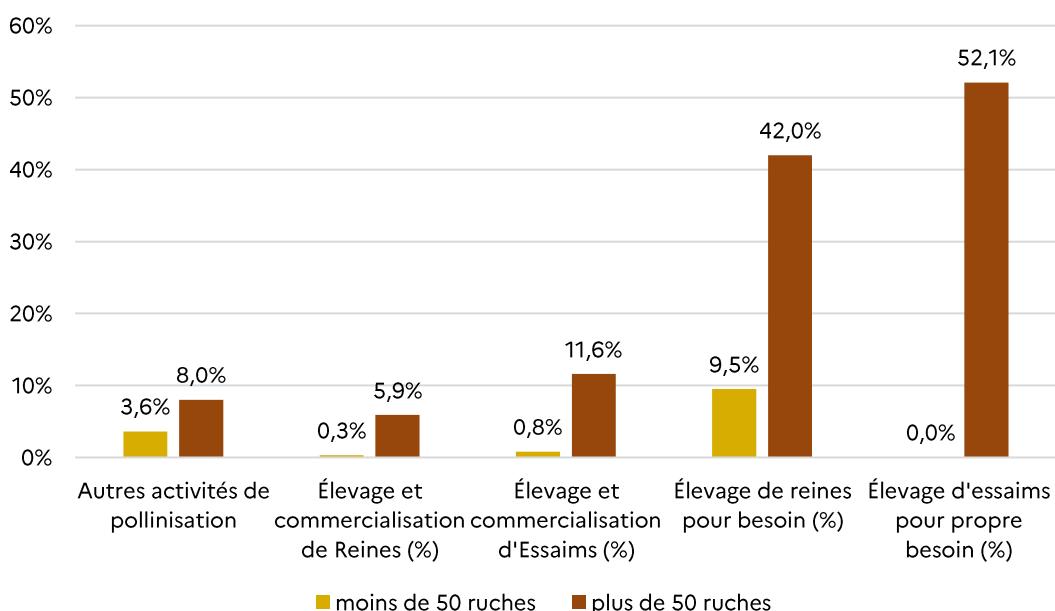
Taille (nb ruches en hivernage)	Part d'apiculteurs produisant du miel en transhumance (%)	Part de la production produite en transhumance (%)
Moins de 50 ruches	4,9%	5,7%
50 à 149 ruches	32,2%	21,2%
150 à 199 ruches	52,9%	24,6%
200 à 399 ruches	60,6%	29,5%
Plus de 400 ruches	56,0%	31,5%
TOTAL	7,8%	21,9%

Conditionnement du miel

Taille (nb ruches en hivernage)	Part conditionnée en pots (volume)
Moins de 50 ruches	97,3%
50 à 149 ruches	86,2%
150 à 199 ruches	84,4%
200 à 399 ruches	87,8%
Plus de 400 ruches	59,8%
TOTAL	82,1%

Part des apiculteurs pratiquant une activité d'élevage et/ou de pollinisation

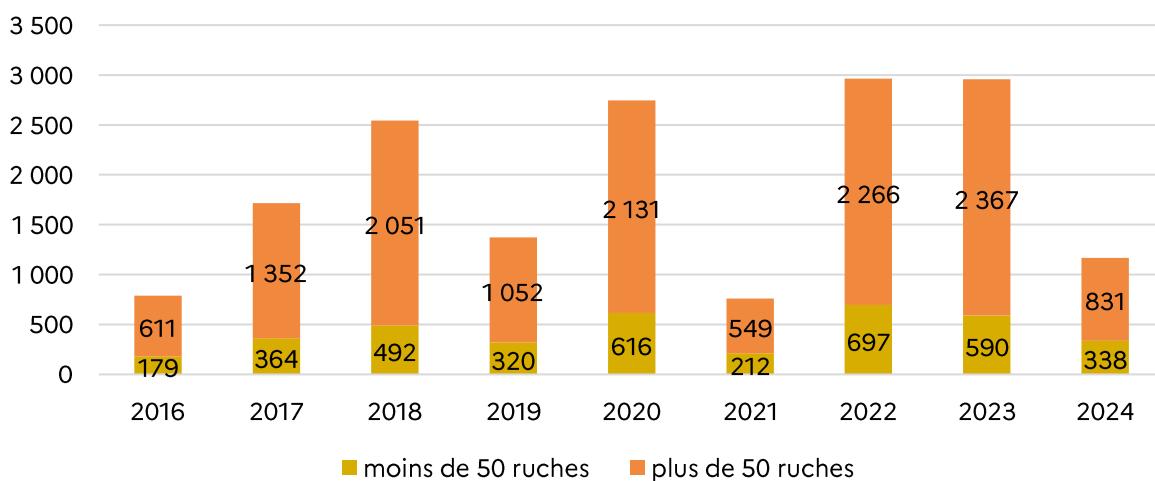
Activités de diversification (% en nombre d'apiculteurs)



BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ : Production de miel -> 1 169 tonnes

Évolution de la production de miel

Évolution de la production de miel (en tonnes)



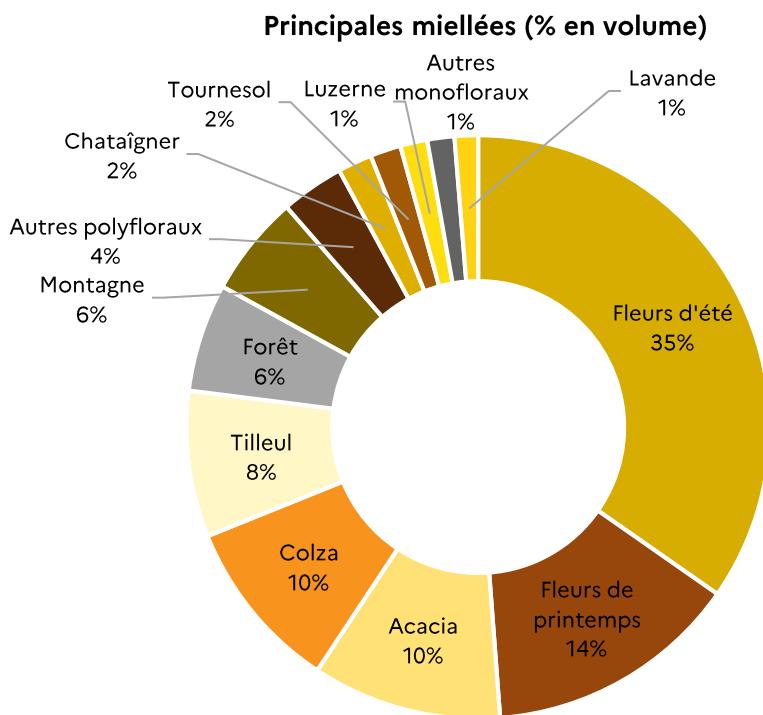
Nombre d'apiculteurs, ruches et production de miel

Taille (nb ruches à l'hivernage)	Nb apiculteurs déclarés à la DGAL	Nb de ruches de la région en production	Production de miel de la région (kg)
Moins de 50 ruches	4 026	27 637	338 139
50 à 149 ruches	176	11 447	170 982
150 à 199 ruches	38	5 447	118 421
200 à 399 ruches	88	16 277	190 856
Plus de 400 ruches	49	27 960	350 729
TOTAL	4 377	88 769	1 169 128

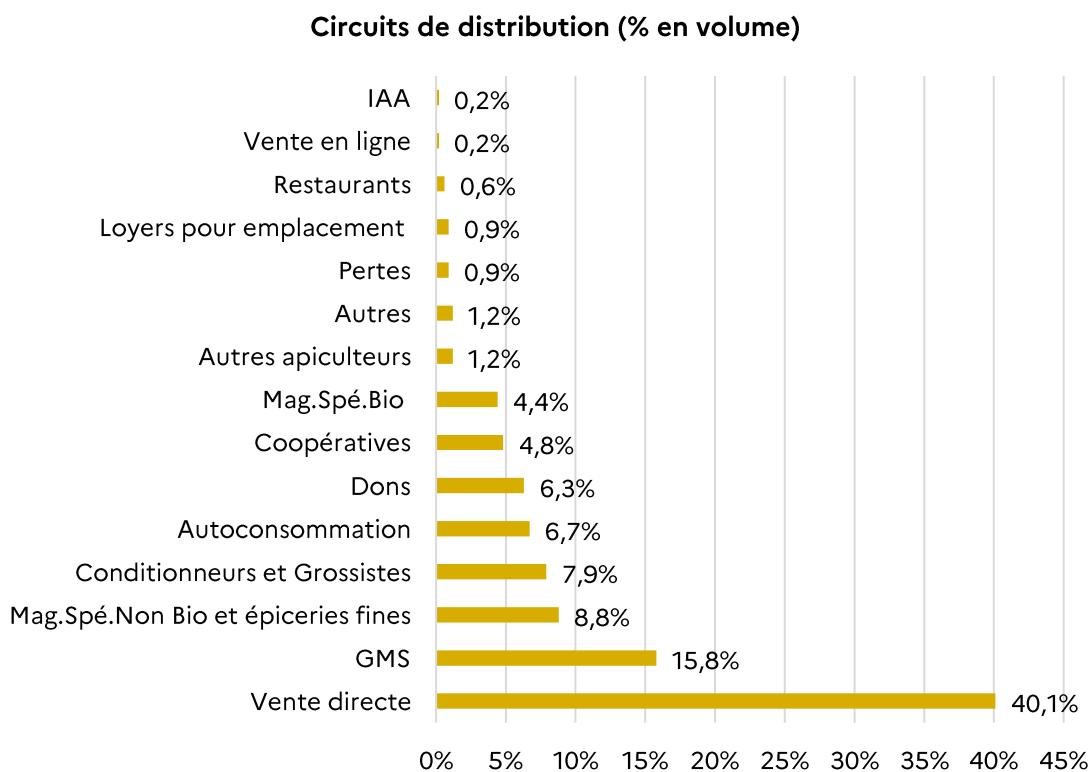
Rendements

Taille (nb ruches en hivernage)	Rendement régional (kg/ruche en production)	Rendement national (kg/ruche en production)
Moins de 50 ruches	12,2	12,0
50 à 149 ruches	14,9	14,2
150 à 199 ruches	21,7	15,8
200 à 399 ruches	11,7	15,6
Plus de 400 ruches	12,5	18,2
TOTAL	13,2	15,2

Miellées et circuits de commercialisation du miel



Circuits de distribution



Transhumance

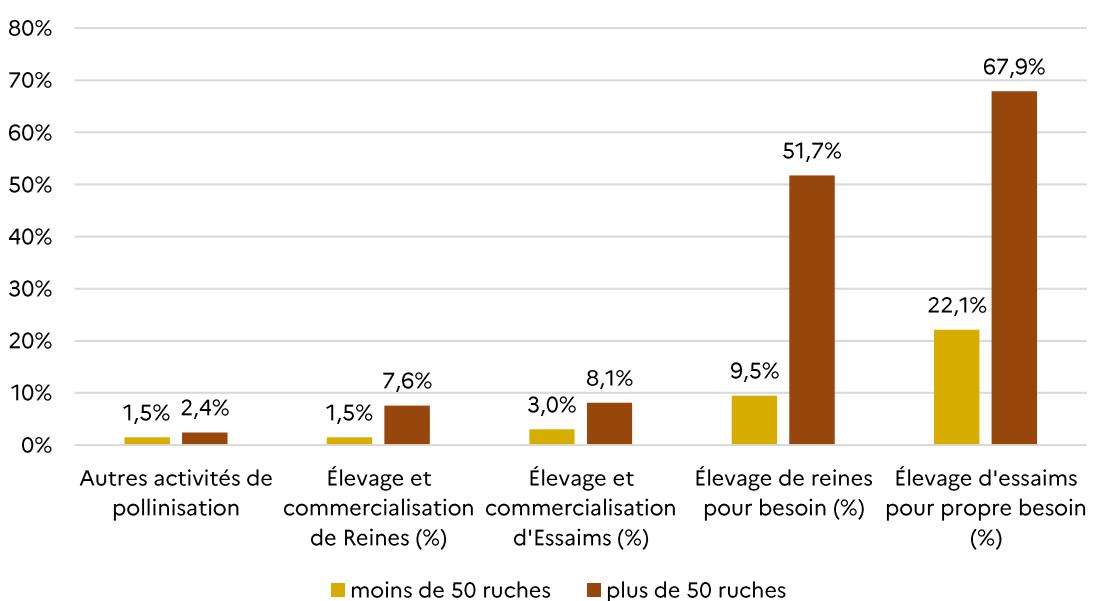
Taille (nb ruches en hivernage)	Part d'apiculteurs produisant du miel en transhumance (%)	Part de la production produite en transhumance (%)
Moins de 50 ruches	2,0%	1,9%
50 à 149 ruches	28,6%	9,5%
150 à 199 ruches	57,1%	12,3%
200 à 399 ruches	42,9%	18,9%
Plus de 400 ruches	61,5%	22,8%
TOTAL	5,0%	13,1%

Conditionnement du miel

Taille (nb ruches en hivernage)	Part conditionnée en pots (volume)
Moins de 50 ruches	92,4%
50 à 149 ruches	58,0%
150 à 199 ruches	69,2%
200 à 399 ruches	90,5%
Plus de 400 ruches	80,4%
TOTAL	81,1%

Part des apiculteurs pratiquant une activité d'élevage et/ou de pollinisation

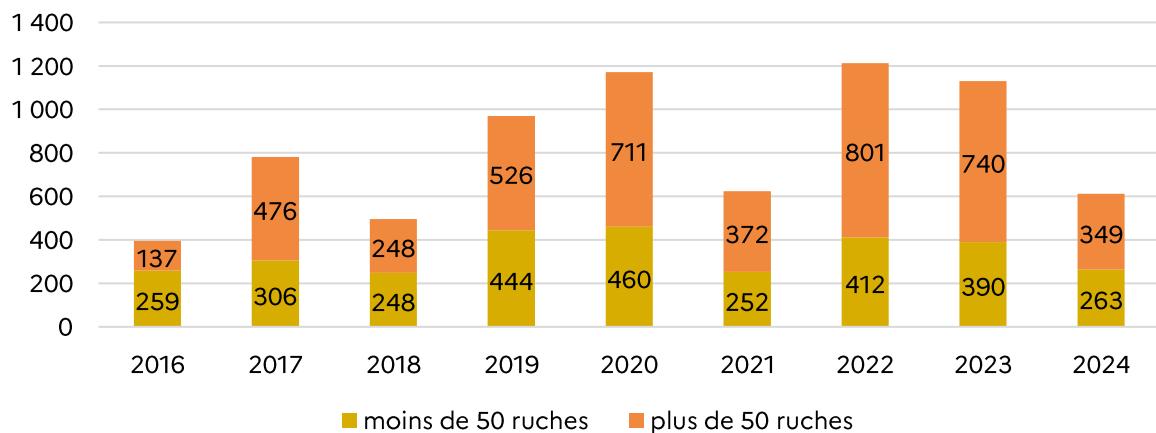
Activités de diversification (% en nombre d'apiculteurs)



BRETAGNE : Production de miel -> 612 tonnes

Nombre d'apiculteurs, ruches et production de miel

Évolution de la production de miel (en tonnes)



Nombre d'apiculteurs, ruches et production de miel

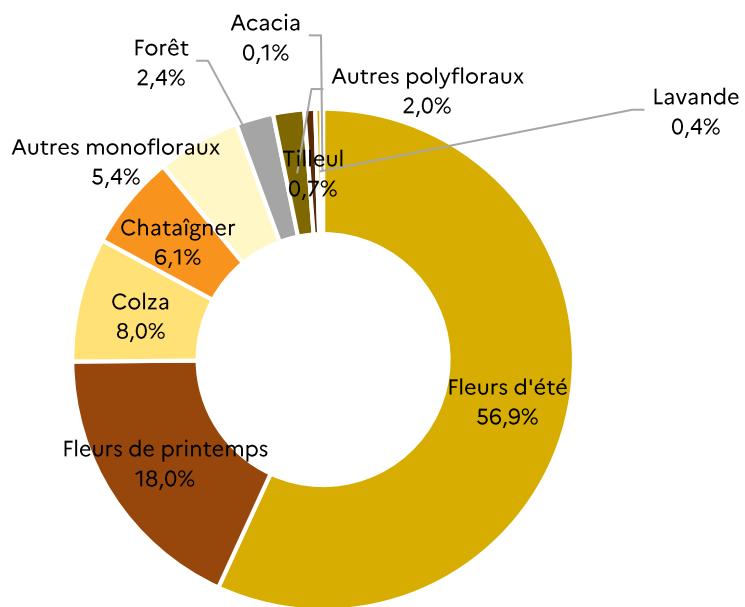
Taille (nb ruches à l'hivernage)	Nb apiculteurs déclarés à la DGAL	Nb de ruches de la région en production	Production de miel de la région (kg)
Moins de 50 ruches	3 981	23 920	262 761
50 à 149 ruches	120	8 963	84 574
150 à 199 ruches	34	4 419	52 719
200 à 399 ruches	61	11 852	98 944
Plus de 400 ruches	34	13 269	112 686
TOTAL	4 230	62 423	611 683

Rendements

Taille (nb ruches en hivernage)	Rendement régional (kg/ruche en production)	Rendement national (kg/ruche en production)
Moins de 50 ruches	11,0	12,0
50 à 149 ruches	9,4	14,2
150 à 199 ruches	11,9	15,8
200 à 399 ruches	8,4	15,6
Plus de 400 ruches	8,5	18,2
TOTAL	9,8	15,2

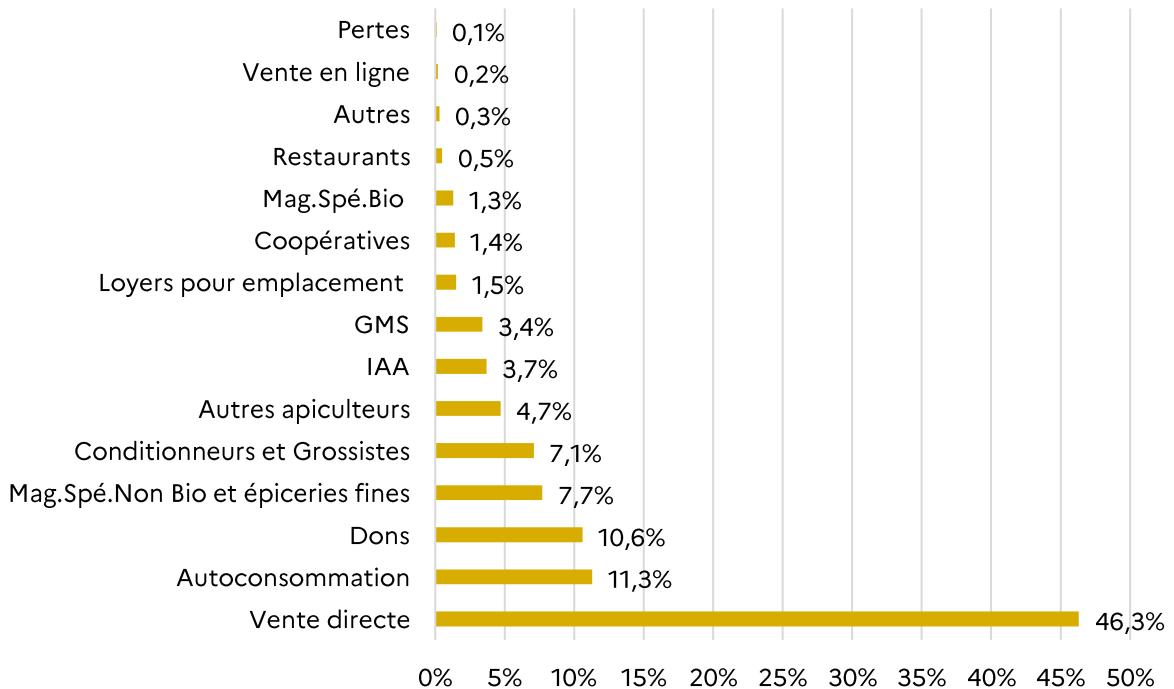
Miellées et circuits de commercialisation du miel

Principales miellées (% en volume)



Circuits de distribution

Circuits de distribution (% en volume)



Transhumance

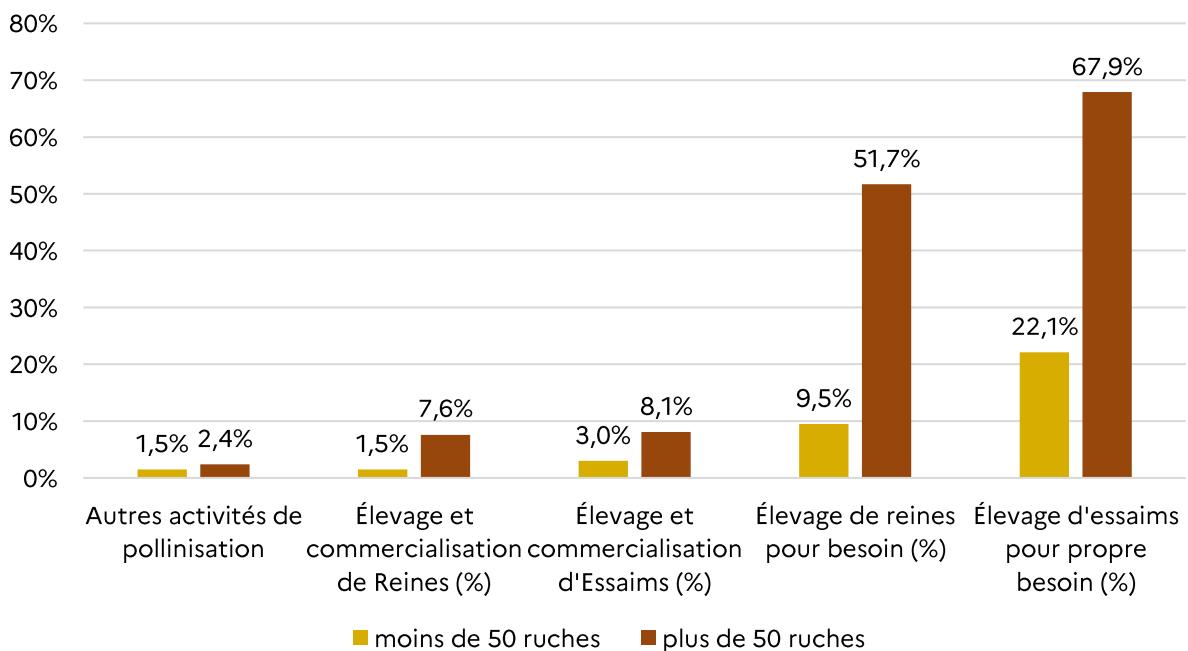
Taille (nb ruches en hivernage)	Part d'apiculteurs produisant du miel en transhumance (%)	Part de la production produite en transhumance (%)
Moins de 50 ruches	0,5%	0,4%
50 à 149 ruches	13,3%	4,2%
150 à 199 ruches	0,0%	0,0%
200 à 399 ruches	9,1%	6,6%
Plus de 400 ruches	14,3%	1,5%
TOTAL	1,1%	2,1%

Conditionnement du miel

Taille (nb ruches en hivernage)	Part conditionnée en pots (volume)
Moins de 50 ruches	97,1%
50 à 149 ruches	95,0%
150 à 199 ruches	25,7%
200 à 399 ruches	62,6%
Plus de 400 ruches	59,7%
TOTAL	78,2%

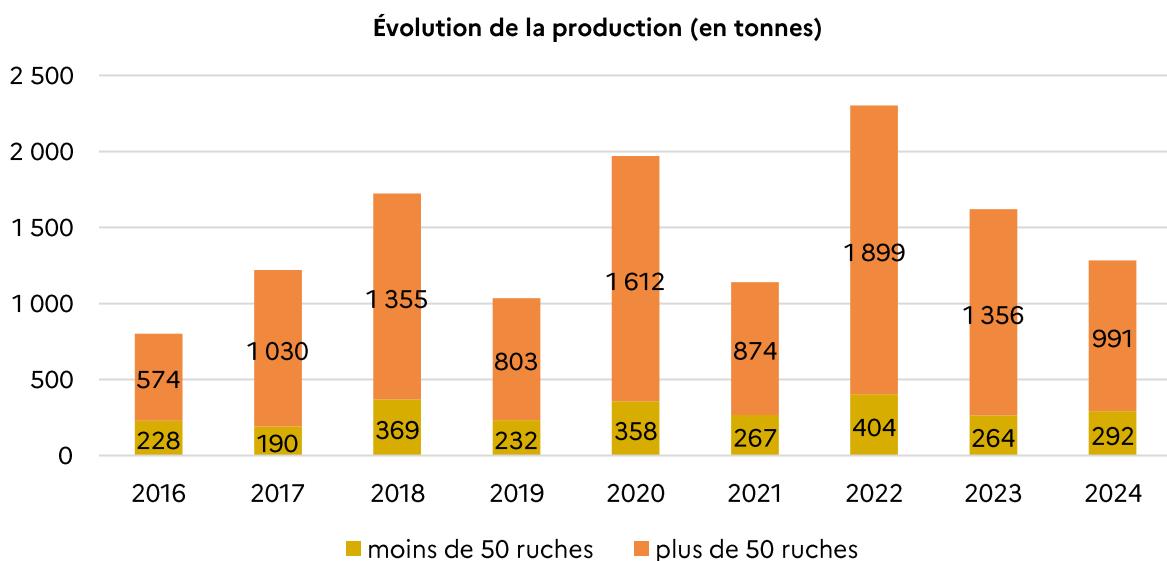
Part des apiculteurs pratiquant une activité d'élevage et/ou de pollinisation

Activités de diversification (% en nombre d'apiculteurs)



CENTRE-VAL DE LOIRE : Production de miel -> 1 283 tonnes

Nombre d'apiculteurs, ruches et production de miel



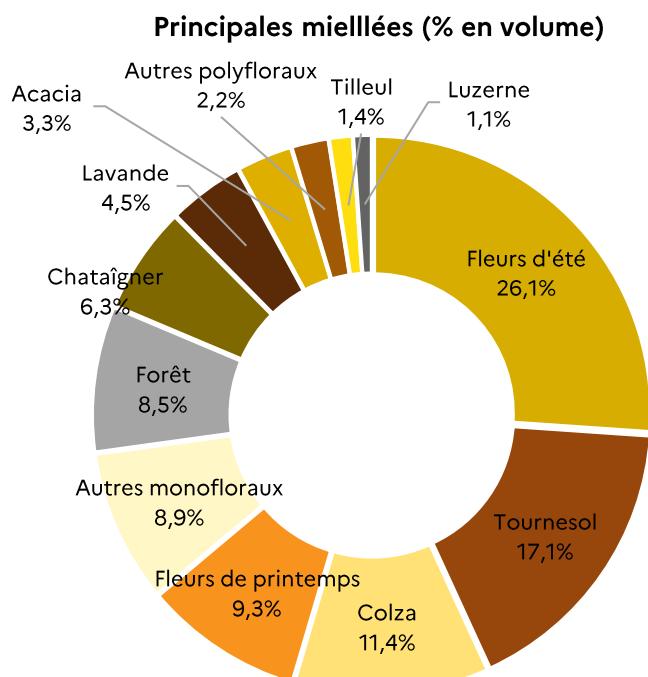
Nombre d'apiculteurs, ruches et production de miel

Taille (nb ruches à l'hivernage)	Nb apiculteurs déclarés à la DGAL	Nb de ruches de la région en production	Production de miel de la région (kg)
Moins de 50 ruches	3 023	21 629	291 512
50 à 149 ruches	111	6 997	145 574
150 à 199 ruches	27	3 334	53 838
200 à 399 ruches	57	10 659	243 348
Plus de 400 ruches	35	19 231	547 760

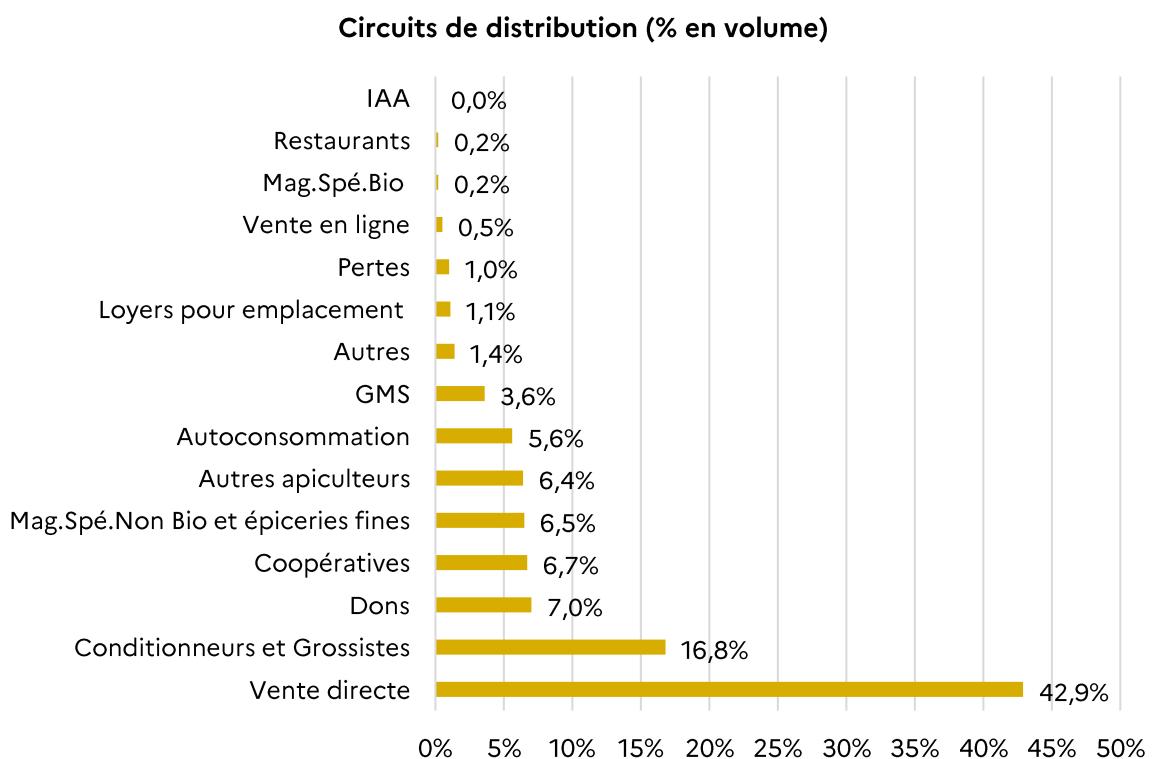
Rendements

Taille (nb ruches en hivernage)	Rendement régional (kg/ruche en production)	Rendement national (kg/ruche en production)
Moins de 50 ruches	13,5	12,0
50 à 149 ruches	20,8	14,2
150 à 199 ruches	16,1	15,8
200 à 399 ruches	22,8	15,6
Plus de 400 ruches	28,5	18,2
TOTAL	20,7	15,2

Miellées et circuits de commercialisation du miel



Circuits de distribution



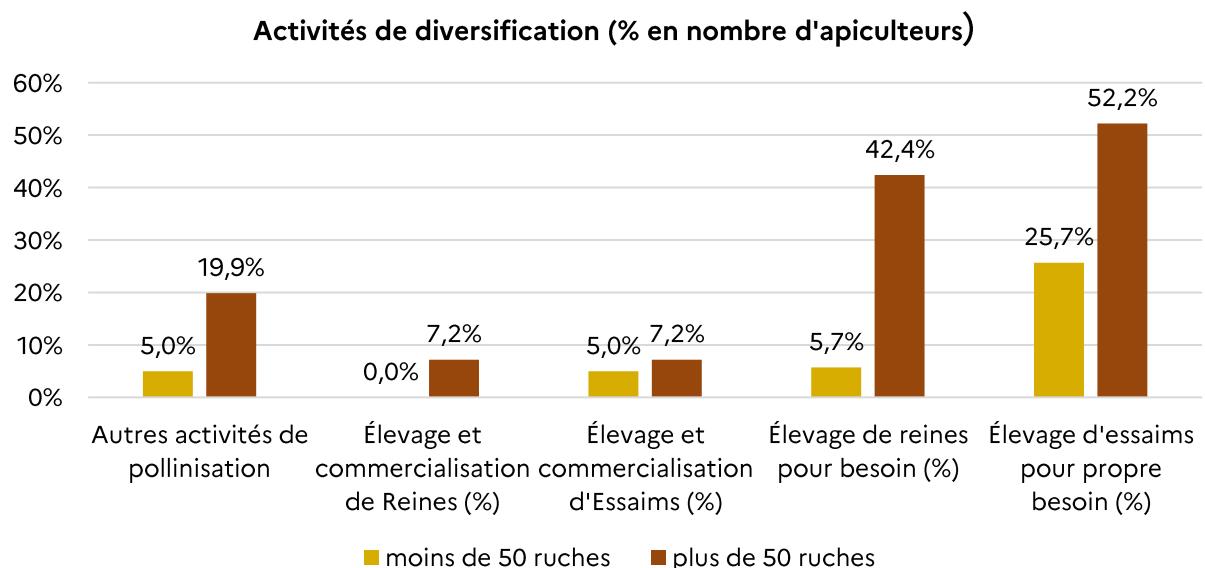
Transhumance

Taille (nb ruches en hivernage)	Part d'apiculteurs produisant du miel en transhumance (%)	Part de la production produite en transhumance (%)
Moins de 50 ruches	1,4%	0,9%
50 à 149 ruches	14,3%	6,9%
150 à 199 ruches	50,0%	45,3%
200 à 399 ruches	16,7%	4,1%
Plus de 400 ruches	44,4%	21,1%
TOTAL	3,0%	12,7%

Conditionnement du miel

Taille (nb ruches en hivernage)	Part conditionnée en pots (volume)
Moins de 50 ruches	86,5%
50 à 149 ruches	58,7%
150 à 199 ruches	77,2%
200 à 399 ruches	68,6%
Plus de 400 ruches	30,4%
TOTAL	55,6%

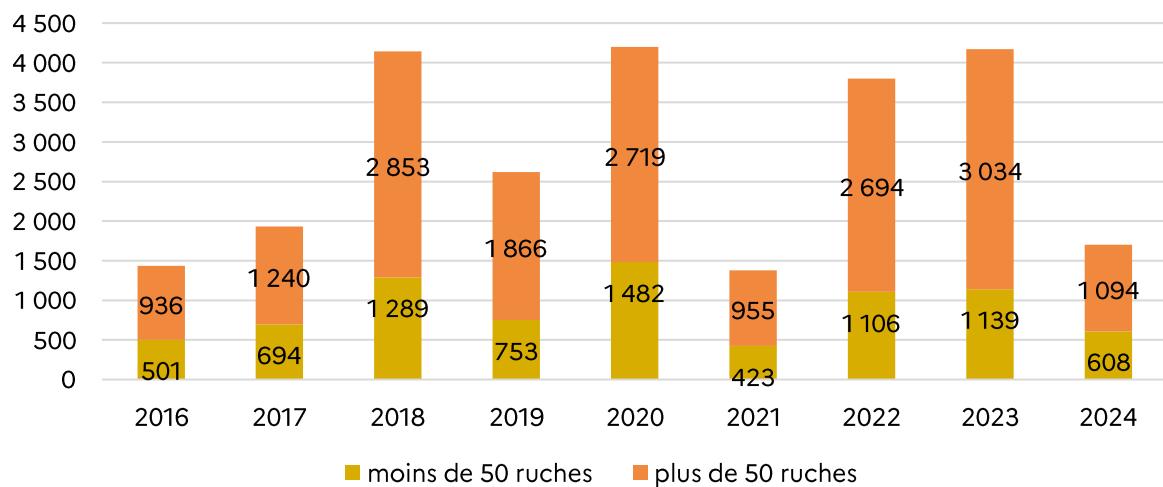
Part des apiculteurs pratiquant une activité d'élevage et/ou de pollinisation



GRAND EST : Production de miel -> 1 702 tonnes

Nombre d'apiculteurs, ruches et production de miel

Évolution de la production (en tonnes)



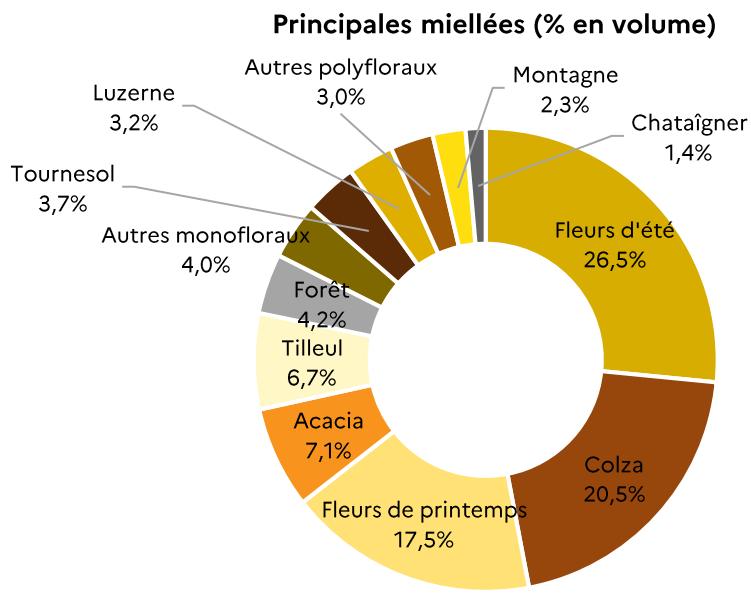
Nombre d'apiculteurs, ruches et production de miel

Taille (nb ruches à l'hivernage)	Nb apiculteurs déclarés à la DGAL	Nb de ruches de la région en production	Production de miel de la région (kg)
Moins de 50 ruches	8 014	57 364	608 243
50 à 149 ruches	195	11 818	162 107
150 à 199 ruches	53	6 557	108 337
200 à 399 ruches	94	19 676	224 725
Plus de 400 ruches	81	48 939	599 289
TOTAL	8 437	144 354	1 702 702

Rendements

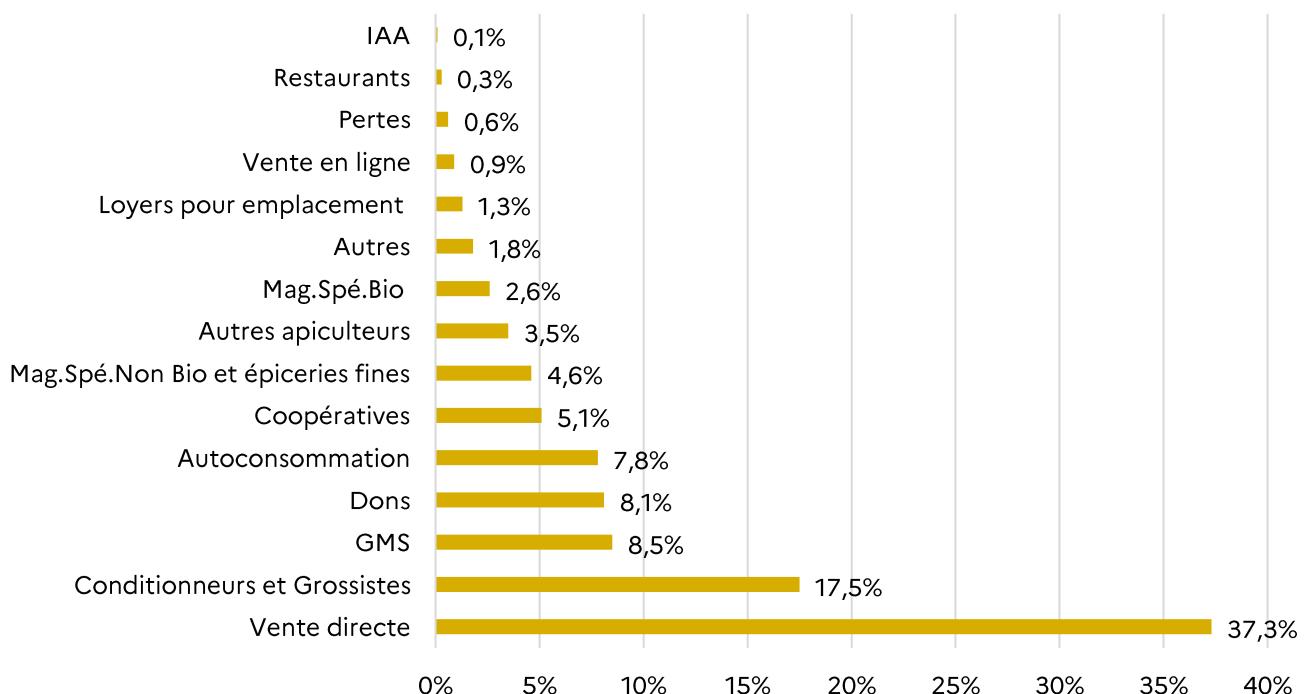
Taille (nb ruches en hivernage)	Rendement régional (kg/ruche en production)	Rendement national (kg/ruche en production)
Moins de 50 ruches	10,6	12,0
50 à 149 ruches	13,7	14,2
150 à 199 ruches	16,5	15,8
200 à 399 ruches	11,4	15,6
Plus de 400 ruches	12,2	18,2
TOTAL	11,8	15,2

Miellées et circuits de commercialisation du miel



Circuits de distribution

Circuits de distribution (% en volume)



Transhumance

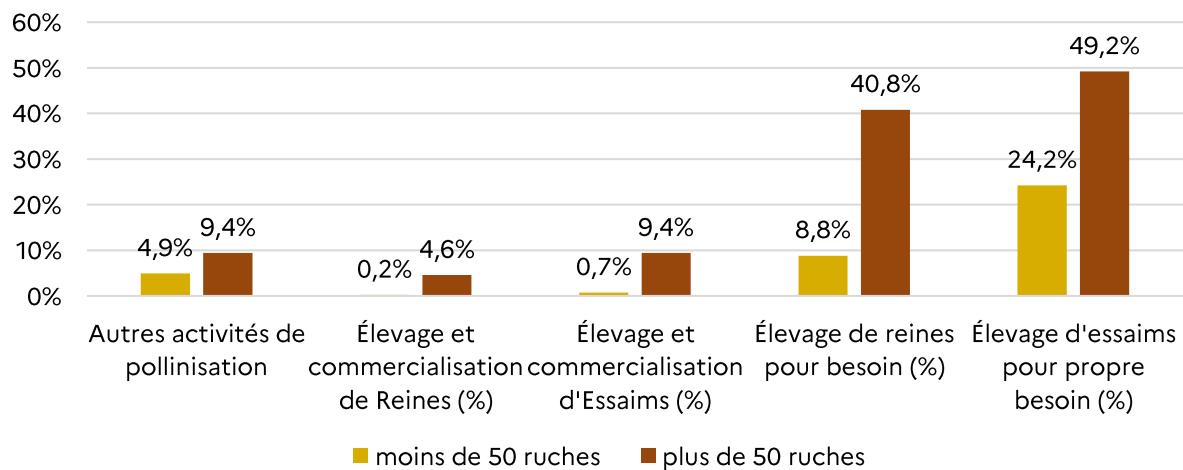
Taille (nb ruches en hivernage)	Part d'apiculteurs produisant du miel en transhumance (%)	Part de la production produite en transhumance (%)
Moins de 50 ruches	3,7%	3,3%
50 à 149 ruches	24,0%	6,5%
150 à 199 ruches	20,0%	15,7%
200 à 399 ruches	31,3%	7,8%
Plus de 400 ruches	53,8%	33,2%
TOTAL	5,0%	15,5%

Conditionnement du miel

Taille (nb ruches en hivernage)	Part conditionnée en pots (volume)
Moins de 50 ruches	89,1%
50 à 149 ruches	74,9%
150 à 199 ruches	21,7%
200 à 399 ruches	39,6%
Plus de 400 ruches	12,1%
TOTAL	49,8%

Part des apiculteurs pratiquant une activité d'élevage et/ou de pollinisation

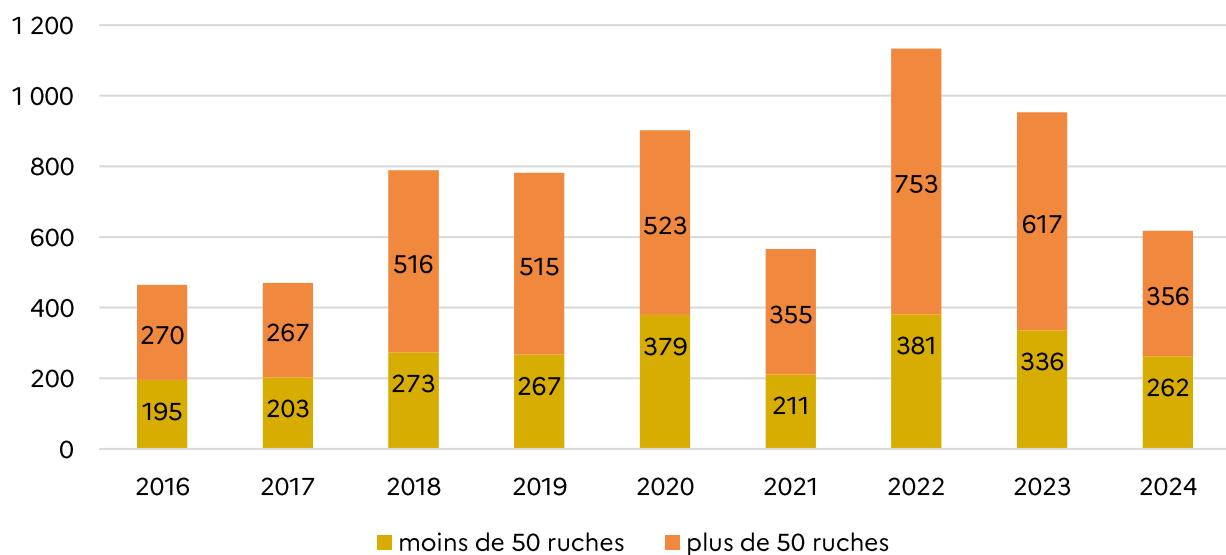
Activités de diversification (% en nombre d'apiculteurs)



HAUTS-DE-FRANCE : Production de miel -> 618 tonnes

Nombre d'apiculteurs, ruches et production de miel

Évolution de la production (en tonnes)



Nombre d'apiculteurs, ruches et production de miel

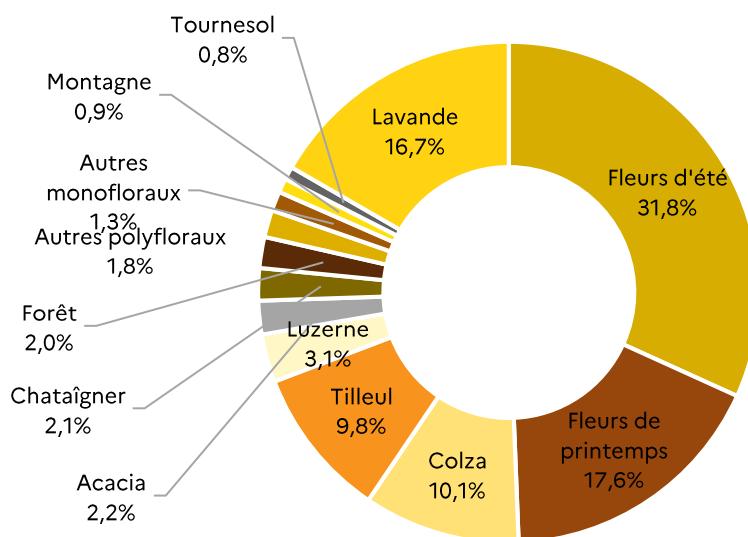
Taille (nb ruches à l'hivernage)	Nb apiculteurs déclarés à la DGAL	Nb de ruches de la région en production	Production de miel de la région (kg)
Moins de 50 ruches	3 386	19 690	262 133
50 à 149 ruches	72	4 600	81 105
150 à 199 ruches	14	1 473	28 433
200 à 399 ruches	49	8 810	149 811
Plus de 400 ruches	14	6 150	96 502
TOTAL	3 535	40 723	617 984

Rendements

Taille (nb ruches en hivernage)	Rendement régional (kg/ruche en production)	Rendement national (kg/ruche en production)
Moins de 50 ruches	13,3	12,0
50 à 149 ruches	17,6	14,2
150 à 199 ruches	19,3	15,8
200 à 399 ruches	17,0	15,6
Plus de 400 ruches	15,7	18,2
TOTAL	15,2	15,2

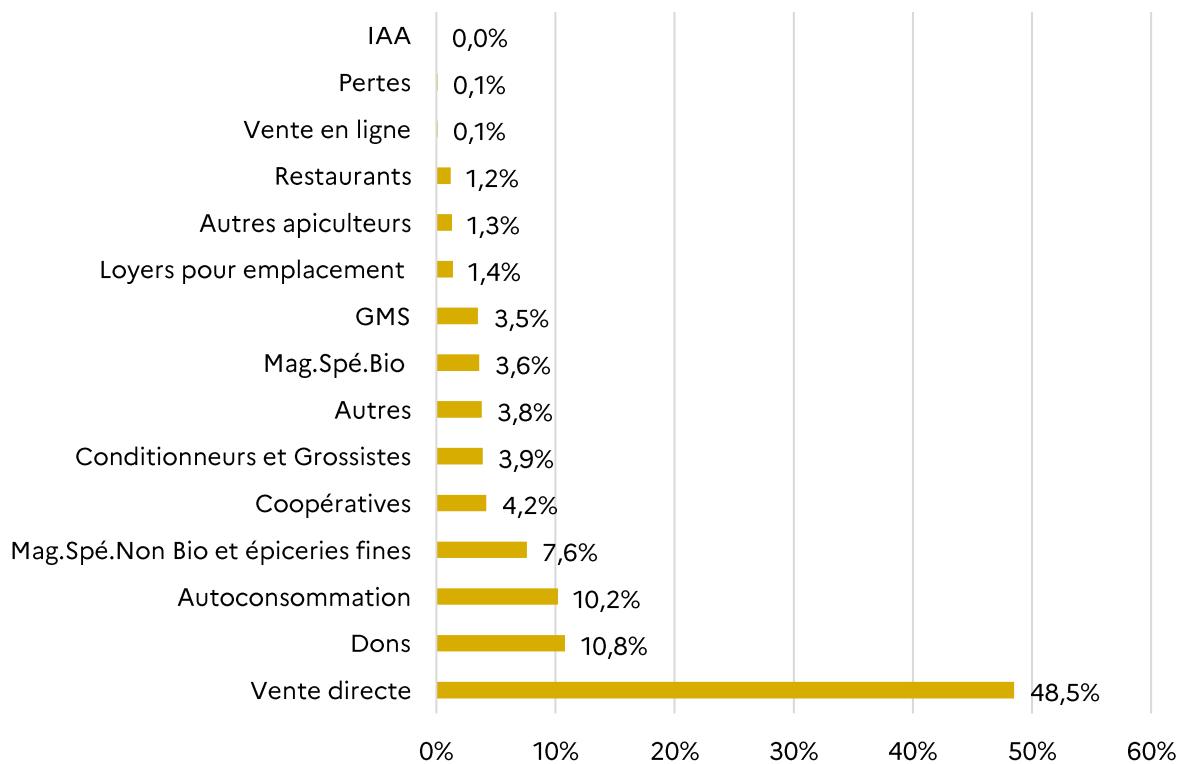
Miellées et circuits de commercialisation du miel

Principales miellées (% en volume)



Circuits de distribution

Circuits de distribution (% en volume)



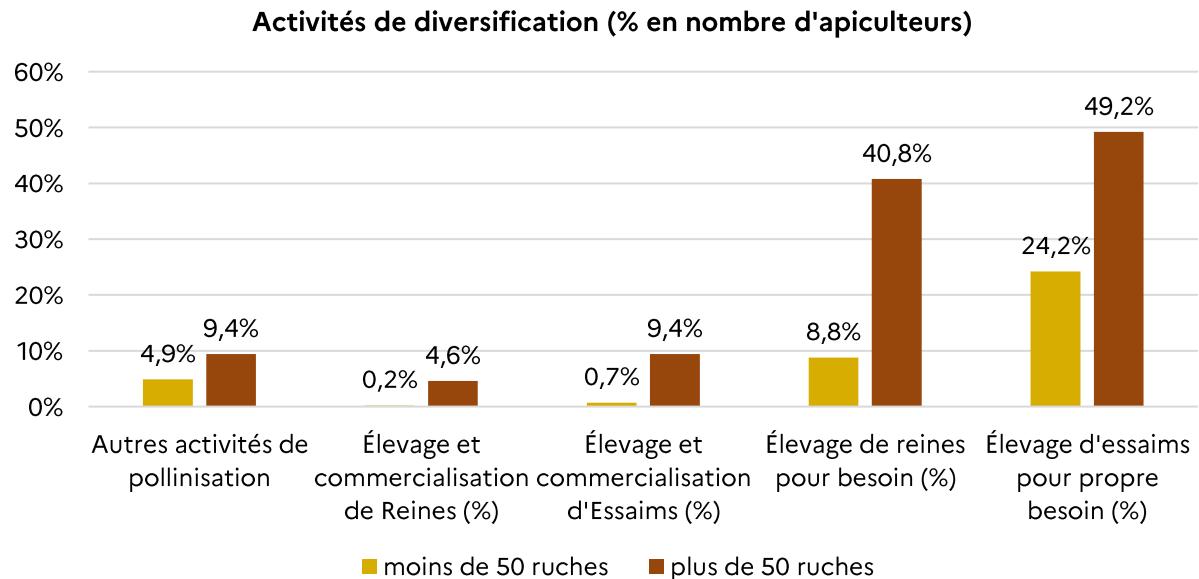
Transhumance

Taille (nb ruches en hivernage)	Part d'apiculteurs produisant du miel en transhumance (%)	Part de la production produite en transhumance (%)
Moins de 50 ruches	0,0%	0,0%
50 à 149 ruches	21,4%	4,2%
150 à 199 ruches	42,9%	29,2%
200 à 399 ruches	70,6%	33,4%
Plus de 400 ruches	72,7%	49,1%
TOTAL	1,9%	17,7%

Conditionnement du miel

Taille (nb ruches en hivernage)	Part conditionnée en pots (volume)
Moins de 50 ruches	99,1%
50 à 149 ruches	95,6%
150 à 199 ruches	52,4%
200 à 399 ruches	47,9%
Plus de 400 ruches	39,5%
TOTAL	74,8%

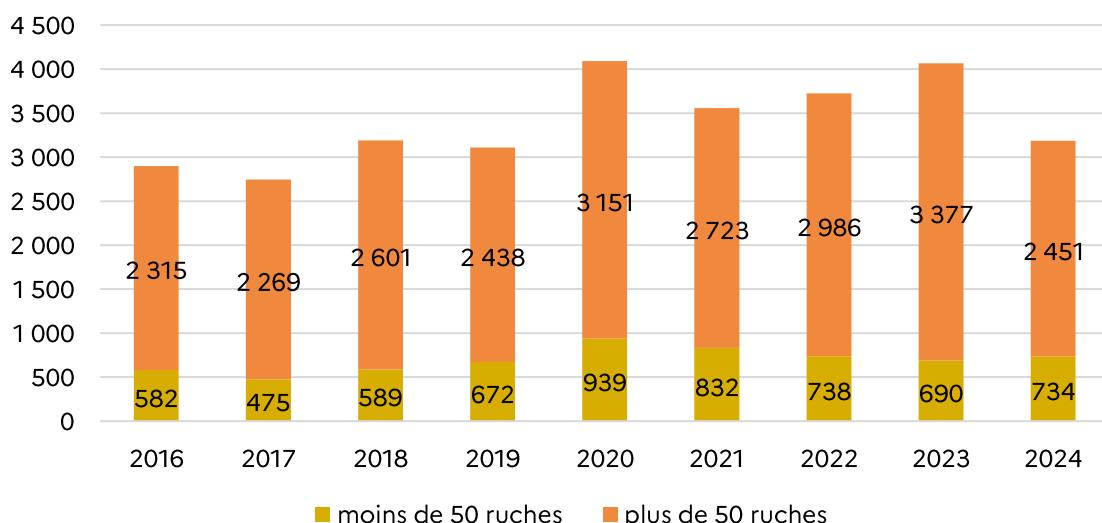
Part des apiculteurs pratiquant une activité d'élevage et/ou de pollinisation



NOUVELLE-AQUITAINE : Production de miel -> 3 185 tonnes

Nombre d'apiculteurs, ruches et production de miel

Évolution de la production (en tonnes)



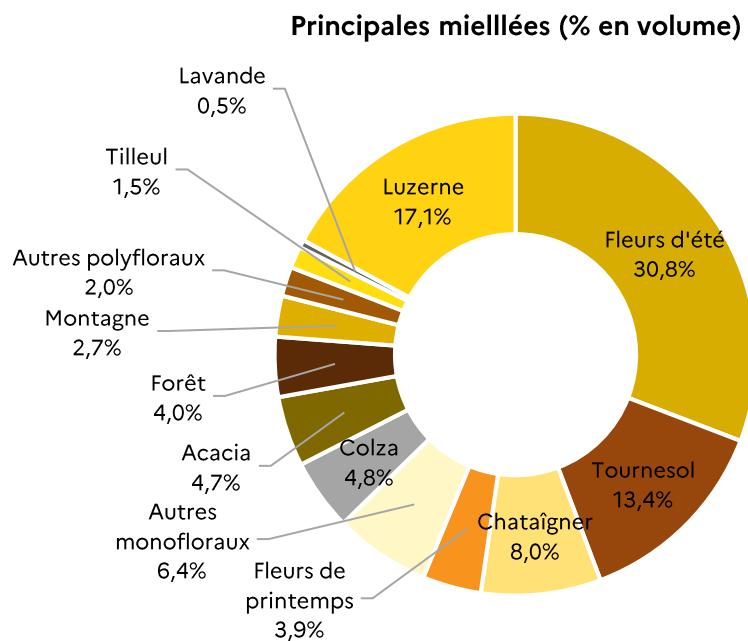
Nombre d'apiculteurs, ruches et production de miel

Taille (nb ruches à l'hivernage)	Nb apiculteurs déclarés à la DGAL	Nb de ruches de la région en production	Production de miel de la région (kg)
Moins de 50 ruches	7 216	55 493	733 584
50 à 149 ruches	334	22 533	423 036
150 à 199 ruches	99	12 327	263 820
200 à 399 ruches	187	36 450	571 241
Plus de 400 ruches	146	69 944	1 192 459
TOTAL	7 982	196 746	3 184 140

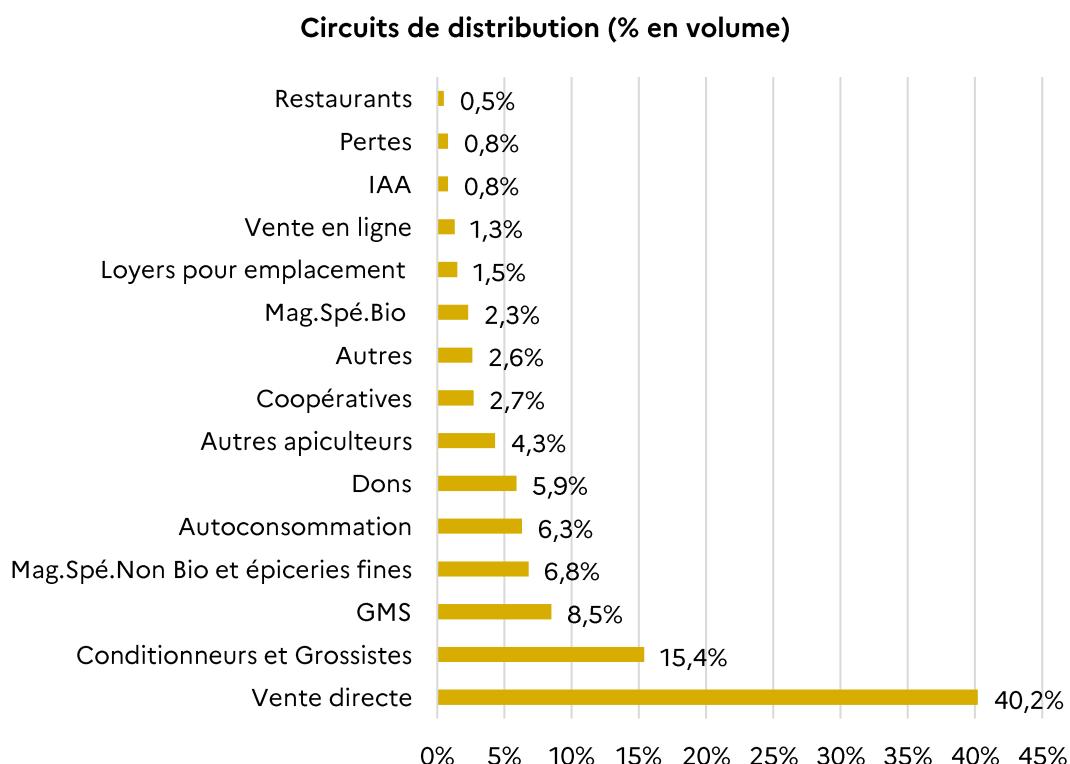
Rendements

Taille (nb ruches en hivernage)	Rendement régional (kg/ruche en production)	Rendement national (kg/ruche en production)
Moins de 50 ruches	13,2	12,0
50 à 149 ruches	18,8	14,2
150 à 199 ruches	21,4	15,8
200 à 399 ruches	15,7	15,6
Plus de 400 ruches	17,0	18,2
TOTAL	16,2	15,2

Miellées et circuits de commercialisation du miel



Circuits de distribution



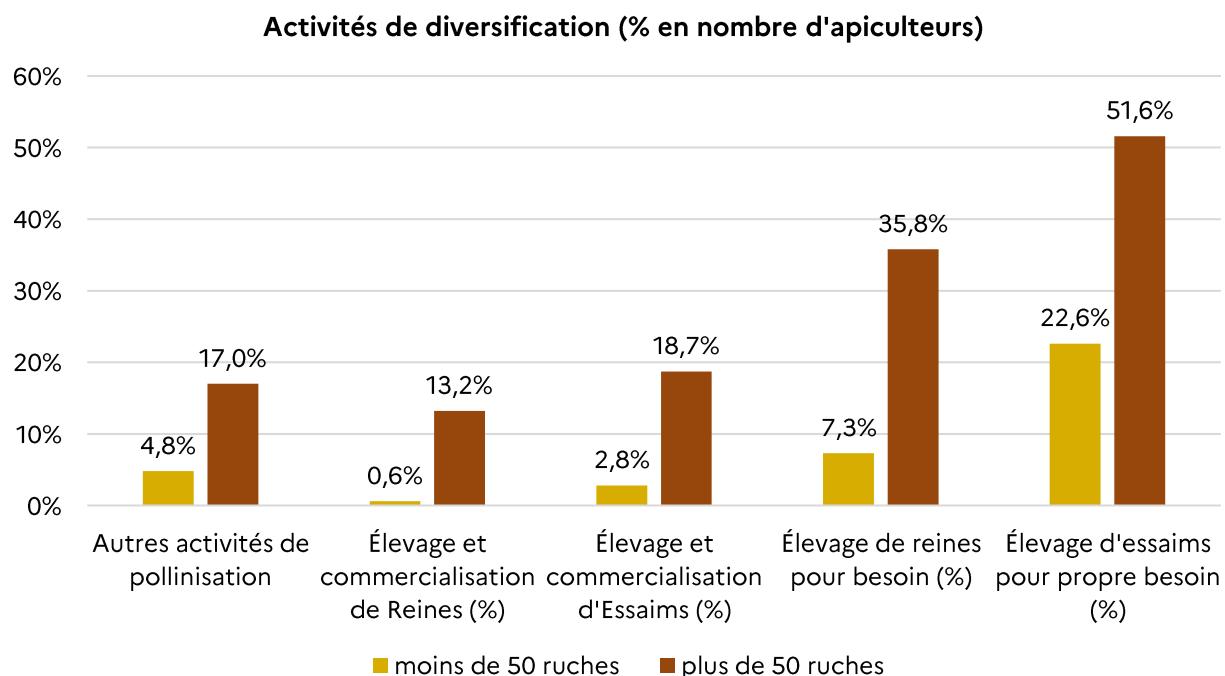
Transhumance

Taille (nb ruches en hivernage)	Part d'apiculteurs produisant du miel en transhumance (%)	Part de la production produite en transhumance (%)
Moins de 50 ruches	1,4%	1,3%
50 à 149 ruches	20,6%	16,0%
150 à 199 ruches	25,0%	9,0%
200 à 399 ruches	52,0%	24,3%
Plus de 400 ruches	50,0%	18,2%
TOTAL	4,6%	14,3%

Conditionnement du miel

Taille (nb ruches en hivernage)	Part conditionnée en pots (volume)
Moins de 50 ruches	95,6%
50 à 149 ruches	77,1%
150 à 199 ruches	67,4%
200 à 399 ruches	61,2%
Plus de 400 ruches	54,7%
TOTAL	69,3%

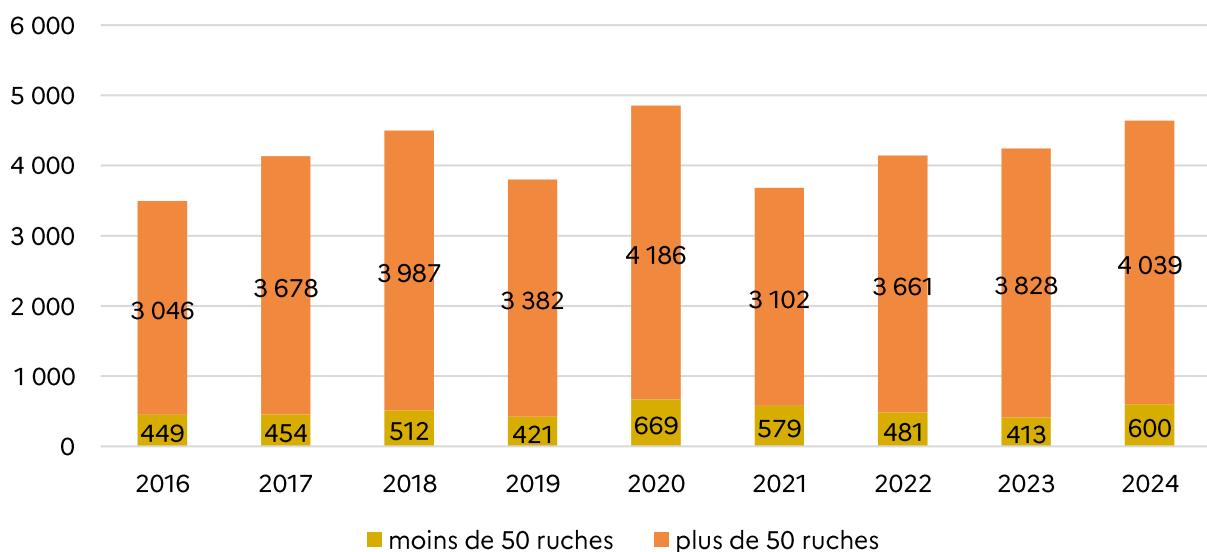
Part des apiculteurs pratiquant une activité d'élevage et/ou de pollinisation



OCCITANIE : Production de miel -> 4 639tonnes

Nombre d'apiculteurs, ruches et production de miel

Évolution de la production (en tonnes)



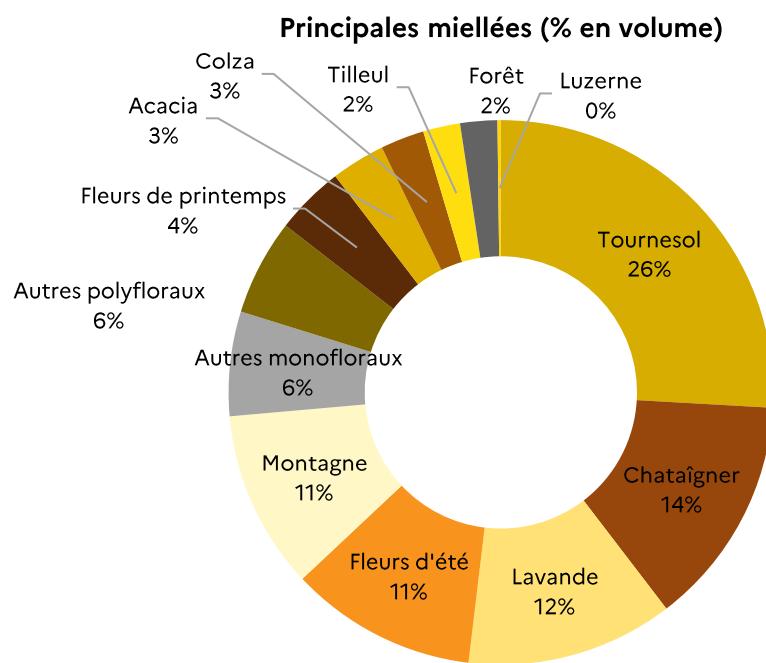
Nombre d'apiculteurs, ruches et production de miel

Taille (nb ruches à l'hivernage)	Nb apiculteurs déclarés à la DGAL	Nb de ruches de la région en production	Production de miel de la région (kg)
Moins de 50 ruches	5 928	47 213	600 178
50 à 149 ruches	450	24 451	379 029
150 à 199 ruches	132	17 084	244 470
200 à 399 ruches	305	58 674	1 083 167
Plus de 400 ruches	167	95 741	2 332 665
TOTAL	6 982	243 163	4 639 510

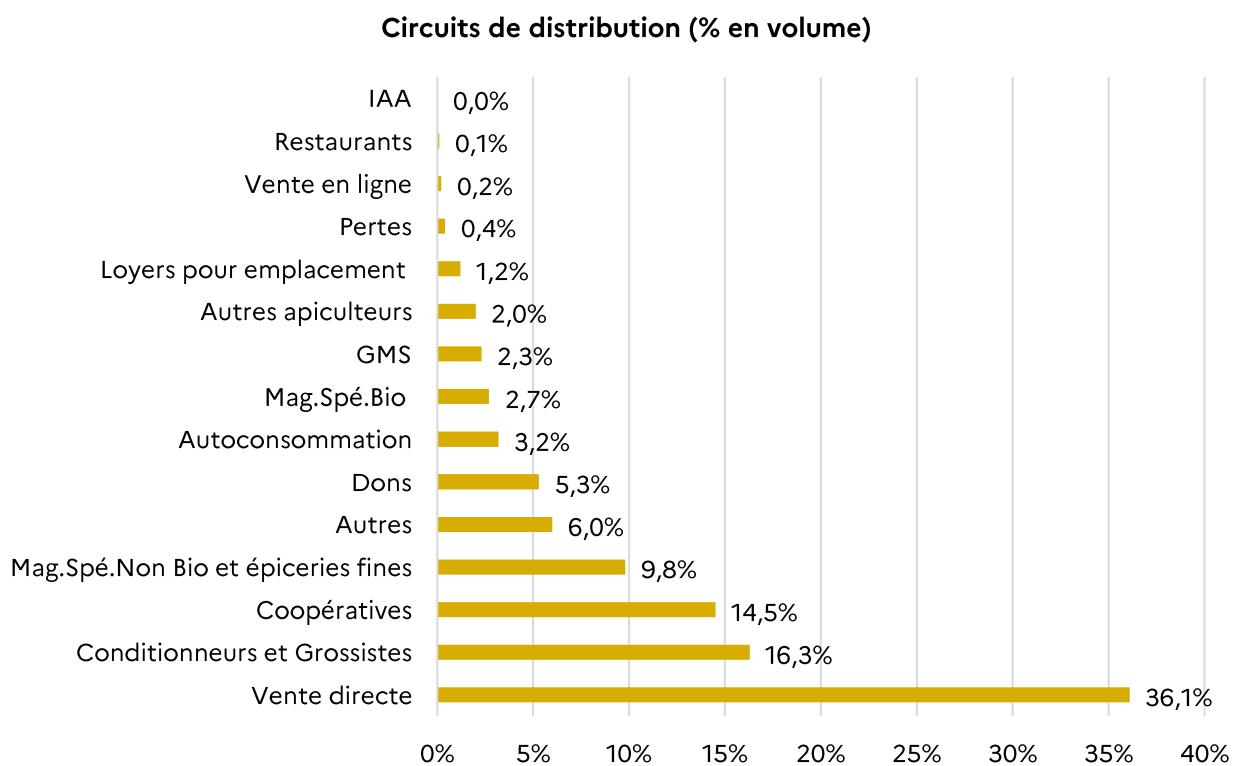
Rendements

Taille (nb ruches en hivernage)	Rendement régional (kg/ruche en production)	Rendement national (kg/ruche en production)
Moins de 50 ruches	12,7	12,0
50 à 149 ruches	15,5	14,2
150 à 199 ruches	14,3	15,8
200 à 399 ruches	18,5	15,6
Plus de 400 ruches	24,4	18,2
TOTAL	19,1	15,2

Miellées et circuits de commercialisation du miel



Circuits de distribution



Transhumance

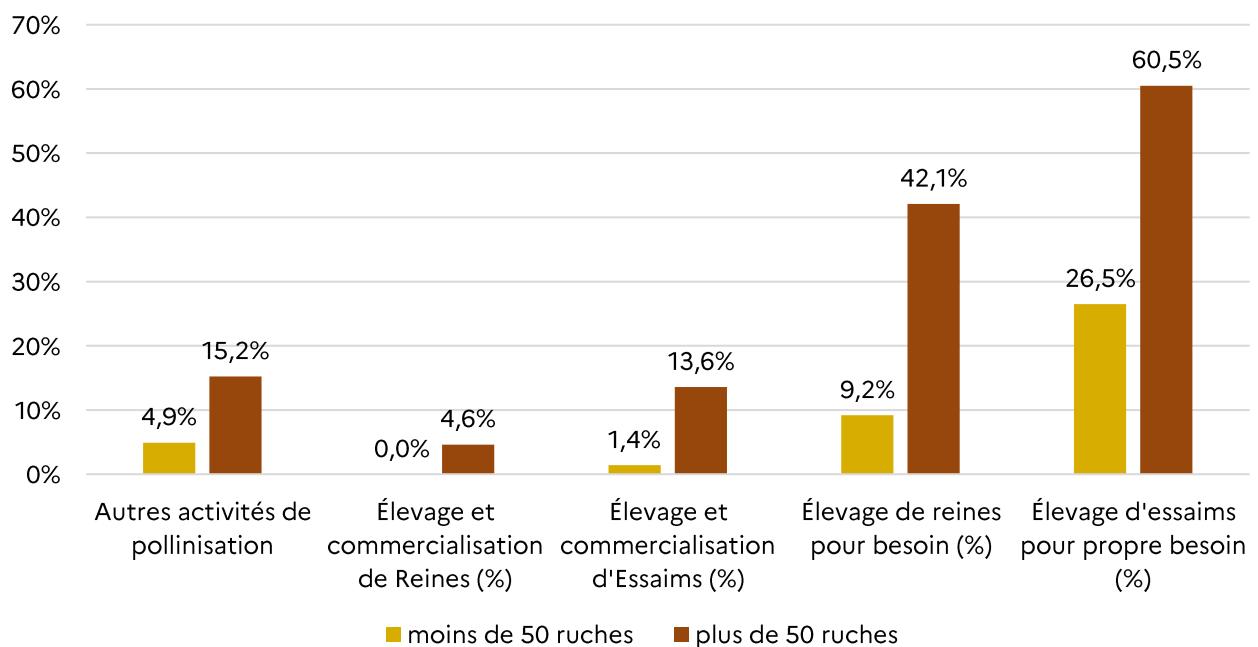
Taille (nb ruches en hivernage)	Part d'apiculteurs produisant du miel en transhumance (%)	Part de la production produite en transhumance (%)
Moins de 50 ruches	7,4%	6,3%
50 à 149 ruches	34,1%	14,7%
150 à 199 ruches	72,7%	36,2%
200 à 399 ruches	51,3%	28,1%
Plus de 400 ruches	84,6%	58,8%
TOTAL	14,1%	40,1%

Conditionnement du miel

Taille (nb ruches en hivernage)	Part conditionnée en pots (volume)
Moins de 50 ruches	93,0%
50 à 149 ruches	85,0%
150 à 199 ruches	73,3%
200 à 399 ruches	64,2%
Plus de 400 ruches	17,4%
TOTAL	46,6%

Part des apiculteurs pratiquant une activité d'élevage et/ou de pollinisation

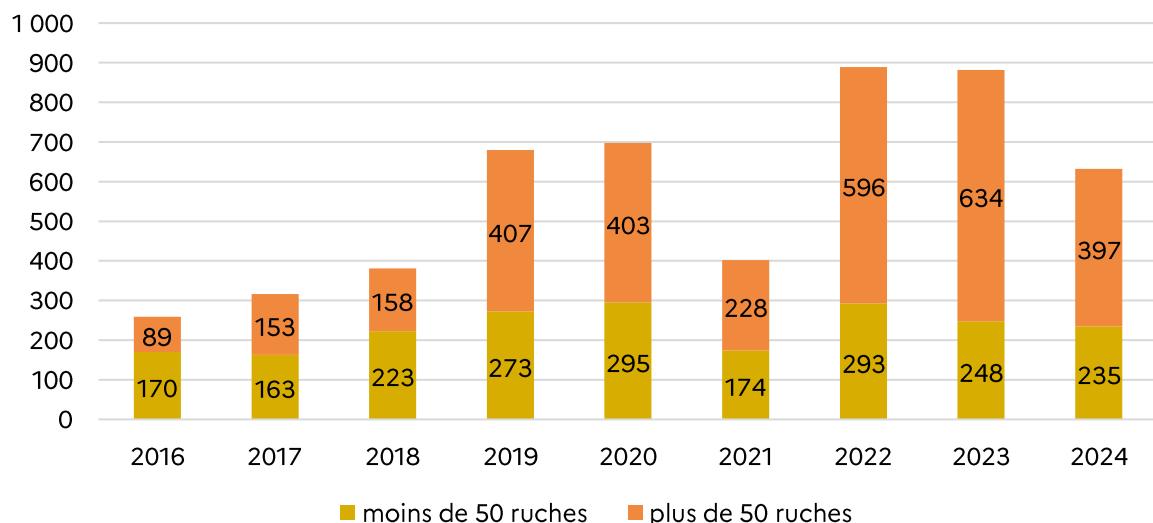
Activités de diversification (% en nombre d'apiculteurs)



NORMANDIE : Production de miel -> 632 tonnes

Nombre d'apiculteurs, ruches et production de miel

Évolution de la production (en tonnes)



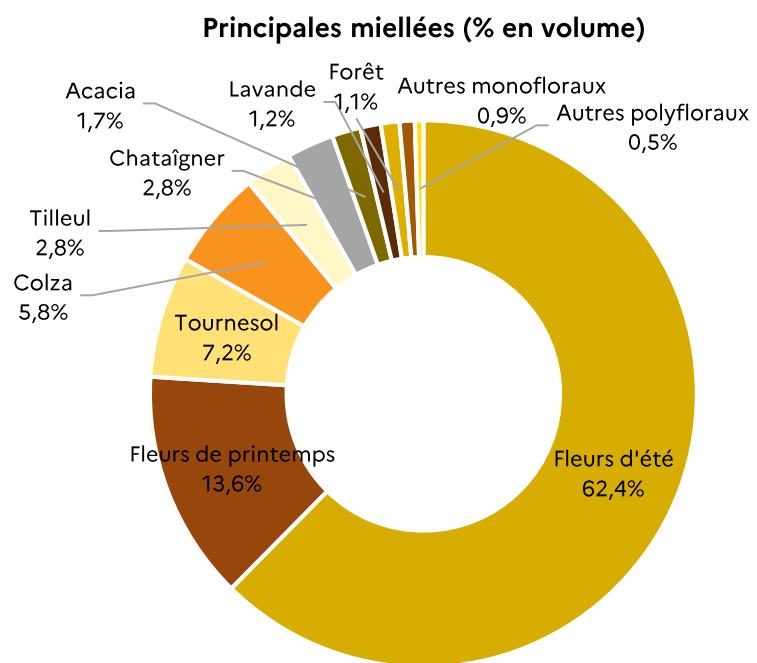
Nombre d'apiculteurs, ruches et production de miel

Taille (nb ruches à l'hivernage)	Nb apiculteurs déclarés à la DGAL	Nb de ruches de la région en production	Production de miel de la région (kg)
Moins de 50 ruches	3 252	19 436	235 303
50 à 149 ruches	78	4 126	71 196
150 à 199 ruches	11	1 511	20 999
200 à 399 ruches	36	7 077	142 934
Plus de 400 ruches	24	7 478	161 791
TOTAL	3 401	39 627	632 222

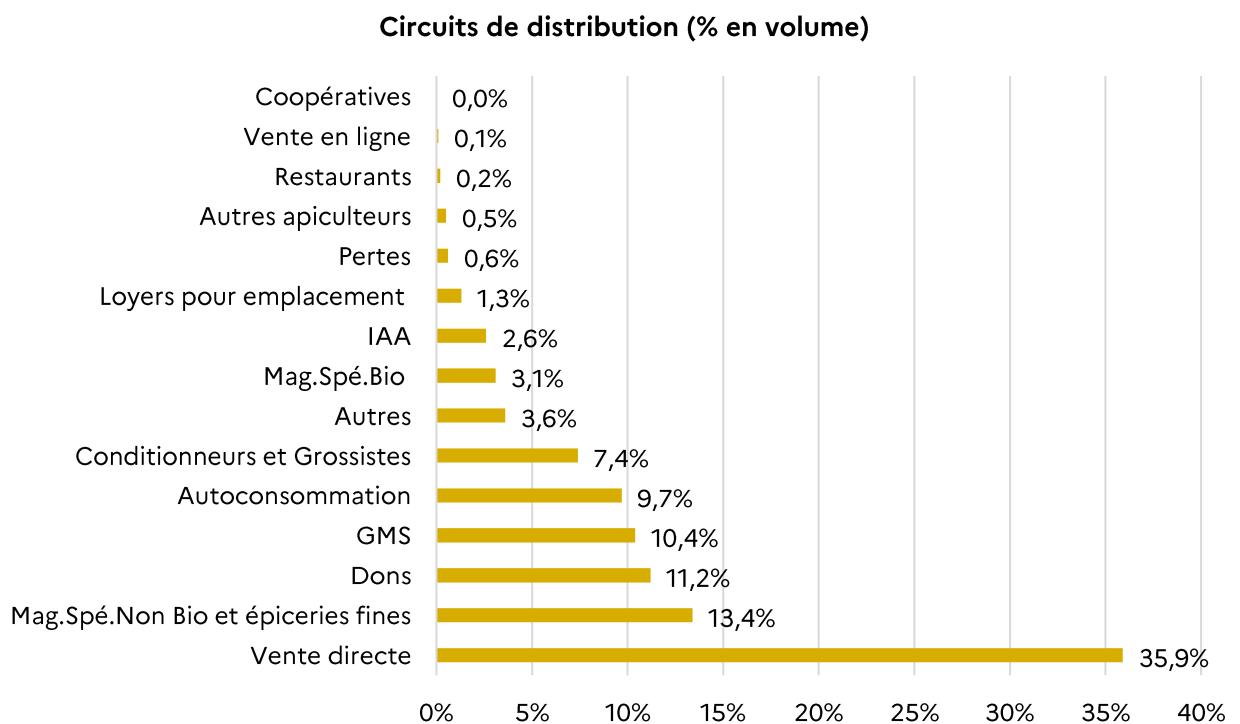
Rendements

Taille (nb ruches en hivernage)	Rendement régional (kg/ruche en production)	Rendement national (kg/ruche en production)
Moins de 50 ruches	12,1	12,0
50 à 149 ruches	17,3	14,2
150 à 199 ruches	13,9	15,8
200 à 399 ruches	20,2	15,6
Plus de 400 ruches	21,6	18,2
TOTAL	16,0	15,2

Miellées et circuits de commercialisation du miel



Circuits de distribution



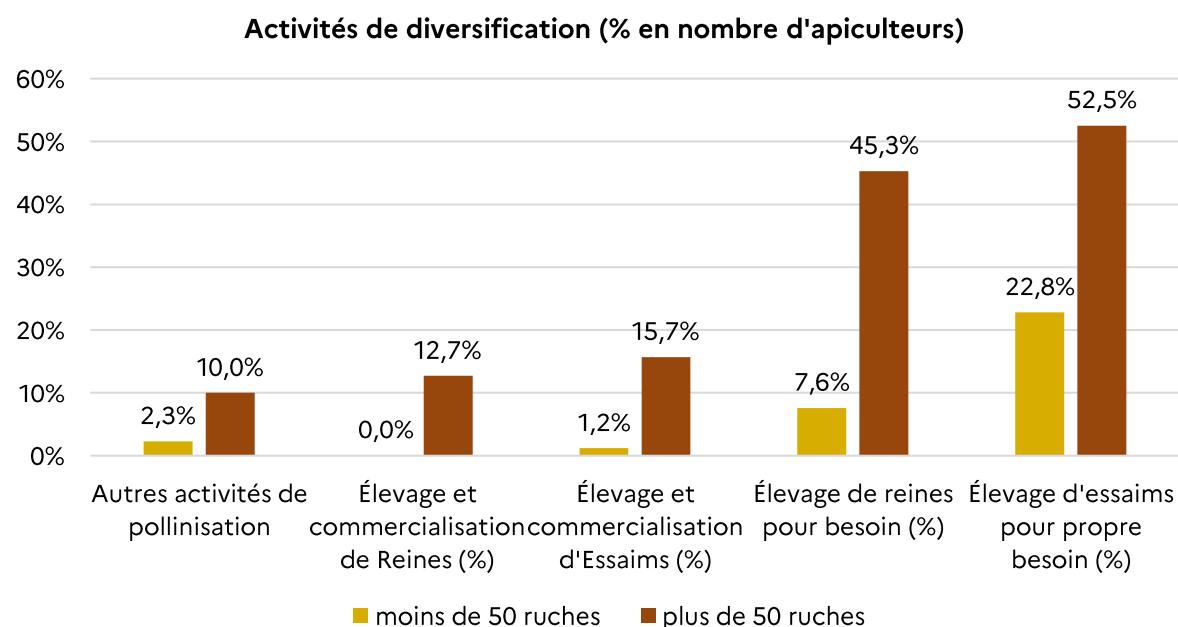
Transhumance

Taille (nb ruches en hivernage)	Part d'apiculteurs produisant du miel en transhumance (%)	Part de la production produite en transhumance (%)
Moins de 50 ruches	0,6%	0,4%
50 à 149 ruches	12,5%	2,3%
150 à 199 ruches	16,7%	3,6%
200 à 399 ruches	45,5%	17,3%
Plus de 400 ruches	33,3%	32,6%
TOTAL	1,6%	12,8%

Conditionnement du miel

Taille (nb ruches en hivernage)	Part conditionnée en pots (volume)
Moins de 50 ruches	93,8%
50 à 149 ruches	99,2%
150 à 199 ruches	100,0%
200 à 399 ruches	91,2%
Plus de 400 ruches	56,0%
TOTAL	84,3%

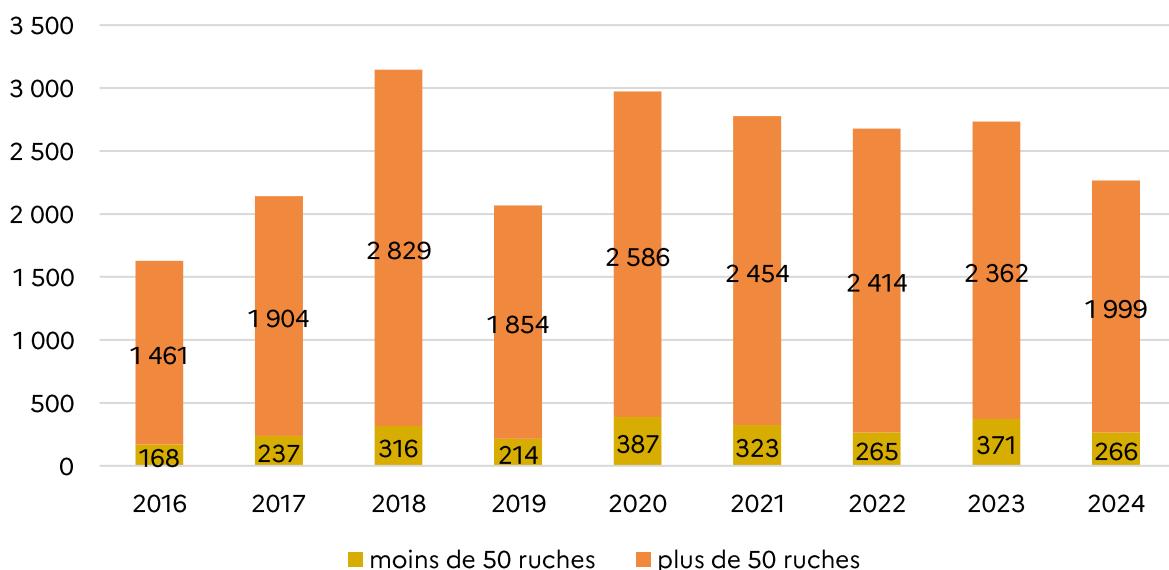
Part des apiculteurs pratiquant une activité d'élevage et/ou de pollinisation



PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR : Production de miel -> 2 265tonnes

Nombre d'apiculteurs, ruches et production de miel

Évolution de la production (en tonnes)



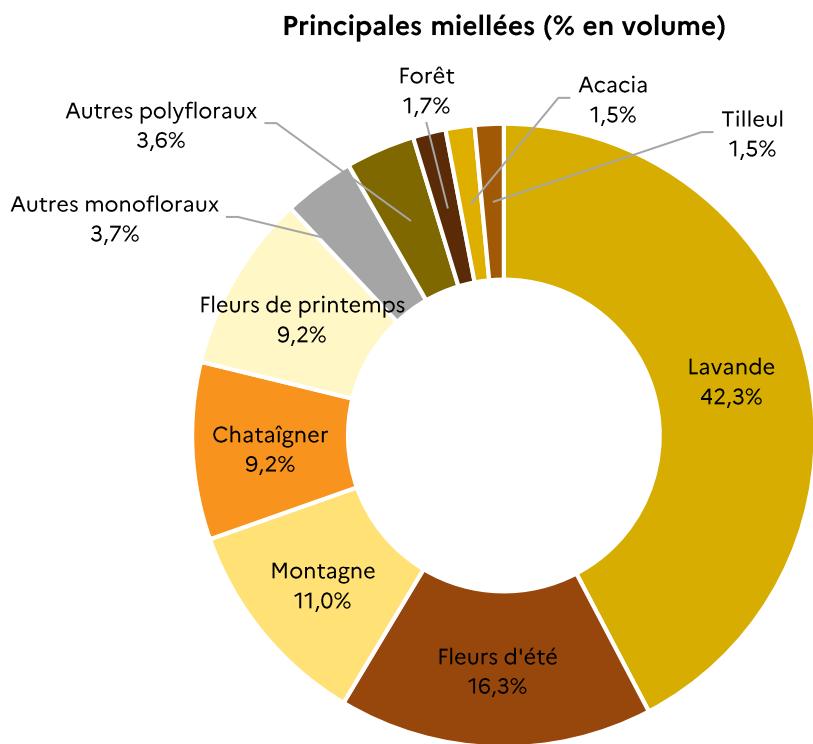
Nombre d'apiculteurs, ruches et production de miel

Taille (nb ruches à l'hivernage)	Nb apiculteurs déclarés à la DGAL	Nb de ruches de la région en production	Production de miel de la région (kg)
Moins de 50 ruches	3 228	24 511	265 916
50 à 149 ruches	316	22 490	271 878
150 à 199 ruches	70	10 659	155 023
200 à 399 ruches	200	38 404	586 024
Plus de 400 ruches	117	55 146	986 443
TOTAL	3 931	151 211	2 265 283

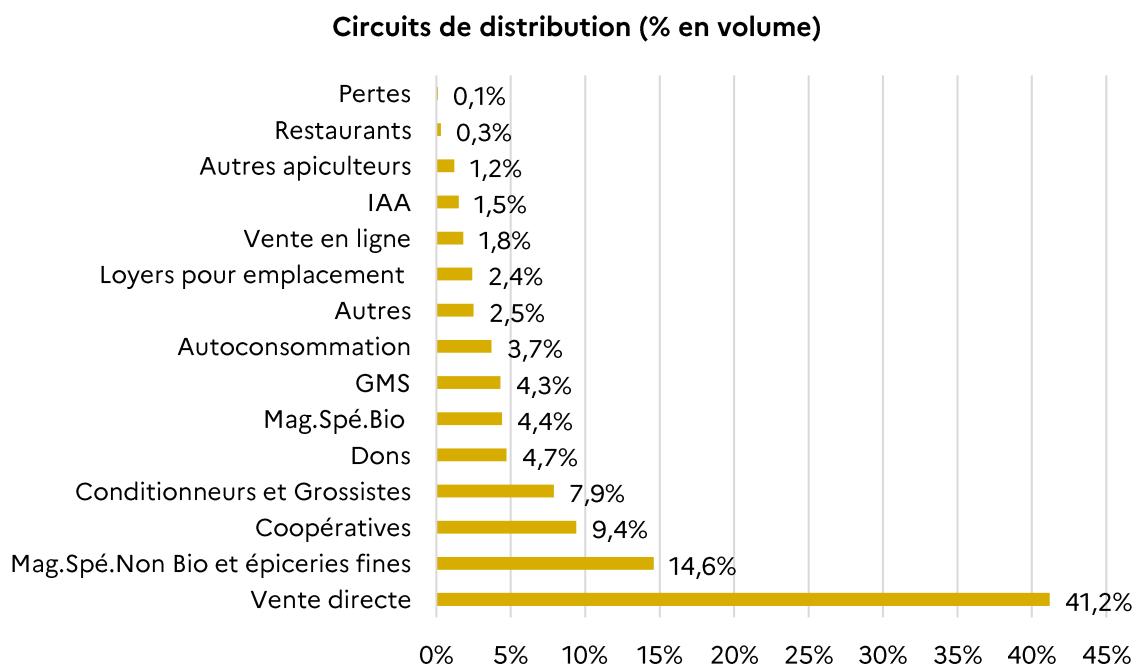
Rendements

Taille (nb ruches en hivernage)	Rendement régional (kg/ruche en production)	Rendement national (kg/ruche en production)
Moins de 50 ruches	10,8	12,0
50 à 149 ruches	12,1	14,2
150 à 199 ruches	14,5	15,8
200 à 399 ruches	15,3	15,6
Plus de 400 ruches	17,9	18,2
TOTAL	15,0	15,2

Miellées et circuits de commercialisation du miel



Circuits de distribution



Transhumance

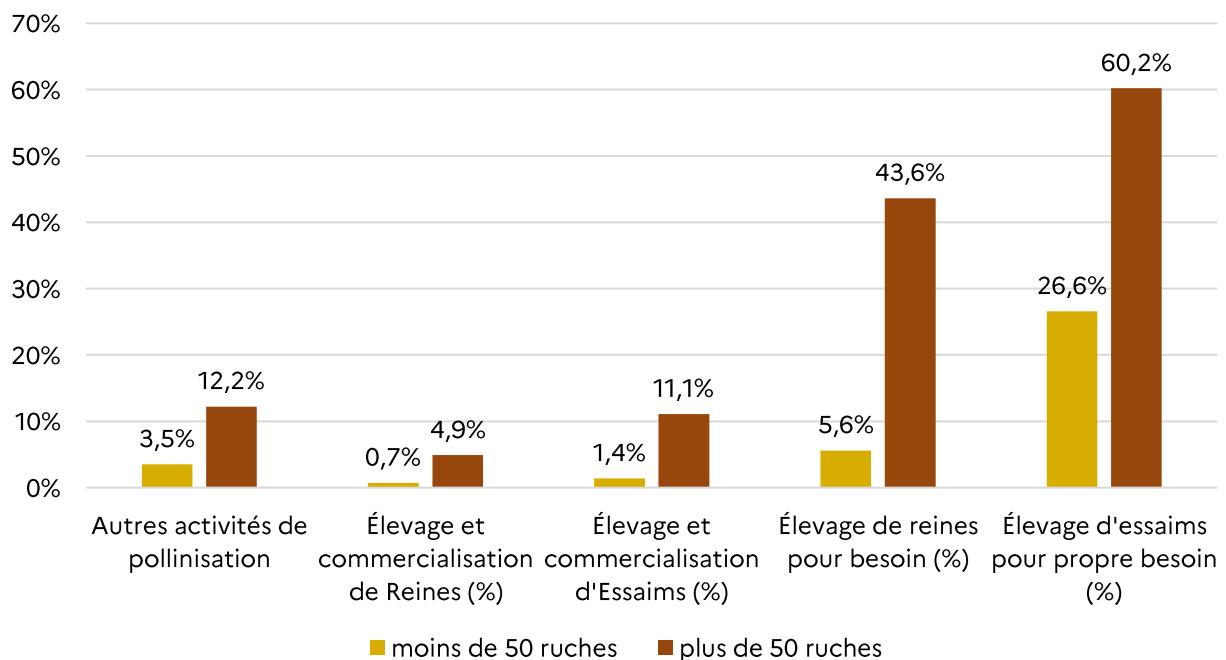
Taille (nb ruches en hivernage)	Part d'apiculteurs produisant du miel en transhumance (%)	Part de la production produite en transhumance (%)
Moins de 50 ruches	23,1%	28,2%
50 à 149 ruches	50,0%	36,9%
150 à 199 ruches	71,4%	40,0%
200 à 399 ruches	70,8%	44,7%
Plus de 400 ruches	90,0%	67,3%
TOTAL	30,5%	51,3%

Conditionnement du miel

Taille (nb ruches en hivernage)	Part conditionnée en pots (volume)
Moins de 50 ruches	96,7%
50 à 149 ruches	87,9%
150 à 199 ruches	75,6%
200 à 399 ruches	90,2%
Plus de 400 ruches	62,8%
TOTAL	77,8%

Part des apiculteurs pratiquant une activité d'élevage et/ou de pollinisation

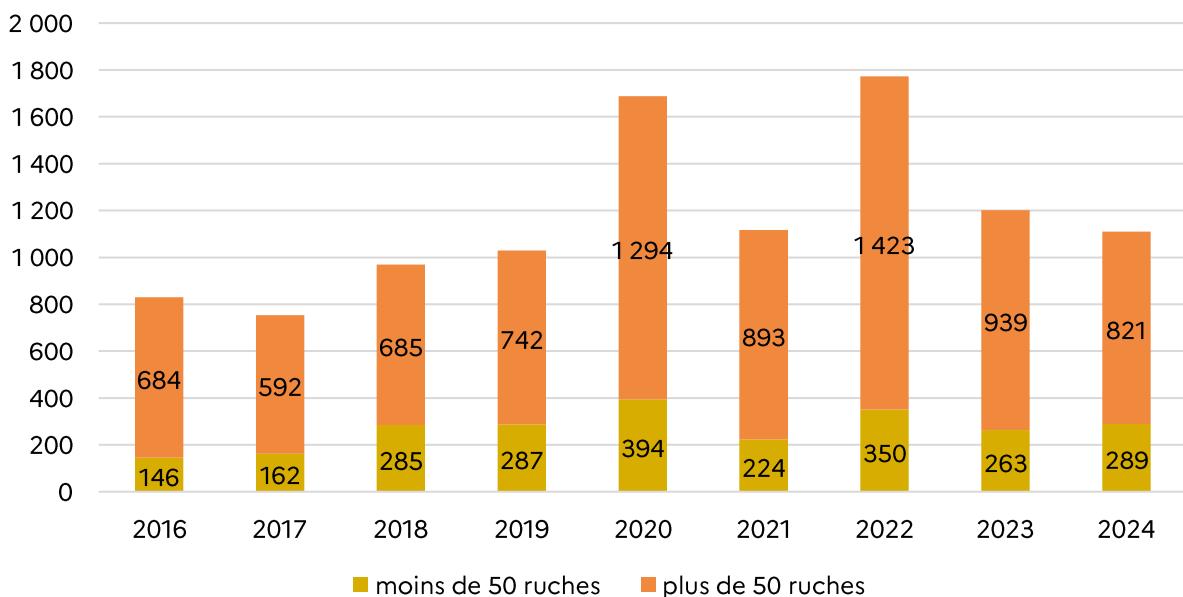
Activités de diversification (% en nombre d'apiculteurs)



PAYS DE LA LOIRE : Production de miel -> 1 110 tonnes

Nombre d'apiculteurs, ruches et production de miel

Évolution de la production (en tonnes)



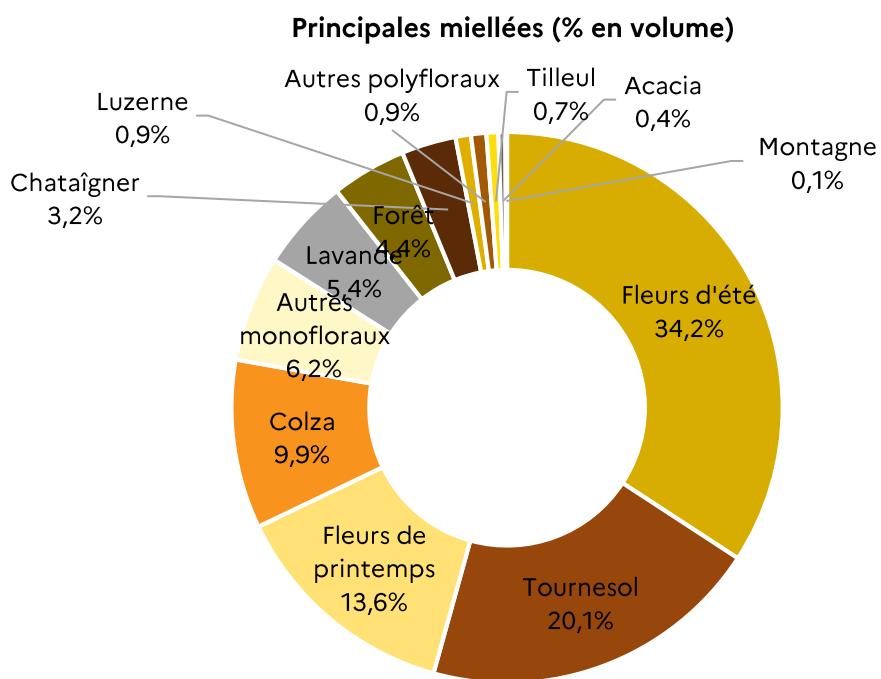
Nombre d'apiculteurs, ruches et production de miel

Taille (nb ruches à l'hivernage)	Nb apiculteurs déclarés à la DGAL	Nb de ruches de la région en production	Production de miel de la région (kg)
Moins de 50 ruches	3 557	21 457	288 619
50 à 149 ruches	100	6 173	92 838
150 à 199 ruches	27	2 883	40 622
200 à 399 ruches	67	10 969	184 646
Plus de 400 ruches	53	24 926	502 999
TOTAL	3 804	66 408	1 109 724

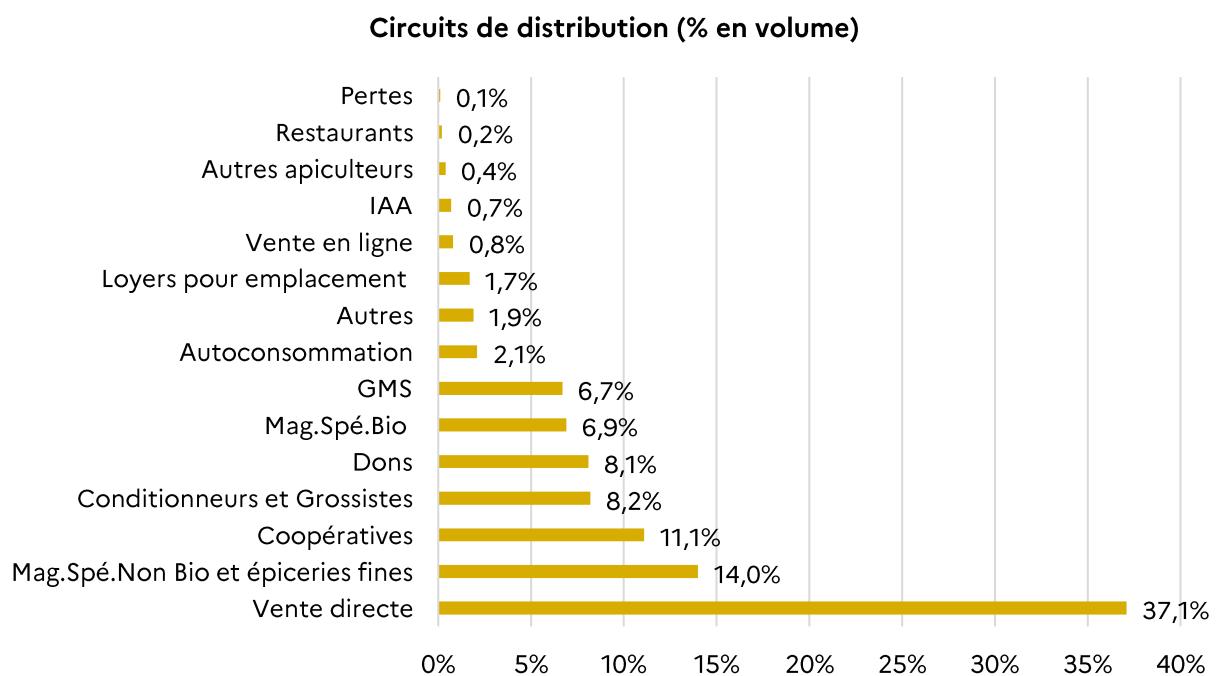
Rendements

Taille (nb ruches en hivernage)	Rendement régional (kg/ruche en production)	Rendement national (kg/ruche en production)
Moins de 50 ruches	13,5	12,0
50 à 149 ruches	15,0	14,2
150 à 199 ruches	14,1	15,8
200 à 399 ruches	16,8	15,6
Plus de 400 ruches	20,2	18,2
TOTAL	16,7	15,2

Miellées et circuits de commercialisation du miel



Circuits de distribution



Transhumance

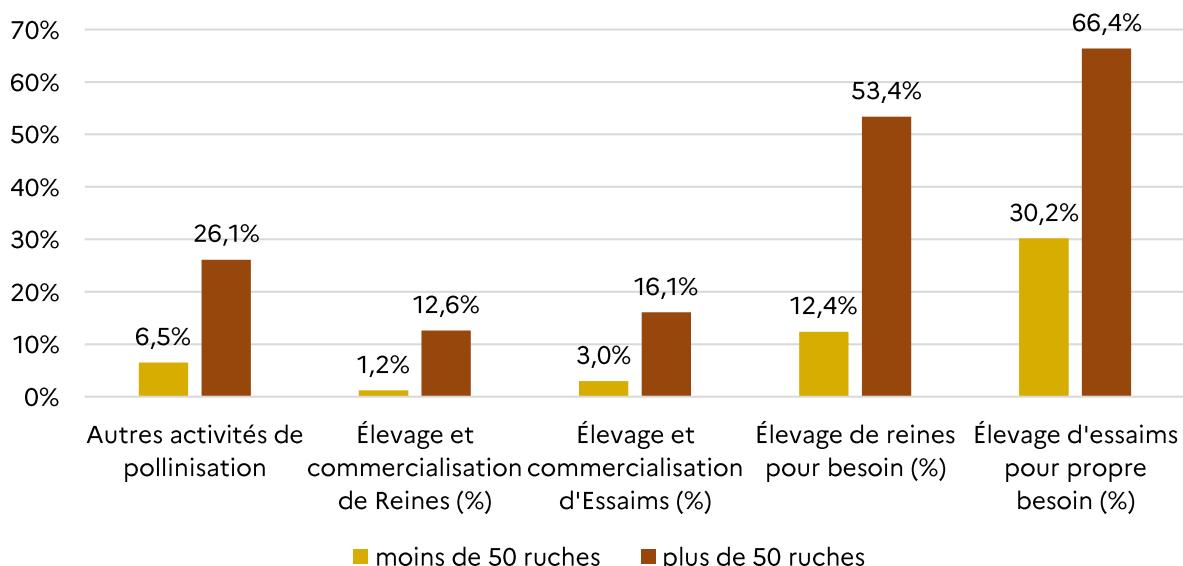
Taille (nb ruches en hivernage)	Part d'apiculteurs produisant du miel en transhumance (%)	Part de la production produite en transhumance (%)
Moins de 50 ruches	2,4%	2,5%
50 à 149 ruches	15,0%	2,7%
150 à 199 ruches	42,9%	11,5%
200 à 399 ruches	42,9%	16,4%
Plus de 400 ruches	78,6%	43,5%
TOTAL	4,8%	23,8%

Conditionnement du miel

Taille (nb ruches en hivernage)	Part conditionnée en pots (volume)
Moins de 50 ruches	94,1%
50 à 149 ruches	69,1%
150 à 199 ruches	99,4%
200 à 399 ruches	77,3%
Plus de 400 ruches	56,4%
TOTAL	72,3%

Part des apiculteurs pratiquant une activité d'élevage et/ou de pollinisation

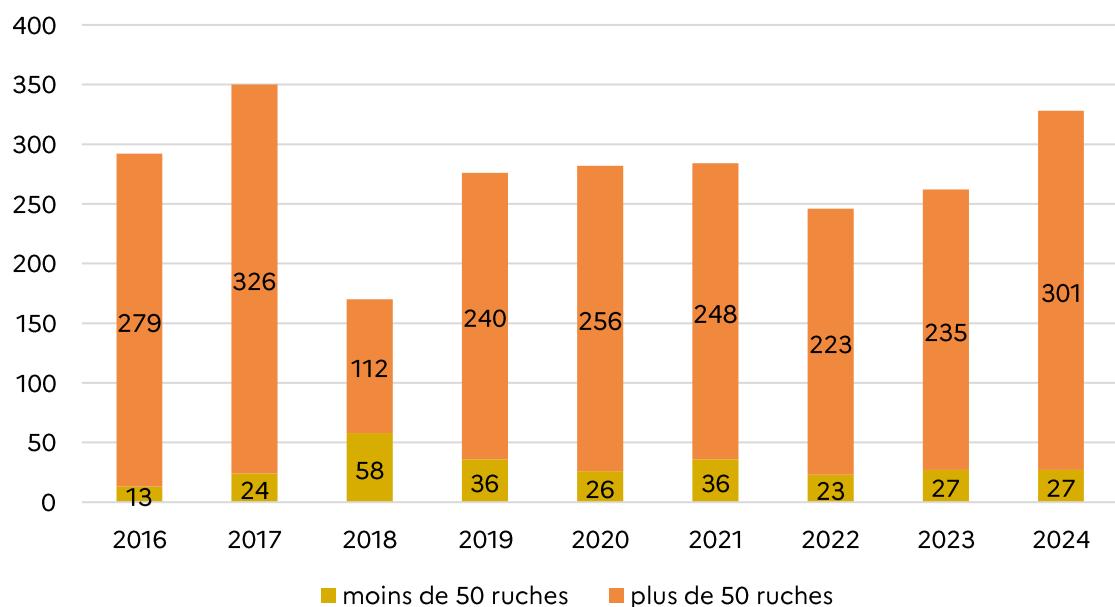
Activités de diversification (% en nombre d'apiculteurs)



CORSE : Production de miel -> 328 tonnes

Nombre d'apiculteurs, ruches et production de miel

Évolution de la production (en tonnes)



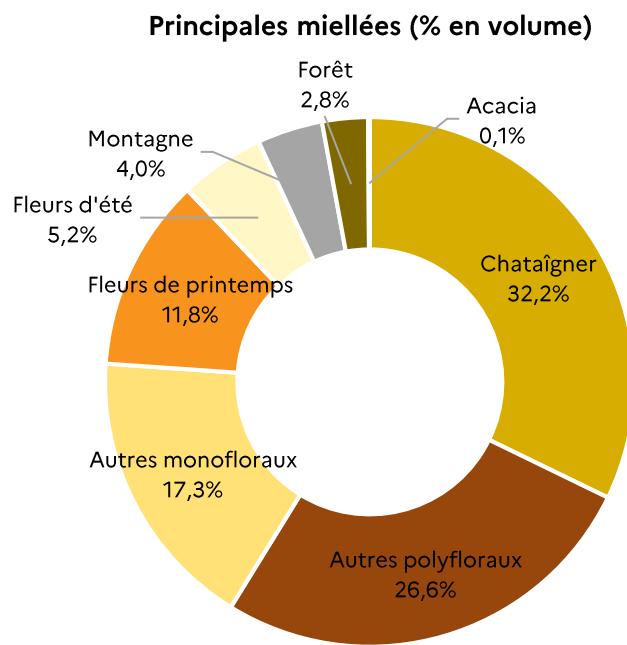
Nombre d'apiculteurs, ruches et production de miel

Taille (nb ruches à l'hivernage)	Nb apiculteurs déclarés à la DGAL	Nb de ruches de la région en production	Production de miel de la région (kg)
Moins de 50 ruches	248	2 460	27 339
50 à 149 ruches	80	5 094	66 272
150 à 199 ruches	14	1 909	30 523
200 à 399 ruches	31	7 032	133 880
Plus de 400 ruches	8	3 062	70 517
TOTAL	381	19 557	328 531

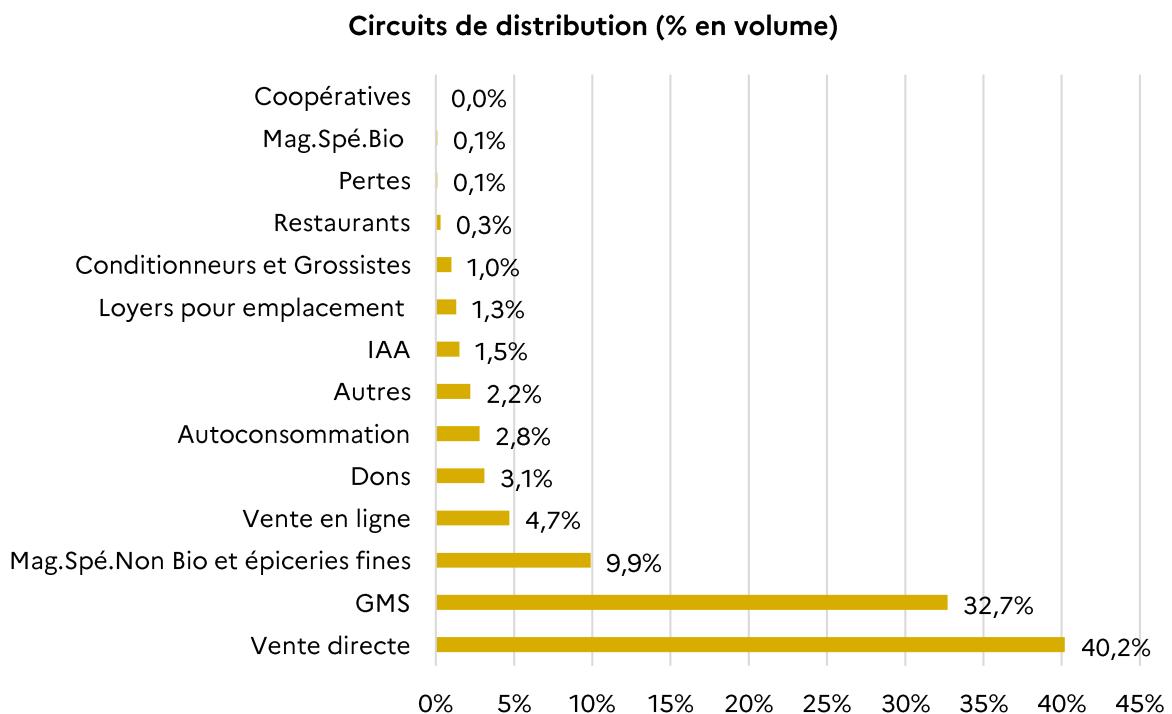
Rendements

Taille (nb ruches en hivernage)	Rendement régional (kg/ruche en production)	Rendement national (kg/ruche en production)
Moins de 50 ruches	11,1	12,0
50 à 149 ruches	13,0	14,2
150 à 199 ruches	16,0	15,8
200 à 399 ruches	19,0	15,6
Plus de 400 ruches	23,0	18,2
TOTAL	16,8	15,2

Miellées et circuits de commercialisation du miel



Circuits de distribution



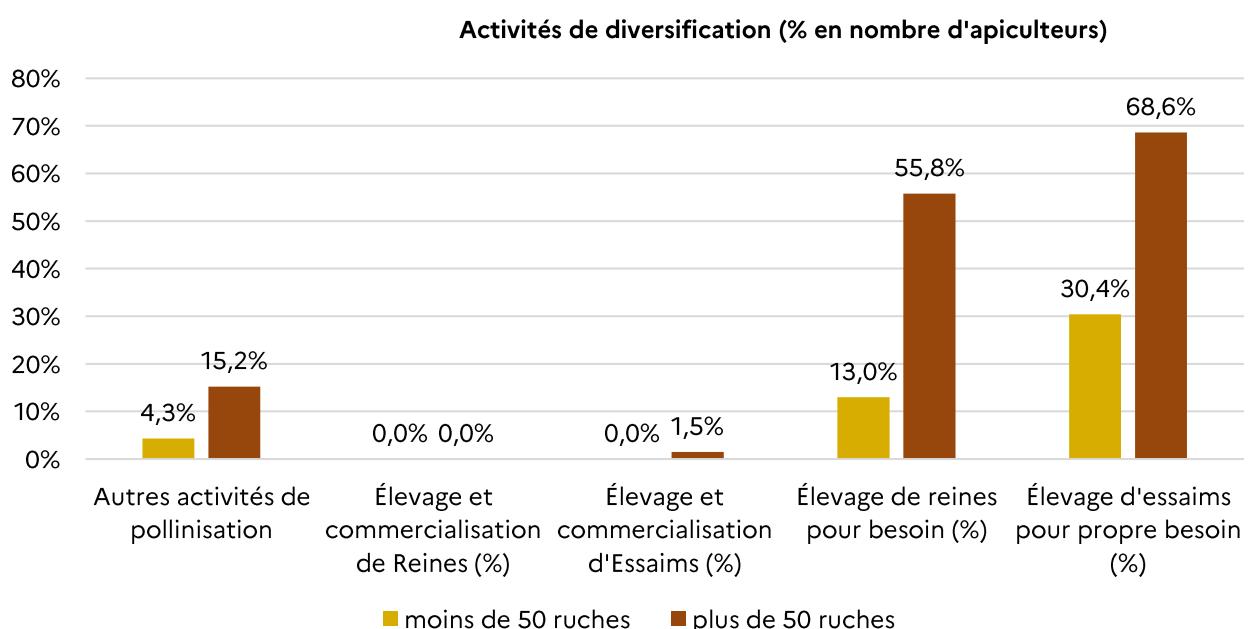
Transhumance

Taille (nb ruches en hivernage)	Part d'apiculteurs produisant du miel en transhumance (%)	Part de la production produite en transhumance (%)
Moins de 50 ruches	13,0%	28,5%
50 à 149 ruches	19,0%	19,0%
150 à 199 ruches	25,0%	18,2%
200 à 399 ruches	50,0%	30,4%
Plus de 400 ruches	75,0%	61,3%
TOTAL	19,0%	33,4%

Conditionnement du miel

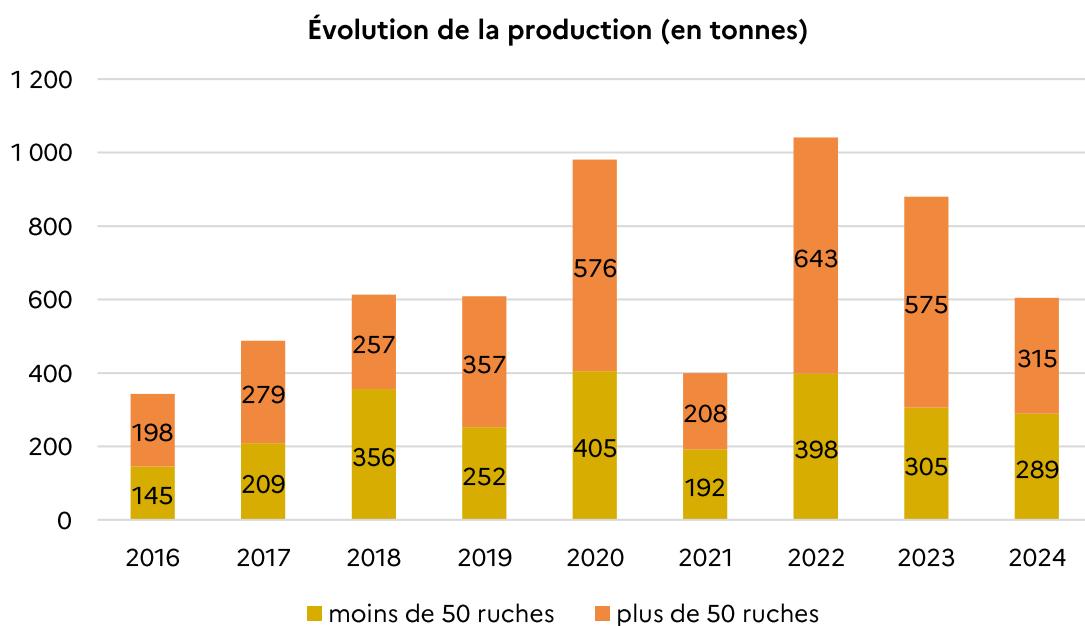
Taille (nb ruches en hivernage)	Part conditionnée en pots (volume)
Moins de 50 ruches	96,7%
50 à 149 ruches	96,6%
150 à 199 ruches	100,0%
200 à 399 ruches	91,9%
Plus de 400 ruches	87,0%
TOTAL	93,0%

Part des apiculteurs pratiquant une activité d'élevage et/ou de pollinisation



ÎLE-DE-FRANCE : Production de miel -> 604 tonnes

Nombre d'apiculteurs, ruches et production de miel



Nombre d'apiculteurs, ruches et production de miel

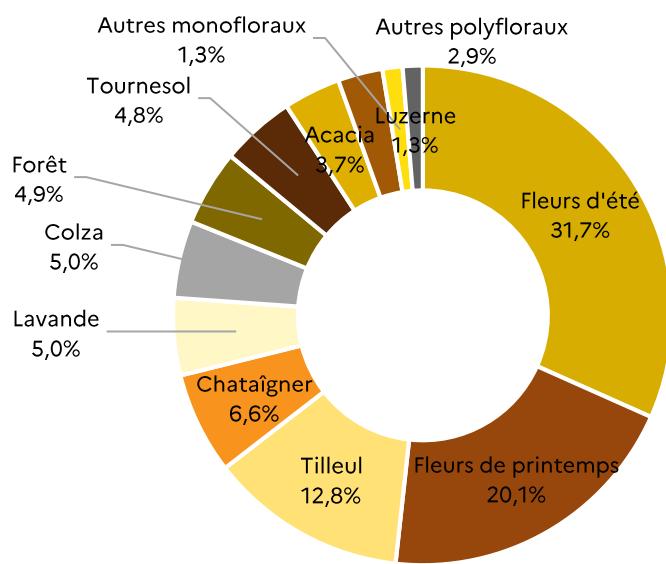
Taille (nb ruches à l'hivernage)	Nb apiculteurs déclarés à la DGAL	Nb de ruches de la région en production	Production de miel de la région (kg)
Moins de 50 ruches	3 164	19 955	288 633
50 à 149 ruches	64	3 428	62 241
150 à 199 ruches	7	795	15 090
200 à 399 ruches	31	5 663	70 186
Plus de 400 ruches	17	9 187	167 828
TOTAL	3 283	39 028	603 977

Rendements

Taille (nb ruches en hivernage)	Rendement régional (kg/ruche en production)	Rendement national (kg/ruche en production)
Moins de 50 ruches	14,5	12,0
50 à 149 ruches	18,2	14,2
150 à 199 ruches	19,0	15,8
200 à 399 ruches	12,4	15,6
Plus de 400 ruches	18,3	18,2
TOTAL	15,5	15,2

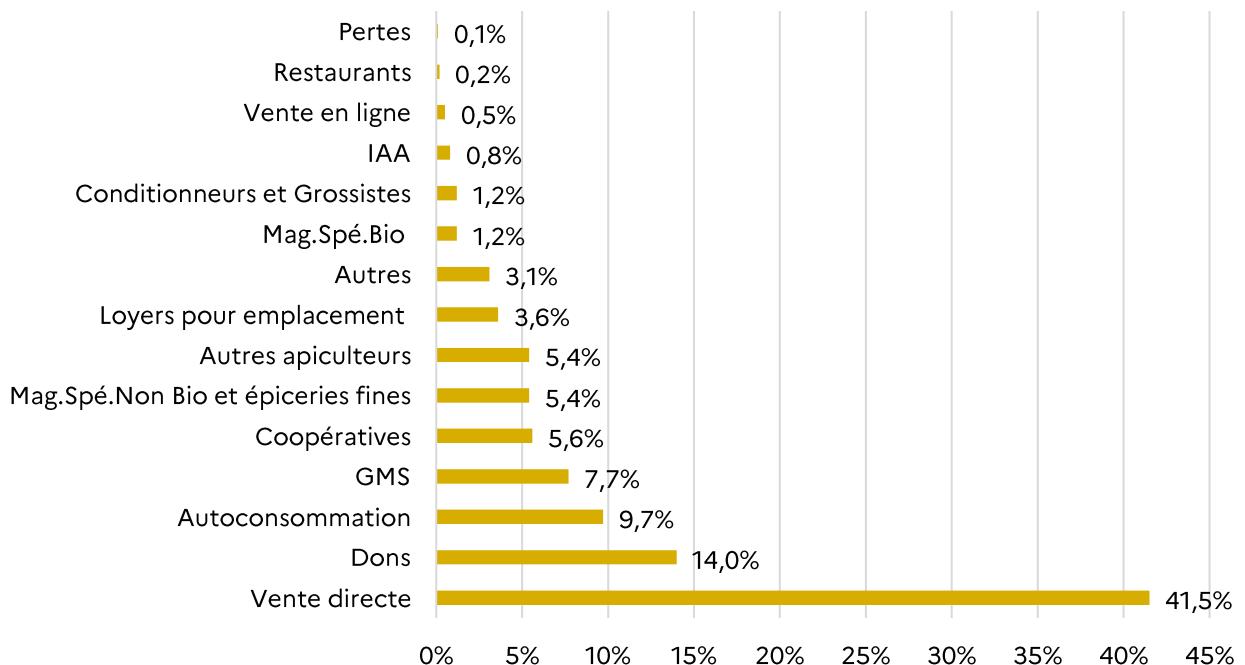
Miellées et circuits de commercialisation du miel

Principales miellées (% en volume)



Circuits de distribution

Circuits de distribution (% en volume)



Transhumance

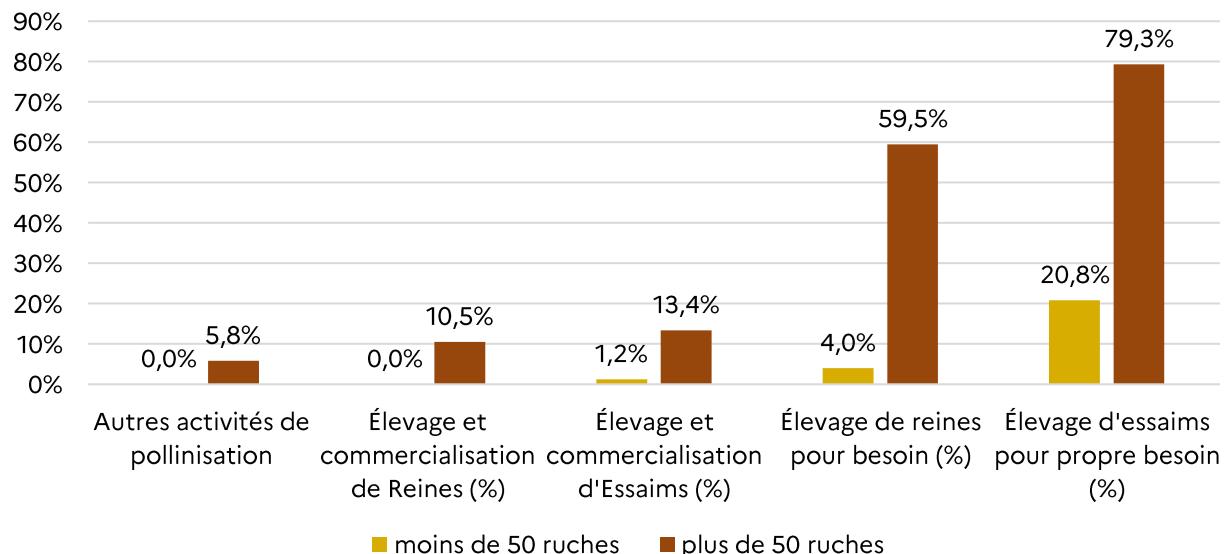
Taille (nb ruches en hivernage)	Part d'apiculteurs produisant du miel en transhumance (%)	Part de la production produite en transhumance (%)
Moins de 50 ruches	2,3%	1,2%
50 à 149 ruches	28,6%	3,0%
150 à 199 ruches	75,0%	29,8%
200 à 399 ruches	22,2%	1,6%
Plus de 400 ruches	80,0%	35,4%
TOTAL	3,6%	11,6%

Conditionnement du miel

Taille (nb ruches en hivernage)	Part conditionnée en pots (volume)
Moins de 50 ruches	99,6%
50 à 149 ruches	52,2%
150 à 199 ruches	71,7%
200 à 399 ruches	96,0%
Plus de 400 ruches	65,2%
TOTAL	84,0%

Part des apiculteurs pratiquant une activité d'élevage et/ou de pollinisation

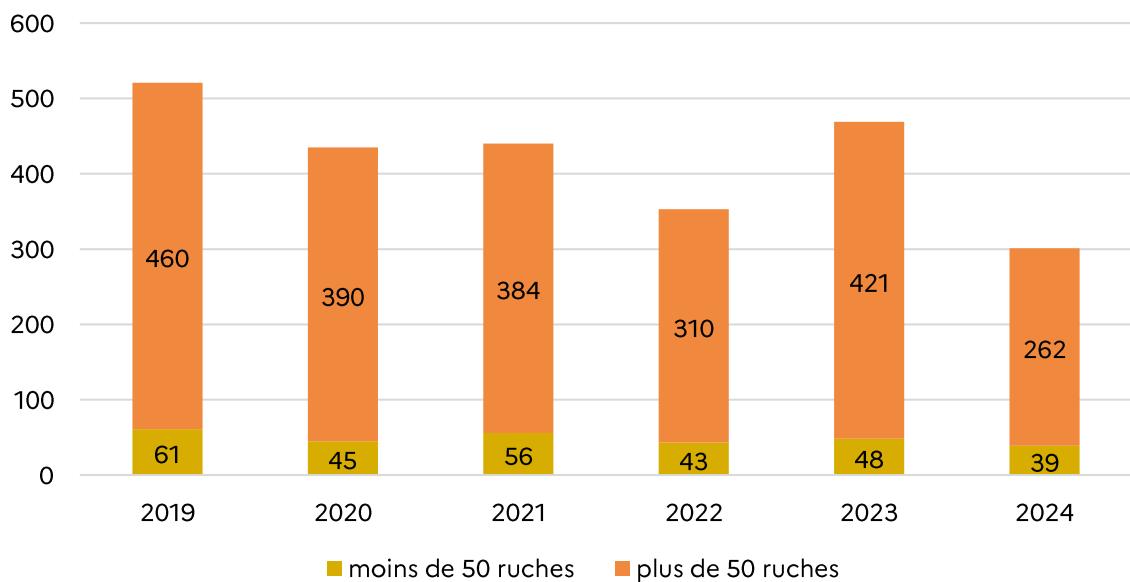
Activités de diversification (% en nombre d'apiculteurs)



DOM : Production de miel -> 301 tonnes

Nombre d'apiculteurs par départements

Évolution de la production (en tonnes)



Nombre de ruches par départements

Nombre d'exploitations déclarées auprès de la DGAL	< 50 ruches	50 – 149 ruches	150-199 ruches	200 - 399 ruches	>= 400 ruches	Total
La Réunion	532	108	15	23	9	687
Guadeloupe	117	47	4	5	1	174
Martinique	28	31	11	8	3	81
Guyane	22	8	2	3	0	35
Mayotte	16	1	0	0	0	17
Total	715	195	32	39	13	994

Production par taille d'exploitation et par départements

Nombre de ruches déclarées auprès de la DGAL	< 50 ruches	50 – 149 ruches	150-199 ruches	200 - 399 ruches	>= 400 ruches	Total
La Réunion	5 604	8 511	2 340	5 577	3 941	25 973
Guadeloupe	1 296	3 619	660	1 160	400	7 135
Martinique	406	3 068	1 780	2 200	2 090	9 544
Guyane	306	548	302	710	0	1 866
Mayotte	174	100	0	0	0	274
Total	7 786	15 846	5 082	9 647	6 431	44 792

Rendements

Taille (nb ruches en hivernage)	Rendement régional (kg/ruche en production)	Rendement national (kg/ruche en production)
Moins de 50 ruches	6,0	12,0
50 à 149 ruches	8,2	14,2
150 à 199 ruches	8,2	15,8
200 à 399 ruches	8,7	15,6
Plus de 400 ruches	8,7	18,2
TOTAL	8,0	15,2

Transhumance

Taille (nb ruches en hivernage)	Part d'apiculteurs produisant du miel en transhumance (%)	Part de la production produite en transhumance (%)
Moins de 50 ruches	3,0%	3,0%
50 à 149 ruches	29,0%	8,0%
150 à 199 ruches	33,0%	33,0%
200 à 399 ruches	25,0%	38,0%
Plus de 400 ruches	40,0%	26,0%
TOTAL	10,0%	20,0%

Conditionnement du miel

Taille (nb ruches en hivernage)	Part conditionnée en pots (volume)
Moins de 50 ruches	98,2%
50 à 149 ruches	92,8%
150 à 199 ruches	92,9%
200 à 399 ruches	68,2%
Plus de 400 ruches	93,1%
TOTAL	88,3%

La production par département

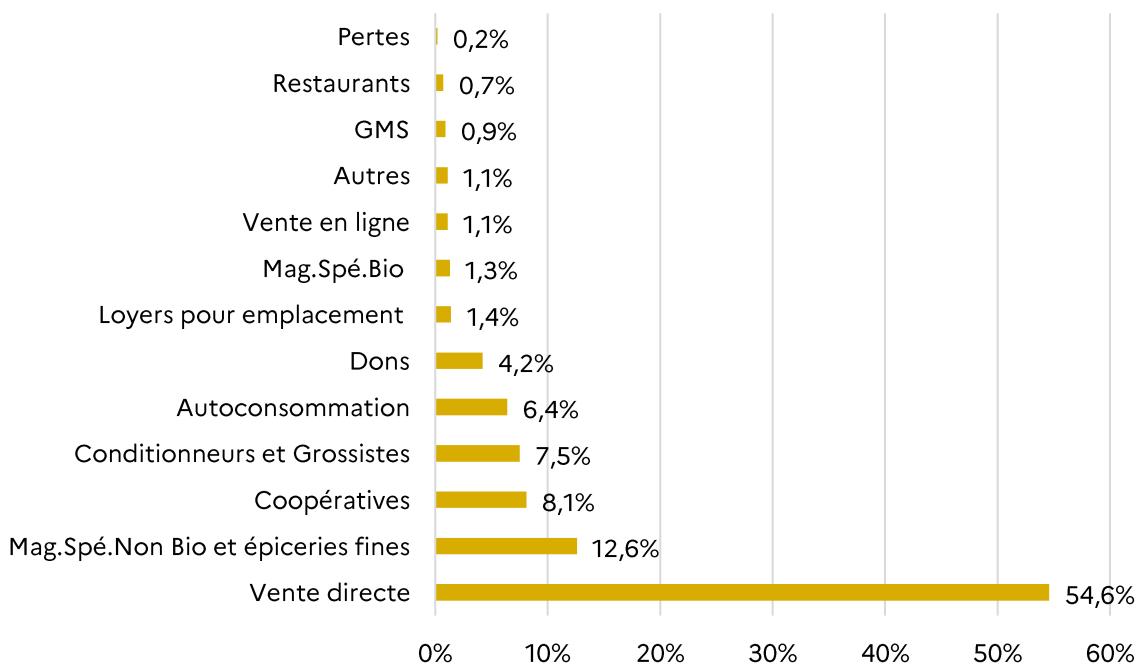
DROM	Production de miel (kg)
La Réunion	181 853
Guadeloupe	47 323
Martinique	57 347
Guyane	12 957
Mayotte	1 055
Total	300 535

La production par taille d'exploitation

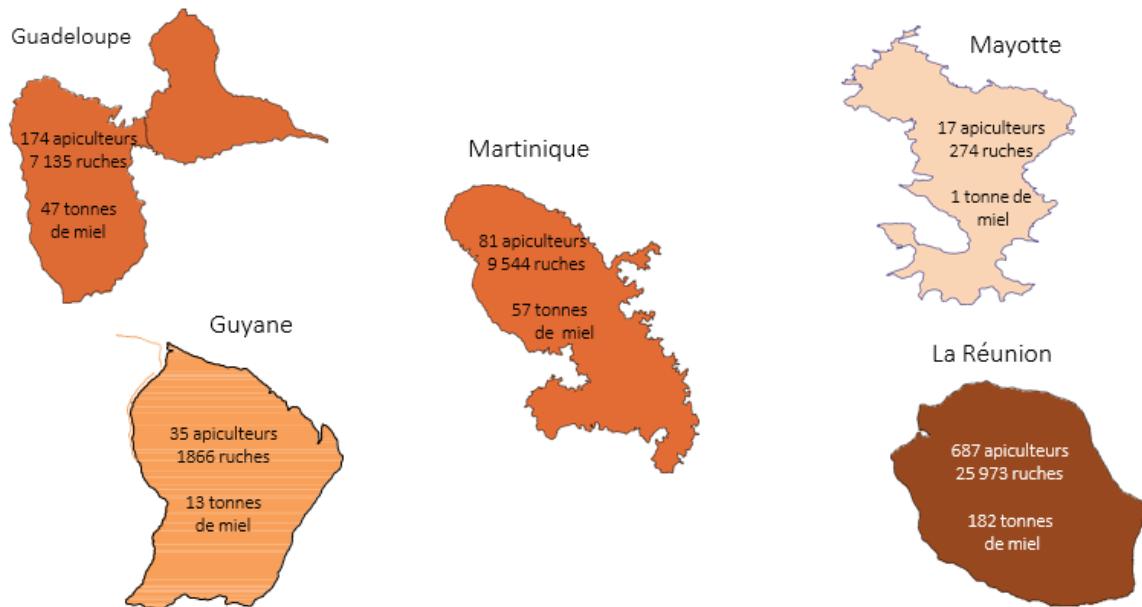
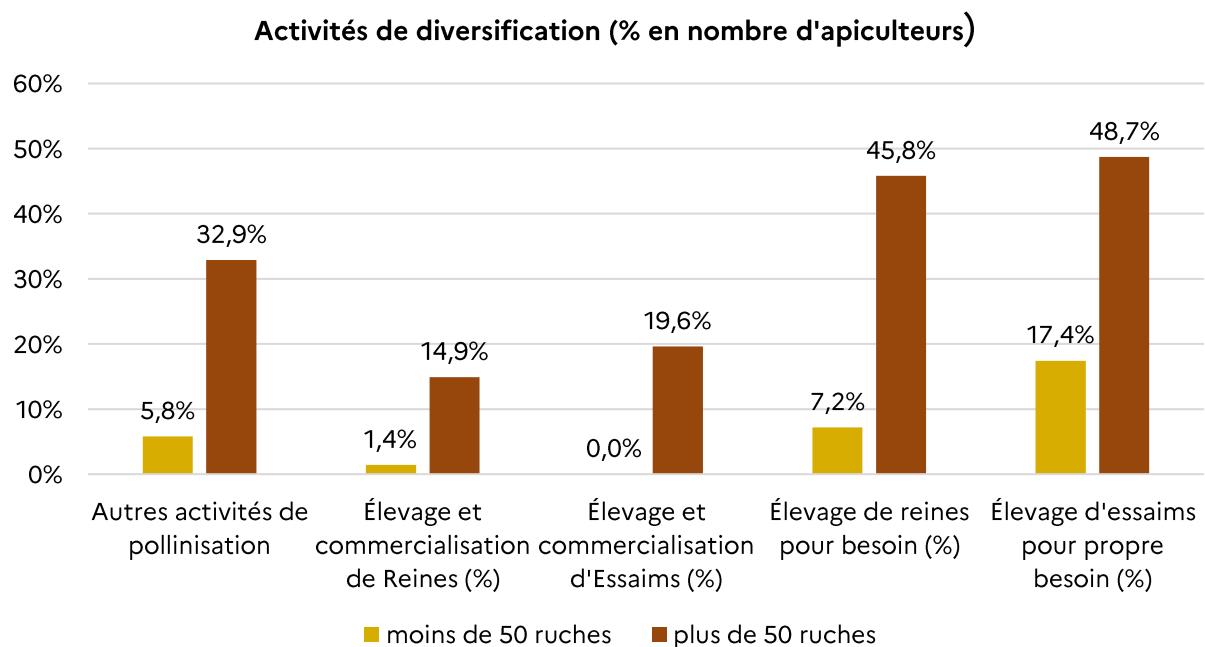
Taille (nb ruches en hivernage)	Production de miel (kg)
Moins de 50 ruches	38 918
50 à 149 ruches	106 703
150 à 199 ruches	38 122
200 à 399 ruches	64 294
Plus de 400 ruches	52 499
TOTAL	300 535

Circuits de distribution

Circuits de distribution (% en volume)



Part des apiculteurs pratiquant une activité d'élevage et/ou de pollinisation



NOTES



LES DONNÉES

Bilan de campagne miel 2024
édition janvier 2026

Directeur de la publication : Martin Gutton
Rédaction : direction Marchés, études et prospective
Conception et réalisation : service Communication / Impression : service Arborial
Photographie : ©Pascal Xicluna/agriculture.gouv.fr
ISSN : 2648-5427



FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 20002 / 93555 MONTREUIL Cedex
Tél. : 01 73 30 30 00 ■ www.franceagrimer.fr

 FranceAgriMer
 FranceAgriMer FR